

Date de dépôt : 11 octobre 2013

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le présent rapport retrace l'activité de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. Il fait également référence aux activités du Cautionnement romand (anciennement Coopérative romande de cautionnement-PME, CRC-PME), ainsi qu'à la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC) dont les rapports d'activité sont annexés.

Généralités

La loi sur l'aide aux entreprises et la loi créant la FAE ont été votées par le Grand Conseil le 1^{er} décembre 2005 afin de concrétiser la refonte des aides financières aux entreprises, respectivement dispensées par la Fondation Start-PME (en faveur des sociétés en démarrage), l'office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM) (organisme de droit privé soutenant essentiellement les artisans et commerçants) et la loi sur les aides financières aux petites et moyennes industries (LAPMI) (en faveur du secteur industriel). La FAE est opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2006.

Parallèlement et afin de bénéficier des garanties prévues par la Confédération en application de la législation fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises, entrée en vigueur en deux étapes les 15 mars et 15 juillet 2007, tout a été mis en œuvre afin que la FAE devienne une antenne cantonale du Cautionnement romand, opérationnelle dès le 18 juillet 2007. A ce titre, la FAE bénéficie notamment d'une couverture de ses risques de cautionnement par la Confédération, à concurrence de 65%.

Le champ d'activité de la FAE recouvre le cautionnement de crédits, la prise de participations minoritaire aux côtés d'investisseurs privés, le paiement d'honoraires relatifs à une expertise et/ou un accompagnement (coaching) et/ou à un audit confié à un tiers et l'avance de liquidités (depuis le 14 juillet 2009). La FAE contribue, par ailleurs, au développement du Cautionnement romand dont elle est l'antenne, et répond au Seco tant directement qu'indirectement.

La FAE dispose :

- d'un capital destiné à la prise de participations de 30 000 000 F;
- d'une enveloppe totale de 10 000 000 F, disponible pour effectuer des avances de liquidités;
- d'une subvention monétaire annuelle de 8 900 000 F en 2011 et de 6 878 000 F en 2012, couvrant ses frais de fonctionnement, le financement des expertises, audits et accompagnements, ainsi que les prestations d'avances de liquidités, et la constitution de provisions pour risques et paiements sur appel;
- d'une limite de la garantie totale de l'Etat relative aux cautionnements pour toute la durée de vie de la FAE de 95 000 000 F.

A noter que la diminution substantielle de la subvention monétaire entre les années 2011 et 2012 s'explique par le fait que jusqu'à fin 2011, les engagements réels que la FAE pouvait prendre dépendaient du montant de la subvention et des provisions effectuées sur une base annuelle et que cette situation a changé avec la possibilité de thésauriser les provisions de la FAE jusqu'à l'échéance du contrat de prestations, qui a été introduite dans le cadre de la loi du 19 avril 2012, accordant des indemnités et une aide financière annuelles de fonctionnement à des organismes d'aide et de promotion des entreprises (soit la FAE, la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) et l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI)) pour les années 2012 à 2015 (L 10871).

Activités de la FAE en 2011 et 2012

Il est proposé de se référer aux rapports de la FAE annexés, dont il résulte les éléments suivants :

- En 2011, la FAE a enregistré 277 entretiens préliminaires (contre 300 en 2010), 74 dossiers ont été présentés au Conseil de fondation et 57 demandes ont été acceptées (respectivement contre 92 dossiers présentés et 60 acceptés en 2010), représentant 638 emplois maintenus et/ou créés (contre 808 en 2010) et un engagement total de 15 280 800 F

(contre 19 843 809 F en 2010). Des mandats d'expertise, accompagnement ou audit ont été financés pour près de 226 800 F (soit 5 dossiers) et 0 F a été avancé au titre des avances de liquidités. Enfin, la FAE a pris 1 300 000 F de participations dans 2 entreprises.

- En 2012, la FAE a enregistré 276 entretiens préliminaires. 76 dossiers ont été présentés au Conseil de fondation et 60 demandes ont été acceptées représentant 1 263 emplois maintenus et/ou créés pour un montant total des engagements de 17 874 149 F. Des mandats d'expertise, accompagnement ou audit ont été financés pour 303 000 F (soit 9 dossiers) et 0 F a été avancé au titre des avances de liquidités. Enfin, la FAE a pris 2 295 000 F de participations dans 5 entreprises, dont 1 750 000 F souscrit dans l'exercice, dans 3 entreprises (essentiellement des start-up).

L'on retiendra que les secteurs qui ont le plus sollicité la FAE, en 2011 et 2012, sont ceux des prestations de service (19% des demandes en 2011 et 20% en 2012, respectivement 18% et 24% de l'emploi concerné), du commerce de détail y compris les artisans (18% des demandes en 2011 et 18% en 2012, respectivement 5% et 10% de l'emploi concerné), des nouvelles technologies (14% des demandes en 2011 et 18% en 2012, respectivement 24% et 28% de l'emploi concerné).

A noter que la FAE est également fortement intervenue dans le domaine de l'industrie (14% des demandes en 2011 et 15% en 2012, respectivement 28% et 25% de l'emploi concerné), de la construction (9% des demandes en 2011 et 12% en 2012, respectivement 12% et 8% de l'emploi concerné), et de la restauration (23% des demandes en 2011 et 8% en 2012, respectivement 10% et 4% de l'emploi concerné).

Par ailleurs, le rôle de la FAE a été prépondérant concernant des dossiers complexes de transfert et/ou reprise (par exemple, le désengagement de la Confédération de la société RUAG en 2011 et divers autres cas en 2012, tels que la société Ondaco Sàrl (la reprise des employés ingénieurs en informatique qui ont fait l'objet d'un plan de licenciement de Merck Serono, lié à la fermeture du site à Genève), Vaudaux SA (entreprise centenaire fabricant d'écrans pour l'horlogerie) ou encore la société LPQ West Switzerland SA (pour la reprise des activités de boulangerie de la franchise « Le Pain Quotidien » en Suisse romande).

En 2011, la FAE a en outre renforcé sa communication autour de l'acronyme « Financer Autrement les Entreprises » pour sensibiliser les entreprises qui ont tendance à s'adresser trop tard à la FAE, au fait que la FAE peut intervenir de manière adéquate alors qu'elles présentent encore

toutes les garanties de viabilité. Elle s'est parallèlement dotée d'une charte de qualité et d'éthique à laquelle sont soumis tant ses employés que les membres de son conseil.

Enfin, l'année 2012 aura été marquée par l'inauguration à Plan-le-Ouates des locaux communs entre l'OPI, la FONGIT et la FAE, dans le bâtiment « Bluebox ». Le renouvellement du contrat de prestations pour la période 2012 à 2015 a fait l'objet d'une loi commune accordant les indemnités et une aide financière annuelles de fonctionnement à ces trois organismes, permettant ainsi le renforcement des synergies et la mise sur pied de prestations favorisant l'émergence de projets *cleantech*.

A noter que la FAE a globalement atteint ses objectifs relevant des contrats de prestations conclus avec l'Etat tant en 2011 qu'en 2012.

Pertes

L'on relève que 342 sociétés au total ont été soutenues par la FAE depuis le 1^{er} juillet 2006. A ce jour, 33 d'entre elles ont fait défaut dont 6 issues des dossiers réalisés par l'une ou l'autre des anciennes structures fusionnées (Fondation Start-PME et LAPMI). 6 dossiers de perte ont été enregistrés en 2011 pour un montant total de 609 313 F contre 3 dossiers en 2012, pour la somme de 611 288 F.

Le taux de perte cumulé estimé par la FAE est inférieur à 5% sur la période 2006-2012.

A noter que le montant des pertes effectives ne tient pas compte des montants effectivement récupérés ensuite de procédures dûment engagées et dont le produit est restitué à la Confédération sous déduction des frais effectifs.

Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement de la FAE s'élèvent à 1 738 879,20 F en 2011 et 1 620 580,24 F en 2012. Ils peuvent être regroupés comme suit :

Charges du personnel

En 2011, les salaires et les charges sociales s'élèvent à 1 260 226,45 F (10,4 employés à temps plein) et en 2012 à 1 111 214,75 F (8,6 employés à temps plein).

L'on peut ajouter auxdits montants les autres charges de personnel qui concernent les frais relatifs à la formation et à la recherche de personnel pour un total de 14 022,05 F en 2011 et 34 422,40 F en 2012.

Frais relatifs aux locaux

Les frais relatifs aux locaux pour un total de 158 271,88 F en 2011 et 149 963,14 F en 2012, concernent les loyers et charges, la rubrique services industriels, les frais de nettoyage, l'entretien du matériel, mobilier et installation, les frais matériels et logiciels informatiques ainsi que la maintenance, les frais et matériel de bureau et les assurances choses.

A noter qu'en 2012 des charges exceptionnelles de déménagement (61 836,21 F) ont été comptabilisées suite à l'installation de la FAE à l'occasion du regroupement dans le bâtiment « Bluebox » susmentionné.

Frais relatifs au déploiement des activités

Les frais relatifs au déploiement des activités de la FAE pour un total de 203 122,86 F en 2011 et 150 904,94 F en 2012, concernent les ports, téléphone et internet, les cotisations et abonnements, la promotion, le marketing, la publicité, les frais de contentieux, les honoraires juridiques, les mandats, les honoraires de l'organe de révision, les honoraires support fiduciaire (actualisation et maintenance du logiciel salaire), les frais de déplacement et représentation, les frais de banque, les amortissements et le coût caution de l'Etat de Genève (0,125% appliqué sur l'écart, entre le montant total des engagements et le montant total des provisions sur le cautionnement).

Coûts de fonctionnement du Conseil de fondation

Les coûts de fonctionnement du Conseil de fondation de la FAE, regroupant les frais du Conseil de fondation ainsi que les jetons de présence et indemnités, se sont élevés à 103 235,96 F en 2011 et 112 238,80 F en 2012. S'ils semblent élevés, ils se justifient par le nombre de séances tenues (toutes les demandes sont examinées par le Conseil de fondation). A noter qu'entre 2006 et 2012, le nombre de séances a presque doublé. Par ailleurs, les séances du Conseil de fondation se caractérisent par une forte présence (en moyenne 8 présents sur 10 membres à chaque séance). En 2011, il s'est réuni 14 fois contre 13 en 2012. Chaque année, 2 journées de séminaires sont également organisées et sont consacrées, notamment, au suivi de la réalisation des objectifs du contrat de prestations. Il n'y a pas eu de déplacement *in situ*, mais il arrive que des sous-groupes du Conseil de fondation rendent visite à une entreprise pour mieux évaluer sa demande.

Evaluation

La loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises (LAE – I 1 37) prévoit une évaluation 2 ans après son entrée en vigueur en mai 2009 (article 19, alinéa 1, L 10459). Selon le texte de la loi, cette évaluation visait plus

spécifiquement l'article 7A (avances de liquidités). Toutefois, ce type d'aide n'a pas rencontré le succès escompté, essentiellement en raison de l'impact négatif de la notification de la cession des factures aux débiteurs cédés.

Le mandat confié sur appel d'offres à la société Eco'Diagnostic a dès lors porté sur l'évaluation de la FAE suite à la nouvelle loi 10459 susmentionnée (extension de l'éventail des aides par le financement d'expertises et l'avance de liquidités susmentionnée et l'augmentation des limites d'intervention par entreprise de 2 à 4 millions). Le mandat devait également permettre de donner trois éclairages complémentaires sur l'action et l'impact de la FAE entre 2009 et 2011 :

1. l'impact de l'action de la FAE sur les entreprises aidées et sur le tissu économique genevois;
2. l'impact des aides octroyées sur les finances publiques genevoises;
3. l'impact des instruments d'aides de la FAE sur le marché local des services financiers destinés aux entreprises.

Le premier point n'a pas pu être correctement évalué, dans la mesure où seules les données comptables de 2010 des sociétés aidées étaient disponibles au moment de l'évaluation. Au vu de ce constat, la société Eco'Diagnostic recommande de mesurer l'impact de l'aide sur une base documentaire à développer et suggère de revoir l'archivage des données.

Dès lors, l'Etat a non seulement confié à Eco'Diagnostic un second mandat qui porte sur l'accompagnement de la FAE dans la mise en place d'une base de données interne, mais il a également sollicité Cautionnement romand. Les travaux seront ainsi harmonisés au niveau romand, la FAE n'assumant que les frais relatifs à ses spécificités (prise de participations, avance de liquidités, financement d'expertises, audits et accompagnements).

Concernant le deuxième objet du mandat, l'évaluateur attire l'attention de la FAE sur la fragilité des chiffres publiés en matière du nombre d'emplois maintenus ou créés et suggère d'harmoniser les méthodes de calcul et les données relatives à l'emploi de la FAE avec celles de l'OCSTAT. Il est toutefois relevé à cet égard, qu'à compter de l'année 2013, l'OCSTAT ne procède plus à l'enquête sur les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique dans le canton de Genève, dont la FAE, mais envisage de procéder à une évaluation sur la base du nouvel outil statistique fédéral STATENT (statistique structurelle et démographique des entreprises) qui remplace les recensements fédéraux des entreprises. Les données seront ainsi plus exactes que celles résultant d'une enquête auprès des entreprises.

Par ailleurs, donnant suite aux remarques d'Eco'Diagnostic, la FAE a intégré dans ses documents contractuels 2013, une clause engageant le

représentant légal d'une entreprise à lui remettre annuellement sa déclaration AVS avec le décompte des employés ou, à défaut, de l'autoriser à contacter directement sa caisse AVS pour collecter l'information.

Concernant le troisième objet du mandat, seul l'outil d'avance de liquidités mérite de faire l'objet d'une réflexion, notamment sur la pertinence de la notification ou non aux débiteurs cédés, de la cession des créances de l'entreprise soutenue.

Donnant suite à la remarque et depuis le deuxième semestre 2013, la FAE ne procède à ladite notification qu'à la première demande.

Il est relevé ici que la Confédération a également procédé à l'évaluation de l'efficacité du système suisse de cautionnement dans lequel s'inscrit la FAE, notamment en comparaison internationale et que cette étude a été confiée à trois mandataires différents.

Conclusion

Le Conseil d'Etat tient à souligner que l'impact économique de la FAE ne se limite pas au nombre d'entreprises soutenues ou d'emplois maintenus et/ou créés et que la valeur ajoutée de la FAE dépasse la mise en place de solutions financières pour les entreprises. Par la mise en relation de son réseau, par la recherche de solutions subsidiaires, par sa réactivité dans les situations d'urgences et par l'effet de levier potentiel en termes d'investissements ou de mises en contact, la FAE est un acteur essentiel au dynamisme des PME à l'échelle du canton dans les domaines de la création, le développement, la transmission ou la reprise voire la restructuration d'un nombre important d'entreprises (342 depuis 2006).

La FAE est également un instrument de politique économique relevant de la promotion endogène, permettant non seulement de délivrer un message clair de soutien aux PME qui ne trouvent pas de réponse à leurs besoins auprès des partenaires financiers usuels, mais également de contribuer au maintien d'un tissu économique diversifié.

A cet égard, le renforcement des complémentarités et des synergies avec la FONGIT et l'OPI, notamment prévu par la loi 10871 précitée, sous « généralités », est essentiel. Ceci d'autant plus qu'il est ressorti des dossiers et des contacts avec les entreprises suivies par la FAE, un manque de confiance des entrepreneurs et des investisseurs, une concurrence accrue des marchés et un repli des banques en matière de crédit.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER

Annexes :

- *Rapports d'activités 2011 et 2012 de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)*
- *Rapports d'activités du Cautionnement romand (Coopérative romande de cautionnement - PME, en 2011 et 2012)*
- *Rapports annuels 2011 et 2012 de la Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers (CSC)*
- *Règlement de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)*
- *Rapport d'évaluation de la loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises, 24 mai 2012 et position de la FAE y relative, du 13 août 2012*
- *Rapport d'accompagnement de la Fondation d'aide aux entreprises du 11 juin 2013*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

Bilan et compte de résultat
au 31 décembre 2011

La pièce qui vous manque ?



 **fae**
financer
autrement les
entreprises

Message du Président du Conseil de fondation



Les entreprises qui comptent moins de 10 employés constituent l'essentiel du tissu économique genevois et représentent plus de 80 % des sociétés immatriculées au Registre du Commerce. Elles contribuent fortement à la qualité de vie des habitants de la région, en y maintenant une activité de proximité dans chaque rue ou quartier de nos villes et villages. Elles sont aussi vitales pour les grandes entreprises et industries du canton, car elles ont conservé dans bien des domaines un savoir-faire unique.

Ainsi, restaurants, kiosques, commerces de proximité, artisans, sous-traitants, sociétés de services, sont indispensables à la région tant d'un point de vue économique que social.

Et pourtant, contrairement aux grandes industries ou entreprises du canton, ces petites entités peinent à trouver un financement adéquat, notamment lorsqu'un client fait défaut dans ses obligations de paiement ou qu'il retarde ses commandes dans l'attente d'une reprise du marché, voire même depuis le ralentissement de la consommation généré par un franc fort en 2011.

Car, qu'on ne s'y trompe pas, ce sont bien ces petites entreprises qui subissent en premier les effets de toute crise, parce que plus fragiles, dépendantes parfois d'un seul client ou encore, n'ayant pas les réserves suffisantes pour absorber une perte imprévue en période de récession.

Dans ce contexte, la FAE, Fondation d'aide aux entreprises, plus connue désormais sous l'appellation « Financer autrement les entreprises » offre une réelle alternative et une aide concrète, pour ces entreprises et leurs responsables.

Proche de ces chefs d'entreprises, partageant leurs préoccupations quotidiennes avec une connaissance approfondie du marché local, la FAE, grâce à ses nombreux moyens d'intervention et sa réactivité, apporte souvent la pièce manquante à la mise en place d'un financement ou à sa consolidation.

De même, beaucoup de ces entreprises sont aussi confrontées, ou vont l'être, à un problème de succession ou de transmission. Dans ce domaine aussi, l'action de la FAE offre à de jeunes ou de nouveaux entrepreneurs, qui ne disposent pas encore d'une assise financière suffisante, une opportunité de pérenniser une entreprise et ses emplois en la reprenant.

Enfin, la création d'entreprises innovantes doit aussi être soutenue et encouragée, ce que fait la FAE en apportant les ressources complémentaires aux financements de la recherche et développement des sociétés qui ambitionnent de finaliser des projets dans les domaines des biotechnologies, du médical, des technologies de l'information et de la communication.

La fondation est aussi sensibilisée au domaine des Cleantechs et, à ce titre, s'attachera également à accompagner et promouvoir tous les projets qui traiteront des préoccupations liés aux déchets, à la mobilité douce, à l'énergie solaire ou encore de l'efficacité énergétique.

L'utilité de la FAE n'est donc plus à démontrer et son action doit encore être renforcée pour maintenir un tissu économique dynamique et varié à Genève.

Pour le Conseil de fondation,



Philippe Lathion
Président

Bases Légales

La Fondation d'aide aux entreprises, de droit public, dénommée ci-après FAE, a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE), entrées en vigueur le 11 mars 2006.

La loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises (Mesures de lutte contre la crise) du 15 mai 2009 a complété le dispositif en place.

Elle a démarré son activité opérationnelle le 1^{er} juillet 2006, par conséquent l'année 2011 représente le cinquième exercice annuel complet.

A cela s'ajoute le cautionnement fédéral par l'intermédiaire de la Coopérative romande de cautionnement – PME (Cautionnement romand), dont la FAE est partie prenante en tant qu'antenne cantonale genevoise.

Les chambres fédérales ont adopté la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations en faveur des petites et moyennes entreprises en date du 6 octobre 2006. Cette loi remplace l'arrêté fédéral tendant à encourager les coopératives de cautionnement des arts et métiers du 22 juin 1949. En date du 28 juin 2007, la Confédération a reconnu Cautionnement romand en tant que bénéficiaire des aides de la nouvelle loi.

L'Etat de Genève détient une part sociale au sein de Cautionnement romand de CHF 1.5 Mio lui permettant d'assumer la responsabilité totale de cautionnements pour des entreprises du canton de Genève jusqu'à hauteur de CHF 10.7 Mio. Au-delà de ce montant, déjà atteint en 2009, deux possibilités se présentent, une augmentation de la part au capital ou une arrière-caution de 35 %, permettant de nouveaux cautionnements de la part de Cautionnement romand au-delà de la limite initiale. L'Etat de Genève a opté pour la possibilité d'assumer la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

I. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de onze membres nommés par le Conseil d'Etat, deux membres étant proposés par le Grand Conseil.

Membres du Conseil de fondation :

Président **M. Philippe Lathion**, Expert-comptable diplômé,
Associé de Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire SA

Vice-Présidente **Me Christine Sayegh**, Avocate au barreau de Genève

Membres **Mme Emanuela Dose Sarfatis**, Département des affaires régionales,
de l'économie et de la Santé (DARES) (*)

M. Bernard Girod, Membre du Conseil de fondation de l'OPI,
Office de Promotion des Industries et des Technologies

M. Olivier Grometto, Fédération des entreprises romandes, Genève (*)

M. Erwin Meyer, Directeur général de banque retraité, Genève

M. Andrés November, Professeur honoraire, Genève

M. Jacques Robert, Syndicat Unia-GE, Genève

M. Laurent Terlinchamp, Président de la Société des cafetiers restaurateurs
et hôteliers de Genève (*)

M. Olivier Terrettaz, Economiste d'entreprises, Genève

M. Charles Seydoux, Entrepreneur, Genève

(*) également représentants de

la FAE au Conseil d'administration

de Cautionnement romand

II. Direction et collaborateurs

La direction se compose de deux directeurs :

M. Serge Nouara, chargé de l'opérationnel, de l'administration et des finances

M. Jean Métrailler, chargé de la qualité

L'effectif du personnel de la FAE à fin 2011 se montait à 11 postes de travail.

III. Les missions et les métiers de la FAE

La FAE exerce quatre métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entreprises dans chacune des phases de leur vie :

1. Faciliter l'accès aux financements pour réussir sa création d'entreprise ou accompagner le développement et l'innovation des sociétés existantes que ce soit pour acquérir du matériel, des machines ou du mobilier, réaliser des travaux, emménager dans de nouveaux locaux, etc.
4. Permettre la réalisation de missions effectuées par des experts retenus sur appels d'offres et selon un cahier des charges établi conjointement avec la FAE pour le diagnostic d'une activité, d'un marché, d'un produit, l'évaluation d'une entreprise, la mise en place d'outils de gestion.

Elle permet également l'obtention de limite de crédit de trésorerie pour financer les charges d'exploitation courantes des entreprises, constituer ou renouveler des stocks, surmonter une baisse passagère de l'activité, voire régler des factures urgentes.

Garantie de remboursement des crédits bancaires commerciaux ou leasing jusqu'à CHF 4 Mio maximum

2. Fournir le levier financier à la levée de fonds auprès d'investisseurs pour accélérer la croissance des entreprises qui souhaitent conquérir de nouveaux marchés, innover et lancer de nouveaux produits. Ainsi, la FAE contribue à renforcer la structure financière de fonds propres.

Renforcement des fonds propres en réalisant une prise de participation minoritaire au capital jusqu'à CHF 4 Mio maximum

3. Préserver la trésorerie de l'entreprise en anticipant les paiements tardifs de ses clients.

Avance de liquidités de CHF 250'000 maximum contre la cession de factures ouvertes

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit

Les entreprises du canton de Genève peuvent également bénéficier d'un cautionnement solidaire pour un crédit commercial jusqu'à CHF 500'000, octroyé par Cautionnement romand, pour lequel la Confédération assume 65 % du risque.

IV. Rapport d'activité de la Direction, 6^e exercice



Faciliter l'accès aux crédits :

Depuis son démarrage opérationnel le 1er juillet 2006, ce sont près de **CHF 84.8 Mio accordés** par la fondation « Financer Autrement les Entreprises » (FAE) sous forme de

cautionnement de crédits, participations au capital de sociétés ou avances de trésorerie à **282 entreprises genevoises**, qui auront permis de contribuer à la **création ou au maintien de 2'741 emplois directs** dans des secteurs d'activité aussi variés que le commerce de détail, l'industrie, le bâtiment, la restauration ou encore les nouvelles technologies, entre autres.

Avec **57 demandes acceptées** sur l'année pour **638 emplois créés ou maintenus**, 2011 a confirmé la nécessité de faciliter l'accès aux crédits des PME de notre canton, plus particulièrement **les financements de trésorerie** (47 % des dossiers) générés par un recul de la consommation lié à un franc fort et ceux destinés à favoriser les projets de **transmission d'entreprise** (26 %). Cette évolution positionne la FAE aux côtés des autres acteurs économiques pour pérenniser le savoir-faire local.

Les nouvelles recommandations « Bâle III » auxquelles sont progressivement soumises les banques depuis le 1er janvier 2012 et le surenchérissement du coût de leur refinancement ont également entraîné une anticipation et une redéfinition des politiques d'octroi de leurs crédits avec, pour conséquence, une sollicitation accrue des prestations proposées par la FAE.

Une identité reconnue :

Présenté au printemps 2010, le nouvel acronyme FAE « Financer Autrement les Entreprises » accompagné de son logo et du **nouveau site internet (www.fae-ge.ch)** ont été accueillis favorablement par les établissements bancaires, associations professionnelles, entreprises genevoises et autres partenaires.

La fondation a ainsi bénéficié d'une identité renforcée et appréciée comme en témoigne l'augmentation de la fréquentation du site avec près de **1'000 visites mensuelles** en 2011 contre 800 l'année dernière.

Parallèlement et dès le 20 avril 2011, nous adressons notre **première « Newsletter »** à plus de 600 destinataires intéressés par l'actualité de la fondation, ses événements et les témoignages d'entreprises qui ont bénéficié de ses prestations.

Proximité :

Durant toute l'année, la fondation s'est attachée à maintenir et favoriser une relation économique de proximité tant auprès des entreprises locales que des partenaires qui collaborent quotidiennement au développement du canton. Ce sont donc plus de **50 actions** qui nous ont permis d'informer, accueillir et accompagner les entreprises genevoises :

- 38 articles de presse
- 2 émissions radio
- 1 conférence de presse
- 2 conférences-débats dédiés aux solutions de financements (La Praille le 27 septembre 2011) et à la transmission d'entreprise à ses employés (Genève le 8 décembre 2011)
- 5 Newsletters
- Mise en ligne sur notre site internet et diffusion d'un film sur les activités de la FAE
- Conférences et participations aux assemblées générales de deux associations professionnelles
- Participation aux cours des cafetiers restaurateurs
- Rencontres mensuelles avec des banques genevoises
- Participation aux tables rondes de l'événement « Actes/Industries » (La Praille le 25 mai 2011)

Organisation :

En juillet 2011, **la fondation a renouvelé son serveur informatique et actualisé son système d'exploitation** dans le but d'améliorer encore sa réactivité dans l'approche des demandes et simplifier son processus de gestion des dossiers tant en terme d'efficacité que de délai. En ce sens, une étude d'une gestion électronique des documents a été entamée durant l'automne.

Suite au rapport d'évaluation sur le cautionnement des Arts et Métiers effectuée par Ernst & Young à l'initiative du SECO et remis fin 2010, un mandat d'étude additionnel a été confié au même mandataire afin d'examiner les interfaces entre les coopératives de cautionnement et leurs antennes. A ce titre, la FAE a été

solicitée en début d'année dans le but d'étudier les similitudes ou différences de mise en pratique des processus liés au cautionnement au sein des différentes antennes, notamment en abordant les points clés liés aux critères d'octroi, la gestion des dossiers en cours, le suivi des pertes et récupérations, ou encore la gouvernance entre les structures.

En sa qualité de fondation de droit public, la FAE se doit de bénéficier de la confiance des autorités de l'Etat de Genève, de ses clients et de ses employés dans l'intégrité de sa gestion, ainsi que dans le respect des règles et de ses devoirs. Les règles d'organisation (*la répartition des compétences entre organes, les procédures de décision, les critères d'attribution des soutiens financiers par exemple*), le comportement (*notamment l'intégrité éthique et morale, éviter les conflits d'intérêts ...*), la transparence et la communication interne et externe, revêtent une importance fondamentale. C'est la raison pour laquelle **le Conseil de fondation a décidé d'instaurer une charte**, tant pour les membres de son Conseil que pour les membres du personnel de la fondation.

Mesures de lutte contre la crise et évaluation :

L'an dernier, nous faisons état de la dotation supplémentaire de CHF 40 Mio accordée par l'Etat de Genève au cours du second trimestre 2009 dans le cadre de mesures de lutte contre la crise initiées par le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé. **La Loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises relative à ces mesures prévoyait une évaluation 2 ans après son entrée en vigueur par un expert mandaté par le Conseil d'Etat sur appel d'offres.**

Ce mandat a été attribué fin octobre 2011 à la société Eco'Diagnostic qui doit rendre ses conclusions pour le printemps 2012.

Effectif et évolution :

Au 31 décembre 2011, la fondation employait **10 personnes**, respectivement 3 gestionnaires de crédits, 2 assistantes gestionnaires, une comptable (également responsable de la qualité, de l'informatique et du recouvrement), une secrétaire de direction, une assistante administrative et 2 membres de direction.

A ce titre, nous tenions à adresser nos sincères remerciements à **Monsieur Jean Métraller, Directeur en charge de la qualité, qui a fait valoir ses droits à la retraite** après plus de 18 années au service du développement économique du canton. Tout d'abord en tant que Directeur de l'Office Genevois de Cautionnement Mutuel pour commerçants et artisans depuis 1994, puis, au titre de membre de la direction de la FAE depuis sa création en juillet 2006. Il a ainsi participé activement aux débats qui permettent de pérenniser l'ex-OGCM dans sa recapitalisation mais il a aussi été

un acteur prépondérant lorsqu'il a fallu conserver le cautionnement fédéral à Genève.

Au sein de la fondation, il a été l'investigateur de sa mise en place structurelle et il a également veillé à assurer au mieux la conception et le suivi du Système de Contrôle Interne visant à garantir la qualité des services proposés.

Contrat de prestations :

Le contrat de prestations a pour but de déterminer les objectifs visés par la LIAF (Loi sur les Indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005) et de préciser le montant et l'affectation de l'indemnité, définir les prestations offertes, fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance.

Comme l'an passé, il résulte des différents rapports de la commission de suivi du contrat de prestations que les objectifs fixés à la FAE ont tous été atteints, voire dépassés.

Le renouvellement du contrat de prestations pour la période 2012-2015 a fait l'objet d'un projet de loi (PL 10871) accordant les indemnités et une aide financière annuelle de fonctionnement aux organismes d'aide et de promotion des entreprises à Genève, soit l'Office de la promotion des industries et des technologies (OPI), la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) et la Fondation d'aide aux entreprises (FAE). **En sus de leurs activités et prestations traditionnelles, les indemnités et aides financières allouées devraient permettre la mise sur pied d'un incubateur Cleantech par l'utilisation des synergies et des compétences existant dans les trois organismes. Les cibles prioritaires de l'incubateur Cleantech devront viser les projets relatifs aux enjeux environnementaux urbains tels que la mobilité, les déchets, l'efficacité énergétique et l'énergie solaire.**

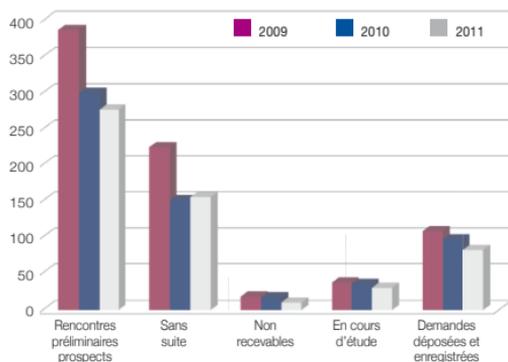
Activité du conseil de fondation et séminaires :

Le Conseil de fondation s'est réuni 14 fois durant l'exercice 2011 pour se déterminer sur les demandes de soutien déposées, contrôler le suivi des soutiens accordés, analyser les risques de l'ensemble du portefeuille, suivre la gestion de la fondation.

Deux journées de séminaire ont été consacrées aux travaux préparatoires du renouvellement du contrat de prestations, à l'évaluation des mesures de lutte contre la crise (mise en œuvre, cahier des charges, ...), à la nomination d'un nouvel organe de révision, à l'évaluation sur le cautionnement fédéral menée par Ernst & Young sur mandat du SECO et à l'élaboration de la charte FAE.

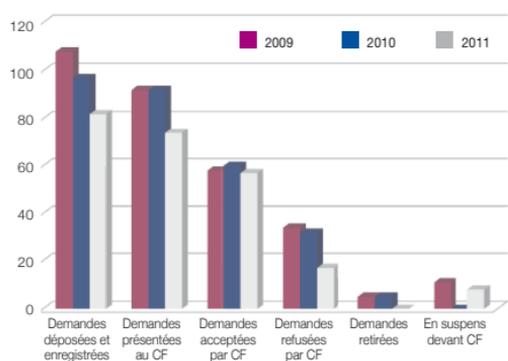


Pour la Direction,
Serge Nouara, Directeur



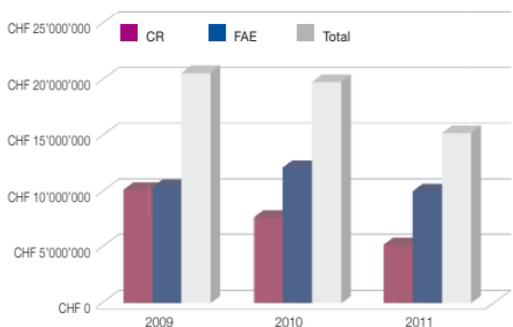
ACTIVITE FAE 2009 - 2010 - 2011

La FAE a enregistré 277 contacts préliminaires en 2011. Au-delà de l'action de lutte contre la crise développée par le DARES qui avait généré une forte hausse des contacts en 2009, les prestations de la FAE sont aujourd'hui mieux connues des entreprises genevoises qui apprécient avec discernement leur besoin avant de faire appel à son partenariat. Depuis 2 ans, les premières rencontres qui n'ont pas donné suite se stabilisent à 50% environ, notamment grâce aux solutions subsidiaires proposées, tandis que les demandes formellement enregistrées représentent un peu moins du 1/3.



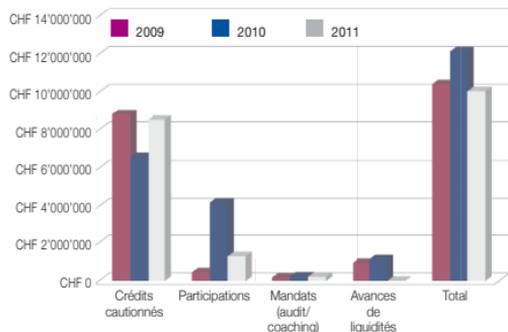
Demandes CR / FAE déposées et enregistrées 2009 - 2010 - 2011

Après le ralentissement économique 2009 et 2010 qui s'est traduit par un taux d'acceptation de 65 % des demandes (souvent trop tardives) présentées au Conseil de fondation, l'exercice 2011 marque désormais une évolution puisque ce sont plus de 77 % des dossiers qui ont abouti à une décision favorable. Pour la 3ème année consécutive, ce sont 57 entreprises qui ont été accompagnées en 2011, ce qui portera à **282** le nombre de sociétés soutenues depuis le démarrage opérationnel 1er juillet 2006.



Engagements accordés CR / FAE 2009 - 2010 - 2011

Alors que le nombre de dossiers acceptés est presque identique à l'année précédente, 2011 est marquée par un recul des engagements de cautionnement de crédits accordés par Cautionnement Romand, notamment avec un montant moyen par dossier de CHF 153'000.00 environ contre CHF 228'000.00 en 2010. Cette évolution se justifie par une activité plus soutenue auprès de la restauration et du commerce de détail. Parallèlement, la FAE enregistre une production mensuelle de CHF 0.84 Mio environ.



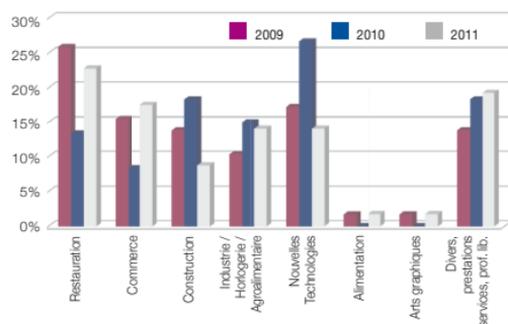
Engagements donnés par la FAE 2009 - 2010 - 2011

L'augmentation de 30 % des cautionnements accordés sur 2011 se justifie principalement par 2 dossiers importants qui représentent un total de CHF 5 Mio. Concernant les participations et le montant de CHF 1.3 Mio souscrit contre CHF 4.2 Mio l'année dernière, il est utile de rappeler que la fondation avait accordé une augmentation de sa participation dans 3 des 6 demandes qu'elle avait traitées en 2010 alors que l'année 2011 se caractérise par l'octroi de souscriptions au capital de 2 nouvelles sociétés, ainsi que 1 augmentation. Après les difficultés économiques de 2009 et 2010 qui avaient engendré un accroissement des délais de paiement et une recrudescence des besoins de trésorerie, les entreprises genevoises n'ont plus eu à recourir à l'avance de liquidités contre cession de factures notifiée.



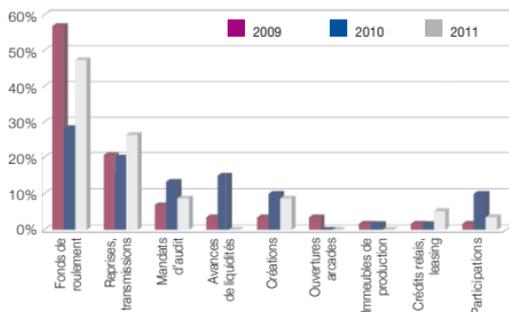
Pertes FAE cumulées depuis l'origine

Avec CHF 609'313.00 remboursés aux banques en 2011 au titre du cautionnement donné, la fondation maintient un taux de pertes cumulées inférieur à 5 % de la totalité des engagements accordés depuis son démarrage opérationnel le 1er juillet 2006. Cette évolution est encore plus significative lorsqu'elle est rapprochée de celle du taux d'acceptation des demandes qui a progressé de 64 à 77 % depuis 3 ans.



Prestations accordées CR / FAE par secteur d'activité en 2009 - 2010 - 2011

En 2011, la FAE à répondu présente face aux besoins de financement de la restauration, du commerce de détail et des artisans suite à une baisse d'activité générée par un franc fort qui a favorisé la consommation en France voisine. Depuis 3 ans, la fondation consolide également sa collaboration avec les secteurs de l'industrie (14 %) et des prestations de services (19 %). Concernant les nouvelles technologies, nous rappelons que l'année 2010 fut un exercice qui a bénéficié des dossiers d'augmentations de capital souscrites par la FAE dans des sociétés où elle était déjà actionnaire.

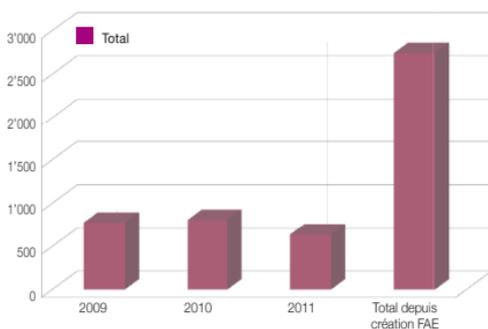


Demandes CR / FAE par objet 2009 - 2010 - 2011

Face à un franc fort ayant entraîné un recul de la consommation locale (et donc de l'activité) ou encore aux nouvelles exigences bancaires préconisées par "Bâle III" (et donc de restriction de la politique d'octroi des crédits, voire même du surenchérissement du coût de financement pour les banques), la FAE a dû répondre aux nombreuses sollicitations en matière de financement du fonds de roulement (47 % des dossiers acceptés en 2011 contre 28 % en 2010). A ce titre, les entreprises genevoises ont été (ré)actives en effectuant des travaux d'agencement, des achats adaptés en complément d'une gamme de produits ou tout simplement pour pallier à un manque de trésorerie parfois mobilisée dans des stocks trop importants.

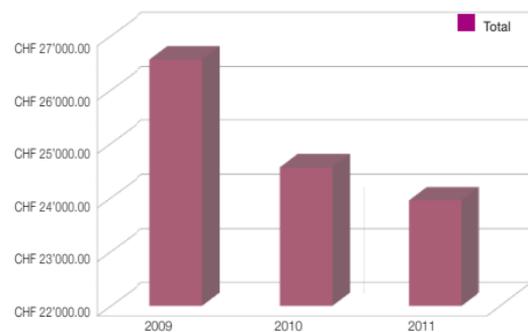
Par ailleurs et avec presque 1/3 de ses interventions dans les projets de transmissions d'entreprises, la fondation est également appelée à jouer un rôle significatif aux côtés des acteurs économiques de notre canton pour faciliter l'accès aux financements destinés à la reprise de sociétés et pérenniser le savoir-faire de notre canton.

Nombre d'emplois créés et/ou maintenus CR / FAE en 2011



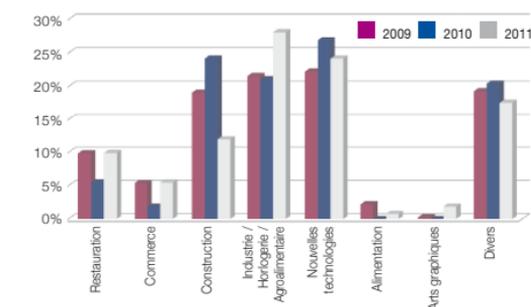
Nombre d'emplois créés et/ou maintenus CR / FAE en 2011

638 emplois **directs** ont été créés et/ou maintenus en 2011. Le renforcement du soutien au commerce de proximité traduit cette évolution avec un effectif moyen de **11.19 collaborateurs par entreprise accompagnée** contre 13.46 en 2010. Vouée à soutenir l'emploi, la FAE a contribué à la création et/ou maintien de **2'741 postes de travail** depuis sa création.



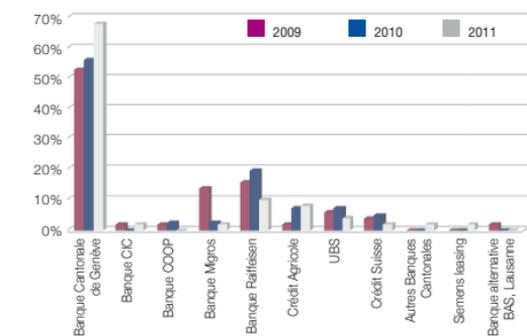
Montant moyen accepté par emploi créé ou maintenu 2009 - 2010 - 2011

Dans la continuité des dernières années, la fondation reste attachée à ses principes en matière d'octroi de ses engagements puisque le montant moyen accordé par emploi n'excède pas **CHF 24'000.00** en 2011.



Nombre d'emplois CR/ FAE par secteur d'activité 2009 - 2010 - 2011

La FAE contribue de manière équitable au maintien et à la création d'emplois dans les 5 principaux secteurs d'activité que sont le commerce de détail et la restauration (15 %), la construction (12 %), l'industrie (28 %), les nouvelles technologies (24 %) et enfin les prestations de services et divers (21 %).



Cautionnement CR / FAE par banque partenaire 2009 - 2010 - 2011

Grâce à une attitude proactive, la Banque Cantonale de Genève consolide sa relation avec la FAE et représente près de 68 % de nos interventions en 2011 après 53 % en 2009 et 56 % en 2010. Parallèlement les banques Raiffeisen, UBS et Crédit Agricole Financements manifestent également un intérêt significatif envers les prestations proposées par la fondation.

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
de la Fondation d'aide aux entreprises**

Exercice arrêté au 31 décembre 2011



UNIFID

UNIFID S.A.
Rue du Parc 3bis
Case postale 3289
1211 Genève 3

Tél. +41 22 737 07 50
Fax +41 22 736 39 44
E-mail: info@unifid.ch

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de Fondation

de la

Fondation d'aide aux entreprises
Genève

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes) de la FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES ci-joints comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et l'annexe aux comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la Directive transversale de l'Etat de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », à la loi et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des principes de présentation des comptes ainsi que de la mise en place de principes d'évaluation adéquats.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

UNIFID

Opinion d'audit

Comme le précise le paragraphe 4 h) de l'annexe aux comptes annuels, il existe au 31 décembre 2011 sur le poste « Participations FAE » de CHF 7'242'074 un risque avéré de CHF 5'442'455 qui réduira le capital de dotation au moment de sa constatation définitive.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 sont conformes aux Swiss GAAP RPC et à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers à l'exception de la réserve mentionnée au paragraphe ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Directive transversale sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En dépit de la réserve qui précède, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

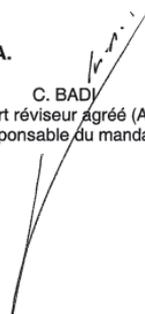
Genève, le 24 février 2012

UNIFID S.A.

P.RIVERA
Réviseur agréé (ASR)



C. BADI
Expert réviseur agréé (ASR)
Responsable du mandat



Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan, compte de profits et pertes
- Annexe aux comptes annuels

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Genève

Bilan au 31 décembre 2011

ACTIF	2011 CHF	2010 CHF
Actif circulant		
Liquidités		
Caisse	1'945.60	1'426.80
Avoirs en banques à vue	56.75	67.40
Compte courant Etat de Genève	22'994'644.66	24'293'896.38
Total des liquidités	22'996'647.01	24'295'390.58
Réalisable		
Impôt anticipé à récupérer	1.95	1.90
Débiteurs divers	3'600.00	5'400.00
Débiteurs OGCM en garantie CRC	87'162.55	140'118.05
Subvention provision s/risque cautions à recevoir	11'666'224.00	5'328'909.00
Subvention provision s/avances de liquidités à recevoir	0.00	300'000.00
Actifs transitoires	28'897.85	43'344.00
Cautions appelées ex-FSPME	0.00	369'053.80
Total du réalisable	11'785'886.35	6'186'826.75
Total de l'actif circulant	34'782'533.36	30'482'217.33
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles		
Mobilier, matériel informatique, véhicules	55'243.97	27'406.75
Total immobilisations corporelles	55'243.97	27'406.75
Immobilisations financières		
Participations ex FSPME	572'549.00	572'549.00
Participations FAE	7'242'074.12	5'942'110.57
Dépôt de garantie	14'183.00	14'159.40
Total immobilisations financières	7'828'806.12	6'528'818.97
Total de l'actif immobilisé	7'884'050.09	6'556'225.72
Total de l'actif	42'666'583.45	37'038'443.05

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Genève

Bilan au 31 décembre 2011

PASSIF	2011 CHF	2010 CHF
Fonds étrangers		
Dettes à court terme		
Autres créanciers FAE	3'375.60	7'748.80
Créanciers FAE (collectif)	54'841.10	6'319.90
Dépôt bancaire OGCM garantis CRC	87'162.55	140'118.05
Créancier SECO	2'864.00	2'828.80
Créancier CRC-PME	5'640.00	1'690.00
Passifs transitoires Etat de Genève	9'052.60	6'467.90
Passifs transitoires	154'425.15	158'684.70
Total des dettes à court terme	317'361.00	323'858.15
Provisions		
Provision sur cautions FAE	11'664'724.00	5'282'409.00
Provision sur avances liquidités	0.00	300'000.00
Provision sur cautions ex-LAPMI	1'500.00	46'500.00
Provision sur cautions ex-FSPME	12'319.00	12'319.00
Provision sur cautions appelées FSPME	0.00	308'256.45
Provision sur cautions ex-OGCM	98'129.45	192'550.45
Provision sur participation ex-FSPME	572'550.00	572'550.00
Total des provisions	12'349'222.45	6'714'584.90
Total des fonds étrangers	12'666'583.45	7'038'443.05
Fonds propres		
Capital de dotation	30'000'000.00	30'000'000.00
Total des fonds propres	30'000'000.00	30'000'000.00
Total du passif	42'666'583.45	37'038'443.05

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Genève

Comptes de profits et pertes de l'exercice 2011

Résultat de fonctionnement	2011 CHF	Budget 2011 CHF	2010 CHF
PRODUITS de fonctionnement			
Taxes d'inscription	36'243.00	35'000.00	39'750.00
Expertise-frais dossiers CRC	62'913.65	26'000.00	56'237.80
Frais analyse dossiers FAE	13'600.00		8'880.00
Produits contentieux	133'114.30	70'000.00	113'195.70
Produits sur exercices antérieurs	71'098.70		86'507.90
Produits financiers	2'790.35		1'881.35
Total Produits de fonctionnement	319'760.00	131'000.00	306'452.75
CHARGES de fonctionnement			
Salaires et charges sociales	1'260'226.45	1'400'000.00	1'192'959.65
Autres charges du personnel	14'022.05	18'000.00	17'977.20
Jetons de présence et indemnités	93'000.00	110'000.00	95'000.00
Loyers et charges	81'247.05	82'000.00	80'032.90
Services Industriels	3'212.55	4'000.00	3'877.00
Frais de nettoyage	2'349.85	6'000.00	6'237.00
Entretien matériel, mobilier et installation	4'760.90	5'000.00	7'395.35
Frais matériels et logiciels informatique	35'156.25	35'000.00	13'967.85
Maintenance informatique	16'490.35	20'000.00	15'620.20
Frais et matériel de bureau	11'985.93	14'000.00	16'226.31
Ports, téléphone, internet	13'278.20	14'000.00	13'039.85
Cotisations et abonnements	1'432.00	1'000.00	797.00
Promotion marketing, publicité	34'811.05	45'000.00	98'255.00
Frais contentieux	82'045.15	10'000.00	95'811.65
Honoraires juridiques, mandats	17'649.98	30'000.00	5'592.50
Honoraires organe de révision	15'638.00	23'000.00	22'434.60
Honoraires support fiduciaire	631.80	7'000.00	1'821.45
Frais de déplacement et représentation	15'571.05	15'000.00	12'469.20
Frais de Conseil	10'235.96	11'000.00	9'027.60
Assurances choses	3'069.00	4'000.00	3'322.10
Frais de banque	1'275.35	1'000.00	889.75
Coût caution de l'Etat de Genève	9'900.35	16'000.00	9'923.20
Amortissements	10'889.93	10'000.00	6'785.00
Total Charges de fonctionnement	1'738'879.20	1'881'000.00	1'729'462.36
Subv. de fonctionnement Etat de Genève	1'419'119.20	1'750'000.00	1'423'009.61
Résultat de fonctionnement	0.00	0.00	0.00

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Genève

Comptes de profits et pertes de l'exercice 2011

	2011 CHF	Budget 2011 CHF	2010 CHF
Variation provisions, gains et pertes sur aides octroyées aux entreprises			
Provisions sur cautions FAE	(7'261'452.00)	(5'900'000.00)	(2'442'287.00)
Dissolution provision sur cautions FAE	916'972.00		1'793'253.00
Subventions provision sur cautions FAE	7'261'452.00	5'900'000.00	2'442'287.00
Diminution sub. provision sur cautions à recevoir	(916'972.00)		(1'793'253.00)
Perte sur cautions FAE	(19'514.25)		733'298.09
Subventions pertes sur cautions FAE	26'679.25		74'063.91
Utilisation provision perte sur cautions FAE	(7'165.00)		(807'362.00)
Provisions sur avances liquidités FAE	0.00	(500'000.00)	(300'000.00)
Dissolution provisions sur avances liquidités	300'000.00		125'000.00
Subv. provisions sur avances liquidités FAE	0.00	500'000.00	300'000.00
Diminution subv. provisions s/avances liquidités FAE	(300'000.00)		(125'000.00)
Mandats d'accompagnement, audit	(143'100.00)	(750'000.00)	(148'547.80)
Mandats d'audit année précédente	82'000.00		0.00
Subventions accompagnement, audit	143'100.00	750'000.00	148'547.80
Subventions audit année précédente	(82'000.00)		0.00
Récupération pertes payées FAE	53'422.25		34'053.70
Remboursement Etat Genève récupération FAE	(53'422.25)		(34'053.70)
Récupération pertes payées ex-FSPME	112'621.10		512'572.00
Remboursement Etat Genève récupération ex-FSPME	(112'621.10)		(512'572.00)
Provision sur cautions OGCM	94'421.00		144'188.00
Bénéfice provision OGCM versé à l'Etat	(94'421.00)		(144'188.00)
Perte sur cautions OGCM	0.00		(23'414.40)
Utilisation provision perte sur cautions OGCM	0.00		23'414.40
Résultat variation provisions	0.00	0.00	0.00
Subvention non monétaire			
Subvention intérêts sur capital de dotation	862'500.00		862'500.00
Etat Genève intérêts sur capital dotation	(862'500.00)		(862'500.00)
Résultat subvention non monétaire	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00



FAE

14, avenue Industrielle
CH-1227 Carouge

Tél: +41 (0)22 827 42 84

Fax: +41 (0)22 827 42 80

fae@fae-ge.ch

www.fae-ge.ch

Fondation d'aide aux entreprises



La pièce qui vous manque ?



Rapport d'activité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012

Bilan et compte de résultat
au 31 décembre 2012

Message du Président du Conseil de fondation



Maintenir le savoir-faire d'aujourd'hui et anticiper celui de demain, telle est la mission de la FAE, « Financer autrement les entreprises ».

Qu'il s'agisse de financer la création d'une nouvelle entreprise porteuse d'espoirs dans le domaine des nouvelles technologies, de faciliter la transmission d'une entreprise garante d'un savoir-faire unique, ou encore de soutenir une PME confrontée à des difficultés passagères, la FAE se profile comme un partenaire public privilégié, à l'écoute des besoins de l'économie et dotée des moyens nécessaires pour les satisfaire.

Aussi, l'impact des actions menées par la FAE ne saurait se limiter au simple comptage quantitatif des emplois directs et indirects, maintenus ou créés. En participant au capital de sociétés aux côtés d'investisseurs privés ou en cautionnant des crédits « mezzanines », la FAE pérennise des compétences parfois centenaires, encourage la recherche et concourt au maintien d'un commerce de proximité.

Car « Financer autrement les entreprises » puise ses racines dans un terreau fertile et très diversifié, allant du petit commerce à la société industrielle exportatrice, en passant par la multitude de sociétés de services et de recherche qui composent le tissu économique local.

Le ralentissement économique qui touche l'Europe et n'épargne donc pas la Suisse, le renforcement des exigences réglementaires en capital et liquidités imposé aux établissements bancaires et la force du franc suisse, sont autant de facteurs qui pénalisent l'accès au financement pour les PME et justifient la raison d'être de la FAE.

Rien n'est cependant acquis et l'action de « Financer autrement les entreprises » doit s'inscrire dans le long terme tout en conservant une indispensable souplesse pour s'adapter aux besoins du marché en constante évolution. Elle se doit d'être l'interlocuteur privilégié des entrepreneurs créatifs et responsables qui, bien loin des clichés, favorisent au quotidien le développement durable de notre région en prenant le risque de créer de l'emploi et de la valeur ajoutée.

Enfin, l'année 2012 aura aussi été marquée, en septembre dernier, par l'inauguration des locaux communs à la FAE, la FONGIT et l'OPI, dans le bâtiment « Bluebox » à Plan-les-Ouates. Au-delà des synergies évidentes dégagées par le regroupement de ces entités en un même lieu, ce rapprochement aura aussi permis de créer un pôle « cleantech » qui s'inscrit dans cette volonté du canton de profiler Genève comme un centre d'excellence dans le domaine des technologies propres.

Aux noms du Conseil de fondation, de la Direction et de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de « Financer autrement les entreprises », j'adresse mes sincères remerciements aux parlementaires et conseillers d'Etat pour la confiance qu'ils nous témoignent, aux partenaires bancaires et aux associations professionnelles pour leur précieuse collaboration et enfin à tous les acteurs de l'économie genevoise pour leur reconnaissance et leur soutien.

Pour le Conseil de fondation



Philippe Lathion
Président

Bases Légales

La Fondation d'aide aux entreprises, de droit public, dénommée ci-après FAE, a été constituée par les lois votées par le Grand Conseil genevois le 1^{er} décembre 2005, Loi sur l'aide aux entreprises (LAE) et Loi sur la fondation d'aide aux entreprises (LFAE), entrées en vigueur le 11 mars 2006.

La loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises (Mesures de lutte contre la crise) du 15 mai 2009 a complété le dispositif en place.

Elle a démarré son activité opérationnelle le 1^{er} juillet 2006, par conséquent, l'année 2012 représente le sixième exercice annuel complet.

A cela s'ajoute le cautionnement fédéral par l'intermédiaire de la Coopérative romande de cautionnement – PME (Cautionnement romand), dont la FAE est partie prenante en tant qu'antenne cantonale genevoise.

Les chambres fédérales ont adopté la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations en faveur des petites et moyennes entreprises en date du 6 octobre 2006. Cette loi remplace l'arrêté fédéral tendant à encourager les coopératives de cautionnement des arts et métiers du 22 juin 1949. En date du 28 juin 2007, la Confédération a reconnu Cautionnement romand en tant que bénéficiaire des aides de la nouvelle loi.

L'Etat de Genève détient une part sociale au sein de Cautionnement romand de CHF 1.5 Mio lui permettant d'assumer la responsabilité totale de cautionnements pour des entreprises du canton de Genève jusqu'à hauteur de CHF 10.7 Mio. Au-delà de ce montant, déjà atteint en 2009, deux possibilités se présentent, une augmentation de la part au capital ou une arrière-caution de 35 %, permettant de nouveaux cautionnements de la part de Cautionnement romand au-delà de la limite initiale. L'Etat de Genève a opté pour la possibilité d'assumer la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

I. Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de onze membres nommés par le Conseil d'Etat, deux membres étant proposés par le Grand Conseil.

Membres du Conseil de fondation :

Président	M. Philippe Lathion , Expert-comptable diplômé, Associé de Duchosal Révision Fiscalité Fiduciaire S.A.
Vice-Président	M. Gilles Desplanches , Gilles Desplanches S.A., gestion, sous forme de franchise, de commerce de détail dans le domaine de la boulangerie et de l'alimentaire, Vice-Président depuis le 1 ^{er} octobre 2012 Me Christine Sayegh , Avocate au barreau de Genève, Vice-Présidente jusqu'au 30 septembre 2012
Membres	Mme Emanuela Dose Sarfatis , Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES) (*) Me Caroline Ferrero Menut , Avocate au barreau de Genève, membre depuis le 1 ^{er} octobre 2012 M. Bernard Girod , Membre du Conseil de fondation de l'OPI, Office de Promotion des Industries et des Technologies, membre jusqu'au 30 septembre 2012 M. Olivier Grometto , Fédération des entreprises romandes, Genève (*) M. Mauro Lorenzi , Expert en technologies industrielles, membre depuis le 1 ^{er} octobre 2012 M. Erwin Meyer , Directeur général de banque retraité, Genève M. András November , Professeur honoraire, Genève M. Jacques Robert , Syndicat Unia-GE, Genève M. Cédric Ricou , Entrepreneur, Genève, membre depuis le 1 ^{er} octobre 2012 M. Charles Seydoux , Entrepreneur, Genève, (*) membre jusqu'au 30 septembre 2012 M. Laurent Terlinchamp , Président de la Société des cafetiers restaurateurs et hôteliers de Genève M. Olivier Terretaz , Economiste d'entreprises, Genève, membre jusqu'au 30 septembre 2012

(*) également représentants de la FAE au Conseil d'administration de Cautionnement romand

II. Direction et collaborateurs

Le directeur est **M. Serge Nouara**.

L'effectif du personnel de la FAE à fin 2012 se montait à 8 postes de travail.

III. Les missions et les métiers de la FAE

La FAE exerce quatre métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entreprises dans chacune des phases de leur vie :

1. Faciliter l'accès aux financements pour réussir sa création d'entreprise ou accompagner le développement et l'innovation des sociétés existantes que ce soit pour acquérir du matériel, des machines ou du mobilier, réaliser des travaux, emménager dans de nouveaux locaux, etc.

Elle permet également l'obtention d'une limite de crédit de trésorerie pour financer les charges d'exploitation courantes des entreprises, constituer ou renouveler des stocks, surmonter une baisse passagère de l'activité, voire régler des factures urgentes.

Garantie de remboursement des crédits bancaires commerciaux ou leasing jusqu'à CHF 4 Mio maximum

2. Fournir le levier financier à la levée de fonds auprès d'investisseurs pour accélérer la croissance des entreprises qui souhaitent conquérir de nouveaux marchés, innover et lancer de nouveaux produits. Ainsi, la FAE contribue à renforcer la structure financière de fonds propres.

Renforcement des fonds propres en réalisant une prise de participation minoritaire au capital jusqu'à CHF 4 Mio maximum

3. Préserver la trésorerie de l'entreprise en anticipant les paiements tardifs de ses clients.

Avance de liquidités de CHF 250'000 maximum contre la cession de factures ouvertes

4. Permettre la réalisation de missions effectuées par des experts retenus sur appels d'offres et selon un cahier des charges établi conjointement avec la FAE pour le diagnostic d'une activité, d'un marché, d'un produit, l'évaluation d'une entreprise, la mise en place d'outils de gestion.

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit

Les entreprises du canton de Genève peuvent également bénéficier d'un cautionnement solidaire pour un crédit commercial jusqu'à CHF 500'000, octroyé par Cautionnement romand, pour lequel la Confédération assume 65 % du risque.

IV. Rapport d'activité de la Direction, 7^e exercice



Depuis sa création fin 2005 et jusqu'au 31 décembre 2012, ce sont **CHF 98 Mio** qui ont été accordés à **342 entreprises** sous forme de cautionnement de crédits commerciaux ou leasings, participations au capital de sociétés

ou avances de trésorerie dans l'attente de règlements tardifs. L'exercice 2012 aura permis de rencontrer quelques **276 (futurs) entrepreneurs** dont **60** ont obtenu un accord de la fondation pour **CHF 17.8 Mio** sur les 82 demandes formellement déposées. Globalement, ce sont **4'003 emplois concernés** depuis le démarrage opérationnel le 1^{er} juillet 2006.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, la fondation a enregistré 3 dossiers de pertes pour CHF 611'000 contre 6 dossiers en 2011 pour un montant presque similaire, ce qui porte le **taux de perte brut cumulé (hors montants récupérés) à 5.2 %** sur les CHF 86 Mio effectivement engagés (hors dossiers renoncés) depuis la création de la FAE.

Site internet :

L'attractivité de notre action se confirme également au travers de deux indicateurs :

- le nombre de visites sur notre site internet, en moyenne 1'220/mois (+22 %) contre 1'000 en 2011 qui avait déjà connu une progression de 25 % sur 2010
- l'enrichissement du nombre d'adhérents à la newsletter gratuite communiquée à 5 reprises durant l'année à 700 bénéficiaires par édition (600 l'année précédente)

Proximité :

Compte tenu de son positionnement indispensable pour la régénération du tissu économique genevois, la FAE s'est toujours attachée à renforcer ses liens avec ses partenaires institutionnels, publics ou privés : tous ont été rencontrés, informés des travaux réalisés (ou en cours) et des synergies ont régulièrement été recherchées.

Notre présence a aussi été assurée lors de manifestations dans le cadre de :

- 38 articles de presse
- 2 émissions radio, 2 émissions TV
- 5 Newsletters
- 1 conférence de presse
- 2 salons : Carrefour des créateurs, Futur cleantech forum
- Mise en ligne sur notre site internet de 4 témoignages d'entreprises accompagnées
- Conférence Petit-déjeuner des PME et des Start-up sur le financement d'entreprise
- Conférences et participations aux assemblées générales de 4 associations professionnelles
- 9 rencontres avec les Présidents d'associations professionnelles
- Participation aux cours des cafetiers restaurateurs
- Inauguration des nouveaux locaux dans le bâtiment « Bluebox » à Plan-les-Ouates
- Rencontres mensuelles avec les banques genevoises

Organisation :

Dans la continuité des travaux entamés à sa constitution (création d'un logo avec un nouvel acronyme FAE « **Financer Autrement les Entreprises** », cartographie des risques, Système de Contrôle Interne, renouvellement de son serveur informatique, création d'un site internet et d'une newsletter, charte, etc), la fondation a quitté les locaux qu'elle occupait avenue Industrielle 14 à Carouge afin d'emménager dans le bâtiment « Bluebox » de Plan-les-Ouates où elle poursuit son activité de soutien, d'accompagnement et de financement des entreprises genevoises.

Désormais, elle renforce également sa mission initiale aux côtés d'autres organismes publics tels que la FONGIT, l'OPI et des partenaires académiques comme l'Université de Genève, HEPIA, Geneva Creativity Center afin d'incuber de jeunes sociétés prometteuses dans le domaine des cleantech, à savoir :

- L'efficacité énergétique
- La mobilité urbaine
- Le solaire
- Le traitement des déchets

Mesures de lutte contre la crise et évaluation :

La Loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises relative aux mesures de lutte contre la crise initiées par le DARES prévoyait une évaluation 2 ans après son entrée en vigueur en mai 2009.

Cette appréciation a été confiée par le Conseil d'Etat sur appel d'offres à la société Eco'Diagnostic, fin 2011.

Au-delà de sa mise en œuvre prématurée et des considérations chiffrées portant sur une période trop courte avec l'année 2010 pour seul exercice comptable complet et un nombre d'entreprises concernées également peu significatif, cette étude a relevé la nécessité de souligner le **rôle prépondérant de la FAE dans le maintien du savoir-faire, de lieux de socialisation ainsi que la pérennisation des entreprises genevoises.**

La fondation contribue directement aux ambitions du DARES dans sa politique de promotion économique et l'appréciation de son impact cantonal est peu objective si elle se limite à des critères quantitatifs sans prendre en considération son rôle qui dépasse manifestement la mise en place d'une solution financière :

- Rapprochement et transmission d'entreprises avec l'appui de fiduciaires, associations professionnelles ;
- Mise en relation de son réseau (communes, FTI, architectes, etc) pour la recherche de terrains destinés à la construction de nouveaux sites de production ;
- Collaboration avec le commerce de détail et la restauration auprès des régies lors de changements d'arcades ;
- Recherche de solutions subsidiaires commerciales, financières ou opérationnelles ;
- Effets de levier avec l'intervention de la FAE tant en termes d'investisseurs, distributeurs, clients potentiels, etc ;
- Réactivité dans les situations d'urgence relevant d'entreprises en difficulté (FRERI, VAUDAUX, RUAG, etc).

La FAE s'efforce de passer plusieurs semaines, voire plusieurs mois à étudier des demandes qui aboutissent, au final, à des solutions subsidiaires de financement, de rapprochement, de synergies qui ne sont pas prises en compte dans cette évaluation.

En conséquence, la Direction a entamé une réflexion visant à améliorer son outil informatique qui recensera désormais des éléments **qualitatifs** de son activité et différentes **données conjoncturelles** par secteur économique, taille d'entreprises, besoins, etc. Votre prochain rapport annuel sera donc délivré dans une nouvelle version plus appropriée au rôle de la fondation à Genève.

Effectif et évolution :

L'effectif de la fondation est resté stable à **9 personnes en 2012**, respectivement 1 responsable financements PME, 2 gestionnaires de crédits, 2 assistants gestionnaires, 1 responsable administration & finance, 1 comptable (également en charge de l'informatique et du recouvrement), 1 assistante administrative et 1 directeur.

Contrat de prestations :

Le contrat de prestations a pour but de déterminer les objectifs visés par la LIAF (Loi sur les Indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005) et de préciser le montant et l'affectation de l'indemnité, définir les prestations offertes, fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance.

Depuis son origine, les différents rapports annuels de la commission de suivi du contrat de prestations relèvent l'atteinte des objectifs fixés à la FAE.

Le renouvellement du contrat de prestations pour la période 2012-2015 a parallèlement fait l'objet d'une loi commune accordant les indemnités et une aide financière annuelle de fonctionnement aux organismes d'aide et de promotion des entreprises à Genève, soit :

- l'Office de la promotion des industries et des technologies (OPI),
- la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT),
- la Fondation d'aide aux entreprises (FAE).

En sus de leurs activités et prestations traditionnelles, les indemnités et aides financières allouées ont permis la mise sur pied de l'incubateur cleantech par l'utilisation des synergies et des compétences existantes dans les trois organismes.

Activité du Conseil de fondation et séminaires :

Le Conseil de fondation s'est réuni 13 fois durant l'exercice 2012 pour se déterminer sur les demandes de soutien déposées, contrôler le suivi des soutiens accordés, analyser les risques de l'ensemble du portefeuille, suivre la gestion de la fondation.

Le Conseil d'Etat a également profité de ce renouvellement pour harmoniser les règles en matière de rémunération des membres des Conseils d'administration ou de fondation, permettant ainsi par catégorie d'établissement, selon leur taille et leur importance, de fixer des règles cohérentes :

Fonction	Indemnité annuelle		Jetons de présence	
	CHF		CHF	
	>26.05.10<1.10.2012	> 1.10.2012	>26.05.10<1.10.2012	> 1.10.2012
Président-e	30'000	45'000	500	Néant
Vice-Président-e	Néant	7'500	500	500
Président-e de commission	Néant	7'500	500	500
Membres	Néant	5'000	500	500

Deux journées de séminaire ont été consacrées :

- aux travaux préparatoires de la commission de suivi sur la réalisation des objectifs du contrat de prestations
- à l'analyse du rapport d'évaluation des mesures de lutte contre la crise
- à une réflexion sur la collaboration et le partenariat avec les banques
- à la mise à jour du règlement sur les conditions d'intervention de la FAE
- à la ratification de l'adaptation du Système de Contrôle Interne
- à une réflexion sur le financement de projets cleantech dans le cadre de consortiums semi-publics
- à une réflexion sur l'évolution de la prestation d'avance de liquidités contre la cession de factures avec ou sans notification aux débiteurs

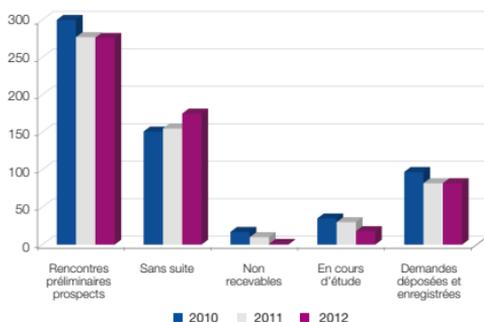
Le 26 septembre 2012, le Conseil d'Etat a arrêté la nomination des membres des Conseils d'administration ou de fondation des institutions de droit public pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 31 mai 2014. S'agissant de ses propres représentants, le Conseil d'Etat a défini quelques principes relatifs à leur désignation et c'est ainsi qu'il a posé la règle de non-cumul de mandats, en vertu de laquelle les membres ne peuvent siéger que dans un seul Conseil.

Cette adaptation sur un régime forfaitaire plutôt qu'une rétribution horaire limite la rémunération des membres du Conseil. En effet, outre leur participation à environ 17 séances par an avec 2 demi-journées consacrées à un séminaire de réflexion, ils ne ménagent par leur efforts pour étudier préalablement les dossiers de demandes de financement, participer à des délégations de rencontre auprès de nos partenaires, représenter la FAE dans différents événements ou au sein de groupes de réflexion.

Le financement de ce changement de rémunération (+ CHF 42'125 maximum dans la mesure où le taux de présence est de 100 % pour chacun des membres) sera réalisé grâce aux économies générées par des charges échues fin 2012 ou celles qui méritaient d'être adaptées à notre activité.

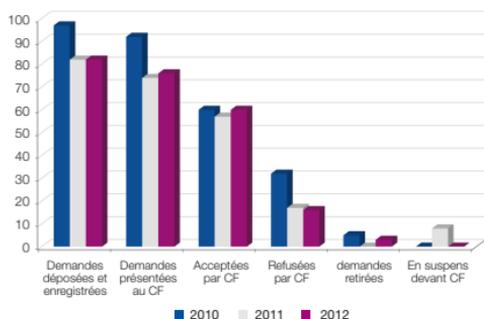


Serge Nouara,
Directeur



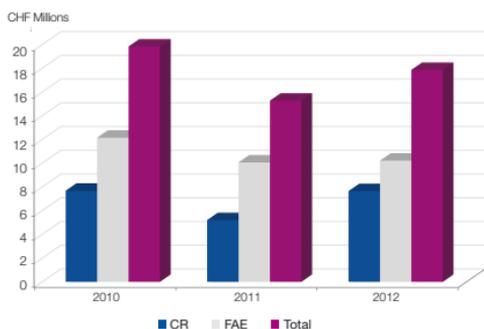
Activité FAE 2010 - 2011 - 2012

Une situation économique toujours défavorable (franc fort, plans sociaux, etc.) et une vigilance bancaire accrue (Bâle III, liquidités, etc.) ont généré au moins une rencontre avec 276 (futurs) chefs d'entreprises, soit à un niveau identique à 2011. Souvent tardifs, parfois à l'écart des prestations de la FAE ou encore au bénéfice d'une solution subsidiaire, 175 (63 %) n'ont pas eu de suite. Au final, 30 % des rencontres préliminaires ont abouti à une demande formelle.



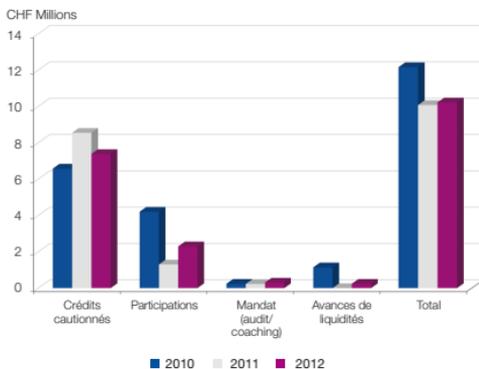
Demandes CR/FAE déposées et enregistrées

Avec 60 dossiers accordés au 31 décembre 2012, le **taux d'acceptation des demandes présentées se stabilise à 79 %** environ depuis 2011, contre 65% les années précédentes, et traduit la cohérence du processus d'appréciation des membres du Conseil dans leur décision. Depuis l'origine de la fondation, il y a 7 ans, ce sont **342 entreprises** qui ont bénéficié de l'une de ses prestations.



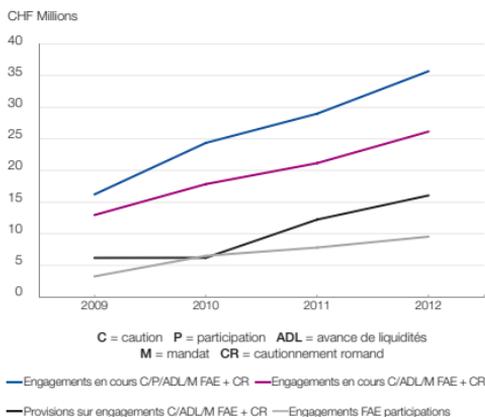
Engagements accordés CR/FAE

Le nombre de dossiers acceptés en 2012 est de 60 contre 57 l'an dernier et le montant des engagements octroyés sur l'exercice atteint CHF 17.9 Mio. Au 31 décembre et pour 60 dossiers favorables, le **montant moyen total (Cautionnement Romand + FAE) par intervention se situe à CHF 298'000** soit respectivement CHF 206'887 pour Cautionnement Romand, CHF 369'050 pour le cautionnement FAE, CHF 459'000 pour les participations et CHF 23'330 par mandat d'audit. Depuis le démarrage opérationnel le 1^{er} juillet 2006, la FAE a accordé CHF 98.8 Mio dont CHF 86 Mio effectivement engagés.



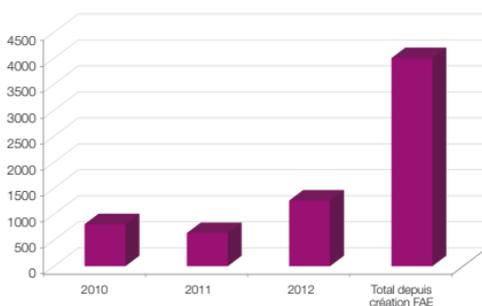
Engagements accordés par la FAE

Avec plus de CHF 7.4 Mio au 31 décembre 2012, les interventions sous forme de cautionnement de crédit se situent dans la continuité de l'an dernier sachant que les demandes d'accès au financement de trésorerie pour soulager le commerce de détail des conséquences d'un franc fort sont en recul tandis que les sollicitations pour les opérations de transmission ont augmenté de 10 %. A ce titre, la FAE a été également mise à contribution pour participer au financement de mandats d'audit destinés à l'évaluation des sociétés concernées par ces successions. Les participations ont doublé de CHF 1 Mio à CHF 2.3 Mio et sont pour moitié liées à des recapitalisations de sociétés à pérenniser.



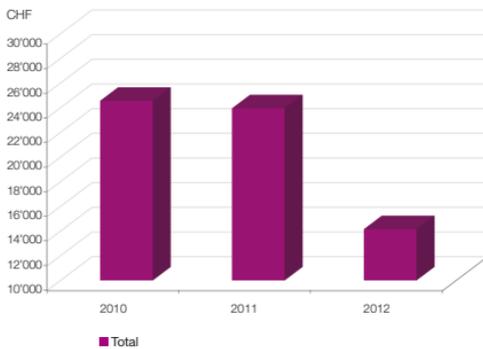
Engagements FAE/CR 2009-2012

Après déduction des sommes remboursées et pertes subies sur les CHF 86 Mio réalisés depuis l'origine, les engagements totaux ont progressé de CHF 16.2 Mio fin 2009 à CHF 36 Mio au 31 décembre 2012, soit + CHF 6.3 Mio pour les participations et + CHF 13.5 Mio pour les autres prestations. Globalement, les engagements sont composés de CHF 9.6 Mio de participations et CHF 26 Mio de cautionnement ou autres prestations. Le changement de méthode de provisions, capitalisées depuis 2011 afin d'être adaptées à la progression des montants sous gestion (hors participations), permet de couvrir les engagements à concurrence de 61 % contre 57 % l'an dernier.



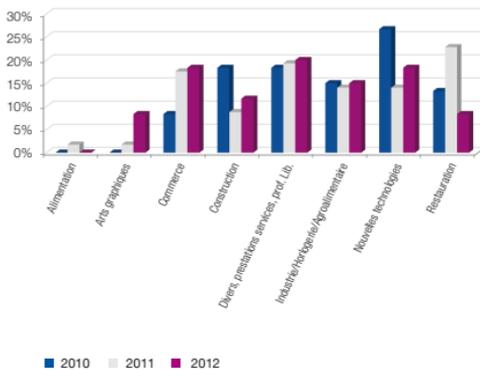
Nombre d'emplois concernés CR/FAE

En 2012 et sur 60 dossiers accordés, la FAE est intervenue auprès de 6 entreprises employant 50 à 146 collaborateurs, portant ainsi le total depuis l'origine à **4'003 employés** concernés par l'activité de la fondation. En conséquence, l'effectif moyen des entreprises croît également de manière considérable de 13.46 en 2010, 11.19 en 2011 et **21 salariés en 2012**.



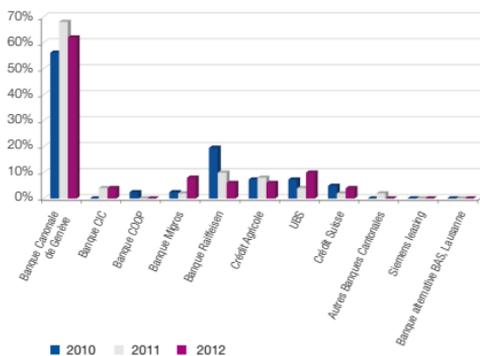
Montant moyen accepté par emploi concerné

Alors que le montant moyen accepté par collaborateur des entreprises accompagnées se stabilisait à CHF 25'000 environ ces 3 dernières années, 2012 est impacté par les 6 dossiers importants des sociétés employant plus de 50 salariés (l'effectif moyen des entreprises soutenues évoluant de 11 à 21) tandis que le montant moyen des demandes ne connaissait qu'une progression limitée.



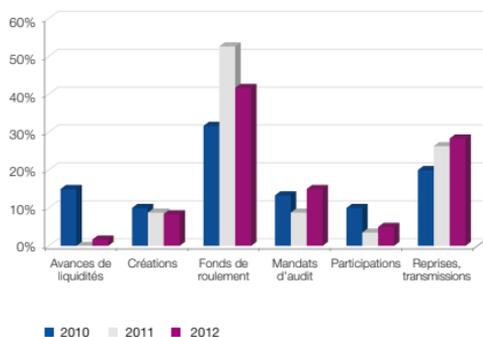
Prestations accordées CR/FAE par secteur d'activité

La FAE est restée active aux côtés du commerce de proximité pour lui permettre de résister à la baisse de la consommation générée par le ralentissement économique et un franc fort qui l'a accentuée. Quelques opérations de transmission, notamment dans les métiers du bois, ont nécessité un accompagnement et un accès au financement qui justifie une progression de 9 à 12 % dans le secteur de la construction. Les interventions dans les nouvelles technologies se justifient principalement par une croissance des demandes dans le domaine IT plutôt que dans les biotechnologies où la fondation est intervenue à 1 seule reprise pour augmenter une participation existante contre 3 nouvelles souscriptions l'an dernier. Depuis 2 années, les prestations de service (garage, communication, fiduciaire, paramédical, etc.) représentent près de 20 % des interventions de la FAE.



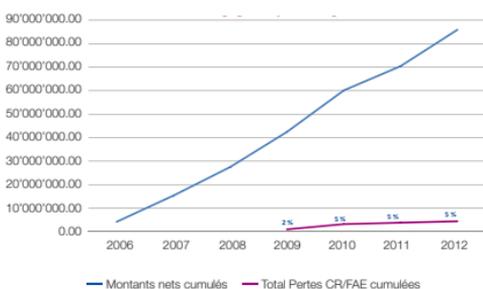
Cautionnement CR/FAE par banque partenaire

Avec une part de marché commerciale prépondérante auprès des PME genevoises et l'implantation de son réseau, la Banque Cantonale de Genève occupe une position privilégiée dans sa collaboration avec la FAE où le nombre de dossiers accordés représente 60 % de son activité, en recul de 10 points par rapport à 2011. Les autres établissements bancaires représentent chacun 10% maximum des affaires traitées par la fondation.



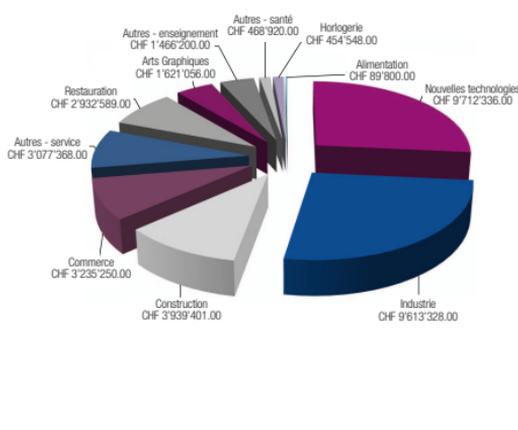
Demandes CR/FAE par objet

Baisse des commandes, recul de l'activité, franc fort, paiements tardifs et ralentissement de la consommation ont encore généré une présence soutenue dans l'accès au financement de la trésorerie, 42 % des interventions contre 53 % en 2011, notamment envers le commerce de détail genevois et les prestataires de services qui représentent respectivement près de 25 % et 18 % de l'activité de la fondation. Parallèlement, **le rôle de FAE s'intensifie dans les projets de reprise et transmission** (notamment dans le secteur du bâtiment) puisque ses interventions ont successivement représenté 20 % en 2010, 26 % en 2011 et 28 % au 31 décembre 2012.



Taux de pertes FAE/CR sur les montants cumulés, accordés et engagés depuis l'origine

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, la fondation a enregistré 3 dossiers de pertes pour CHF 611'000 contre 6 dossiers en 2011 pour un montant presque similaire. Le taux de pertes a atteint 4,5 % sur le volume de dossiers accordés depuis l'origine et près de 5,2 % brut (hors récupérations sur pertes), sur le montant des dossiers réalisés, soit un total de CHF 4.4 Mio.



Répartition engagements CHF 36 Mio FAE (dont CR) par secteur d'activité en montants engagés au 31.12.2012

- Nouvelles technologies / 26.53%
- Industrie / 26.26%
- Construction / 10.76%
- Commerce / 8.84%
- Autres - services / 8.40%
- Restauration / 8.01%
- Arts Graphiques / 4.43%
- Autres - enseignement / 4.00%
- Autres - santé / 1.28%
- Horlogerie / 1.24%
- Alimentation / 0.25%

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
de la Fondation d'aide aux entreprises**

Exercice arrêté au 31 décembre 2012



UNIFID

UNIFID S.A.
Rue du Parc 3bis
Case postale 3289
1211 Genève 3

Tél. +41 22 737 07 50
Fax +41 22 736 39 44
E-mail: info@unifid.ch

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de Fondation

de la

Fondation d'aide aux entreprises Plan-les-Ouates

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes) de la FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES ci-joints comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et l'annexe aux comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

Responsabilité de la Direction et du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la Directive transversale de l'Etat de Genève « présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques », à la loi et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des principes de présentation des comptes ainsi que de la mise en place de principes d'évaluation adéquats.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

UNIFID

Opinion d'audit

Comme le précise le paragraphe 4 g) de l'annexe aux comptes annuels, il existe au 31 décembre 2012 sur le poste « Participations FAE » de CHF 8'992'074 un risque avéré de CHF 7'192'455 qui réduira le capital de dotation au moment de sa constatation définitive.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 sont conformes aux Swiss GAAP RPC et à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers à l'exception de la réserve mentionnée au paragraphe ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation des états financiers, renvoyant à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO ainsi qu'à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En dépit de la réserve qui précède, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 7 mars 2013

UNIFID S.A.

P. RIVERA
Réviseur agréé (ASR)



C. BADI
Expert réviseur agréé (ASR)
Responsable du mandat



Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- Bilan, compte de profits et pertes
- Annexe aux comptes annuels

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Plan-les-Ouates

Bilan au 31 décembre 2012

ACTIF	2012 CHF	2011 CHF
Actif circulant		
Liquidités		
Caisse	133.75	1'945.60
Avoirs en banques à vue	6'279.50	56.75
Compte courant Etat de Genève	21'332'447.49	22'994'644.66
Total des liquidités	21'338'860.74	22'996'647.01
Réalisable		
Impôt anticipé à récupérer	2.00	1.95
Débiteurs divers	1'800.00	3'600.00
Débiteurs OGCM en garantie CR	14'455.30	87'162.55
Subvention provision s/risque cautions à recevoir	14'622'146.00	11'666'224.00
Part subvention provision s/provision cautions non dépensée	1'284'078.00	0.00
Part subvention provision avance liquidités non dépensée	460'000.00	0.00
Actifs transitoires	81'452.00	28'897.85
Total du réalisable	16'463'933.30	11'785'886.35
Total de l'actif circulant	37'802'794.04	34'782'533.36
Actif immobilisé		
Immobilisations corporelles		
Mobilier, matériel informatique, véhicules	47'260.42	55'243.97
Total immobilisations corporelles	47'260.42	55'243.97
Immobilisations financières		
Participations ex FSPME	572'549.00	572'549.00
Participations FAE	8'992'074.12	7'242'074.12
Dépôt de garantie	100.00	14'183.00
Total immobilisations financières	9'564'723.12	7'828'806.12
Total de l'actif immobilisé	9'611'983.54	7'884'050.09
Total de l'actif	47'414'777.58	42'666'583.45

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Plan-les-Ouates

Bilan au 31 décembre 2012

PASSIF	2012 CHF	2011 CHF
Fonds étrangers		
Dettes à court terme		
Assurance du personnel à payer	280.00	0.00
LPP à payer	2'416.30	0.00
Autres créanciers FAE	2'743.80	3'375.60
Créanciers FAE (collectif)	41'004.85	54'841.10
Dépôt bancaire OGCM garantis CR	14'455.30	87'162.55
Créancier SECO	1'564.79	2'864.00
Créancier CR	2'399.96	5'640.00
Passifs transitoires Etat de Genève	24'500.00	9'052.60
Passifs transitoires	55'290.13	154'425.15
Total des dettes à court terme	144'655.13	317'361.00
Provisions		
Provision sur cautions FAE	14'622'146.00	11'664'724.00
Part subventions provision cautions non dépensée	1'284'078.00	0.00
Part subventions provision liquidités non dépensée	460'000.00	0.00
Provision mandats audit à payer	138'700.00	0.00
Part subventions provision mandats audit non dépensée	172'830.00	0.00
Provision sur cautions ex-LAPMI	0.00	1'500.00
Provision sur cautions ex-FSPME	12'319.00	12'319.00
Provision sur cautions ex-OGCM	7'500.45	98'129.45
Provision sur participation ex-FSPME	572'549.00	572'550.00
Total des provisions	17'270'122.45	12'349'222.45
Total des fonds étrangers	17'414'777.58	12'666'583.45
Fonds propres		
Capital de dotation	30'000'000.00	30'000'000.00
Total des fonds propres	30'000'000.00	30'000'000.00
Total du passif	47'414'777.58	42'666'583.45

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Plan-les-Ouates

Comptes de profits et pertes de l'exercice 2012

Résultat de fonctionnement	2012 CHF	Budget 2012 CHF	2011 CHF
PRODUITS de fonctionnement			
Taxes d'inscription	34'500.00	37'000.00	36'243.00
Expertise-frais dossiers CR	67'464.55	27'000.00	62'913.65
Frais analyse dossiers FAE	13'600.00		13'600.00
Pertes sur débiteurs FAE	(3'600.00)		0.00
Produits contentieux	65'711.90	150'000.00	133'114.30
Produits sur exercices antérieurs	72'234.50		71'098.70
Produits financiers	3'623.45		2'790.35
Total produits de fonctionnement	253'534.40	214'000.00	319'760.00
CHARGES de fonctionnement			
Salaires et charges sociales	1'111'214.75	1'274'714.40	1'260'226.45
Autres charges du personnel	34'422.40	54'000.00	14'022.05
Jetons de présence et indemnités	102'125.00	115'000.00	93'000.00
Loyers et charges	109'524.44	118'000.00	81'247.05
Services Industriels	2'961.95	6'000.00	3'212.55
Frais de nettoyage	4'825.00	10'000.00	2'349.85
Entretien matériel, mobilier et installation	4'999.75	12'000.00	4'760.90
Frais matériels et logiciels informatique	7'973.12	10'000.00	35'156.25
Maintenance informatique	8'347.60	10'000.00	16'490.35
Frais et matériel de bureau	9'968.73	10'000.00	11'985.93
Ports, téléphone, internet	9'786.69	17'000.00	13'278.20
Cotisations et abonnements	1'263.00	1'500.00	1'432.00
Promotion marketing, publicité	38'038.15	44'785.60	34'811.05
Frais contentieux	50'176.20	120'000.00	82'045.15
Honoraires juridiques, mandats	470.00	25'000.00	17'649.98
Honoraires organe de révision	16'200.00	20'000.00	15'638.00
Honoraires support fiduciaire	1'994.65	2'000.00	631.80
Frais de déplacement et représentation	15'936.55	18'000.00	15'571.05
Frais de Conseil	10'113.80	12'000.00	10'235.96
Charges exceptionnelles déménagements	61'836.21	68'000.00	0.00
Assurances choses	1'362.55	7'000.00	3'069.00
Frais de banque	525.65	1'000.00	1'275.35
Coût caution de l'Etat de Genève	1'883.50	16'000.00	9'900.35
Amortissements	14'630.55	20'000.00	10'889.93
Total charges de fonctionnement	1'620'580.24	1'992'000.00	1'738'879.20
Subv. de fonctionnement Etat de Genève	1'367'045.84	1'778'000.00	1'419'119.20
Résultat de fonctionnement	0.00	0.00	0.00

FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES
Plan-les-Ouates

Comptes de profits et pertes de l'exercice 2012

Variation provisions, gains et pertes sur aides octroyées aux entreprises	2012 CHF	Budget 2012 CHF	2011 CHF
Provisions sur cautions FAE	(6'149'838.00)	(4'240'000.00)	(7'261'452.00)
Dissolution provision sur cautions FAE	2'879'706.00		916'972.00
Subventions provision sur cautions FAE	6'149'838.00	4'240'000.00	7'261'452.00
Diminution subv. provision s/cautions à recevoir	(2'879'706.00)		(916'972.00)
Perte sur cautions FAE	12'697.62		(19'514.25)
Subventions pertes sur cautions FAE	301'512.38		26'679.25
Utilisation provision perte sur cautions FAE	(314'210.00)		(7'165.00)
Provisions sur avances liqu. FAE	0.00	(460'000.00)	0.00
Dissolution provision sur avances liqu.	0.00		300'000.00
Subv. provisions sur avances liqu. FAE	0.00	460'000.00	0.00
Diminution subv. provisions s/avances liqu. FAE	0.00		(300'000.00)
Mandats d'accompagnement, audit	(259'300.00)	(400'000.00)	(143'100.00)
Dissolution mandats d'audit	32'130.00		82'000.00
Subventions accompagnement, audit	259'300.00	400'000.00	143'100.00
Diminution subventions audit	(32'130.00)		(82'000.00)
Récupération pertes payées FAE	44'290.30		53'422.25
Remboursement Etat Genève récupération FAE	(44'290.30)		(53'422.25)
Récupération pertes payées ex-FSPME	19'245.55		112'621.10
Rbt Etat Genève récupération ex-FSPME	(19'245.55)		(112'621.10)
Provision sur cautions OGCM	90'629.00		94'421.00
Bénéfice provision OGCM versé à l'Etat	(90'629.00)		(94'421.00)
Résultat variation provisions	0.00	0.00	0.00
Subvention non monétaire			
Subvention intérêts sur capital de dotation	750'000.00		862'500.00
Etat Genève intérêts sur capital dotation	(750'000.00)		(862'500.00)
Résultat subvention non monétaire	0.00	0.00	0.00
Part de subvention non dépensée			
Part provision caution n/dépensée	(1'284'078.00)		0.00
Part subv. provision caution n/dépensée	1'284'078.00		0.00
Part provision mandats d'audit n/dépensée	(172'830.00)		0.00
Part subv. provision mandats d'audit n/dépensée	172'830.00		0.00
Part provision avance liquidités n/dépensée	(460'000.00)		0.00
Part subv. provision avance liquidités n/dépensée	460'000.00		0.00
Résultat subvention non monétaire	0.00	0.00	0.00
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00



FAE

Chemin du Pré-Fleuri 3
CH - 1228 Plan-les-Ouates
Tél: +41 (0)22 827 42 84
Fax: +41 (0)22 827 42 80
fae@fae-ge.ch
www.fae-ge.ch

Fondation d'aide aux entreprises



Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

1001 TENEBOUC 101



Rapport annuel

2011





Sommaire

- 2 Billet du Président
- 3 Comment ça marche ?
- 4 Rapport d'activités
- 5 Zusammenfassung
- 6 Organes
- 7 Chiffres-clés
- 8 Statistiques
- 12 Bilan
- 14 Compte d'exploitation
- 16 Annexe aux comptes
- 17 Rapport de l'organe de révision
- 18 Antennes cantonales
- 19 Antenne Fribourg
- 20 Antenne Genève
- 21 Antenne Neuchâtel
- 22 Antenne Valais
- 23 Antenne Vaud
- 24 Statistiques suisses



Billet du Président

Le cautionnement en vitesse de croisière

par Jean-Pierre Wicht, Président

2

Mon mandat de président s'achèvera à l'issue de l'Assemblée générale du 25 mai 2012 et je tiens à remercier mes collègues du Conseil d'administration qui ont œuvré à la mise en place et au développement de notre Institution.

Depuis juillet 2007, plus de CHF 155 millions de crédits ont été cautionnés pour soutenir 1'017 entreprises, ce qui a contribué à créer ou à maintenir 6'400 emplois. Nos engagements ont ainsi été multipliés par 2.3 !

Nous avons dû ajuster le mode de fonctionnement des cinq anciennes coopératives et cela dans le respect du fédéralisme qui est très cher aux Romands. Mais au-delà des aspects organisationnels, la politique d'octroi des cautionnements a également été modifiée. Tout en conservant son objectif antérieur, essentiellement axée sur les arts et métiers, elle s'est également orientée vers les nouvelles technologies et les services.

Les Banques nous ont fait confiance et nous serons certainement encore plus sollicités lorsque les mesures dites de « Bâle III » entreront en vigueur.

Les Cantons reconnaissent notre efficacité et nous témoignent leur soutien par des fonds propres importants et des subsides aux Antennes. Le SECO a admis notre organisation décentralisée mais également notre politique volontariste d'accompagner les nouvelles entreprises et les nouveaux projets pour le plus grand bien de l'économie de proximité.

Le monde politique nous est en général favorable. Il faudrait cependant qu'il accepte de développer les activités de cautionnement en élevant la limite des prêts à CHF 1 million plutôt que les CHF 500'000.-actuels. Il faudra donc remettre l'ouvrage sur le métier et nous comptons sur l'USAM et le SECO pour sensibiliser les milieux politiques car les risques assurés par la Confédération, couverture des pertes et frais de gestion, sont faibles en regard des succès obtenus.

Les pouvoirs publics allouent, à juste titre, des sommes importantes à la formation professionnelle, aux cursus académiques et à la recherche. Notre Institution est un outil idéal de transfert de technologie et elle favorise la création d'entreprises par les jeunes diplômés, puisque peu de banques consentent de prêt à une société qui n'a pas une existence de trois ans au minimum. Nous nous sommes donc intéressés à ce créneau mais l'augmentation de notre limite de cautionnement permettrait évidemment d'amplifier nos activités, également d'ailleurs dans le domaine si important actuellement du financement des successions d'entreprises.

Cinq ans, c'est le temps pour une nouvelle entité de trouver ses marques. Compte tenu de ce qui a été réalisé, le cautionnement est en vitesse de croisière et c'est avec confiance que je cède la barre à mon successeur.



Comment ça marche ?

Structure recentrée

Encadré par la Confédération, le cautionnement suisse a subi une refonte en profondeur en 2007. Objectif : dynamiser le cautionnement. Auparavant, il y avait 11 coopératives, et désormais il n'y en a plus que 4 pour couvrir le territoire fédéral. Cautionnement romand déploie son activité dans les cantons de **Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud**.

Mécanisme

Chaque coopérative de cautionnement se porte garante d'un crédit bancaire pouvant aller jusqu'à **CHF 500'000.-** ouvert à une entreprise ou à une personne. En cas de défaillance, la coopérative rembourse la banque et assume 35% de la perte, le solde étant pris en charge par la Confédération.

Financement

Outre le soutien important de la **Confédération**, Cautionnement romand peut compter sur une base importante de fonds propres que les 5 cantons font évoluer en fonction des engagements pris. Elle peut également compter sur les compétences d'un réseau bien établi sur le terrain, principalement au travers des Antennes cantonales.

Pourquoi

Le tissu économique helvétique est bâti sur les petites et moyennes entreprises. Il est donc déterminant qu'elles puissent en tout temps bénéficier d'un soutien adéquat et d'avoir la possibilité de se financer quel que soit leur besoin.

C'est la raison d'être de Cautionnement romand : l'**accès facilité au crédit bancaire** pour aider à la création, au développement et à la transmission d'entreprises créatrices d'idées et d'emplois, et donc générer de la croissance économique.

Comment

Cautionnement romand se porte **caution solidaire** en faveur d'une banque pour un crédit ouvert par une entreprise ou un entrepreneur. En tant que partenaire complémentaire aux établissements bancaires, elle aide à compenser l'écart entre les besoins de financement des PME et les réponses que les banques sont en mesure de leur apporter, ces dernières ne pouvant satisfaire à toutes les sollicitations.

Clientèle

Toute entreprise ou entrepreneur actif **dans tout secteur et stade d'activité** – pour autant qu'il ne bénéficie pas déjà de subventions fédérales – qui présente un projet cohérent, peut avoir recours à Cautionnement romand.

But du crédit

Cautionnement romand étudie **tous types de projets** et pour des besoins variables : création, croissance, investissement, renforcement de trésorerie, innovation, réorganisation, transmission ou succession.

Décision

Le sens de l'anticipation est souvent considéré comme l'une des qualités majeures du dirigeant d'une PME. Ainsi, outre la viabilité de l'entreprise et sa capacité à honorer ses engagements, les qualités professionnelles et entrepreneuriales de la direction sont des conditions indispensables.

En plus de l'intégration de **critères qualitatifs**, Cautionnement romand prend également en compte l'impact de son intervention sur le maintien ou la création d'emplois. Hormis cette appréciation, la banque effectue son travail de son côté, notamment en termes d'estimation et d'évaluation des risques, ce qui provoque souvent une dynamique intéressante auprès de tous les interlocuteurs.

Compétences du management et pérennité de l'entreprise sont donc les deux angles principaux d'appréciation. A chaque intervention, Cautionnement romand est convaincu qu'à terme, l'entreprise cautionnée pourra bénéficier pleinement et avantageusement d'un crédit bancaire traditionnel, sans caution, voire même s'autofinancer.

La décision formelle d'octroi du cautionnement est prise par le Conseil d'administration de Cautionnement romand tous les quinze jours.

Taux d'intérêts

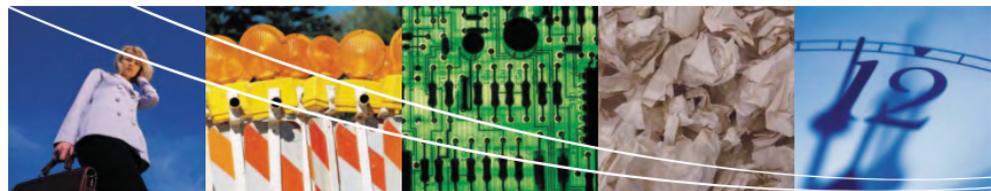
Grâce au cautionnement, l'entreprise ou l'entrepreneur peut obtenir un crédit bancaire, au demeurant moins coûteux car la banque n'assume pas le risque débiteur. Ainsi, le coût du crédit garanti par Cautionnement romand est, en règle générale, **inférieur de 2%** à celui des crédits bancaires commerciaux usuels.

Coûts

Outre la finance d'inscription à payer auprès de l'Antenne cantonale pour qu'elle puisse ouvrir l'étude, les frais d'intervention s'élevaient à 1.2% du crédit cautionné (au minimum CHF 500.- et au maximum CHF 5'000.-) pour autant que le dossier soit accepté. S'ensuit une **prime de risque annuelle de 1.25%** ainsi que des frais de dossiers s'élevant à CHF 250.-.

Contact de proximité

Le mandat de représentation dans les cantons a été confié à des institutions actives dans les milieux du soutien à l'économie : les **Antennes cantonales**. Leurs connaissances du terrain, des personnes et de l'économie locale en font des partenaires précieux.



Report d'activités

4^e exercice - Point de situation
par Christian Wenger, Directeur

4

Plus de CHF 27 millions de crédits ont été cautionnés en faveur de 180 entreprises, ce qui a contribué à créer ou à maintenir 1'134 places de travail ; tel est le bilan de Cautionnement romand en 2011.

Nous relevons également l'effet de levier associé, puisque les 180 entreprises soutenues ont **engagé près de CHF 80 millions dans leurs projets** (multiplicateur de 3). Chaque emploi direct générant des emplois indirects, les places de travail concernées seraient bien plus nombreuses que celles mentionnées. Cela conforte notre légitimité et celle de l'Etat qui aide ainsi à maintenir un environnement favorable à la croissance et à la prospérité des PME.

Notre mission est de nous assurer qu'elles puissent avoir accès au crédit bancaire et de dans des conditions optimales. **Nous recevons environ 300 demandes de cautionnement** (340 en 2010 et 294 en 2011, -13%) et en accordons 200 (209 en 2010 et 180 en 2011, -14%). Ainsi, nous participons à la création et au développement des PME, avec leurs succès et leurs déboires, jusqu'à ce qu'elles deviennent indépendantes en matière de financement.

Nous sommes d'ailleurs toujours impressionnés car elles nous prouvent, année après année, qu'il est toujours possible de **progresser, de créer de la valeur, des emplois et d'innover**, et ce, même au sein de microentreprises ou en période difficile. Nos interlocuteurs l'ont bien compris, et chacun y met du sien pour qu'au final tout le monde soit satisfait des services proposés.

Néanmoins et après des années fastes – 2007 à 2010 – notre Institution a eu besoin de poser des repères en considérant ce qui avait été fait. Un point de situation a été réalisé et il se résume ainsi : moins de risques et moins de velléité de croissance. Ajouté à cela des demandes de cautionnement moins importantes notamment en raison des incertitudes économiques – donc un ralentissement, voire un gel des investissements – **les cautionnements accordés en 2011 ont baissé de 22% par rapport à 2010.**

Afin de continuer à proposer une solution pour un accès facilité au crédit bancaire, il est plus que primordial d'**améliorer certains processus** en les simplifiant. Ceci afin de tout mettre en œuvre pour offrir un surcroît de qualité dans nos prestations, tant pour les clients que pour nos partenaires bancaires.

Car nous devons – dans tous les cas et à chaque opération – **obtenir l'accord d'un établissement bancaire**. Malheureusement, certains ont une attitude pour le moins frileuse ou pratiquent des taux d'intérêts excessifs eu égard à la garantie fournie par Cautionnement romand. Certains crédits sont en effet parfois traités comme ordinaires, donc à risque ! Il en découle alors

des intérêts élevés qui ne tiennent pas compte du sérieux de notre garantie et de la rapidité avec laquelle nous remboursons (à première demande). N'oublions pas que, si les banques ne peuvent pas toujours être en mesure d'accompagner financièrement les PME, elles peuvent le faire plus facilement avec notre soutien et également plus tôt dans le cas des startups.

C'est pourquoi, nous essayons de convaincre ces banques et comptons sur nos partenaires économiques et étatiques pour les interpeller sur **l'importance de la garantie de Cautionnement romand** et qu'elle ne soit pas sous-estimée, particulièrement lorsqu'on l'applique aux crédits commerciaux pour les petites entreprises.

Quoi qu'il en soit et dans l'ensemble, **la charge d'intérêt demeure moins élevée avec notre garantie**. Les taux pratiqués sont, hormis les exceptions évoquées, plus avantageux de 2% que ceux appliqués sans caution. De plus et du point de vue de la banque, notre intervention est toujours intéressante puisqu'elle annihile son risque tout en fidélisant son client !

Toutefois, le coût supplémentaire relatif au gonflement des fonds propres des banques, exigés par Bâle III, engendrera certainement une répercussion sur l'offre de crédit. Certaines pourraient en effet ne pas augmenter leur capital, mais préférer réduire la taille de leur bilan, **en prêtant moins aux entreprises les plus fragiles** et/ou en augmentant les taux d'intérêts. Nous craignons donc que l'augmentation des fonds propres entrave le soutien à l'économie et, in fine, freine la croissance économique. Les victimes de Bâle III seront sans conteste les petites entreprises mais Cautionnement romand s'engage à y remédier.

Car il est un point qui aujourd'hui fait l'unanimité : **l'accès au crédit est une condition indispensable et essentielle dans une politique économique** de développement durable. Dans ce contexte, il est extrêmement précieux de pouvoir compter sur une organisation de cautionnement performante.

Les résultats comptables fournissent des chiffres stables et montrent une capacité de résistance à des conjonctures défavorables. Le bilan est très positif et conforte notre Institution dans sa mission de **soutien à l'innovation et au développement de l'activité économique**.

Pour 2012, nous poursuivons sur nos bases, tant opérationnelles que financières. Nous sommes outillés pour faire face à toutes sollicitations notamment grâce aux **importants fonds propres à notre disposition** et à l'appui des Antennes de proximité – un partenariat fort dans chaque Canton associé – qui demeure la meilleure garantie de l'efficacité et de la sûreté de tout cautionnement.



Zusammenfassung

Bürgschaft Westschweiz zieht Bilanz: Seit ihrer Gründung im Juli 2007 hat die Bürgschaftsorganisation für mehr als CHF 155 Mio. Kredite zu Gunsten von 1'017 Unternehmen verbürgt. Dies ist ihr Beitrag zur Erhaltung oder Schaffung von 6'376 Arbeitsplätzen sowie zur Realisierung von Projekten im Umfang von etwa CHF 480 Mio.

Herr Jean-Pierre Wicht, Präsident, welcher nach der Generalversammlung vom 25. Mai 2012 von seiner Funktion zurücktritt, ruft die Funktionsweise von Bürgschaft Westschweiz mit ihren fünf lokalen Zweigstellen im Respekt des Föderalismus, welcher den weissen Schweizern am Herzen liegt, in Erinnerung. Er bedankt sich bei seinen Kollegen des Verwaltungsrates, die sich bei der Gründung und der Entwicklung voll eingesetzt haben.

Die Prinzipien für den Zuspruch von Bürgschaften wurden überarbeitet ohne jedoch das Hauptziel – die Gewährung von gewerblichen Bürgschaften – aus den Augen zu verlieren. Sie beinhalten nun auch vermehrt Kriterien die neuen Technologien und Dienstleistungen betreffend.

Im Vergleich zum Vorjahr haben, 2011, die Bürgschaftsanträge um 13% und die gewährten Bürgschaften um 22% abgenommen.

2012 wird Bürgschaft Westschweiz ihre Prozesse weiter optimieren und gegebenenfalls vereinfachen. Ziel ist es, alles daran zu setzen um eine verbesserte Qualität ihrer Leistung zu bieten, sei es für die Privatkunden oder die Banken.

Denn bei jedem Geschäftsfall ist die Zusage einer Bank unentbehrlich. Leider zeigen gewisse ihre Zurückhaltung in dem sie, angesichts der durch Bürgschaft Westschweiz gestellten Garantie, übertriebene Zinssätze praktizieren. Zudem ist die Befürchtung, dass die durch Basel III geforderte Erhöhung der Eigenmittel der Banken zu zusätzlichen Kosten führt und somit einen Einfluss auf das Kreditangebot haben wird, begründet.

Gewisse Banken könnten es vorziehen ihre Bilanz zu verringern statt ihr Kapital zu erhöhen und würden, demzufolge, gerade den anfälligsten Unternehmen weniger Mittel zur Verfügung stellen.

Insgesamt reduziert die zusätzliche Garantie, welche Bürgschaft Westschweiz bietet, die Zinskosten jedoch um 2%. Somit bleibt das Bürgschaftswesen attraktiv, sowohl für die KMU, welche so einen Kredit zu optimalen Bedingungen erhält als auch für die Bank, denn die Bürgschaft beseitigt das Risiko und bindet den Kunden.

Bei einem Punkt sind sich heute alle einig: der Zugang zu Bankkrediten ist eine zwingende Voraussetzung für eine nachhaltige Entwicklung der Wirtschaftspolitik. Die fünf Kantone sind beteiligt an den regionalen Zweigstellen sowie durch beträchtliche in Bürgschaft Westschweiz eingebrachte Eigenmittel. Das SECO hat eine dezentrale Organisation sowie eine gezielte Politik, welche die Begleitung neuer Unternehmungen und Projekte anstrebt zugelassen und dies zum Wohle der regionalen Wirtschaft.

Bürgschaft Westschweiz ist zudem ein wichtiger Partner im Technologietransfer, denn sie fördert die Unternehmensgründung durch frisch Diplomierte; ein Prozess der oftmals durch die Banken nicht begleitet werden kann. Eine Erhöhung der Bürgschaftslimite auf CHF 1 Mio. würde es ebenfalls ermöglichen die Aktivität der Organisation zu erweitern, besonders in der Finanzierung von Nachfolgeregelungen.

Die Jahresrechnung von Bürgschaft Westschweiz liefert stabile Zahlen und 2012 wird als Jahr der Kontinuität in Angriff genommen. Fünf Jahre ist die Zeit, welche die neue Organisation benötigte um Ihren Weg zu finden und eine enge Partnerschaft in jedem Kanton zu etablieren mit Hilfe der lokalen Zweigstellen. Ein Rückblick auf das Geschaffene ermöglicht es festzuhalten, dass das Bürgschaftswesen seine «Reise-geschwindigkeit» gefunden hat. Mit Vertrauen und Zuversicht, kann der Präsident nun das Ruder seinem Nachfolger übergeben.



Organes

6

Conseil d'administration

Président
Vice-Président
Administrateurs

WICHT
WENGER
BIDAL
CONZ
DOSE SARFATIS
GROBETY
GROMETTO
GYGER
JULMY
MARTI
RAPPAZ
RIEDO
TERLINCHAMP
TOSETTI
VAUTHIER
WITSCHARD

Echéance du mandat : AG 2012

Jean-Pierre
Jean
Bernard
Raphël *
Emanuela *
Bernard
Olivier
Geneviève *
Reto *
Jean-Jacques
Pierre-Marie *
Alain
Laurent
Jean-François
Robert
Emst

Bourg-en-Lavaux
Hauterive
Nendaz
Pully
Grand-Saconnex
Féchy
Genève
Saint-Blaise
Bourgillon
Fribourg
Sion
Charmey
Chancy
Montcherand
Neuchâtel
Leuk

* représentants des cantons

Cautionnement romand

Directeur
Fondés de pouvoir

Collaborateurs

Apprentie

WENGER Christian
DURUSSEL Sébastien
JUTZET Monika
BLASER Michael
HUMAIR Dania
TAMBURRINI Sandra
HOFFMANN Eloïse

Antennes cantonales

Fribourg
Genève
Neuchâtel
Valais
Vaud

DÜRRENERBERGER Pierre
NOUARA Serge
DÜRRENERBERGER Pierre
BIANCO Eric
TRONCHET Cédric

Contrôleurs internes

STAEHLI Gilbert
VALLOTON Bernard

Organe de révision

Raison sociale
Siège

KPMG SA
Coopérative romande de cautionnement - PME
Pully



Chiffres-clés

Dates

Loi fédérale aux organisations de cautionnement	06.10.2006
Reconnaissance de Cautionnement romand par la Confédération	28.06.2007
Constitution de Cautionnement romand par 9 organismes publics et privés	18.07.2007
Inscription au Registre du commerce	08.08.2007

7

	2011		2010	
	Nbre	CHF	Nbre	CHF
Nouveaux cautionnements (accordés) représentant le maintien et la création d'emplois au nombre de pour des projets évalués à	180	27'183'055 1'134 79'690'000	209	34'412'000 1'540 89'516'000
Nouveaux cautionnements (accordés depuis 2007) représentant le maintien et la création d'emplois au nombre de pour des projets évalués à	1'017	155'769'357 6'376 480'690'000		
Engagements (en cours au 31 décembre) * dont à charge de la Confédération dont à charge des Cantons dont à charge de la Centrale suisse de cautionnement (CSC) dont à charge de Cautionnement romand (risque propre)	804	87'353'386 55'981'895 5'994'865 3'514'917 21'861'709	824	89'868'464 57'035'525 5'649'192 4'272'754 22'910'993
Cautionnements honorés (pertes payées) dont à charge de Cautionnement romand (risque propre)	46 29%	4'209'737 1'239'223	46 33%	4'304'145 1'419'500
Capital social Degré de couverture (capital social s/risque propre) Degré de couverture total (fonds propres élargis s/risque propre)	14	18'162'000 83% 116%	14	18'162'000 79% 107%

* Les engagements au 31 décembre sont calculés selon la méthodologie définie par le SECO.

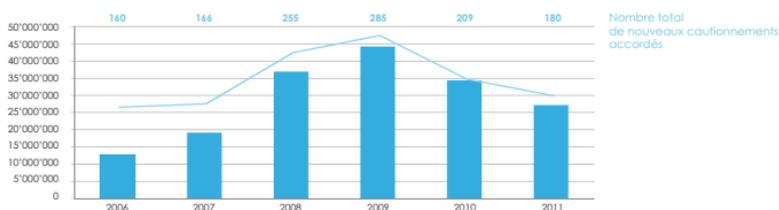


Statistiques

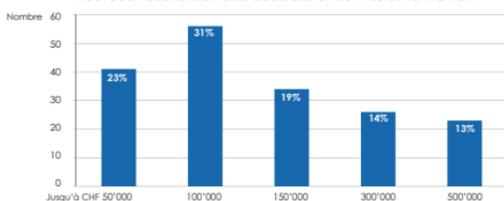
8

Nouveaux cautionnements accordés

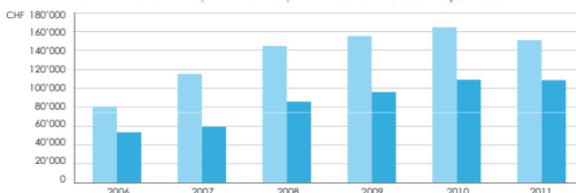
	2006		2007		2008		2009		2010		2011		
Fribourg	280'000	2%	605'000	3%	995'000	3%	3'720'000	8%	2'801'250	8%	15	2'418'000	9%
Genève	2'290'460	18%	3'443'500	18%	8'430'500	23%	10'501'000	24%	8'010'800	23%	39	5'273'155	19%
Neuchâtel	694'000	5%	1'747'500	9%	2'025'000	5%	5'625'000	13%	2'463'000	7%	17	1'777'750	7%
Valais	3'975'000	31%	5'945'000	31%	7'795'000	21%	7'986'000	18%	4'935'750	15%	29	4'042'000	15%
Vaud	5'627'500	44%	7'389'500	39%	17'687'000	48%	16'434'750	37%	16'201'200	47%	80	13'672'150	50%
Total	12'866'960	100%	19'130'500	100%	36'932'500	100%	44'266'750	100%	34'412'000	100%	180	27'183'055	100%

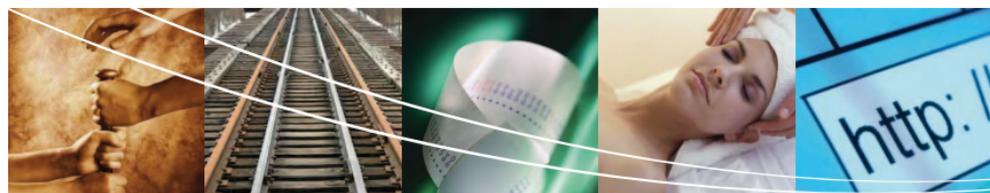


Nouveaux cautionnements accordés en 2011 selon le montant

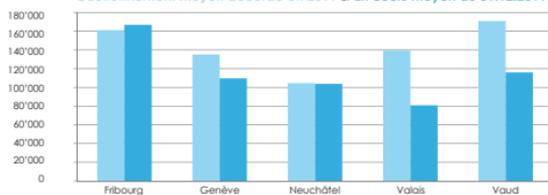


Cautionnement moyen accordé par année et En cours moyen au 31.12



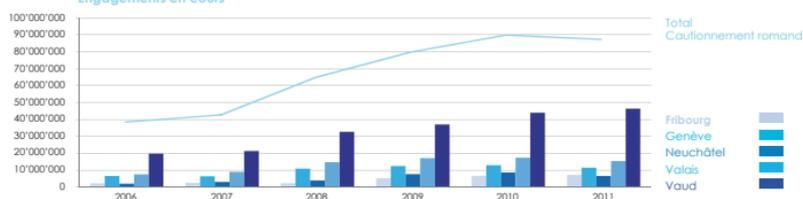


Cautionnement moyen accordé en 2011 et En cours moyen au 31.12.2011

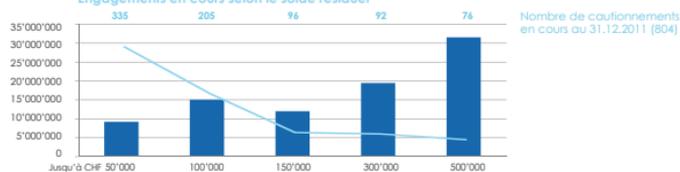


9

Engagements en cours



Engagements en cours selon le solde résiduel



Nombre de cautionnements en cours au 31.12.2011 (804)

Clients cautionnés

	2007-2010		2011	
	Min.	Max.	Min.	Max.
Crédit cautionné	15'000	500'000	20'000	500'000
Projet	30'000	12'000'000	20'000	5'350'000
Fonds propres au bilan	20'000	7'000'000	20'000	1'950'000
Chiffre d'affaires réalisé	100'000	40'000'000	75'000	22'000'000
Emplois directs concernés	1	200	1	76
Taux d'intérêts offert par la banque	1,75%	8,5%	2,05%	7%

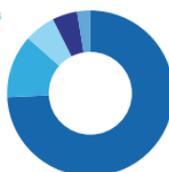


Cautionnements accordés

10

Nouveaux cautionnements accordés selon les établissements bancaires

	2008	2009	2010	2011		
Banques Cantonales	66%	70%	67%	117	2'017'655	74%
Banques Raiffeisen	16%	13%	13%	40	3'350'250	12%
Autres banques	4%	6%	8%	9	1'637'150	6%
Grandes banques	13%	10%	9%	8	1'318'000	5%
Banques régionales	1%	1%	3%	6	700'000	3%
Total	100%	100%	100%	180	27'183'055	100%



2011
 Banques cantonales
 Banques Raiffeisen
 Autres banques
 Grandes banques
 Banques régionales

Nouveaux cautionnements accordés selon le but du crédit

	2008	2009	2010	2011		
Reprise et transmission	19%	19%	26%	55	8'177'750	30%
Fonds de roulement	24%	46%	20%	55	6'647'305	24%
Création d'entreprise	16%	10%	27%	35	5'310'000	20%
Investissements	34%	11%	14%	23	3'776'000	14%
Immobilier	7%	14%	13%	12	3'270'000	12%
Total	100%	100%	100%	180	27'183'055	100%



2011
 Reprise et transmission
 Fonds de roulement
 Création d'entreprise
 Investissements
 Immobilier

Nouveaux cautionnements accordés selon le secteur d'activité

Industrie manufacturière	26%
Construction	6%
Commerce	23%
Hébergement et restauration	20%
Information et communication	3%
Autres activités de service	3%
Autres	19%



Commerce de détail : 11%
 Commerce de gros : 2%
 Commerce et réparation autos et motos : 10%



Nouveaux cautionnements accordés selon les emplois

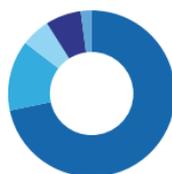
1 à 4 emplois	: 42%
5 à 9 emplois	: 27%
10 à 49 emplois	: 29%
50 et + emplois	: 2%



Engagements en cours

Engagements en cours selon les établissements bancaires

	2008	2009	2010	2011		
Banques Cantonales	68%	70%	69%	541	62'714'788	72%
Banques Raiffeisen	17%	15%	14%	170	11'931'513	14%
Autres banques	6%	6%	6%	39	4'881'922	5%
Grandes banques	8%	8%	8%	31	6'022'016	7%
Banques régionales	1%	1%	3%	23	1'803'147	2%
Total	100%	100%	100%	804	87'353'386	100%



2011
Banques cantonales
Banques Raiffeisen
Autres banques
Grandes banques
Banques régionales

11

Engagements en cours selon le but du crédit

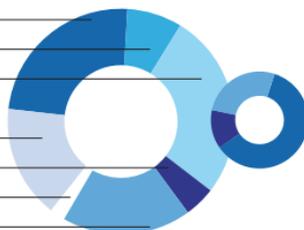
	2008	2009	2010	2011		
Reprise et transmission	28%	25%	25%	204	22'950'446	26%
Fonds de roulement	25%	34%	26%	258	21'339'132	25%
Création d'entreprise	13%	12%	19%	138	16'858'119	19%
Investissements	23%	16%	16%	146	13'210'464	15%
Immobilier	11%	13%	14%	58	12'995'225	15%
Total	100%	100%	100%	804	87'353'386	100%



2011
Reprise et transmission
Fonds de roulement
Création d'entreprise
Investissements
Immobilier

Engagements en cours selon le secteur d'activité

Industrie manufacturière	24%
Construction	8%
Commerce	27%
Hébergement et restauration	16%
Information et communication	5%
Autres activités de service	2%
Autres	18%



Commerce de détail : 16%
Commerce de gros : 4%
Commerce et réparation autos et motos : 7%



Engagements en cours selon les emplois

1 à 4 emplois	: 39%
5 à 9 emplois	: 27%
10 à 49 emplois	: 31%
50 et + emplois	: 3%



Bilan

12

Bilan au

Actif

31.12.2011

CHF

%

31.12.2010

CHF

%

Actif circulant

Liquidités

Caisse				
Comptes Postfinance				
Comptes bancaires				

Créances résultant de prestations

Créances envers des débiteurs cautionnés				
Provision pour pertes sur débiteurs cautionnés				

Autres créances

Confédération, c/c				
Antennes, c/c				
SwissLife, c/c				
Impôt anticipé à récupérer				
Actifs transitoires				

Placements

Obligations en CHF				
Obligations étrangères				
Actions en CHF				
Actions étrangères				
Immobilier				

Actif immobilisé

Immobilisations

Machines-appareils de bureau				
Mobilier de bureau				
Mobilier divers				
Informatique et téléphonie				
Frais de fondation				

	447.65		184.75	
	1'054'811.73		1'050'145.68	
	10'233'571.80		8'773'362.23	
11'288'631.18	44.2	9'823'692.66	39.5	
	98'092.10		76'687.75	
	- 28'000.00		- 22'000.00	
70'092.10	0.3	54'687.75	0.2	
	892'050.42		1'541'804.08	
	34'206.90		987'796.00	
	138'315.10		112'988.85	
	85'638.60		15'752.78	
	129'728.08		123'718.75	
1'279'939.10	5.0	2'782'060.46	11.2	
	8'987'475.00		8'912'425.00	
	1'972'550.00		1'304'152.00	
	300'125.00		337'375.00	
	269'018.27		295'202.96	
	1'347'600.00		1'298'000.00	
12'876'768.27	50.4	12'147'154.96	48.9	
	1'500.00		3'000.00	
	2'000.00		4'000.00	
	500.00		1'000.00	
	19'000.00		20'000.00	
	4'000.00		13'000.00	
27'000.00	0.1	41'000.00	0.2	

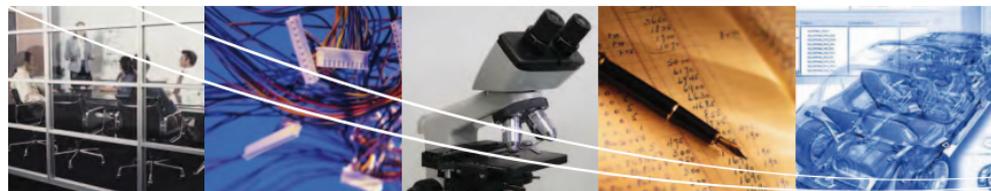
Total de l'actif

25'542'630.65

100.0

24'848'595.83

100.0



Bilan au

Passif

31.12.2011

CHF

%

31.12.2010

CHF

%

13

Fonds étrangers

Dettes à court terme

Créanciers divers

6'770.65

9'206.85

Centrale suisse de cautionnement, c/c

34'125.15

36'071.70

Antennes, c/c

91'100.40

78'873.94

Passifs transitoires

128'621.05

153'335.25

260'617.25

1.0

277'487.74

1.1

Prêts subordonnés

DFE - prêt de rang subordonné

1'000'000.00

3.9

1'000'000.00

4.0

Provisions

Provision pour risques sur cautionnements :

Fribourg

399'500.00

266'000.00

Genève

141'500.00

440'500.00

Neuchâtel

543'500.00

464'000.00

Valais

1'606'500.00

1'498'500.00

Vaud

3'190'000.00

2'733'000.00

5'881'000.00

23.1

5'402'000.00

21.8

Fonds propres

Capital social :

Fribourg

1'000'000.00

1'000'000.00

Genève

1'522'000.00

1'522'000.00

Neuchâtel

1'300'000.00

1'300'000.00

Valais

4'500'000.00

4'500'000.00

Vaud

9'840'000.00

9'840'000.00

18'162'000.00

18'162'000.00

Réserve pour fluctuations boursières

155'000.00

0.00

Fonds de réserve

84'013.40

7'108.09

18'401'013.40

72.0

18'169'108.09

73.1

Total du passif

25'542'630.65

100.0

24'848'595.83

100.0

NB : Le capital social est détenu par 14 associés dont 5 collectivités publiques (Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud) qui représentent 36% des voix (62% du capital) et 9 organisations privées, professionnelles et économiques (64% des voix, 38% du capital).



Compte d'exploitation

14

Produits

	2011		2010	
	CHF	%	CHF	%
Produits nets résultant de l'activité de cautionnement				
Frais d'étude ¹	286'380.00		324'645.01	
Rétrocessions aux Antennes ²	- 171'828.00		- 194'788.89	
Frais de dossier ³	158'103.00		145'456.60	
Rémunération aux Antennes pour dossiers existants ⁴	- 164'100.00		- 165'000.00	
Primes de risques ⁵	1'101'266.00		1'046'788.05	
Part CSC sur les primes de risques ⁶	- 87'837.75		- 97'663.00	
Frais CSC pour le splitting du risque ⁷	- 34'125.15		- 36'071.70	
Autres revenus nets	213'020.30		176'181.90	
	1'300'878.40	48.1	1'199'547.97	48.5
Aides financières de la Confédération				
Contributions financières de la Confédération ⁸	1'100'370.20	40.7	1'145'486.95	46.3
Produits nets résultant du placement de la fortune				
Intérêts actifs et dividendes	241'240.37		211'407.17	
Gains / pertes (-) de cours non réalisés sur titres	81'824.66		- 51'807.92	
Pertes sur l'aliénation de titres	- 7'870.00		- 3'590.00	
Frais sur titres et c/c	- 12'420.48		- 27'631.52	
	302'774.55	11.2	128'377.73	5.2

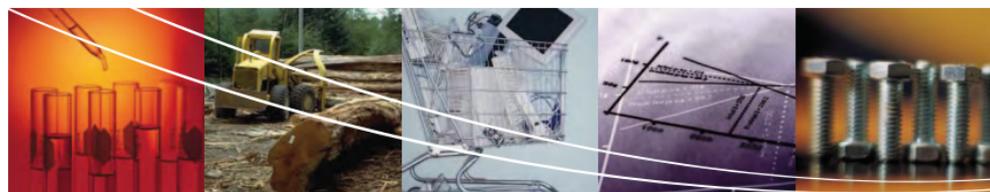
Total des produits

2'704'023.15 100.0 **2'473'412.65** 100.0

1. Les frais d'étude permettent de couvrir une partie des coûts afférents au traitement des demandes de cautionnement.
2. Une part de 40% des frais d'étude est redistribuée aux Antennes pour leur expertise.
3. Des frais de dossier sont prélevés chaque année pour couvrir en partie la gestion et le suivi annuel des entreprises cautionnées.
4. Une rémunération annuelle de CHF 200.- par dossier est attribuée aux Antennes pour le suivi de la clientèle.
5. Une prime de risque annuelle de 1.25% est prélevée sur le compte des clients afin de couvrir en partie les appels à la caution de nos partenaires bancaires (cautionnements honorés).
6. Certains dossiers bénéficient d'une réassurance de la Centrale suisse de cautionnement (CSC) qui couvre la moitié du risque à charge de Cautionnement romand. La moitié de la prime de risque ainsi prélevée lui est restituée.
7. Rémunération de la Centrale suisse de cautionnement pour le splitting du risque.
8. Indemnisation par la Confédération, selon une convention de droit public avec le DFE, dévolue à l'abaissement des primes de risques annuelles des bénéficiaires de cautionnement.

Page 15

9. Les charges de personnel englobent des indemnités d'assurances et allocations de maternité de CHF 50'379.85.
10. La liquidation de l'Union suisse des coopératives de cautionnement des arts et métiers (USCA) a été décidée lors de l'Assemblée extraordinaire des délégués le 11 mai 2010. Le bénéfice de liquidation a été réparti en avril 2011 à parts égales entre les 5 organisations de cautionnement membres.



Charges

2011
CHF

%

2010
CHF

%

15

Charges résultant de l'activité de cautionnement

Cautionnements honorés	1'239'222.54
Récupérations sur les cautionnements honorés	- 179'746.25
Primes de risques non encaissées	69'132.10
Récupérations sur les primes de risques non encaissées	- 21'660.70
Frais de contentieux	1'043.80
Evolution de la provision pour risques sur cautionnements	449'000.00
1'556'991.49	

57.6

1'419'499.79
- 85'041.20
39'962.05
- 9'081.38
1'375.55
194'000.00
1'560'714.81

63.1

Autres charges d'exploitation

Charges de personnel ⁹	587'837.35
Frais de locaux	37'372.95
Assurances d'exploitation	1'280.40
Autres charges administratives	15'536.55
Frais de télécommunication et affranchissements	11'795.75
Frais informatiques	14'811.75
Honoraires de l'organe de révision et contrôle interne	32'476.30
Frais de séances et d'assemblées	179'970.00
Promotion	33'686.35
Attribution à la provision pour pertes sur débiteurs cautionnés	6'000.00
Amortissements des immobilisations	24'964.22
Charges diverses refacturées	- 7'680.00
938'051.62	

34.7

928'395.36

37.6

Total des charges**2'495'043.11**

92.3

2'489'110.17

100.7

Résultat d'exploitation**208'980.04**

7.7

- 15'697.52

- 0.7

Dotation à la réserve pour fluctuations boursières**- 155'000.00**

- 5.7

0.00

0.0

Résultat exceptionnel et sur exercices antérieurs

Restitution parts sociales s/cautionnements honorés	- 2'200.00
Liquidation USCA/SVGB ¹⁰	25'125.27
22'925.27	

22'925.27

0.8

1'800.00

1'800.00

0.1

Résultat de l'exercice (transféré au Fonds de réserve)**76'905.31**
Bénéfice

2.8

- 13'897.52
Perte

- 0.6



Annexe aux comptes

16

31.12.2011
CHF Nbre

31.12.2010
CHF Nbre

1. Etat des engagements

Les engagements au 31 décembre 2011, sur la base des soldes débiteurs ou limites les plus élevés, s'élèvent à :

Engagements en cours	83'441'752	804	85'664'055	824
dont part à charge de Cautionnement romand (risque propre)	20'632'657	25%	21'751'828	25%

2. Principes d'évaluation des titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché au 31 décembre 2011.

3. Provision pour risques sur cautionnements

La provision pour risques sur cautionnements se base sur les soldes débiteurs ou limites les plus élevés au 31 décembre 2011 des engagements accordés, et a été constituée comme suit :

Risque 1 (provision 33 ^{1/3} %)	1'910'000	216	1'681'000	208
Risque 2 (provision 66 ^{2/3} %)	3'521'000	243	3'091'000	189
Risque 3 (provision 100 %)	450'000	36	630'000	23
Provision individualisée	5'881'000	495	5'402'000	420
Degré de couverture (% des dossiers provisionnés)	28.5%	62%	24.8%	51%

Cette provision a évolué comme suit au cours de l'exercice :

Apports des 5 coopératives lors de la constitution	3'239'150		3'239'150	
Augmentation de l'apport initial Valais	30'000		0	
Attribution à la provision au cours des exercices précédents	2'162'850		1'968'850	
Attribution à la provision au cours de l'exercice	449'000		194'000	
Provision individualisée	5'881'000		5'402'000	

4. Cautionnements honorés durant l'exercice

Le montant mentionné au compte d'exploitation représente :

Pertes totales (appels à la caution)	4'209'737.23	46	4'304'144.64	46
dont part à charge de Cautionnement romand (risque propre)	1'239'222.54	29%	1'419'499.79	33%

5. Réserve pour fluctuations boursières

Selon décision du Conseil d'administration, la réserve constituée à fin 2011 correspond à 5% de la valeur des titres placés dans des obligations en monnaies étrangères et à 10% de la valeur des titres placés en actions suisses et étrangères.



Rapport de l'organe de révision



KPMG SA

Audit

Avenue du Théâtre 1
CH-1006 Lausanne

Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 21 345 01 22
Téléfax +41 21 320 53 07
Internet www.kpmg.ch

17

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale des associés de

Coopérative romande de cautionnement - PME, Pully

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la Coopérative romande de cautionnement - PME pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

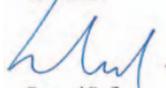
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

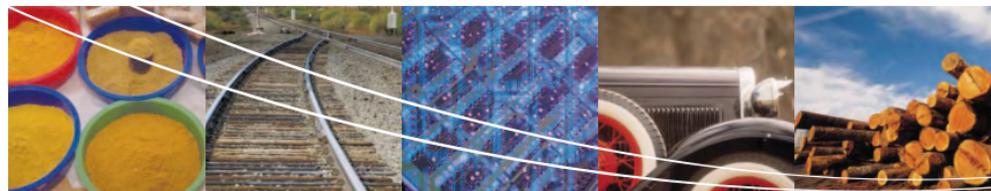
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la tenue à jour de la liste des associés ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

KPMG SA

Lausanne, le 14 mars 2012


Bernard Rufi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Cédric Fréidig
Expert-réviseur agréé



Antennes cantonales

Contact de proximité

18

Depuis le 18 juillet 2007 et suite à la reconnaissance par la Confédération de la Coopérative romande de cautionnement - PME en qualité d'organisme de cautionnement ouest, seule celle-ci est habilitée à établir les contrats de cautionnement pour la Suisse romande. Toutefois, Cautionnement romand est appuyé dans ses démarches de valorisation du cautionnement par des organismes de proximité : les Antennes cantonales. Ce sont des structures juridiquement indépendantes, dirigées et composées de nombreux professionnels compétents au bénéfice de formations et d'expériences diverses. La plupart d'entre elles existaient déjà au moment de la création de la Coopérative romande de cautionnement - PME, d'autres ont été créées pour l'occasion. Toutes ont été choisies pour l'importante empreinte qu'elles ont auprès du tissu économique local permettant ainsi un contact permanent avec celui-ci.

Les Antennes cantonales jouissent d'un rôle clé dans le développement et la promotion du cautionnement car, pour faciliter les relations avec les clients et les partenaires bancaires, la proximité est un facteur capital de réussite dans la réalisation de la mission du cautionnement.

Ainsi, le mandat de représenter Cautionnement romand dans leurs cantons respectifs a été confié à des institutions actives dans les milieux de soutien à l'économie. Leurs connaissances du terrain, des personnes et de l'économie locale en font des partenaires précieux.

Toutes les tâches des Antennes sont fixées par une convention identique qui les lie notamment à l'obligation de respecter les règles, processus, et autres règlements de Cautionnement romand. Outre de démontrer également qu'elles disposent des structures et compétences nécessaires, leurs tâches comprennent essentiellement le contact avec le client et donc la responsabilité de l'élaboration des dossiers de demandes de cautionnement. Elles bénéficient d'une délégation de compétence jusqu'à concurrence de CHF 150'000.-, et formulent un préavis au Conseil d'administration de Cautionnement romand pour les montants supérieurs.

Une indemnité pour dossiers traités et dossiers en cours est prévue dans le contrat de collaboration. *

L'avantage de cette organisation en réseau réside dans la possibilité qui est offerte aux entreprises de pouvoir compter sur une Antenne locale connaissant tout particulièrement bien le marché et le terreau économique de leur région. Cette sensibilité est primordiale pour évaluer concrètement les implications, tant financières qu'humaines, des projets et entreprises soutenus. Une proximité indispensable permettant de faciliter les contacts et l'écoute avec les entreprises.

* Voir points 2 et 4 du Compte d'exploitation, page 14 du présent rapport.

Antenne Fribourg

Historique

Afin de donner à l'Antenne Fribourg de la Coopérative romande de cautionnement - PME une identité distincte, d'améliorer sa visibilité et de simplifier le traitement des demandes, l'association Cautionnement Fribourg a été créée en août 2009. En plus de l'Union Patronale du Canton de Fribourg et de la Chambre de Commerce Fribourg, le Canton de Fribourg, par le biais de la Promotion économique, est l'un des 3 membres fondateurs. La Promotion économique préside l'association Cautionnement Fribourg et représente les intérêts du Canton de Fribourg dans le Conseil d'administration de la Coopérative romande de cautionnement - PME.

Geschichte

Um der Freiburger Zweigstelle der Bürgschaft Westschweiz (Coopérative romande de cautionnement - PME) eine eigenständige Identität sowie erhöhte Sichtbarkeit zu verleihen und um die Bearbeitung der

Anfragen zu vereinfachen, wurde im August 2009 der Verein Bürgschaft Freiburg gegründet. Die drei Gründungsmitglieder sind der Freiburgerische Arbeitgeberverband, die Handelskammer Freiburg und der Kanton Freiburg, vertreten durch die Wirtschaftsförderung. Die Wirtschaftsförderung sitzt dem Verein Bürgschaft Freiburg vor und vertritt im Verwaltungsrat Coopérative romande de cautionnement - PME die Interessen des Kantons Freiburg.

Activité

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500'000.- en tant qu'Antenne Fribourg de Cautionnement romand.

Contact

Cautionnement Fribourg
1700 Fribourg
T 026 323 10 20 - F 026 323 10 21
fribourg@cautionnementromand.ch

19

2011	Cautionnement romand			Antenne Fribourg			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	263	45937775	174668	17	2778'500	163441	6%
Cautionnements accordés	180	27183055	151017	15	2418000	161200	9%
Emplois maintenus et créés		1134	6,3		53	3,5	5%
Montant de l'aide par emploi		23971			45623		
Investissements réalisés		79690042	2,9 x		8623'500	3,6 x	11%
Pertes brutes	46	4'209'737	91'516	2	117'260	58'630	3%
Engagements	804	87'353'386	108'648	44	7'342'676	166'879	8%
Réassurance Confédération	804	55'981'895	69'629	44	4'741'165	107'754	8%
Réassurance cantons	115	5'994'865	52'129				
Réassurance CSC	74	3'514'917	47'499	8	442'421	55'303	13%
Risque propre	804	21'861'709	27'191	44	2'159'090	49'070	10%
Reprise et transmission	204	22'950'446	26%	8	1'074'807	15%	5%
Fonds de roulement	258	21'339'132	25%	11	1'515'201	21%	7%
Création d'entreprise	138	16'858'119	19%	8	1'406'580	19%	8%
Investissements	146	13'210'464	15%	9	1'070'940	15%	8%
Immobilier	58	12'995'225	15%	8	2'275'148	30%	18%
Banques Cantonales	541	62'714'788	72%	30	5'964'145	81%	10%
Banques Raiffeisen	170	11'931'513	14%	8	498'285	7%	4%
Autres banques	39	4'881'922	5%	1	112'500	2%	2%
Grandes banques	31	8'022'016	7%	2	600'000	8%	10%
Banques régionales	23	1'803'147	2%	3	167'746	2%	9%

Président :
JULMY Refo
Vice-Président :
MARTI Jean-Jacques
Administrateur :
RIEDO Alain
Directeur :
DÜRRENBARGER Pierre

Antenne Genève



Contact

FAE - Financer autrement les entreprises
Ch. du Pré-Fleuri 3
1228 Plan-les-Ouates
T 022 827 42 84 - F 022 827 42 80
geneve@cautionnementromand.ch
www.fae-ge.ch

20

Historique

La Fondation FAE (Financer autrement les entreprises) a été fondée en 2005, sur la base de la loi sur l'aide aux entreprises, votée par le Grand Conseil genevois. Composée de spécialistes en finance et en gestion, elle est au service des entreprises de la République et Canton de Genève. Quel que soit leur besoin, la FAE est aux côtés des entreprises genevoises pour leur apporter des solutions de financement sur mesure, subsidiaires aux sources de financement traditionnelles, et ce jusqu'à CHF 4 mio par entreprise.

Activité

Cautionnement à hauteur de CHF 4 millions, dont CHF 500'000.- via Cautionnement romand.
Prise de participations minoritaires jusqu'à CHF 4 Mio.
Aide et financement (service d'audit et coaching).
Avance de trésorerie à hauteur de CHF 250'000.-.

2011	Cautionnement romand			Antenne Genève			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	263	45'937'775	174'668	61	11'766'000	192'885	26%
Cautionnements accordés	180	27'183'055	151'017	39	5'273'155	135'209	19%
Emplois maintenus et créés		1134	6,3		243	6,2	21%
Montant de l'aide par emploi		23'971			21'700		
Investissements réalisés		79'690'042	2,9 x		7'173'870	1,4 x	9%
Pertes brutes	46	4'209'737	91'516	6	609'313	101'552	14%
Engagements	804	87'353'386	108'646	105	11'520'321	109'717	13%
Réassurance Confédération	804	55'981'895	69'429	105	7'454'926	71'018	13%
Réassurance cantons	115	5'994'865	52'129	82	3'617'222	44'112	60%
Réassurance CSC	74	3'514'917	47'499	3	70'464	23'488	2%
Risque propre	804	21'861'709	27'191	105	3'757'079	3'578	2%
Reprise et transmission	204	22'950'466	26%	35	4'767'723	41%	21%
Fonds de roulement	258	21'339'132	25%	40	4'213'835	37%	20%
Création d'entreprise	138	16'858'119	19%	11	1'237'460	11%	7%
Investissements	146	13'210'464	15%	16	661'304	6%	5%
Immobilier	58	12'995'225	15%	3	640'000	5%	5%
Banques Cantonales	541	62'714'788	72%	70	6'902'149	60%	11%
Banques Raiffeisen	170	11'931'513	14%	14	1'414'980	12%	12%
Autres banques	39	4'881'922	5%	16	2'098'308	18%	43%
Grandes banques	31	6'022'016	7%	5	1'104'884	10%	18%
Banques régionales	23	1'803'147	2%				

Président :

LATHION Philippe

Vice-Présidente :

SAYEGH Christine

Membres :

DOSE SARFATIS Emanuela

GIROD Bernard

GROMETTO Olivier

MEYER Erwin

NOVEMBER Andrés

ROBERT Jacques

SEYDOUX Charles

TERLINCHAMP Laurent

TERRITAZ Olivier

Directeur :

NOUJARA Serge

Enquêteurs :

LEVET Frédéric

GALLEGO Isabella



Antenne Neuchâtel

Historique

Les demandes de cautionnements sont traitées par la Société coopérative Neuchâtel Interface PME. Il s'agit du nouveau nom donné en 2007, lors de la création de l'entité romande de cautionnement, à l'ancien Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants, fort d'une longue histoire, puisque fondé en 1939. Parmi les sociétaires figurent, entre autres, la République et Canton de Neuchâtel, les villes, certaines associations professionnelles ainsi que la Chambre de commerce. Dans le cadre de la délégation de compétences, le Conseil d'administration de l'Antenne décide les cautionnements jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- et préavis pour les montants supérieurs, soumis au Conseil d'administration de la Coopérative romande de cautionnement - PME.

Activité

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500'000.- en tant qu'Antenne Neuchâtel de Cautionnement romand.

Contact

NEuchâtel Interface PME
Case postale 46
2046 Fontaines
T 032 853 42 54 - F 032 853 40 51
neuchatel@cautionnementromand.ch

21

2011	Cautionnement romand			Antenne Neuchâtel			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	263	45937775	174668	21	2346250	111726	5%
Cautionnements accordés	180	27183055	151017	17	1777750	104574	7%
Emplois maintenus et créés		1134	6,3	120	7,1	11%	
Montant de l'aide par emploi		23971		14815			
Investissements réalisés		79690042	2,9 x	7264000	4,1 x	9%	
Pertes brutes	46	4209737	91516	4	367701	91925	9%
Engagements	804	87353386	108648	64	6640581	103759	8%
Réassurance Confédération	804	55981895	69429	64	4285196	66956	8%
Réassurance cantons	115	5994865	52129	5	92795	18539	2%
Réassurance CSC	74	3514917	47499	7	276544	39506	8%
Risque propre	804	21861709	27191	64	1986046	31032	9%
Reprise et transmission	204	22950446	26%	15	1450770	22%	6%
Fonds de roulement	258	21339132	25%	24	2933310	44%	14%
Création d'entreprise	138	16858119	19%	7	738000	11%	4%
Investissements	146	13210464	15%	15	1262500	19%	10%
Immobilier	58	12995225	15%	3	256000	4%	2%
Banques Cantonales	541	62714788	72%	39	4918030	74%	8%
Banques Raiffeisen	170	11931513	14%	15	961381	14%	8%
Autres banques	39	4881922	5%	1	30000	1%	1%
Grandes banques	31	6022016	7%	6	600580	9%	10%
Banques régionales	23	1803147	2%	3	130589	2%	7%

Président :

WENGER Jean

Vice-Président :

VAUTHIER Robert

Administrateur :

COSSETINI Patrick

Directeur :

DÜRRENBERGER Pierre



Antenne Valais

Office Valaisain de Cautionnement Mutuel pour Artisans et Commerçants
Bürgschaftsgenossenschaft des Walliser Gewerbes

22

Historique

L'Office valaisain de cautionnement mutuel pour les artisans et commerçants (OVAC) est une société coopérative fondée en 1940 par les arts et métiers. L'Office compte plus de 800 coopérateurs, y compris l'Etat du Valais, la Banque Cantonale du Valais, la Raiffeisen, les Associations professionnelles cantonales, dont, en particulier, le Bureau des Métiers et l'Association Valaisanne des Entrepreneurs.

Geschichte

Die Bürgschaftsgenossenschaft des Walliser Gewerbes (BWG) wurde 1940 von Handwerksunternehmen gegründet. Die Genossenschaft zählt etwas über 800 Mitglieder einschliesslich der Kanton Wallis, die Walliser Kantonalbank, die Raiffeisenbank, die kantonalen Berufsverbände, darunter besonders, der Walliser Handwerkerverband und der Walliser Baumeisterverband.

Activité

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500'000.- en tant qu'Antenne Valais de Cautionnement romand. Emission de garanties de construction ; garantie de restitution d'acompte, de bonne exécution et cautionnements solidaires.

Contact

OVAC
Rue Pré-Fleuri 6
Case postale 1031
1951 Sion
T 027 322 29 01 - F 027 322 29 64
valais@cautionnementromand.ch
BWG
Bürgschaftsgenossenschaft des Walliser Gewerbes
Kehrstrasse 12
3904 Naters
T 027 924 64 37 F 027 924 64 38
wallis@burgschaftwestschweiz.ch

2011	Cautionnement romand			Antenne Valais			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	263	45'937'775	174'668	32	4'762'000	148'813	10%
Cautionnements accordés	180	27'183'055	151'017	29	4'042'000	139'379	15%
Emplois maintenus et créés		1134	6,3		112	3,9	10%
Montant de l'aide par emploi		23'971			36'089		
Investissements réalisés		79'690'042	2,9 x		14'398'092	3,6 x	18%
Pertes brutes	46	4'209'737	91'516	15	1'445'092	96'339	34%
Engagements	804	87'353'386	108'646	191	15'444'454	80'861	18%
Réassurance Confédération	804	55'981'895	69'429	191	9'910'356	51'887	18%
Réassurance cantons	115	5'994'865	52'129				
Réassurance CSC	74	3'514'917	47'499	11	429'390	39'035	12%
Risque propre	804	21'861'709	27'191	191	5'104'707	26'726	23%
Reprise et transmission	204	22'950'466	26%	45	4'923'549	32%	21%
Fonds de roulement	258	21'339'132	25%	78	4'219'448	27%	20%
Création d'entreprise	138	16'858'119	19%	26	2'789'780	18%	17%
Investissements	146	13'210'464	15%	35	2'066'211	13%	16%
Immobilier	58	12'995'225	15%	7	1'445'466	10%	11%
Banques Cantonales	541	62'714'788	72%	113	9'794'300	64%	16%
Banques Raiffeisen	170	11'931'513	14%	69	4'336'954	28%	36%
Autres banques	39	4'881'922	5%	2	160'000	1%	3%
Grandes banques	31	6'022'016	7%	6	1'121'200	7%	19%
Banques régionales	23	1'803'147	2%	1	32'000	0%	2%

Président :

ROUX Pierre-André

Vice-Président :

WITSCHARD Ernst

Administrateurs :

BIDAL Bernard

COLOMBARA Benoît

DÉCAILLET Gabriel

FURRER Jean-Marc

GESSLER François

IMBODEN Misha

JUILLARD Gabriel

RAPPAZ Pierre-Marie

Directeur :

BIANCO Eric

Enquêteurs :

HERTLI Gérard

GIANESINI Sébastien

KARLEN Alvaro

MÉTRAILLER Jacques

RIEDER Yvone

LIBERTÉ ET PATRIE LIBERTÉ ET PATRIE LIBERTÉ ET PATRIE LIBERTÉ ET PATRIE LIBERTÉ ET PATRIE

Antenne Vaud

CVC Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement

Historique

La Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC a été fondée en 1935. Jusqu'à la reprise des engagements par la Coopérative romande de cautionnement - PME en juillet 2007, elle avait accordé plus de 7'500 cautionnements pour un montant dépassant les CHF 330'000'000.-. Son capital s'élève à CHF 5'142'630.- au 31 décembre 2011. Les détenteurs se composent de 3'000 personnes physiques, morales, corporations suisses de droit public et associations professionnelles. La CVC bénéficie du soutien de l'Etat de Vaud par une participation aux frais de fonctionnement. Celui-ci soutient également, par le biais d'un arrière cautionnement, plus de vingt dossiers dans le cadre d'interventions industrielles et technologiques. Le Canton de Vaud est le sociétaire le plus important de la Coopérative romande de cautionnement - PME.

Activité

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500'000.- en tant qu'Antenne Vaud de Cautionnement romand. Gestion de la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, cette dernière octroyant des cautionnements aux particuliers pour l'acquisition de leur domicile principal.

Contact

CVC
Av. Général-Guisan 117
Case postale 126
1009 Pully
T 021 721 11 81 - F 021 721 11 80
vaud@cautionnementromand.ch

23

2011	Cautionnement romand			Antenne Vaud			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	263	45937775	174668	132	24285025	183977	53%
Cautionnements accordés	180	27183055	151017	80	13672150	170902	50%
Emplois maintenus et créés		1134	6,3		406	7,6	53%
Montant de l'aide par emploi		23971			22561		
Investissements réalisés		79690042	2,9 x		42230580	3,1 x	53%
Pertes brutes	46	4209737	91516	19	1670371	87914	40%
Engagements	804	87353386	108648	400	46405354	116013	53%
Réassurance Confédération	804	55981895	69429	400	29588251	73971	53%
Réassurance cantons	115	5994865	52129	28	2284848	81602	38%
Réassurance CSC	74	3514917	47499	45	2296099	51024	65%
Risque propre	804	21861709	27191	400	12236157	30590	56%
Reprise et transmission	204	22950446	26%	101	10733597	23%	47%
Fonds de roulement	258	21339132	25%	105	8457338	18%	40%
Création d'entreprise	138	16858119	19%	86	10686300	23%	63%
Investissements	146	13210464	15%	71	8149510	18%	62%
Immobilier	58	12995225	15%	37	8378610	18%	64%
Banques Cantonales	541	62714788	72%	289	35136163	76%	56%
Banques Raiffeisen	170	11931513	14%	64	4719913	10%	40%
Autres banques	39	4881922	5%	19	2481114	5%	51%
Grandes banques	31	6022016	7%	12	2595351	6%	43%
Banques régionales	23	1803147	2%	16	1472812	3%	82%

Président :

WICHT Jean-Pierre

Vice-Président :

GROBÉTY Bernard

GROBÉTY Bernard

Administrateurs :

LINDER Hervé

PAQUIER Mathias

TOSETTI Jean-François

Direction :

TRONCHET Cédric

PERRET Daniel

Les organisations suisses de cautionnement

24



Statistiques suisses

	SAFFA			OBIG			BG Milite			Cautionnement romand			Total Suisse		
	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%
Engagements au 01.01.2011	73	2 537 850	1%	415	77 282 410	36%	342	44 811 818	21%	824	89 668 464	42%	1654	214 500 542	100%
Demandes reçues	54	3 549 250	3%	215	51 698 750	36%	141	37 311 750	26%	295	50 476 025	35%	705	143 035 775	100%
Cautionnements accordés	35	1 828 250	3%	89	19 449 500	30%	69	16 927 750	26%	180	27 183 055	41%	373	65 388 555	100%
Remboursements	8	677 500	1%	63	19 654 498	32%	77	15 408 780	25%	154	25 486 396	42%	302	61 227 176	100%
Cautionnements honorés (pertes)	3	130 100	2%	11	1 417 227	18%	12	2 152 146	27%	46	4 209 737	53%	72	7 909 210	100%
Engagements au 31.12.2011	97	3 558 900	2%	430	75 660 185	36%	322	44 180 640	21%	804	87 353 384	41%	1653	210 752 711	100%

Nouveaux cautionnements accordés selon le but de crédit

	SAFFA			OBIG			BG Milite			Cautionnement romand			Total Suisse		
	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%
Reprise et transmission	1	40 000	2%	17	4 525 000	23%	9	2 065 000	12%	55	8 179 750	30%	82	14 809 750	23%
Fonds de roulement	7	283 250	16%	29	4 660 000	24%	19	4 108 250	25%	55	6 647 305	24%	110	15 698 805	24%
Création d'entreprise	27	1 505 000	82%	14	2 407 500	12%	17	3 950 000	23%	35	5 310 000	20%	93	13 172 500	20%
Investissements				10	1 847 000	10%	5	1 380 000	8%	23	3 776 000	14%	38	7 003 000	11%
Immobilier				19	6 010 000	31%	19	5 424 500	32%	12	3 270 000	12%	50	14 704 500	22%
Total	35	1 828 250	100%	89	19 449 500	100%	69	16 927 750	100%	180	27 183 055	100%	373	65 388 555	100%

Engagements au 31.12.2011 selon les établissements bancaires

	SAFFA			OBIG			BG Milite			Cautionnement romand			Total Suisse		
	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%
Banques cantonales	22	1 080 450	30%	255	43 984 350	58%	51	9 479 998	21%	541	6 271 478	72%	869	117 259 586	56%
Banques Raiffeisen	10	203 850	6%	53	8 964 335	12%	67	6 507 216	15%	170	11 931 513	14%	300	27 604 914	13%
Banques régionales	18	784 900	22%	109	19 826 000	26%	175	22 850 851	52%	23	1 803 147	2%	325	45 264 898	21%
Grandes banques	1	4 100	0%	10	1 818 000	3%	27	5 087 575	11%	31	6 022 016	7%	69	12 931 691	6%
Autres banques	46	1 485 200	42%	3	1 067 500	1%	2	255 000	1%	39	4 981 922	5%	90	7 689 622	4%
Total	97	3 558 900	100%	430	75 660 185	100%	322	44 180 640	100%	804	87 353 384	100%	1653	210 752 711	100%





Coopérative romande de cautionnement - PME

Avenue Général-Guisan 117
Case postale 109
1009 Pully
T 021 721 11 91 - F 021 721 11 90
contact@cautionnementromand.ch
www.cautionnementromand.ch



L'accès facilité au crédit bancaire

Antennes cantonales Votre contact de proximité

Fribourg

Cautionnement Fribourg
1700 Fribourg
T 026 323 10 20 - F 026 323 10 21
fribourg@cautionnementromand.ch

Genève

FAE - Financer autrement les entreprises
Ch. du Pré-Fleuri 3
1228 Plan-les-Ouates
T 022 827 42 84 - F 022 827 42 80
geneve@cautionnementromand.ch

Neuchâtel

NEuchâtel Interface PME
Case postale 46
2046 Fontaines
T 032 853 42 54 - F 032 853 40 51
neuchatel@cautionnementromand.ch

Valais

OVAC
Rue Pré-Fleuri 6
Case postale 1031
1951 Sion
T 027 322 29 01 - F 027 322 29 64
valais@cautionnementromand.ch

BWG

Bürgschaftsgenossenschaft des Walliser Gewerbes
Kehrstrasse 12
3904 Naters
T 027 924 64 37 F 027 924 64 38
wallis@burgschaftwestschweiz.ch

Vaud

CVC
Av. Général-Guisan 117
Case postale 126
1009 Pully
T 021 721 11 81 - F 021 721 11 80
vaud@cautionnementromand.ch

Rapport annuel

2012

Coopérative romande de cautionnement - PME

Avenue Général-Guisan 117 - Case postale 109 - 1009 Pully
T 021 721 11 91 - F 021 721 11 90
contact@cautionnementromand.ch
www.cautionnementromand.ch





Votre contact de proximité

Les Antennes cantonales

Fribourg

Cautionnement Fribourg
1700 Fribourg
T 026 323 10 20 - F 026 323 10 21
fribourg@cautionnementromand.ch

Genève

FAE - Financer autrement les entreprises
Ch. du Pré-Fleuril 3
1228 Plan-les-Cuates
T 022 827 42 84 - F 022 827 42 80
geneve@cautionnementromand.ch

Neuchâtel

NEuchâtel Interface PME
Case postale 46
2046 Fontaines
T 032 853 42 54 - F 032 853 40 51
neuchatel@cautionnementromand.ch

Valais

OVAC
Rue Pré-Fleuril 6
Case postale 1031
1951 Sion
T 027 322 29 01 - F 027 322 29 64
valais@cautionnementromand.ch

Vaud

CVC
Av. Général-Guisan 117
Case postale 126
1009 Pully
T 021 721 11 81 - F 021 721 11 80
vaud@cautionnementromand.ch



Sommaire

Rapport annuel 2012

1

- 2 Organisation de la Coopérative
- 3 Billet du Président
- 4 Chiffres clés
- 5 Rapport d'activités
- 6 Statistiques
- 10 Bilan
- 12 Compte d'exploitation
- 14 Annexe aux comptes
- 15 Rapport de l'Organe de révision
- 16 Comment ça marche ?
- 17 Les Antennes cantonales
- 18 Antenne Fribourg
- 20 Antenne Genève
- 22 Antenne Neuchâtel
- 24 Antenne Valais
- 26 Antenne Vaud
- 28 Statistiques suisses



2

Organisation de la Coopérative

Conseil d'administration

Président
Vice-Président
Administrateurs

Wenger Jean, Hauterive
Grobéty Bernard, Féchy
Conrad Nicole, La Croix-sur-Lutry
Conz Raphaël, Pully
Décaillet Gabriel, Sion
Dose Sarfatis Emanuela, Grand-Saconnex
Grometto Olivier, Genève
Juillard Gabriel, Ayent
Julmy Reto, Bourguillon
Marli Jean-Jacques, Fribourg
Rappaz Pierre-Marie, Sion
Ravezzani Gyger Geneviève, Saint-Blaise
Riedo Alain, Charmey
Seydoux Charles, Choulex
Vauthier Robert, Neuchâtel

Raison sociale
Siège

Directeur
Fondés de pouvoir

Collaborateurs

Coopérative romande de cautionnement - PME
Pully

Wenger Christian
Durussel Sébastien
Jutzet Monika
Blaser Michael
Motella Géraldine
Tamburini Sandra

Antennes cantonales

Fribourg
Genève
Neuchâtel
Valais
Vaud

Dürrenberger Pierre
Nouara Serge
Dürrenberger Pierre
Métraijer Jacques
Perret Daniel

Contrôleurs internes

Stoehli Gilbert
Vallotton Bernard

Organe de révision

Fiduciaire FIDAG SA



Billet du Président

Plus d'un demi-milliard d'investissements

3

Depuis juillet 2007, CHF 189 millions de crédits ont été cautionnés pour soutenir 1'197 entreprises, ce qui a contribué à créer ou à maintenir 8'004 emplois.

Le ralentissement conjoncturel international affecte désormais la Suisse. Traditionnellement très dépendante des exportations, l'économie suisse souffre en particulier de la force du franc, et la diminution de la demande en provenance de l'étranger se conjugue avec une concurrence accrue. Le marché inférieur fait encore preuve, d'une belle résistance, même si les marges ont singulièrement fondu. Le secteur des services, la construction, ainsi que la consommation tirent leur épingle du jeu, insuffisamment cependant pour compenser le vent contraire que le commerce extérieur et le franc fort font souffler. Toutefois, l'économie suisse résiste pour l'instant sur le plan de l'emploi : en 2012, le taux de chômage en Suisse reste largement le plus bas d'Europe.

2012 a également été l'année où le demi-milliard d'investissements auprès de Cautionnement romand a été dépassé - CHF 590 millions ont été investis depuis 2007 dans différents projets, dont une partie a été cautionnée -, et elle fut également l'année du démarrage des nouvelles conventions établies en 2011 avec le SECO et les Organisations régionales suisses. La nôtre s'appelle : « Contrat entre la Confédération suisse et Cautionnement romand concernant les aides financières et le controlling, reporting et monitoring politique pour les années 2012-2015 ». Rien qu'à sa lecture, chacun constatera que les réunions et les contrôles ont été plus importants durant l'année 2012 que pendant n'importe quelle autre année, mais ce fut un moindre mal car beaucoup d'échanges ont eu lieu, notamment avec les trois autres Organisations de cautionnement, ce qui a permis de tirer profit des complémentarités de chacun. Ensemble, nous sommes devenus plus forts et plus cohérents pour lutter contre la méconnaissance de notre outil de financement par la plupart des PME ou des politiciens helvétiques. Nous entreprenons également toutes les démarches afin de pouvoir bénéficier d'une augmentation de notre limite d'intervention à CHF 1 million, ce qui permettrait d'obtenir plus facilement un financement dans le cadre de transmissions d'entreprises ou d'acquisitions d'installations ou de machines onéreuses, et ainsi de maintenir des emplois et un savoir-faire indispensable.

En effet, Cautionnement romand a parfois accordé des cautionnements à des entreprises dont les difficultés financières passagères apparaissaient déjà lors du dépôt de la demande - mais dont les perspectives à terme étaient bonnes -, permettant de favoriser leur développement, de sauvegarder et de pérenniser des emplois, et évitant ainsi quelques faillites et la mise de nombreuses personnes au chômage, ce qui aurait eu un impact incontestablement très négatif sur l'économie des régions concernées.



par Jean Wenger
Président

La contribution de la Confédération en faveur de notre outil à l'avantage de pouvoir être vérifié assez finement, car il est simple et transparent et les résultats sont réjouissants. En effet, pour l'année 2012, chaque franc engagé par la Confédération dans Cautionnement romand a généré un investissement de CHF 40.-, ce qui représente un multiplicateur très important même s'il n'est pas totalement attribué à notre intervention.

En outre, et nonobstant notre légendaire prudence vis-à-vis des conséquences des contraintes réglementaires que subissent nos partenaires bancaires, vous n'êtes pas sans savoir que leur marge de manœuvre devient malheureusement de plus en plus limitée pour répondre aux besoins des micro-entreprises. En se positionnant en tant que partenaire complémentaire, nous offrons une garantie de première qualité et permettons ainsi de favoriser les interventions dans le financement d'entreprises, pour tous types de projets et à tous stades de développement.

Nous existons pour éviter qu'une entreprise saine se voie refuser un crédit. Et en ceci, nous pouvons compter sur un fort partenariat qui nous lie aux cinq Cantons associés et aux Antennes de proximité qui demeurent la meilleure garantie de l'efficacité de notre Organisation.

J'adresse mes remerciements à mon prédécesseur, Monsieur Jean-Pierre Wicht, et à mes collègues du CA pour leur engagement et leur bienveillance, aux Antennes cantonales, à la Direction, et aux collaboratrices et aux collaborateurs de Cautionnement romand pour leur soutien et leur dévouement. Ils assurent, année après année, une activité opérationnelle considérable et sûre. Une organisation de cautionnement est aussi forte que le sont les rouages dans lesquels elle est emboîtée. Il s'agit de nos coopératrices et coopérateurs, de nos banques partenaires, associations économiques et professionnelles, fiduciaires et du SECO. J'exprime toute ma gratitude aux Cantons pour leur soutien et leur partenariat sans faille. Ces dernières années, ces rouages ont été parfaitement au point et ils sont à même de fournir encore plus de prestations. Un très chaleureux « Merci ! » à tous.



4

Chiffres clés

Loi fédérale aux organisations de cautionnement	6 octobre 2006
Reconnaissance de Cautionnement romand par la Confédération	28 juin 2007
Constitution de Cautionnement romand par 9 organismes publics et privés	8 juillet 2007
Inscription au Registre du commerce	8 août 2007

	Nbre	2012 CHF	Nbre	2011 CHF
Nouveaux cautionnements accordés représentant le maintien et la création d'emplois au nombre de pour des projets évalués à	180	33'543'646 1'628 111'984'000	180	27'183'055 1'134 79'690'000
Cautionnements accordés depuis 2007 représentant le maintien et la création d'emplois au nombre de pour des projets évalués à	1'197	189'313'003 8'004 592'674'000		
Engagements en cours au 31 décembre * dont à charge de la Confédération dont à charge des Cantons dont à charge de la Centrale suisse de cautionnement (CSC) dont à charge de Cautionnement romand (risque propre)	801	92'431'964 59'731'388 6'578'500 4'196'130 21'925'946	804	87'353'386 55'981'895 5'994'865 3'514'917 21'861'709
Cautionnements honorés dont à charge de Cautionnement romand (risque propre)	37	3'446'799 735'621	46	4'209'737 1'239'223
Capital social Degré de couverture (capital social s/risque propre) Degré de couverture total (fonds propres élargis s/risque propre)	14	18'162'000 83% 122%	14	18'162'000 83% 116%

* Calculés selon la méthodologie définie par le SECO



Rapport d'activités

5e exercice : Tout va bien !

5

CHF 33,5 millions de crédits ont été cautionnés en faveur de 180 entreprises, ce qui a contribué à créer ou à maintenir directement 1'628 emplois; tel est le bilan de Cautionnement romand en 2012.

335 demandes de cautionnement pour CHF 64 millions ont été traitées en 2012 (263 pour CHF 46 millions en 2011), dont 180 accordées pour un total de CHF 33,5 millions, soit une augmentation de 23% par rapport à l'année précédente. L'effet de levier associé n'est pas négligeable, puisque les 180 entreprises soutenues ont engagé près de CHF 112 millions dans leurs projets (multiplicateur de 3.3). Ces chiffres confortent notre légitimité de proposer une possibilité aux PME d'accéder plus facilement, et dans de bonnes conditions, aux crédits bancaires afin de financer leur création, reprise ou transmission, leur besoin en trésorerie, leurs investissements en machines, équipements et stocks, ou l'acquisition d'immeuble.

Bonne surprise également du côté des cautionnements qui ont dû être honorés, puisque seulement 37 appels à la caution pour CHF 3,4 millions sont à déplorer, contre 46 pour CHF 4,2 millions une année plus tôt.

Ceci, ajouté à des produits résultant du placement de la fortune très intéressants, débouche sur un résultat d'exploitation important qui a permis la constitution d'une provision pour l'implémentation d'un système informatique qui améliorera les processus de notre organisation en réseau.

Cautionnement romand présente donc au 31 décembre 2012 de très bons résultats, tant opérationnels que comptables, qui s'inscrivent dans la dynamique de ces dernières années.

Nous entamons l'année 2013 avec confiance, d'autant plus que nous pouvons compter sur nos partenaires bancaires afin d'élaborer ensemble une articulation financière idéale pour chacun de nos clients communs. D'ailleurs, certains d'entre eux font l'effort d'offrir des taux « CCD » compétitifs (moins de 3%), en tenant compte notamment de la solide garantie que nous leur offrons. Vu celle-ci, et la rapidité avec laquelle nous honorons nos engagements (à première demande), ainsi que les taux du marché interbancaire, un taux d'intérêt offert aux PME au-delà de la moyenne observée de 4.5% devrait être l'exception.



par Christian Wenger
Directeur

Nous constatons également que certaines sociétés montrent des chiffres d'affaires réalisés et une qualité bilancielle très élevés, qui devraient satisfaire n'importe quel établissement bancaire, sans notre intervention. Ce n'est cependant malheureusement pas le cas, et cela démontre bien que l'accès au crédit demeure difficile pour les PME. En effet, à plusieurs reprises, nous avons cautionné des entreprises ayant des fonds propres au bilan supérieurs à CHF 5 millions, un projet cohérent, et une qualité managériale validée. Avec de tels arguments, trouver un partenaire bancaire prenant la totalité du crédit à sa charge aurait dû être un jeu d'enfants !

Ces difficultés, ainsi que nos bons résultats - obtenus dans un contexte incertain - confirment la qualité et le besoin de notre outil de financement. Grâce à notre organisation en réseau et nos importants fonds propres, nous demeurons un partenaire privilégié pour faciliter l'accès au crédit bancaire à toute entreprise ou entrepreneur.

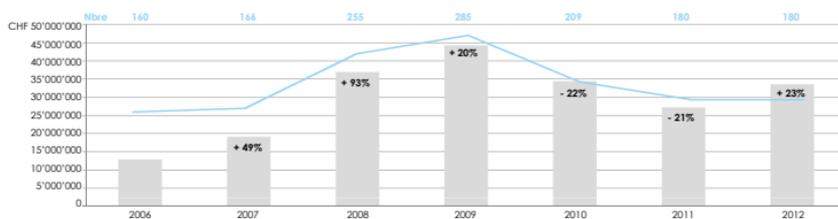
Pour autant que la situation économique et la politique d'octroi de crédit des Banques ne se détériorent pas significativement, Cautionnement romand s'attend à un exercice 2013 dans la continuité de ceux connus ces dernières années.



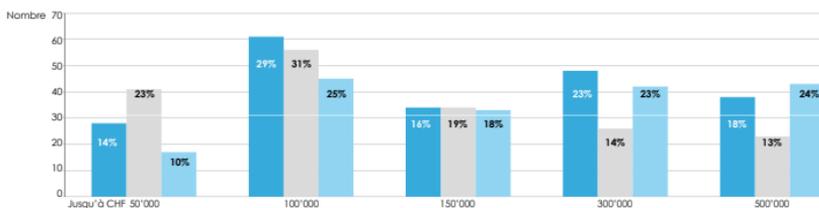
6

Nouveaux cautionnements accordés

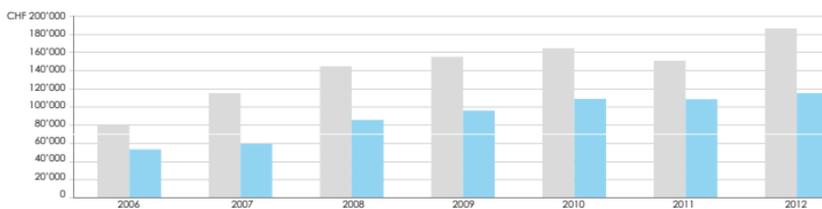
	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		
FR	280'000	2%	605'000	3%	995'000	3%	3'720'000	8%	2'801'250	8%	2'418'000	9%	13	1'726'000	5%
GE	2'290'460	18%	3'443'500	18%	8'430'500	23%	10'501'000	24%	8'010'800	23%	5'273'155	19%	35	7'122'644	21%
NE	694'000	5%	1'747'500	9%	2'025'000	5%	5'625'000	13%	2'463'000	7%	1'777'750	7%	15	2'145'000	7%
VS	3'975'000	31%	5'945'000	31%	7'795'000	21%	7'984'000	18%	4'935'750	15%	4'042'000	15%	24	3'372'000	18%
VD	5'627'500	44%	7'389'500	39%	17'687'000	48%	16'434'750	37%	16'201'200	47%	13'672'150	50%	93	19'178'000	57%
Total	12'846'960	100%	19'130'500	100%	36'932'500	100%	44'264'750	100%	34'412'000	100%	27'183'055	100%	180	33'543'644	100%



Nouveaux cautionnements accordés selon le montant en 2010, en 2011, et en 2012



Cautionnements moyens accordés, en cours au 31.12



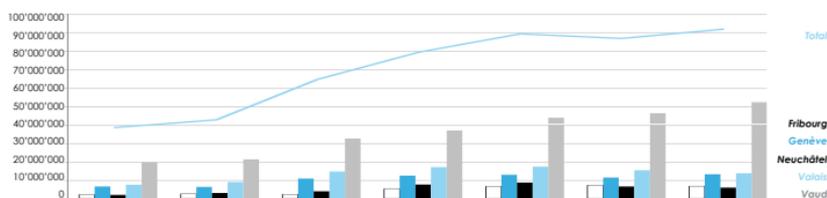


Clients cautionnés

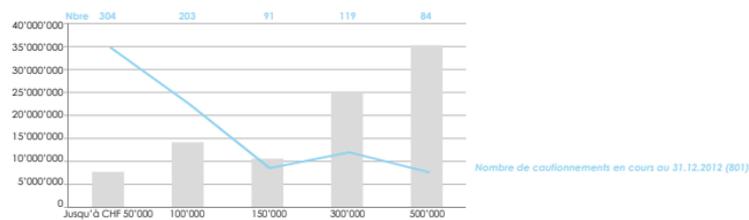
7

	2007-2010		2011		2012	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Crédit cautionné	15'000	500'000	20'000	500'000	25'000	500'000
Projet	30'000	12'000'000	20'000	5'350'000	35'000	6'050'000
Fonds propres au bilan	20'000	7'000'000	20'000	1'950'000	10'000	1'700'000
Chiffre d'affaires réalisé	100'000	40'000'000	75'000	22'000'000	75'000	37'900'000
Emplois directs	1	200	1	76	1	72
Taux d'intérêts offert par la banque	1.75%	8.5%	2.05%	7%	1.40%	7.25%

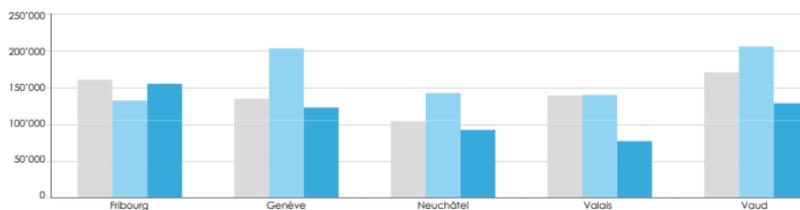
Engagements en cours



Engagements en cours selon le solde résiduel



Engagements moyens accordés en 2011, accordés en 2012, en cours au 31.12.2012



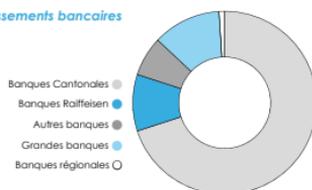


8

Cautionnements accordés

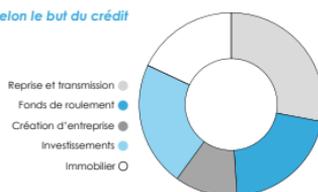
selon les établissements bancaires

	2008	2009	2010	2011	2012	
Banques Cantonales	66%	70%	67%	74%	114	23'351'000 70%
Banques Raiffeisen	16%	13%	13%	12%	33	3'195'000 10%
Autres banques	4%	6%	8%	6%	14	2'272'646 7%
Grandes banques	13%	10%	9%	5%	14	4'235'000 12%
Banques régionales	1%	1%	3%	3%	5	490'000 1%
Total	100%	100%	100%	100%	180	33'543'646 100%



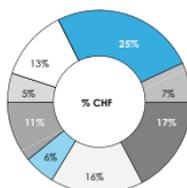
selon le but du crédit

	2008	2009	2010	2011	2012	
Reprise et transmission	19%	19%	26%	30%	50	9'321'300 28%
Fonds de roulement	24%	46%	20%	24%	48	6'860'000 21%
Création d'entreprise	16%	10%	27%	20%	20	3'752'000 11%
Investissements	34%	11%	14%	14%	38	7'390'000 22%
Immobilier	7%	14%	13%	12%	24	6'220'346 18%
Total	100%	100%	100%	100%	180	33'543'646 100%

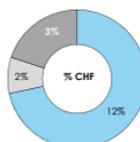


selon le secteur d'activité

C. Industrie manufacturière : 39 ●
F. Construction : 15 ●
* G. Commerce : 42 ●
I. Hébergement et restauration : 30 ●
J. Information et communication : 8 ●
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques : 14 ●
S. Autres activités de services : 8 ●
Autres : 24 ○



* Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
Commerce de détail : 28 ●
Commerce de gros : 5 ●
Commerce et réparation d'autos et de motos : 9 ●



selon les emplois

de 1 à 4 emplois : 27% ●
de 5 à 9 emplois : 31% ●
de 10 à 49 emplois : 34% ●
50 emplois et plus : 8% ●



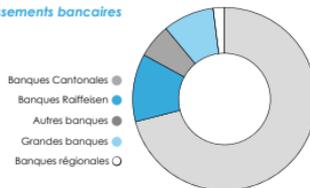


Engagements en cours

9

selon les établissements bancaires

	2008	2009	2010	2011	2012		
Banques Cantonales	68%	70%	69%	72%	531	66'134'833	71%
Banques Raiffeisen	17%	15%	14%	14%	167	10'691'117	12%
Autres banques	6%	6%	6%	5%	43	5'717'454	6%
Grandes banques	8%	8%	8%	7%	38	8'165'194	9%
Banques régionales	1%	1%	3%	2%	22	1'723'367	2%
Total	100%	100%	100%	100%	801	92'431'964	100%



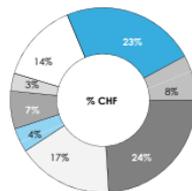
selon le but du crédit

	2008	2009	2010	2011	2012		
Reprise et transmission	28%	25%	25%	26%	218	25'782'481	28%
Fonds de roulement	25%	34%	26%	25%	239	18'897'559	20%
Création d'entreprise	13%	12%	19%	19%	125	15'592'946	17%
Investissements	23%	16%	16%	15%	148	15'918'643	17%
Immobilier	11%	13%	14%	15%	71	16'240'335	18%
Total	100%	100%	100%	100%	801	92'431'964	100%

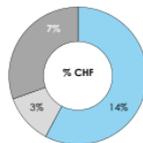


selon le secteur d'activité

- C. Industrie manufacturière : 141 ●
- F. Construction : 67 ●
- * G. Commerce : 235 ●
- I. Hébergement et restauration : 142 ●
- J. Information et communication : 27 ●
- M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques : 44 ●
- S. Autres activités de services : 36 ●
- Autres : 109 ○

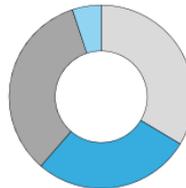


- * Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
- Commerce de détail : 151 ●
- Commerce de gros : 24 ●
- Commerce et réparation d'autos et de motos : 60 ●



selon les emplois

- de 1 à 4 emplois : 34% ●
- de 5 à 9 emplois : 28% ●
- de 10 à 49 emplois : 33% ●
- 50 emplois et plus : 5% ●





10

Bilan

Actif	31.12.2012		31.12.2011	
	CHF	%	CHF	%
Actif circulant				
<i>Liquidités</i>				
Caisse	163.40		447.65	
Comptes Postfinance	1'029'822.59		1'054'811.73	
Comptes bancaires	9'779'905.93		10'233'571.80	
	10'809'891.92	40.3	11'288'831.18	44.2
<i>Créances résultant de prestations</i>				
Créances envers des débiteurs cautionnés	66'848.70		98'092.10	
Provision pour pertes sur débiteurs cautionnés	-28'000.00		-28'000.00	
	38'848.70	0.1	70'092.10	0.3
<i>Autres créances</i>				
Confédération, c/c	1'092'178.56		892'050.42	
Antennes, c/c	29'830.00		34'206.90	
SwissLife, c/c	136'909.85		138'315.10	
Impôt anticipé à récupérer	32'438.80		85'638.60	
Actifs transitoires	53'768.60		129'728.08	
	1'345'125.81	5.0	1'279'939.10	5.0
<i>Placements</i>				
Obligations en CHF	7'710'080.00		8'987'475.00	
Obligations étrangères	2'006'650.00		1'972'550.00	
Actions en CHF	2'295'007.50		300'125.00	
Actions étrangères	303'739.73		269'018.27	
Immobilier	2'328'187.50		1'347'600.00	
	14'643'664.73	54.6	12'876'768.27	50.4
Actif immobilisé				
<i>Immobilisations</i>				
Machines-appareils de bureau	500.00		1'500.00	
Mobilier de bureau	1'000.00		2'000.00	
Mobilier divers	0.00		500.00	
Informatique et téléphonie	11'000.00		19'000.00	
Frais de fondation	0.00		4'000.00	
	12'500.00	0.0	27'000.00	0.1
Total de l'actif	26'850'031.16	100.0	25'542'630.65	100.0



Bilan

11

Passif	31.12.2012		31.12.2011	
	CHF	%	CHF	%
Fonds étrangers				
<i>Dettes à court terme</i>				
Créanciers divers	10'842.85		6'770.65	
Centrale suisse de cautionnement, c/c	48'333.00		34'125.15	
Antennes, c/c	49'862.45		91'100.40	
Passifs transitoires	67'275.85		128'621.05	
	176'314.15	0.7	260'617.25	1.0
<i>Prêts subordonnés</i>				
DfE - Prêt de rang subordonné	1'000'000.00	3.7	1'000'000.00	3.9
Provisions				
<i>Provision pour risques sur cautionnements</i>				
Fribourg	474'000.00		399'500.00	
Genève	43'000.00		141'500.00	
Neuchâtel	398'000.00		543'500.00	
Valais	1'509'000.00		1'606'500.00	
Vaud	4'306'000.00		3'190'000.00	
	6'730'000.00	25.1	5'881'000.00	23.0
<i>Autres provisions</i>				
Provision pour l'implémentation d'un nouveau système informatique	130'000.00		0.00	
Réserve pour fluctuations boursières	515'000.00		155'000.00	
	645'000.00	2.4	155'000.00	0.6
Fonds propres				
<i>Capital social</i>				
Fribourg	1'000'000.00		1'000'000.00	
Genève	1'522'000.00		1'522'000.00	
Neuchâtel	1'300'000.00		1'300'000.00	
Valais	4'500'000.00		4'500'000.00	
Vaud	9'840'000.00		9'840'000.00	
	18'162'000.00	67.6	18'162'000.00	71.1
<i>Fonds de réserve</i>				
	136'717.01	0.5	84'013.40	0.4
Total du passif	26'850'031.16	100.0	25'542'630.65	100.0

NB : Le capital social est détenu par 14 associés dont 5 collectivités publiques (Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud) qui représentent 36% des voix (62% du capital) et 9 organisations privées, professionnelles et économiques (64% des voix, 38% du capital).



12

Compte d'exploitation

Produits

Produits nets

résultant de l'activité de cautionnement

Frais d'étude ¹	312'054.10		286'380.00	
Rétrocessions aux Antennes ²	- 187'232.45		- 171'828.00	
Frais de dossier ³	160'570.00		158'103.00	
Rémunération aux Antennes pour dossiers existants ⁴	-158'900.00		- 164'100.00	
Primes de risques ⁵	1'077'171.76		1'101'266.00	
Part CSC sur les primes de risques ⁶	- 110'802.00		- 87'837.75	
Frais CSC pour le splitting du risque ⁷	- 45'702.00		- 34'125.15	
Autres revenus nets	98'552.65		213'020.30	
	1'145'712.06	40.8	1'300'878.40	48.1

Aides financières de la Confédération

Contributions financières de la Confédération ⁸	1'100'000.00	39.1	1'100'370.20	40.7
--	---------------------	-------------	---------------------	-------------

Produits nets résultant du placement de la fortune

Intérêts actifs et dividendes	307'561.52		241'240.37	
Gains / pertes (-) de cours non réalisés sur titres	277'368.86		81'824.66	
Pertes sur l'aliénation de titres	-5'320.00		- 7'870.00	
Frais sur titres et c/c	- 13'656.88		- 12'420.48	
	565'953.50	20.1	302'774.55	11.2

Total des produits

	2'811'665.56	100.0	2'704'023.15	100.0
--	---------------------	--------------	---------------------	--------------

1. Les frais d'étude permettent de couvrir une partie des coûts afférents au traitement des demandes de cautionnement.

2. Une part de 60% des frais d'étude est redistribuée aux Antennes pour leur expertise.

3. Des frais de dossier sont prélevés chaque année pour couvrir en partie la gestion et le suivi annuel des entreprises cautionnées.

4. Une rémunération annuelle de CHF 200.- par dossier est attribuée aux Antennes pour le suivi de la clientèle.

5. Une prime de risque annuelle de 1.25% est prélevée sur le compte des clients afin de couvrir en partie les appels à la caution de nos partenaires bancaires (cautionnements honorés).

6. Certains dossiers bénéficient d'une réassurance de la Centrale suisse de cautionnement (CSC) qui couvre la moitié du risque à charge de Cautionnement romand.

La moitié de la prime de risque ainsi prélevée lui est restituée.

7. Rémunération de la Centrale suisse de cautionnement pour le splitting du risque.

8. Indemnisation par la Confédération, selon une convention de droit public avec le DFE, dévouée à l'abaissement des primes de risques annuelles des bénéficiaires de cautionnement.



Compte d'exploitation

13

Charges

Charges résultant de l'activité de cautionnement

	2012	%	2011	%
	CHF		CHF	
Cautionnements honorés	735'621.46		1'239'222.54	
Récupérations sur les cautionnements honorés	- 219'951.98		- 179'746.25	
Primes de risques non encaissées	20'646.85		69'132.10	
Récupérations sur les primes de risques non encaissées	- 44'505.96		- 21'660.70	
Frais de contentieux	401.05		1'043.80	
Evolution de la provision pour risques sur cautionnements	849'000.00		449'000.00	
	1'341'211.42	47.7	1'556'991.49	57.6

Autres charges d'exploitation

Charges de personnel	637'642.98		587'837.35	
Frais de locaux	41'730.80		37'372.95	
Assurances d'exploitation	1'272.80		1'280.40	
Autres charges administratives	10'633.40		15'536.55	
Frais de télécommunication et affranchissements	12'915.45		11'795.75	
Frais informatiques	22'593.30		14'811.75	
Honoraires de l'organe de révision et contrôle interne	35'394.35		32'476.30	
Frais de séances du Conseil	185'511.60		145'757.90	
Frais d'assemblées et rapports annuels	20'243.40		34'212.10	
Promotion, séances et déplacements	26'031.55		33'686.35	
Attribution à la provision pour pertes sur débiteurs cautionnés	0.00		6'000.00	
Amortissements des immobilisations	14'500.00		24'964.22	
Charges diverses refacturées	- 7'680.00		- 7'680.00	
	1'000'789.63	35.6	938'051.62	34.7

Total des charges

2'342'001.05 **83.3** **2'495'043.11** **92.3**

Résultat d'exploitation

469'664.51 **16.7** **208'980.04** **7.7**

Dotations à la provision pour l'implémentation d'un nouveau système informatique	-130'000.00	- 4.6	0.00	
Dotations à la réserve pour fluctuations boursières	- 360'000.00	- 12.8	- 155'000.00	- 5.7
Résultat des activités annexes	21'025.05	0.7	0.00	
Résultat exceptionnel et sur exercices antérieurs	52'014.05	1.8	22'925.27	0.8

Résultat de l'exercice transféré au Fonds de réserve

52'703.61 **1.8** **76'905.31** **2.8**

Bénéfice

Bénéfice



14

Annexe aux comptes

1. Etat des engagements

Les engagements au 31 décembre 2012, sur la base des soldes débiteurs ou limites les plus élevés, s'élevaient à :
dont part à charge de Cautionnement romand (risque propre)

31.12.2012	CHF	Nbre	31.12.2011	CHF	Nbre
88'155'528.00		801	83'441'752.00		804
20'924'543.00			20'632'657.00		
24%			25%		

2. Principes d'évaluation des titres

Les titres sont évalués à leur valeur de marché au 31 décembre 2012.

3. Provision pour risques sur cautionnements

La provision pour risques sur cautionnements se base sur les soldes débiteurs ou limites les plus élevés au 31 décembre 2012 des engagements accordés, et a été constituée comme suit :

Risque 1	2'256'000.00	229	1'910'000.00	216
Risque 2	3'804'000.00	273	3'521'000.00	243
Risque 3	670'000.00	50	450'000.00	36
Provision individualisée	6'730'000.00	552	5'881'000.00	495
Degré de couverture	32%		29%	

Cette provision a évolué comme suit :

Apports des cinq coopératives lors de la constitution	3'269'150.00	3'269'150.00
Attribution à la provision au cours des exercices précédents	2'611'850.00	2'162'850.00
Attribution à la provision au cours de l'exercice	849'000.00	449'000.00
Provision individualisée	6'730'000.00	5'881'000.00

4. Réserve pour fluctuations boursières

Selon décision du Conseil d'administration, la réserve constituée à fin 2012 correspond à 2% de la valeur des titres placés dans des obligations en CHF, à 5% de la valeur des titres placés dans des obligations en monnaies étrangères et à 10% de la valeur des titres placés en actions suisses et étrangères.

5. Cautionnements honorés durant l'exercice

Le montant mentionné au compte d'exploitation représente :
 Pertes totales (appels à la caution)
dont part à charge de Cautionnement romand (risque propre)

3'446'798.58	37	4'209'737.23	46
735'621.46		1'239'222.54	
21%		29%	



Rapport de l'Organe de révision

15

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE COOPERATIVE ROMANDE DE CAUTIONNEMENT - PME A PULLY

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) de la Coopérative romande de cautionnement – PME pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FIDAG SA

 Yves Darbellay
 Expert-comptable agréé
 Réviseur responsable

Christelle Sierro Fardel
 Experte-réviseur agréée

Martigny, le 4 mars 2013



16

Comment ça marche?

L'accès facilité au crédit bancaire

Structure suisse

Quatre organisations de cautionnement couvrent le territoire politique. Elles sont régies par une Loi fédérale (6 octobre 2006) et une Ordonnance (28 février 2007) ayant comme but de « permettre aux PME rentables et susceptibles de se développer d'accéder plus facilement à des emprunts bancaires ». Cautionnement romand déploie son activité dans les Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud.

Mécanisme

Chaque coopérative de cautionnement se porte garante d'un crédit bancaire pouvant aller jusqu'à CHF 500'000.- ouvert à une entreprise ou à une personne. En cas de défaillance, la coopérative rembourse la banque et assume 35% de la perte, le solde étant couvert par la Confédération.

Financement

En plus du soutien important de la Confédération qui permet notamment d'abaisser les primes de risque en faveur des clients cautionnés, Cautionnement romand peut compter sur une base importante de fonds propres que les cinq Cantons se sont engagés à augmenter en fonction des engagements pris. Elle peut également compter sur les compétences d'un réseau bien établi sur le terrain, principalement au travers des Antennes cantonales.

Pourquoi

Le tissu économique helvétique est bâti sur les petites et moyennes entreprises. Il est donc déterminant qu'elles puissent en tout temps bénéficier d'un soutien adéquat et d'avoir la possibilité de se financer quel que soit leur besoin. C'est la raison d'être de Cautionnement romand : l'accès facilité au crédit bancaire pour aider à la création, au développement et à la transmission d'entreprises créatrices d'idées et d'emplois, et donc générer de la croissance économique.

Comment

Cautionnement romand se porte caution solidaire en faveur d'une banque pour un crédit ouvert par une entreprise ou un entrepreneur. En tant que partenaire complémentaire aux établissements bancaires, elle aide à compenser l'écart entre les besoins de financement des PME et les réponses que les banques sont en mesure de leur apporter, ces dernières ne pouvant satisfaire à toutes les sollicitations.

Clientèle

Toute entreprise ou entrepreneur actif dans tout secteur d'activités et à tout stade de développement – pour autant qu'il ne bénéficie pas déjà de subventions fédérales – et présentant un projet cohérent, peut avoir recours à Cautionnement romand.

But du crédit

Tous types de projets et pour des besoins variables : création, croissance, investissement, renforcement de trésorerie, innovation, réorganisation, transmission ou succession.

Décision

Le sens de l'anticipation est souvent considéré comme l'une des qualités majeures du dirigeant d'une PME. Ainsi, outre la viabilité de l'entreprise et sa capacité à honorer ses engagements, les qualités professionnelles et entrepreneuriales de la direction sont des conditions indispensables. Le dirigeant doit en effet démontrer une réelle capacité professionnelle et appropriée à l'activité exercée.

En plus de l'intégration de critères qualitatifs et quantitatifs, Cautionnement romand prend également en compte l'impact de son intervention sur le maintien ou la création d'emplois.

De son côté, la banque effectue son travail, notamment en termes d'estimation et d'évaluation des risques, ce qui provoque souvent une dynamique intéressante entre tous les interlocuteurs.

Compétences du management et pérennité de l'entreprise sont donc les deux angles principaux d'appréciation. A chaque intervention, Cautionnement romand est convaincu qu'à terme l'entreprise cautionnée pourra bénéficier pleinement et avantageusement d'un crédit bancaire traditionnel, sans caution, voire même s'autofinancer.

La décision formelle d'octroi du cautionnement est prise par le Conseil d'administration de Cautionnement romand tous les quinze jours.

Taux d'intérêts

Grâce au cautionnement, l'entreprise ou l'entrepreneur peut obtenir un crédit bancaire au demeurant moins coûteux, car la banque n'assume pas le risque débiteur. Ainsi, le coût du crédit garanti par Cautionnement romand est, en règle générale, inférieur de 2% à celui des crédits bancaires commerciaux usuels.

Coûts

Outre la finance d'inscription à payer auprès de l'Antenne cantonale pour qu'elle puisse ouvrir l'étude, les frais d'intervention s'élevaient à 1,2% du crédit cautionné (au minimum CHF 500.- et au maximum CHF 5'000.-), pour autant que le dossier soit accepté. S'ensuit une prime de risque annuelle de 1,25%, ainsi que des frais de dossiers s'élevant à CHF 250.-.

Contact de proximité

Le mandat de représentation dans les cantons a été confié à des Institutions actives dans les milieux du soutien à l'économie : les Antennes cantonales. Leurs connaissances du terrain, des personnes, et de l'économie locale en font des partenaires précieux.



Les Antennes cantonales

Le contact de proximité

17

Depuis le 18 juillet 2007 et suite à la reconnaissance par la Confédération de la Coopérative romande de cautionnement - PME en qualité d'organisme de cautionnement ouest, seule celle-ci est habilitée à cautionner des crédits bancaires dans les Cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud dans le cadre de la Loi fédérale.

Toutefois, Cautionnement romand est appuyé dans ses démarches de valorisation du cautionnement par des organismes de proximité : les Antennes cantonales. Ce sont des structures juridiquement indépendantes, dirigées et composées de nombreux professionnels compétents au bénéfice de formations et d'expériences diverses. La plupart d'entre elles existaient déjà au moment de la création de la Coopérative romande de cautionnement - PME. Toutes ont été choisies pour l'importante empreinte qu'elles ont auprès du tissu économique local permettant ainsi un contact permanent avec celui-ci.

Les Antennes cantonales jouissent d'un rôle clé dans le développement et la promotion du cautionnement car, pour faciliter les relations avec les clients et les partenaires bancaires, la proximité est un facteur capital de réussite dans la réalisation de la mission du cautionnement.

Ainsi, le mandat de représenter Cautionnement romand dans leurs cantons respectifs a été confié à des institutions actives dans les milieux de soutien à l'économie.

Les tâches des Antennes sont fixées par une convention qui les lie notamment à l'obligation de respecter les règles, processus, et autres règlements de Cautionnement romand. Outre de démontrer également qu'elles disposent des structures et compétences nécessaires, leurs tâches comprennent essentiellement le contact avec le client et donc la responsabilité de l'élaboration des dossiers de demandes de cautionnement. Elles bénéficient d'une délégation de compétence jusqu'à concurrence de CHF 150'000.-, et formulent un préavis au Conseil d'administration de Cautionnement romand pour les montants supérieurs.

Une indemnité pour dossiers traités et dossiers en cours est prévue dans le contrat de collaboration (voir points 2 et 4 du Compte d'exploitation à la p.12 du présent rapport).

L'avantage de cette organisation en réseau réside dans la possibilité qui est offerte aux entreprises de pouvoir compter sur une Antenne locale connaissant tout particulièrement bien le marché et le terreau économique de leur région. Cette sensibilité est primordiale pour évaluer concrètement les implications, tant financières qu'humaines, des projets et entreprises soutenus.

Une proximité indispensable permettant de faciliter les contacts et l'écoute avec les entreprises.



18

Antenne Fribourg

Directeur : Pierre Dürrenberger

Historique

Afin de donner à l'Antenne Fribourg de la Coopérative romande de cautionnement - PME une identité distincte, d'améliorer sa visibilité et de simplifier le traitement des demandes, l'association Cautionnement Fribourg a été créée en août 2009. En plus de l'Union Patronale du Canton de Fribourg et de la Chambre de Commerce Fribourg, le Canton de Fribourg, par le biais de la Promotion économique, est l'un des 3 membres fondateurs. La Promotion économique préside l'association Cautionnement Fribourg et représente les intérêts du Canton de Fribourg dans le Conseil d'administration de la Coopérative romande de cautionnement - PME.

Activité

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500'000.- en tant qu'Antenne Fribourg de Cautionnement romand.

Contact

Cautionnement Fribourg
1700 Fribourg
T 026 323 10 20 - F 026 323 10 21
fribourg@cautionnementromand.ch

2012	Cautionnement romand			Antenne Fribourg			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	335	63'979'849	190'985	27	3'906'000	144'667	6%
Cautionnements accordés	180	33'543'646	186'354	13	1'726'000	132'769	5%
Emplois maintenus et créés		1628	9.0		64	4.9	4%
Montant de l'aide par emploi		20'604			26'969		
Investissements réalisés		111'983'992	2.9 x		5'515'564	3.6 x	5%
Pertes brutes	37	3'446'799	93'157	3	218'663	72'888	6%
Engagements	801	92'431'964	115'396	44	6'845'650	155'583	7%
Réassurance Confédération	801	59'731'388	74'571	44	4'439'747	100'903	7%
Réassurance cantons	122	6'578'500	53'922				
Réassurance CSC	92	4'196'130	45'610	7	397'414	56'773	9%
Risque propre	801	21'925'946	27'373	44	2'008'488	45'647	9%

Président :
JULMY Reto
Vice-Président :
MARTI Jean-Jacques
Administrateur :
RIEDO Alain
Directeur et Enquêteur :
DÜRRENBERGER Pierre

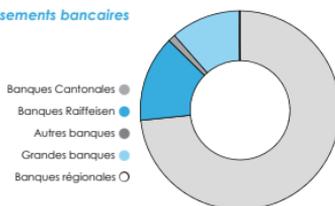


Engagements en cours

19

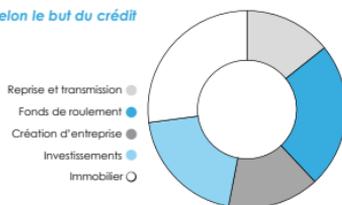
selon les établissements bancaires

	2008	2009	2010	2011	2012		
Banques Cantonales	71%	85%	81%	81%	27	5'021'797	73%
Banques Raiffeisen	8%	3%	3%	7%	12	959'963	14%
Autres banques	0%	2%	2%	2%	1	82'500	1%
Grandes banques	4%	3%	11%	8%	3	770'890	12%
Banques régionales	17%	7%	3%	2%	1	10'500	0%
Total	100%	100%	100%	100%	44	6'845'650	100%



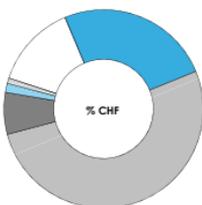
selon le but du crédit

	2008	2009	2010	2011	2012		
Reprise et transmission	18%	15%	13%	14%	9	975'441	14%
Fonds de roulement	38%	25%	20%	21%	10	1'628'378	24%
Création d'entreprise	1%	3%	21%	19%	7	1'024'835	15%
Investissements	14%	9%	15%	15%	11	1'361'329	20%
Immobilier	29%	48%	31%	31%	7	1'855'668	27%
Total	100%	100%	100%	100%	44	6'845'650	100%



selon le secteur d'activité

C. Industrie manufacturière : 18 ●
F. Construction : 0 ●
G. Commerce : 10* ●
I. Hébergement et restauration : 7 ●
J. Information et communication : 0 ●
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques : 1 ●
S. Autres activités de services : 1 ●
Autres : 7 ○



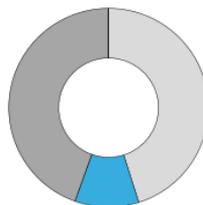
* Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles

Commerce de détail : 7 ●
Commerce de gros : 0 ●
Commerce et réparation d'autos et de motos : 3 ●



selon les emplois

de 1 à 4 emplois : 45% ●
de 5 à 9 emplois : 10% ●
de 10 à 49 emplois : 44% ●
50 emplois et plus : 1% ●



Antenne Genève

Directeur : Serge Nouara



Historique

La Fondation FAE (Financer autrement les entreprises) a été fondée en 2005, sur la base de la loi sur l'aide aux entreprises, votée par le Grand Conseil genevois. Composée de spécialistes en finance et en gestion, elle est au service des entreprises de la République et Canton de Genève. Quel que soit leur besoin, la FAE est aux côtés des entreprises genevoises pour leur apporter des solutions de financement sur mesure, subsidiaires aux sources de financement traditionnelles, et ce jusqu'à CHF 4 mio par entreprise.

Activité

Cautionnement à hauteur de CHF 4 mio, dont CHF 500'000.- via Cautionnement romand.
Prise de participations minoritaires jusqu'à CHF 4 Mio.
Contribution à un mandat d'accompagnement ou/et d'audit, ou/et de toute autre expertise.
Avance de trésorerie à hauteur de CHF 250'000.-.

Contact

FAE - Financer autrement les entreprises
Ch. du Pré-Fleuri 3
1228 Plan-les-Ouates
T 022 827 42 84 - F 022 827 42 80
geneve@cautionnementromand.ch
www.fae-ge.ch

2012	Cautionnement romand			Antenne Genève			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	335	63'979'849	190'985	62	15'979'849	257'740	25%
Cautionnements accordés	180	33'543'646	186'354	35	7'122'646	203'504	21%
Emplois maintenus et créés		1628	9.0		373	10.7	23%
Montant de l'aide par emploi		20'604			19'096		
Investissements réalisés		111'983'992	2.9 x		18'537'490	1.4 x	17%
Pertes brutes	37	3'446'799	93'157	3	476'578	158'859	14%
Engagements	801	92'431'964	115'396	108	13'308'539	123'227	14%
Réassurance Confédération	801	59'731'388	74'571	108	8'643'990	80'037	14%
Réassurance cantons	122	6'578'500	53'922	92	4'465'781	48'541	68%
Réassurance CSC	92	4'196'130	45'610	3	82'994	27'665	2%
Risque propre	801	21'925'946	27'373	108	115'775	1'072	1%

Président : LATHION Philippe

Vice-Président :

DESPLANCHES Gilles

Membres :

DOSE SARFATIS Emanuela

FERRERO MENUT Caroline

GROMETTO Olivier - LORENZI Mauro

MEYER Erwin - NOVEMBER András

RICOU Cédric - ROBERT Jacques

TERLINCHAMP Laurent

Directeur :

NOUARA Serge

Enquêteurs : BARNAVON Nicolas

LEVEL Frédéric - MURSET Sébastien



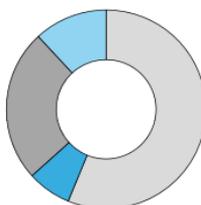
Engagements en cours

21

selon les établissements bancaires

	2008	2009	2010	2011	2012		
Banques Cantonales	67%	63%	57%	60%	66	7'482'346	56%
Banques Raiffeisen	11%	10%	11%	12%	13	948'125	7%
Autres banques	12%	16%	17%	18%	22	3'294'069	25%
Grandes banques	10%	11%	15%	10%	7	1'584'000	12%
Banques régionales	0%	0%	0%	0%	0	-	0%
Total	100%	100%	100%	100%	108	13'308'539	100%

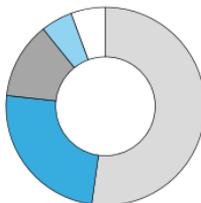
Banques Cantonales ●
Banques Raiffeisen ●
Autres banques ●
Grandes banques ●
Banques régionales ○



selon le but du crédit

	2008	2009	2010	2011	2012		
Reprise et transmission	39%	31%	35%	41%	42	6'950'459	52%
Fonds de roulement	23%	40%	32%	36%	37	3'262'892	25%
Création d'entreprise	5%	6%	18%	11%	13	1'663'821	12%
Investissements	33%	20%	11%	6%	12	685'021	5%
Immobilier	0%	3%	4%	6%	4	746'346	6%
Total	100%	100%	100%	100%	108	13'308'539	100%

Reprise et transmission ●
Fonds de roulement ●
Création d'entreprise ●
Investissements ●
Immobilier ○



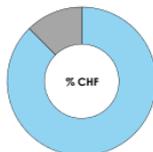
selon le secteur d'activité

C. Industrie manufacturière : 14 ●
F. Construction : 8 ●
G. Commerce : 23 ●
I. Hébergement et restauration : 27 ●
J. Information et communication : 8 ●
M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques : 7 ●
S. Autres activités de services : 5 ●
Autres : 16 ○



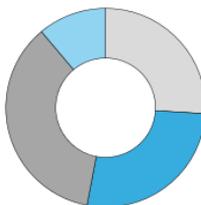
* Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles

Commerce de détail : 19 ●
Commerce de gros : 0 ●
Commerce et réparation d'autos et de motos : 4 ●



selon les emplois

de 1 à 4 emplois : 26% ●
de 5 à 9 emplois : 27% ●
de 10 à 49 emplois : 36% ●
50 emplois et plus : 11% ●





22

Antenne Neuchâtel

Directeur : Pierre Dürrenberger

Historique

Les demandes de cautionnements sont traitées par la Société coopérative NEuchâtel Interface PME. Il s'agit du nouveau nom donné en 2007, lors de la création de l'entité romande de cautionnement, à l'ancien Office neuchâtois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants, fort d'une longue histoire, puisque fondé en 1939. Parmi les sociétaires figurent, entre autres, la République et Canton de Neuchâtel, les villes, certaines associations professionnelles ainsi que la Chambre du commerce. Dans le cadre de la délégation de compétences, le Conseil d'administration de l'Antenne décide les cautionnements jusqu'à concurrence de CHF 150'000.- et préavis pour les montants supérieurs, soumis au Conseil d'administration de Cautionnement romand.

Activité

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500'000.- en tant qu'Antenne Neuchâtel de Cautionnement romand.

Contact

NEuchâtel Interface PME
Case postale 46
2046 Fontaines
T 032 853 42 54 - F 032 853 40 51
neuchatel@cautionnementromand.ch

2012	Cautionnement romand			Antenne Neuchâtel			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	335	63'979'849	190'985	28	3'781'000	135'036	6%
Cautionnements accordés	180	33'543'646	186'354	15	2'145'000	143'000	6%
Emplois maintenus et créés		1628	9.0		156	10.4	10%
Montant de l'aide par emploi		20'604			13'750		
Investissements réalisés		111'983'992	2.9 x		5'161'550	4.1 x	5%
Pertes brutes	37	3'446'799	93'157	2	48'709	24'354	1%
Engagements	801	92'431'964	115'396	65	6'036'784	92'874	7%
Réassurance Confédération	801	59'731'388	74'571	65	3'906'379	60'098	7%
Réassurance cantons	122	6'578'500	53'922	5	64'759	12'952	1%
Réassurance CSC	92	4'196'130	45'610	8	304'019	38'002	7%
Risque propre	801	21'925'946	27'373	65	1'761'628	27'102	8%

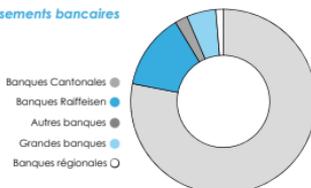


Engagements en cours

23

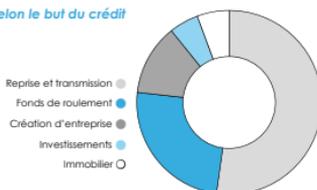
selon les établissements bancaires

	2008	2009	2010	2011	2012	
Banques Cantonales	40%	70%	69%	74%	43	4'714'247 78%
Banques Raiffeisen	37%	18%	14%	15%	13	800'955 13%
Autres banques	6%	3%	7%	0%	2	133'495 2%
Grandes banques	17%	8%	8%	9%	5	308'587 5%
Banques régionales	0%	1%	2%	2%	2	79'500 2%
Total	100%	100%	100%	100%	65	6'036'784 100%



selon le but du crédit

	2008	2009	2010	2011	2012	
Reprise et transmission	14%	15%	13%	22%	17	1'478'520 24%
Fonds de roulement	43%	59%	55%	44%	22	2'329'764 39%
Création d'entreprise	4%	3%	11%	11%	6	439'000 7%
Investissements	36%	23%	21%	19%	15	909'500 15%
Immobilier	3%	0%	0%	4%	5	880'000 15%
Total	100%	100%	100%	100%	65	6'036'784 100%

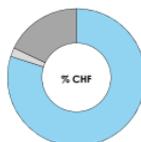


selon le secteur d'activité

- C. Industrie manufacturière : 20 ●
- F. Construction : 8 ●
- G. Commerce : 16 * ●
- I. Hébergement et restauration : 8 ●
- J. Information et communication : 3 ●
- M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques : 2 ●
- S. Autres activités de services : 1 ●
- Autres : 7 ○



- * Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
- Commerce de détail : 12 ●
- Commerce de gros : 1 ●
- Commerce et réparation d'autos et de motos : 3 ●



selon les emplois

- de 1 à 4 emplois : 28% ●
- de 5 à 9 emplois : 24% ●
- de 10 à 49 emplois : 48% ●
- 50 emplois et plus : 0% ●



Antenne Valais

Directeur : Jacques Métrailler



Historique

L'Office valaisain de cautionnement mutuel pour les artisans et commerçants (OVAC) est une société coopérative fondée en 1940 par les arts et métiers. L'Office compte plus de 800 coopérateurs, y compris l'Etat du Valais, la Banque Cantonale du Valais, les Banques Raiffeisen, les Associations professionnelles cantonales, dont, en particulier, le Bureau des Métiers et l'Association Valaisanne des Entrepreneurs.

Activité

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500'000.- en tant qu'Antenne Valais de Cautionnement romand. Emission de garanties de construction : garantie de restitution d'acompte, de bonne exécution et cautionnements solidaires.

Contact

OVAC
Rue Pré-Fleuri 6
Case postale 1031
1951 Sion
T 027 322 29 01 - F 027 322 29 64
valais@cautionnementromand.ch
www.ovac.ch

2012	Cautionnement romand			Antenne Valais			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
Demandes traitées	335	63'979'849	190'985	78	10'834'000	138'897	17%
Cautionnements accordés	180	33'543'646	186'354	24	3'372'000	140'500	10%
Emplois maintenus et créés		1628	9.0		155	6.5	10%
Montant de l'aide par emploi		20'604			21'755		
Investissements réalisés		111'983'992	2.9 x		7'462'638	3.6 x	7%
Pertes brutes	37	3'446'799	93'157	9	718'238	79'804	21%
Engagements	801	92'431'964	115'396	178	13'824'513	77'666	15%
Réassurance Confédération	801	59'731'388	74'571	178	8'945'238	50'254	15%
Réassurance cantons	122	6'578'500	53'922				
Réassurance CSC	92	4'196'130	45'610	12	520'628	43'386	12%
Risque propre	801	21'925'946	27'373	178	4'358'647	24'487	20%

Président :

ROUX Pierre-André

Vice-Président :

IMBODEN Mischa

Administrateurs :

BIDAL Bernard - COLOMBARA Benoît

DÉCAILLET Gabriel - FURRER Jean-Marc

FUX Karl-Heinz - GESSLER François

JUILLARD Gabriel - RAPPAZ Pierre-Marie

Directeur :

MÉTRAILLER Jacques

Enquêteurs : HERTU Gérard

GIANESINI Sébastien - RIEDER Irène

RÉMONDEULAZ Céline - ROCH Damien

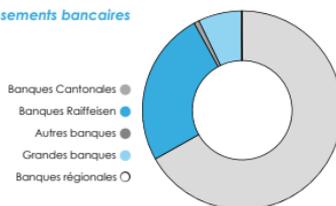


Engagements en cours

25

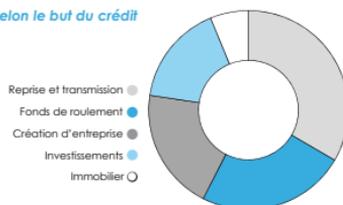
selon les établissements bancaires

	2008	2009	2010	2011	2012		
Banques Cantonales	61%	61%	60%	64%	107	9'239'987	67%
Banques Raiffeisen	31%	32%	30%	28%	62	3'479'929	25%
Autres banques	1%	1%	1%	1%	2	118'000	1%
Grandes banques	7%	5%	8%	7%	6	966'597	7%
Banques régionales	0%	1%	1%	0%	1	20'000	0%
Total	100%	100%	100%	100%	178	13'824'513	100%



selon le but du crédit

	2008	2009	2010	2011	2012		
Reprise et transmission	27%	34%	39%	32%	46	4'620'270	33%
Fonds de roulement	34%	35%	27%	27%	71	3'328'553	24%
Création d'entreprise	12%	13%	13%	18%	25	2'748'876	20%
Investissements	17%	12%	11%	13%	30	2'270'752	17%
Immobilier	10%	6%	10%	10%	6	856'062	6%
Total	100%	100%	100%	100%	178	13'824'513	100%



selon le secteur d'activité

C. Industrie manufacturière : 21 ●

F. Construction : 16 ●

G. Commerce : 65 ●

I. Hébergement et restauration : 29 ●

J. Information et communication : 2 ●

M. Activités spécialisées, scientifiques

et techniques : 9 ●

S. Autres activités de services : 13 ●

Autres : 23 ○



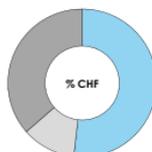
* Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles

● Commerce de détail : 41

● Commerce de gros : 6

● Commerce et réparation

d'autos et de motos : 18 ●



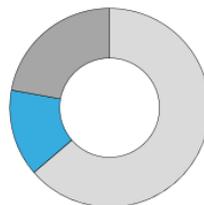
selon les emplois

de 1 à 4 emplois : 64% ●

de 5 à 9 emplois : 14% ●

de 10 à 49 emplois : 22% ●

50 emplois et plus : 0% ●





26

Antenne Vaud

Directeur : Daniel Perret



Historique

La Coopérative vaudoise de promotion du cautionnement CVC a été fondée en 1935. Jusqu'à la reprise des engagements par la Coopérative romande de cautionnement - PME en juillet 2007, elle avait accordé plus de 7'500 cautionnements pour un montant dépassant les CHF 330'000'000.-. Son capital s'élève à CHF 5'091'590.- au 31 décembre 2012. Les détenteurs se composent de 3'000 personnes physiques, morales, corporations suisses de droit public et associations professionnelles. La CVC bénéficie du soutien de l'Etat de Vaud par une participation aux frais de fonctionnement. Celui-ci soutient également, par le biais d'un arriéré cautionnement vingt-cinq dossiers dans le cadre d'interventions industrielles et technologiques. Le Canton de Vaud est le sociétaire le plus important de la Coopérative romande de cautionnement - PME.

Activité

Etude, préparation et suivi de dossiers de cautionnement pour un montant maximum de CHF 500'000.- en tant qu'Antenne Vaud de Cautionnement romand.

Gestion de la Coopérative vaudoise de cautionnement hypothécaire CVCH, cette dernière octroyant des cautionnements aux particuliers pour l'acquisition de leur domicile principal.

Contact

CVC

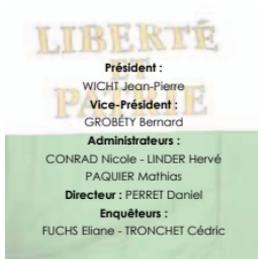
Av. Général-Guisan 117 - Case postale 126 - 1009 Pully

T 021 721 11 81 - F 021 721 11 80

vaud@cautionnementromand.ch

www.cvc-cvch.ch

	Cautionnement romand			Antenne Vaud			
	Nbre	Montant	Moyenne	Nbre	Montant	Moyenne	%
2012							
Demandes traitées	335	63'979'849	190'985	140	29'479'000	210'564	46%
Cautionnements accordés	180	33'543'646	186'354	93	19'178'000	206'215	57%
Emplois maintenus et créés		1628	9.0		880	9.5	54%
Montant de l'aide par emploi		20'604			21'793		
Investissements réalisés		111'983'992	2.9 x		75'306'750	3.1 x	67%
Pertes brutes	37	3'446'799	93'157	20	1'984'611	99'231	58%
Engagements	801	92'431'964	115'396	406	52'416'477	129'105	57%
Réassurance Confédération	801	59'731'388	74'571	406	33'796'035	83'241	57%
Réassurance cantons	122	6'578'500	53'922	25	2'047'960	81'918	31%
Réassurance CSC	92	4'196'130	45'610	62	2'891'075	46'630	69%
Risque propre	801	21'925'946	27'373	406	13'681'407	33'698	62%

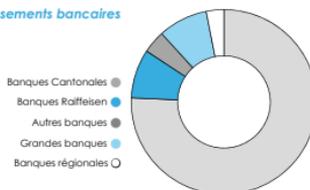


Engagements en cours

27

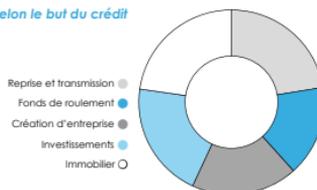
selon les établissements bancaires

	2008	2009	2010	2011	2012		
Banques Cantonales	75%	75%	75%	76%	288	39'676'457	76%
Banques Raiffeisen	11%	10%	11%	10%	67	4'502'145	8%
Autres banques	6%	5%	5%	5%	16	2'089'390	4%
Grandes banques	7%	9%	6%	6%	17	4'535'119	9%
Banques régionales	1%	1%	3%	3%	18	1'613'367	3%
Total	100%	100%	100%	100%	406	52'416'477	100%



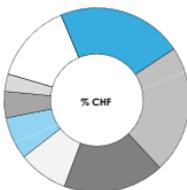
selon le but du crédit

	2008	2009	2010	2011	2012		
Reprise et transmission	27%	22%	22%	23%	104	11'757'790	22%
Fonds de roulement	20%	28%	18%	18%	99	8'347'972	16%
Création d'entreprise	17%	17%	24%	23%	74	9'716'414	19%
Investissements	22%	16%	18%	18%	80	10'692'041	20%
Immobilier	14%	17%	18%	18%	49	11'902'260	23%
Total	100%	100%	100%	100%	406	52'416'477	100%

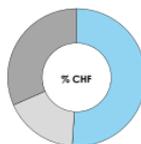


selon le secteur d'activité

- C. Industrie manufacturière : 68 ●
- F. Construction : 35 ●
- G. Commerce : 121 * ●
- I. Hébergement et restauration : 71 ●
- J. Information et communication : 14 ●
- M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques : 25 ●
- S. Autres activités de services : 16 ●
- Autres : 56 ○



- * Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles
- Commerce de détail : 72 ●
- Commerce de gros : 17 ●
- Commerce et réparation d'autos et de motos : 32 ●



selon les emplois

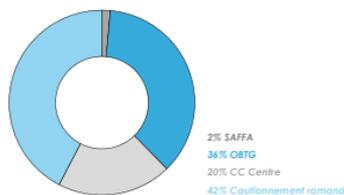
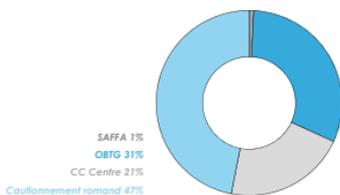
- de 1 à 4 emplois : 27% ●
- de 5 à 9 emplois : 34% ●
- de 10 à 49 emplois : 33% ●
- 50 emplois et plus : 6% ●



Statistiques suisses

Cautionnements accordés en 2012

Engagements au 31.12.2012



Statistiques suisses

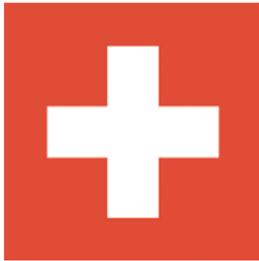
	SAFFA			OBTG			CC Centre			Cautionnement romand			Total Suisse		
	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%
Engagements au 01.01.2012	97	3'558'500	2%	430	75'660'180	36%	322	44'180'640	21%	804	8'733'336	41%	1'653	21'075'271	100%
Demandes reçues	2	211'036		234	5'899'234	40%	158	27'793'306	19%	303	58'125'849	40%	703	145'936'049	100%
Cautionnements accordés	12	5'770'000	1%	98	221'907'000	31%	76	151'733'000	21%	180	33'543'644	47%	366	71'484'844	100%
Remboursements	1	704'411		53	16'347'466	29%	74	14'557'056	26%	146	25'016'270	44%	284	56'629'203	100%
Cautionnements honorés (pertes)	6	244'000	3%	15	2'423'453	33%	13	1'260'488	17%	37	3'446'799	47%	73	7'376'743	100%
Engagements au 31.12.2012	91	3'183'083	2%	458	79'079'972	35%	311	43'536'594	20%	801	92'431'944	42%	1'660	218'231'618	100%

Nouveaux cautionnements accordés selon le but de crédit

	SAFFA			OBTG			CC Centre			Cautionnement romand			Total Suisse		
	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%
Reprise et transmission			0%	13	3'135'000	14%	23	4'605'000	30%	50	9'321'300	28%	86	17'061'300	24%
Fonds de roulement			0%	42	7'447'700	34%	27	5'177'000	34%	48	6'840'000	20%	121	19'551'700	29%
Création d'entreprise	8	510'000	88%	16	2'711'000	12%	1	450'000	4%	20	3'752'000	11%	51	7'623'000	11%
Investissements			0%	7	2'200'000	10%	15	2'877'300	19%	38	7'390'000	22%	60	12'467'300	17%
Immobilier	0			18	6'697'000	30%	6	1'864'000	12%	24	6'220'344	19%	48	14'781'344	21%
Total	12	5'770'000	100%	98	221'907'000	100%	76	151'733'000	100%	180	33'543'644	100%	366	71'484'844	100%

Engagements au 31.12.2012 selon les établissements bancaires

	SAFFA			OBTG			CC Centre			Cautionnement romand			Total Suisse		
	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%	Nbre	CHF	%
Banques cantonales	18	660'731	21%	268	45'058'476	57%	86	11'854'323	27%	531	661'348'331	72%	877	123'708'559	57%
Banques Raiffeisen	11	212'446	7%	51	9'604'232	12%	64	6'754'343	16%	167	10'691'117	12%	298	27'263'314	12%
Banques régionales	61	2'305'000	72%	120	21'472'500	27%	160	20'662'551	47%	22	1'723'367	2%	363	461'635'201	21%
Grandes banques		1'700	5%	13	2'944'500	4%	25	4'088'375	9%	38	816'519	9%	77	151'997'668	7%
Autres banques			0%			0%	2	1'770'000	0%	43	5'717'454	6%	45	589'4454	3%
Total	91	3'183'083	100%	458	79'079'972	100%	311	43'536'594	100%	801	92'431'944	100%	1'660	218'231'618	100%

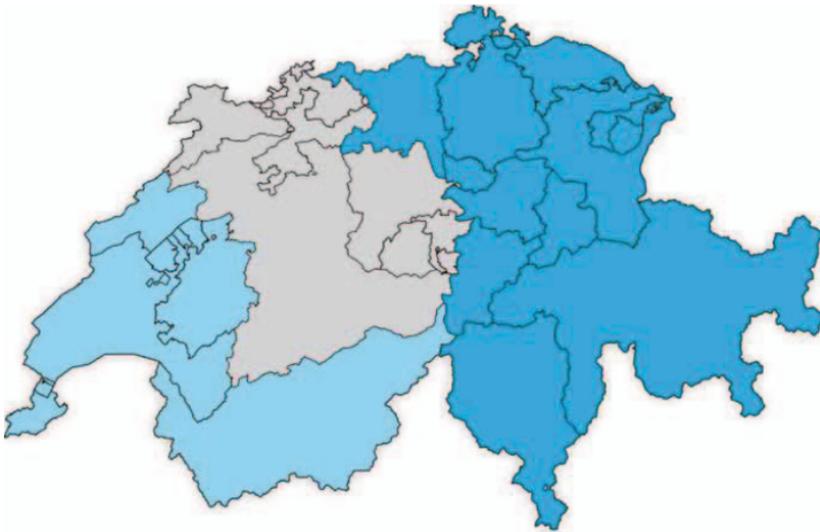


Cautionnements 
L'accès facilité au crédit bancaire

Bürgschaften 
Die sichere Finanzierung für KMU

Fideiussioni 
Il finanziamento sicuro per la PMI

29



En Suisse, il existe quatre coopératives régionales de cautionnement travaillant en partenariat avec les banques en faveur des PME. Elles se portent garantes pour le financement de leur création, développement, reprise ou succession. Les 4 organisations ont l'aval du Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO).

www.cautionnements-pme.ch
www.kmu-buergschaften.ch
www.fideiussione-pmi.ch


CAUTIONNEMENT
ROMAND
ou votre SECO PME

Cautionnement romand
T 021 721 11 91 - www.cautionnementromand.ch

CCCENTRE

Coopérative de Cautionnement pour PME
T 034 420 20 20 - www.bgm-ccc.ch

OBTG

Ostschweizerische Bürgschaftsgenossenschaft
T 071 242 00 60 - www.obtg.ch

Pour les femmes, dans toute la Suisse

Société coopérative de cautionnement
T 061 683 18 42 - www.saffa.ch



GBZ

Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgerschaftswesen der Schweiz

CSC

Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers

Jahresbericht

2011

Rapport annuel

Inhalt**Contenu**

	Seite		page
Jahresbericht GBZ	1	Rapport annuel CSC	1
Organe	2	Organes	2
Geschäftstätigkeit	4	Activité	4
Betriebsrechnung	16	Compte de profits et pertes	16
Bilanz	20	Bilan	20
Bemerkungen zur Bilanz	22	Remarques au bilan	22
Bericht der Revisionsstelle	27	Rapport de l'organe de contrôle	27
Antrag der Verwaltung über die Be- handlung des Ergebnisses	28	Proposition de l'administration sur l'utilisation du résultat des comptes	28
Berghilfe-Bürgschaften	29	Cautionnements aide en montagne	29

GBZ

**Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgschaftswesen der Schweiz**

CSC

**Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers**

Jahresbericht 2011

Rapport annuel 2011

Die gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften
verbürgen

Kredite und Darlehen für selbständig erwerbende
Handwerker, Detaillisten und Gewerbetreibende
aller Branchen bis zum Betrag von
CHF 500'000.-- zur

- Neueröffnung oder Übernahme von
Geschäften
- Beschaffung von Betriebsmitteln
- Finanzierung von Maschinen, Einrichtungen
oder Liegenschaften

Les coopératives de cautionnement pour les arts et
métiers se portent cautions pour

des crédits et des prêts à des artisans, détaillants et
commerçants indépendants de toutes les branches
d'activité jusqu'à concurrence de
CHF 500'000.-- pour

- la création ou la reprise de commerces
(exploitations)
- mise à disposition de capitaux d'exploitation
- le financement de machines, agencements ou
immeubles

Verwaltung

(Amtsdauer 2008 - 2012)

Präsident

*° NR Werner Messmer,
dipl. Baumeister, Sulgen

Vizepräsident

*° Markus Steiner, pens. Mitglied der Direktion
der Valiant Bank, Fraubrunnen

Mitglieder

Heinz Bossert, Schweizerischer Detaillisten-
verband, Luzern

* NR Ruedi Lustenberger, Schreinerei, Romoos
Rolf Portmann, Dr. iur., Präsident der BG
Mitte, Bürgschaftsgenossenschaft für
KMU, Burgdorf

Peter Schütz, Präsident OBTG, St. Gallen
Rudolf Steiner, Dr. iur. Fürsprech und
Notar, Lostorf

Jean Wenger, Vizepräsident der Coopérative
Romande de Cautionnement - PME, Pully

Jean-Pierre Wicht, Präsident der Coopérative
Romande de Cautionnement - PME, Pully

* Tobias Zbinden, Zentralquästor der
GASTROSUISSE, Zürich

* Verwaltungsausschuss
° kollektivzeichnungsberechtigt

Revisionsstelle

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen

Administration

(durée des fonctions 2008 - 2012)

Président

*° CN Werner Messmer,
entrepreneur diplômé, Sulgen

Vice-président

*° Markus Steiner, ancien membre de la direction
de la Valiant Bank, Fraubrunnen

Membres

Heinz Bossert, Union suisse des détaillants,
Lucerne

* CN Ruedi Lustenberger, menuiserie, Romoos
Rolf Portmann, Dr. jur., président de la
Coopérative de Cautionnement Centre,
Berthoud

Peter Schütz, président OBTG, St-Gall
Rudolf Steiner, Dr. jur. avocat et notaire,
Lostorf

Jean Wenger, vice-président de la Coopérative
Romande de Cautionnement - PME, Pully

Jean-Pierre Wicht, président de la Coopérative
Romande de Cautionnement - PME, Pully

* Tobias Zbinden, trésorier de la
GASTROSUISSE, Zürich

* Comité
° Signature collective

Organe de contrôle

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen

Geschäftsstelle

- Rolf Wey, Direktor
- Bruno Bruderer, Prokurist
- Jolanda Huber, Sekretariat

Adresse

GBZ
Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgerschaftswesen der Schweiz
Merkurstrasse 4
Postfach
9001 St. Gallen

Telefon 071 / 223 34 36
Fax 071 / 223 52 42
info@gbz-csc.ch

Secrétariat

- Rolf Wey, directeur
- Bruno Bruderer, fondé de pouvoir
- Jolanda Huber, secrétariat

Adresse

CSC
Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers
Merkurstrasse 4
Case postale
9001 St-Gall

Téléphone 071 / 223 34 36
Fax 071 / 223 52 42
info@gbz-csc.ch

Generalversammlung

Die 13. Generalversammlung unserer Genossenschaft fand am 12. Mai 2011 in Bern statt. Die 9 anwesenden Mitgliedorganisationen vertraten ein Anteilscheinkapital von CHF 1'208'000.--. Nebst den Regularien war auch eine Ersatzwahl in die Verwaltung traktandiert.

Die Genossenschafter genehmigten einstimmig die Jahresrechnung und den Jahresbericht und erteilten der Verwaltung die gewünschte Entlastung. Anschliessend genehmigte die Versammlung den Vorschlag der Verwaltung über die Behandlung des Rechnungsergebnisses von CHF 107'354.46 wie folgt:

CHF	70'820.00	2 % Verzinsung des Anteilscheinkapitals
<u>CHF</u>	<u>36'534.46</u>	Vortrag
<u>CHF</u>	<u>107'354.46</u>	

Der Präsident würdigte und verdankte sehr herzlich die langjährige Arbeit des demissionierenden Arthur Bürgi, der 1999 als Präsident der OBTG in unsere Verwaltung Einsitz nahm und altershalber zurück trat. Als seinen Nachfolger wählte die Generalversammlung einstimmig Peter Schütz, der auch in der OBTG das Präsidium von Arthur Bürgi übernahm. Schliesslich wurde die Amtsdauer der Kontrollstelle wiederum um ein Jahr verlängert.

Assemblée générale

La 13^{ème} Assemblée Générale de notre Centrale s'est tenue le 12 mai 2011 à Berne. Les 9 organisations-membres présentes représentaient un capital social de CHF 1'208'000.--. Outre l'ordre du jour régulier à traiter, il s'agissait également de pourvoir au remplacement d'un membre de l'administration.

Les sociétaires ont approuvé à l'unanimité le rapport annuel ainsi que les comptes de l'exercice et décharge a été donnée à l'administration. L'Assemblée a ensuite accepté la proposition de l'administration relative à l'emploi du résultat comptable de CHF 107'354.46 comme suit:

CHF	70'820.00	2 % intérêts sur le capital social
<u>CHF</u>	<u>36'534.46</u>	report à nouveau
<u>CHF</u>	<u>107'354.46</u>	

Le Président a rendu hommage et a cordialement remercié le membre démissionnaire Arthur Bürgi pour sa précieuse collaboration durant de nombreuses années. En tant que Président de l'OBTG, il avait rejoint l'administration en 1999 et il se retire pour raison d'âge. Son successeur, Peter Schütz, qui lui a succédé à la présidence de l'OBTG, a été élu à l'unanimité par l'Assemblée Générale. Pour terminer, le mandat de l'organe de contrôle a été reconduit pour une année supplémentaire.

Verwaltung und Verwaltungsausschuss

An ihrer ordentlichen Sitzung im März behandelte die Verwaltung die Jahresrechnung und den Jahresbericht zuhanden der Generalversammlung. Sie formulierte den Antrag zur Verwendung des Rechnungsergebnisses und bereitete alsdann die Ersatzwahl in die Verwaltung vor.

Im November befasste sich die Verwaltung mit dem Geschäftsverlauf und beriet auch die Zusammensetzung der Verwaltung für die Amtsdauer 2012 - 2016.

Der Verwaltungsausschuss befasste sich laufend mit den eingehenden Gesuchen um Risikosplitting der regionalen Bürgerschaftsorganisationen und nahm auch zur Neuordnung bestehender Positionen und zu den anfallenden Verlustberichten Stellung.

Administration et comité

Lors de sa séance ordinaire du mois de mars, l'administration a traité les comptes de l'exercice ainsi que le rapport annuel à l'intention de l'Assemblée Générale. Elle a formulé la proposition relative à l'emploi du résultat et a préparé l'élection complémentaire au sein de l'administration.

En Novembre, l'administration s'est penchée sur le déroulement des affaires et s'est consultée concernant la composition de l'administration pour la durée du mandat 2012 - 2016.

Le comité s'est occupé régulièrement des demandes de splitting du risque adressées par les organisations régionales et a également pris position sur la restructuration d'affaires en cours et sur les rapports de perte.

Mitgliederzahlen / Anteilscheinkapital
 (Stand am 31. Dezember 2011)

Effectif des membres /
Capital social

Schweizerische Berufsverbände und Einkaufsgenossenschaften Associations professionnelles suisses et Sociétés d'achat et grossistes	51	2'569'000
Gewerbliche Bürgschaftsgenossenschaften Offices de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants	9	388'000
Gewerbeverbände und Handelskammern Sociétés des arts et métiers et chambres de commerce	2	60'000
Kantonalbanken Banques cantonales	23	7'467'000
Regionalbankenverband RBA Union de Banques Régionales RBA	1	2'388'000
Raiffeisen Raiffeisen	1	513'000
Übrige Banken Autres banques	7	485'000
Diverse Divers	4	134'000
	<u>98</u>	<u>14'004'000</u>

Bedingte Kapitalverzicht der Banken, definitiv sechs Jahre nach Inkraftsetzung des Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisationen

10'463'000

L'abandon de capital des banques deviendra effectif à la condition que la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement soit toujours en vigueur après 6 ans d'existence.

Bürgschaftsbewilligungen *

Im Berichtsjahr erhielten wir 74 Gesuche um Risikosplitting, was 38 Fälle weniger als im Vorjahr sind.

Die regionalen Organisationen können ihr Ausfallrisiko aus Bürgschaften zur Hälfte bei der GBZ mitversichern lassen (sog. Risikosplitting). Von den erwähnten 74 Gesuchen um Risikosplitting wurden deren 52 im Total von 8,9 Mio. Franken bewilligt und 22 Fälle über rund 4,3 Mio. Franken abgelehnt.

Octroi de cautionnements *

Durant cet exercice, nous avons traité 74 demandes de splitting du risque, soit 38 requêtes de moins que l'année précédente.

Les organisations régionales ont la possibilité de demander le partage du risque auprès de la CSC (splitting du risque). Sur les 74 demandes de splitting du risque mentionnées, 52 ont été accordées pour un total de 8,9 millions de francs et 22 cas ont été refusés pour un montant de près de 4,3 millions de francs.

*) Unter dem Begriff "Bürgschaften" werden Bürgschaften in Berggebieten sowie Zusicherungen von Verlustübernahmen aus Bürgschaften und Risikosplittings zugunsten der regionalen Bürgschaftsgenossenschaften subsumiert.

*) Sous le terme "cautionnement", sont inclus les cautionnements dans les régions de montagne, les prises en charge des pertes sur cautionnements et les splittings de risque en faveur des offices de cautionnement régionaux.

Gesuchsbehandlung**Traitement des demandes**

Auf das Geschäftsjahr 2011
entfallen:

Pour l'exercice 2011
le tableau est le suivant:

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Pendent am 1.1.2011 Demandes en suspens au 1.1.2011			0	0
Neu eingegangene Gesuche Nouvelles demandes reçues			74	13'252'000
			74	13'252'000
Vom Ausschuss bewilligt Accordées par le comité	52	8'927'000		
Vom Ausschuss abgelehnt Refusées par le comité	22	4'325'000		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles			74	13'252'000
Pendent am 31.12.2011 En suspens au 31.12.2011			0	0

Die Höhe der bewilligten Bürgschaften zeigt sich im Einzelfall wie folgt:	Le montant des cautionnements accordés résulte du tableau suivant:
10'000 - 49'999	0 (0) Bewilligungen cautionnements accordés
50'000 - 99'999	1 (2) Bewilligungen cautionnements accordés
100'000 - 149'999	20 (38) Bewilligungen cautionnements accordés
150'000 - 199'999	9 (19) Bewilligungen cautionnements accordés
200'000 - 250'000	22 (34) Bewilligungen cautionnements accordés
	52 (93) Bewilligungen cautionnements accordés

Gesuchsbehandlung**Traitement des demandes**

Seit Gründung im Jahre 1961

Depuis la création en 1961

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Gesuchseingang total Demandes reçues total			7076	648'573'165
Vom Ausschuss bewilligt Accordées par le comité	4882	482'897'365		
Vom Ausschuss abgelehnt Refusées par le comité	545	76'060'150		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles	1649	89'615'650	7076	648'573'165
Pendent am 31.12.2011 En suspens au 31.12.2011			0	0

Bewilligte Bürgschaften pro Jahr

Cautionnements accordés par année

Bewilligt im Jahre Accordé en	Anzahl Nombre	Total bewilligt Montant accordé	Ø pro Bewilligung Ø par cas accordé
1961 - 1980	2606	144'270'750	55'361
1981	117	9'387'000	80'231
1982	132	10'637'000	80'583
1983	121	9'510'000	78'595
1984	142	16'162'500	113'820
1985	131	17'182'000	131'160
1986	194	27'682'000	142'691
1987	102	17'746'000	173'980
1988	89	16'496'500	185'354
1989	100	17'690'000	176'900
1990	73	13'984'500	191'568
1991	118	20'346'000	172'424
1992	85	14'725'000	173'235
1993	44	7'671'000	174'341
1994	47	8'615'000	183'298
1995	51	8'695'000	170'490
1996	38	6'115'000	160'921
1997	16	2'700'000	168'750
1998	19	2'797'500	147'237
1999	25	4'293'000	171'720
2000	38	6'178'750	162'599
2001	26	4'417'000	169'885
2002	16	2'760'000	172'500
2003	33	6'020'000	182'424
2004	22	3'650'000	165'909
2005	27	3'792'500	140'463
2006	19	2'952'800	155'411
2007	59	10'280'000	174'237
2008	132	22'303'315	168'965
2009	115	19'069'000	165'817
2010	93	15'841'250	170'336
2011	52	8'927'000	171'673
	4882	482'897'365	98'914

Bürgschaftsverluste / Wiedereingänge

Gegenüber dem Vorjahr hatten wir 2011 eine markante Zunahme der Bürgschaftsverluste zu verzeichnen. Die infolge der europäischen Schuldenkrise sich abschwächende Wirtschaftslage, verbunden mit dem schwersten Einbruch des Schweizer Detailhandels seit fünfzehn Jahren, macht sich je länger je mehr auch bei den durch uns unterstützten KMU negativ bemerkbar.

In 11 Fällen verlangten die Banken die Einlösung der Bürgschaften. Nach Abzug des Bundesanteils beläuft sich unsere Eigenhaftung auf CHF 589'715.40.

Konkurs, Nachlass und Zahlungsunfähigkeit der Schuldner waren die Gründe der Inanspruchnahme unserer Garantieleistungen.

Die Wiedereingänge fielen mit CHF 132'951.70 erfreulich aus. Über CHF 83'000.-- entfallen dabei auf die Verwertung von Geschäftsaktiven. CHF 35'000.-- stammen aus Rückbürgschaften und der Rest aus regelmässigen Abzahlungen.

Bürgschaftsbestand

Der Bürgschaftsbestand nahm gegenüber dem Vorjahr um 6 Positionen zu, in der Summe jedoch verringerte er sich um rund 2,5 Mio. Franken auf nunmehr 43,6 Mio. Franken, aufgeteilt auf 329 laufende Engagements.

Zu den vorerwähnten Verpflichtungen kommen diejenigen gemäss Bundesgesetz über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten hinzu. Gesamthaft beliefen sich somit unsere Engagements per Ende 2011 auf 397 laufende Positionen im Betrage von rund 54,4 Millionen Franken.

Pertes de cautionnement / récupérations

Par rapport à l'année précédente, nous avons du constater une augmentation significative des pertes sur cautionnement. La crise de la dette européenne a affaibli la situation économique générant la plus importante chute que le secteur du commerce de détail suisse ait subie depuis quinze ans et dont les effets se font également ressentir durement par les PME que nous soutenons.

Les banques ont demandé l'exécution de notre caution dans 11 cas. Après déduction de la part prise en charge par la Confédération, la perte à notre charge s'est élevée à CHF 589'715.40.

Fallite, cessation d'activité et insolvabilité des débiteurs ont été les causes de l'appel à la caution.

Les récupérations sur pertes se sont élevées à CHF 132'951.70. Plus de CHF 83'000.00 proviennent de la réalisation d'actifs d'exploitation, CHF 35'000.00 ont été récupérés auprès des arrière-cautions, pour le reste il s'agit de remboursements réguliers.

Etat des cautionnements

L'état des engagements a augmenté de 6 positions par rapport à l'année dernière, toutefois en diminution de près de 2,5 mio. de francs, pour un montant total de 43,6 mio. de francs répartis sur 329 engagements en cours.

S'ajoutent aux engagements précités ceux accordés dans le cadre de l'aide en montagne selon la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne. Le total de nos engagements en cours à fin 2011 représente 397 cautionnements pour un montant global de 54,4 millions de francs.

Entwicklung, Amortisation und Verluste bei den gewährten Bürgschaften

Evolution, amortissements et pertes sur cautionnements accordés

Bewilligungsjahr Année d'octroi	Bewilligte Bürgschaften Cautionnements accordés		Voll zurückbezahlte Bürgschaften Remboursés		Verluste Pertes		Noch bestehende Bürgschaften Cautionnements en cours		Teilweise amortisiert Amortissements partiels		Bestand Engagements 31.12.2011	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag (Nominal) Montant (Nominal)	Betrag Montant	Betrag Montant	Betrag Montant	Betrag Montant
1961-1998	4225	372412750	3958	348277003,49	267	241357746,51	1	350000	313743		36257	
1999	25	4293000	20	3739962,60	4	203037,40	1	350000	313743		36257	
2000	38	6178750	36	6043274,05	2	135475,95						
2001	26	44417000	22	3614814,10	3	502185,90	1	300000	288000		12000	
2002-2003	49	8780000	45	8047496,85	4	732503,15						
2004	22	36500000	18	21550000,00			4	1100000	765920		334080	
2005	27	3792500	24	3042500,00			3	750000	504000		246000	
2006	19	2952800	15	2152800,00			4	800000	492997		307003	
2007	59	10280000	30	5363912,30	3	313587,70	26	4602500	1863732		2738768	
2008	132	22303315	34	5652052,55	9	1173762,45	89	15277500	4879627		10397873	
2009	115	190069000	32	5249592,55	7	877907,45	76	12941500	3212547		9728953	
2010	93	15841250	18	2795000,00	1	250000,00	74	12796250	1343423		11452827	
2011	52	8927000	1	250000,00			51	8677000	325134		8351866	
	<u>4882</u>	<u>482897365</u>	<u>4253</u>	<u>396978408,49</u>	<u>300</u>	<u>28924206,51</u>	<u>329</u>	<u>57594750</u>	<u>139989123</u>		<u>43605627</u>	

Verteilung der Bürgschaften
auf die KantoneRépartition des cautionnements
par canton

Kantone Cantons	Bestand am 31.12.2010		Bewilligt pro 2011		Laufende Bürgschaften		Rück- und Abzahlungen		Verluste pro 2011		Bestand 31.12.2011	
	Anzahl	Montant	Anzahl	Montant	Anzahl	Montant	Anzahl	Montant	Anzahl	Montant	Anzahl	Montant
Aargau / Argovie	22	3'298'625	4	775'000	26	407'3'625	3	677'437.40	1	87'562.60	22	3'308'625
Appenzell AR / Appenzell Rh.-Ext.	4	663'000	4	695'000	8	1'358'000	0	76'500.00			8	1'281'500
Appenzell AI / Appenzell Rh.-Int.	1	243'750			1	243'750	0	6'250.00			1	237'500
Baselstadt / Bâle-Campagne	5	652'500	1	100'000	6	752'500	0	88'750.00			6	663'750
Basel-Stadt / Bâle-Ville												
Bern / Berne	24	2'100'675	1	105'000	25	2'205'675	6	638'277.90	2	144'202.10	17	1'423'195
Fribourg / Fribourg	6	919'896	1	210'000	7	1'129'896	1	290'836.00			6	839'060
Genf / Genève	3	303'800			3	303'800	0	118'375.00			3	185'425
Glarus / Glaris	4	554'000			4	554'000	2	262'000.00			2	292'000
Graubünden / Grisons	37	6'126'250	7	1'272'500	44	7'398'750	6	1'634'500.00	1	128'905.75	38	5'764'250
Jura	19	1'713'020			19	1'713'020	1	408'594.25			17	1'175'520
Lucerne / Lucerne	5	710'938			5	710'938	0	103'626.00			5	607'312
Neuchâtel / Neuchâtel	7	10'190'24	1	125'000	8	11'444'024	0	181'899.00			8	962'125
Nidwalden / Nidwald	1	187'000			1	187'000	1	187'000.00				
Obwalden / Obwald												
Schaffhausen / Schaffhouse	2	391'250			2	391'250	0	36'250.00			2	355'000
Schwyz	1	125'000	2	375'000	3	500'000	0	15'000.00			3	487'500
Solothurn / Soleure	10	1'396'375			10	1'396'375	1	334'500.00	1	250'000.00	8	811'875
St. Gallen / St-Gall	53	8'516'525	14	2'247'500	67	10'764'025	3	1'578'526.70	1	100'248.30	63	9'086'250
Tessin	4	693'900			4	693'900	0	54'800.00			4	639'100
Thurgau / Thurgovie	21	3'111'375	2	350'000	23	3'461'375	2	647'500.00			21	2'813'875
Uri	4	536'250	2	500'000	6	1'036'250	0	52'500.00			6	983'750
Vaud / Vaud	50	6'773'748	4	587'500	54	7'361'248	4	930'526.40	3	433'410.60	47	5'997'311
Valais / Valais	10	1'373'073	3	347'000	13	1'720'073	2	450'047.30	1	117'321.70	10	1'152'704
Zug / Zoug	6	873'000			6	873'000	0	102'819.45	1	205'430.55	5	564'750
Zürich / Zurich	24	3'757'125	6	1'237'500	30	4'994'625	3	1'020'375.00			27	3'974'250
FL-Liechtenstein												
	323	46'040'099	52	8'927'000	375	54'967'099	35	9'894'390.40	11	1'467'081.60	329	43'605'627

**Verteilung der Bürgschaften nach den
Tätigkeitsgebieten der regionalen
Bürgschaftsgenossenschaften**

**Répartition des cautionnements
d'après la sphère d'activité des offices
régionaux de cautionnement mutuel**

Bürgschaftsgenossenschaft Offices de cautionnement	Bestand 31.12.2010 Engagements 31.12.2010		Bewilligt pro 2011 Accordées en 2011		Laufende Bürgschaften Cautionnements en cours		Rück- und Abzahlungen Remboursements et amort.		Verluste pro 2011 Pertes en 2011		Bestand am 31.12.2011 Engagements 31.12.2011	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
CRC	76	10'389'541	9	1'269'500	85	11'659'041	7	1'971'883.70	4	550'732.30	74	9'136'625
BGM	64	6'616'508	2	255'000	66	6'871'508	8	1'601'748.15	4	523'107.85	54	4'746'652
OBTG	133	29'034'050	41	7'402'500	224	36'436'550	20	6'320'958.55	3	393'241.45	201	29'722'350
Total	323	46'040'099	52	8'927'000	375	54'967'099	35	9'894'390.40	11	1'467'081.60	329	43'605'627

Betriebsrechnung**2011****2010**

Aufwand		CHF		CHF
Personalkosten und Verwaltung	579'324.50		582'342.45	
./. Versicherungsleistungen	0.00	579'324.50	-55'791.55	526'550.90
Raumkosten		42'814.75		41'626.75
Büromaterial		5'598.15		7'807.90
Porti, Telefon und Gebühren		5'179.75		5'629.65
Bankspesen und Informationen		82'834.06		81'434.92
Reisespesen		15'501.00		14'626.05
Unterhalt und Reparatur Mobiliar		5'349.00		1'443.85
Beiträge und Buchhaltungskosten		28'435.00		28'410.00
Rechts- und Revisionskosten		10'146.00		11'852.65
Generalversammlung		2'209.50		1'482.00
EDV-Anschaffung und Unterhalt		5'282.15		2'158.65
Diverser Betriebsaufwand		6'415.45		12'675.70
Abschreibung Liegenschaft Berg				40'000.00
Bürgerschaftsverluste "Normalfälle"		589'715.40		413'664.45
Bürgerschaftsverluste Bund / Regionale BG				
Bürgerschaftsverluste "Berghilfe"	1'475'713.10		662'060.45	
./. Anteil Bund	-1'328'141.75	147'571.35	-595'854.35	66'206.10
		1'526'376.06		1'255'569.57
Jahresgewinn		55'799.36		105'251.08
		1'582'175.42		1'360'820.65

	2011		2010	
Ertrag	CHF		CHF	
Prämien Normalbürgschaften		374'068.75		397'003.00
Prämien Risikosplitting		168'065.15		155'717.75
Zinserträge	514'765.13		562'014.46	
Wertschriftengewinn /-verlust	<u>-195'833.18</u>	318'931.95	<u>-88'296.93</u>	473'717.53
Liegenschaftserfolg		231'747.67		248'484.07
Auflösung Rückstellung notl. Positionen		300'000.00		
Wiedereingänge aus früheren Verlusten		132'951.70		10'671.85
Übrige Einnahmen				3'600.00
Berghilfe				
Prämien Berghilfebürgschaften		24'105.00		47'110.00
Wiedereingänge aus früheren Verlusten - Anteil GBZ		15'588.20		5'562.45
Bundesbeitrag an die				
- Gesuchsprüfungskosten	10'167.00		9'276.00	
- Zinskosten	<u>6'550.00</u>	16'717.00	<u>9'678.00</u>	18'954.00
		<u>1'582'175.42</u>		<u>1'360'820.65</u>
		<u>1'582'175.42</u>		<u>1'360'820.65</u>
Vortrag vom Vorjahr		107'354.46		72'123.38
Verzinsung Anteilscheinkapital		<u>-70'820.00</u>		<u>-70'020.00</u>
		36'534.46		2'103.38
Jahresgewinn		55'799.36		105'251.08
Bilanzgewinn		<u>92'333.82</u>		<u>107'354.46</u>

	2011		2010
Recettes	CHF		CHF
Primes de cautionnement	374'068.75		397'003.00
Primes splitting du risque	168'065.15		155'717.75
Produits des titres	514'765.13	562'014.46	
Bénéfice / perte sur titres	<u>-195'833.18</u>	<u>-88'296.93</u>	473'717.53
Produits des immeubles	231'747.67		248'484.07
Dissolution provision engagements douteux	300'000.00		
Récupérations sur pertes anciennes	132'951.70		10'671.85
Secrétariat USCA			
Produits divers			3'600.00
Aide en montagne			
Primes de cautionnement	24'105.00		47'110.00
Récupérations sur pertes anciennes part de la CSC	15'588.20		5'562.45
Indemnité de la Confédération			
- pour l'examen des requêtes	10'167.00	9'276.00	
- au service de l'intérêt	<u>6'550.00</u>	<u>9'678.00</u>	18'954.00
	<u>1'582'175.42</u>		<u>1'360'820.65</u>
	<u>1'582'175.42</u>		<u>1'360'820.65</u>
Report de l'année précédente	107'354.46		72'123.38
Intérêts sur capital social	<u>-70'820.00</u>		<u>-70'020.00</u>
	36'534.46		2'103.38
Bénéfice	<u>55'799.36</u>		<u>105'251.08</u>
Bénéfice résultant du bilan	<u>92'333.82</u>		<u>107'354.46</u>

Bilanz per 31. Dezember 2011 2010

Aktiven

		CHF		CHF
Kasse		3'043.90		2'316.55
Postcheck		143'746.73		164'820.78
Banken:				
- Konto-Korrente	2'664'869.86		2'603'058.41	
- Festgeld				
- Konto Bund Zinskosten	173'708.21		104'453.79	
- Vorschuss Bund Zinskosten	-173'708.21	2'664'869.86	-104'453.79	2'603'058.41
Debitoren		169'565.15		176'039.90
Debitor Verrechnungssteuer		126'740.27		74'266.20
Total Umlaufvermögen		3'107'965.91		3'020'501.84
Wertschriften	20'601'405.96		20'992'074.52	
Wertberichtigung Wertschriften	-1'000'000.00	19'601'405.96	-1'000'000.00	19'992'074.52
Hypothekendarlehen		590'000.00		600'000.00
Liegenschaften:				
- Sargans	718'000.00		718'000.00	
- St. Gallen	450'000.00		450'000.00	
- Berg TG	3'400'000.00	4'568'000.00	3'400'000.00	4'568'000.00
Total Anlagevermögen		24'759'405.96		25'160'074.52
		27'867'371.87		28'180'576.36

	2011		2010	
Passiven	CHF		CHF	
Nicht eingelöste Zinsen auf Anteilscheinkapital		16'304.40		12'199.40
Transitorische Passiven		59'733.65		42'022.50
Hypothek Liegenschaft Berg		2'820'000.00		2'820'000.00
Rückstellungen für:				
- notleidende Bürgschaftspositionen		6'455'000.00		6'755'000.00
- vorausbezahlte Prämien "Normalfälle"		1'366'000.00		1'366'000.00
- vorausbezahlte Prämien "Berghilfe"		1'180'000.00		1'180'000.00
- Zinsausgleich		180'000.00		180'000.00
- Liegenschaftsunterhalt		594'000.00		594'000.00
- Altersvorsorge Personal		1'000'000.00		1'000'000.00
- Erneuerung EDV		50'000.00		70'000.00
Total Fremdkapital		13'721'038.05		14'019'221.90
Anteilscheinkapital	14'004'000.00		14'004'000.00	
Kapitalzu-/abgänge	0.00	14'004'000.00	0.00	14'004'000.00
Gesetzliche Reserven		50'000.00		50'000.00
Vortrag per 1.1.	107'354.46		72'123.38	
Verzinsung Anteilscheinkapital	-70'820.00		-70'020.00	
	36'534.46		2'103.38	
Jahresgewinn	55'799.36		105'251.08	
Bilanzgewinn		92'333.82		107'354.46
Total Eigenkapital		14'146'333.82		14'161'354.46
		27'867'371.87		28'180'576.36

Bemerkungen zur Bilanz 2011

(in CHF)

Eventualverpflichtungen aus:	Betrag		Haftung GBZ
Normalbürgschaften	1'214'340	100 %	1'214'340
Risikosplitting	42'391'287	35 %	14'836'950
Berghilfebürgschaften	10'824'126	10 %	1'082'412
Total	54'429'753		*17'133'702

*entspricht der Hauptschuld ohne Zuschlag von Zins und Kosten bis maximal 20 %

Verpfändete Aktiven zur Sicherung eigener Verbindlichkeiten

Liegenschaften 3'400'000.00

Bankguthaben und Wertschriften 9'872'990.00
beanspruchte Kredite 0.00

Brandversicherungswerte der Sachanlagen

Liegenschaften 6'039'900.00
Einrichtungen und Mobiliar 300'000.00

Anteilscheinkapital

Anteilscheinkapital 14'004'000.00
davon bedingte Kapitalverzichte 10'463'000.00

Mit Inkrafttreten des Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisationen per 15.7.2007 verzichteten die Banken auf die von ihnen gehaltenen Anteilscheine sowie auf sämtliche Mitgliedschaftsrechte und -pflichten.

Der Kapitalverzicht erfolgte ferner unter der Bedingung, dass das vorerwähnte Bundesgesetz auch nach sechs Jahren nach Inkraftsetzung weiterhin in Kraft bleibt und die GBZ ihre Geschäftstätigkeit mit der bisherigen Zielsetzung auf unbestimmte Zeit weiterführen kann.

Falls die Bundesversammlung die Aufhebung des Bundesgesetzes oder die GBZ ihre Liquidation beschliesst, kann der Verzicht schriftlich widerrufen werden.

Bilan au 31 décembre**2011****2010**

Actif		CHF		CHF
Caisse		3'043.90		2'316.55
Chèques postaux		143'746.73		164'820.78
Banques:				
- Comptes-courants	2'664'869.86		2'603'058.41	
- Dépôts				
- Compte Conféd. serv. de l'int.	173'708.21		104'453.79	
- Avance Conféd. serv. de l'int.	<u>-173'708.21</u>	2'664'869.86	<u>-104'453.79</u>	2'603'058.41
Débiteurs		169'565.15		176'039.90
Débiteur Impôt anticipé		126'740.27		74'266.20
Total Actifs circulants		<u>3'107'965.91</u>		<u>3'020'501.84</u>
Titres	20'601'405.96		20'992'074.52	
Provision pour risques de fluctuations	<u>-1'000'000.00</u>	19'601'405.96	<u>-1'000'000.00</u>	19'992'074.52
Prêts hypothécaires		590'000.00		600'000.00
Immeubles:				
- Sargans	718'000.00		718'000.00	
- St-Gall	450'000.00		450'000.00	
- Berg TG	<u>3'400'000.00</u>	4'568'000.00	<u>3'400'000.00</u>	4'568'000.00
Total Actifs immobilisés		<u>24'759'405.96</u>		<u>25'160'074.52</u>
		<u>27'867'371.87</u>		<u>28'180'576.36</u>

	2011	2010
Passif	CHF	CHF
Intérêts non versés sur le capital social	16'304.40	12'199.40
Passifs transitoires	59'733.65	42'022.50
Hypothèque Immeuble Berg	2'820'000.00	2'820'000.00
Provisions pour:		
- engagements douteux	6'455'000.00	6'755'000.00
- primes payées d'avance "cas normaux"	1'366'000.00	1'366'000.00
- primes payées d'avance "aide en montagne"	1'180'000.00	1'180'000.00
- intérêts	180'000.00	180'000.00
- immeubles	594'000.00	594'000.00
- mesures de prévoyance	1'000'000.00	1'000'000.00
- informatique	50'000.00	70'000.00
Total Fonds étrangers	<u>13'721'038.05</u>	<u>14'019'221.90</u>
Capital social	14'004'000.00	14'004'000.00
Souscriptions / remboursements	0.00	0.00
Fonds de réserve légal	50'000.00	50'000.00
Report au 1.1.	107'354.46	72'123.38
Intérêts sur capital social	-70'820.00	-70'020.00
	36'534.46	2'103.38
Bénéfice	55'799.36	105'251.08
Bénéfice du bilan	92'333.82	107'354.46
Total Fonds propres	<u>14'146'333.82</u>	<u>14'161'354.46</u>
	<u>27'867'371.87</u>	<u>28'180'576.36</u>

Remarques au bilan 2011 (en CHF)

Engagements éventuels:	Montant		Part CSC
Normalbürgschaften	1'214'340	100 %	1'214'340
Risikosplitting	42'391'287	35 %	14'836'950
Berghilfebürgschaften	10'824'126	10 %	1'082'412
Total	54'429'753		*17'133'702

*au total de la dette principale sans adjonction des intérêts et de frais, au maximum 20 %

Actifs mis en gage

Immeubles	3'400'000.00
Avoirs en banques et titres	9'872'990.00
Crédits utilisés	0.00

Valeur de l'assurance incendie des biens immobiliers et mobiliers

Immeubles	6'039'900.00
Installation et mobilier	300'000.00

Capital social

Capital social	14'004'000.00
Abandon de capital subordonné à l'évolution du cautionnement	10'463'000.00

Avec l'entrée en vigueur au 15.7.2007 de la loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement orientées vers les arts et métiers, les banques ont abandonné les participations qu'elles détenaient tout comme leurs droits et obligations de membres.

L'abandon de capital sera effectif à la condition que la loi ci-dessus mentionnée soit toujours en vigueur après 6 ans d'existence et que la CSC puisse continuer ses activités et atteindre les objectifs fixés sur une durée indéterminée.

Dans le cas où la Confédération abroge cette loi fédérale ou que la CSC décide de sa liquidation, l'abandon pourra être révoqué.

Bericht der Revisionsstelle

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung) der GBZ Zentralstelle für das gewerbliche Bürgschaftswesen der Schweiz für das am 31. Dezember 2011 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist die Verwaltung zuständig, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei dieser Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung sowie der Antrag über die Behandlung des Rechnungsüberschusses nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

St. Gallen, 8. Februar 2012

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung, St. Gallen

Felix Trösch
dipl. Wirtschaftsprüfer
Leitender Revisor

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de la CSC Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition de l'administration sur utilisation de l'excédent des comptes ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

St-Gall, le 8 février 2012

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung, St. Gallen

Felix Trösch
Expert-comptable diplômé
agrément en qualité d'experte-réviseur
Réviseur responsable

Antrag der Verwaltung über die Behandlung des Rechnungsüberschusses
Proposition de l'administration sur l'utilisation de l'excédent des comptes

	31.12.2011	Vorjahr année préc.
Jahresgewinn / Bénéfice	55'799.36	105'251.08
Vortrag vom Vorjahr / Report de l'année précédente	36'534.46	2'103.38
Rechnungsüberschuss / excédent des comptes	92'333.82	107'354.46

Die Verwaltung schlägt der Generalversammlung folgende Behandlung des Rechnungsüberschusses vor:
 L'administration propose à l'assemblée générale d'utiliser comme suit l'excédent des comptes:

Verzinsung des in den Jahren 1962 bis 2006 liberierten Anteil- scheinkapitals von CHF 3'541'000.-- zu 2 %, Coupons Nr. 46 Versement d'un intérêt de 2 % sur les parts sociales libérées de 1962 à 2006 de CHF 3'541'000.--, Coupons No 46	70'820.00	70'820.00
Zuweisung an gesetzliche Reserve Versement au fonds de réserve légal	0.00	0.00
Vortrag auf neue Rechnung A reporter à compte nouveau	21'513.82	36'534.46
	<u>92'333.82</u>	<u>107'354.46</u>

Zürich, 14. März 2012
 Zurich, le 14 mars 2012

Der Präsident:
 Le président:
 Werner Messmer

Der Direktor:
 Le directeur:
 Rolf Wey

"Berghilfe-Bürgschaften"

gemäss Bundesgesetz über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten vom 25. Juni 1976 / 5. Oktober 1984.

Haftung der Eidgenossenschaft: 90 % der Verluste

Haftung der GBZ: 10 % der Verluste, maximal CHF 50'000.-- pro Fall.

Im Berichtsjahr erhielten wir 3 neue Gesuche über CHF 680'000.--, welche auch bewilligt wurden.

Seit Inkrafttreten des Bundesgesetzes über die Gewährung von Berghilfebürgschaften, d.h. seit dem 1.1.1977, behandelte unser Bewilligungsorgan total 1'940 Gesuche. Davon konnten 1'283 Bürgschaften im Gesamtbetrag von 443 Mio. Franken genehmigt werden.

Gegenüber dem Vorjahr war eine Zunahme der Bürgschaftsverluste zu verzeichnen. In 6 Fällen mussten wir infolge Zahlungsunfähigkeit der Schuldner unsere Verpflichtungen im Gesamtbetrag von CHF 1'475'713.10 einlösen. Das sind drei Verluste mehr als im Vorjahr und in der Summe eine Zunahme von rund CHF 813'000.--.

An Wiedereingängen aus früheren Verlusten erzielten wir CHF 155'881.95. Wie immer gingen davon 90 % an den Bund.

"Cautionnements aide en montagne"

selon la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne des 25 juin 1976 / 5 octobre 1984.

Risques couverts par la Confédération: 90% des pertes

Risques couverts par la CSC: 10% des pertes, au maximum CHF 50'000.-- par cas.

Durant l'exercice nous avons pu accorder 3 nouvelles demandes pour CHF 680'000.--.

Depuis l'entrée en vigueur le 1.1.1977 de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements aide en montagne, notre administration a traité 1'940 demandes. Le nombre des cautionnements accordés s'élève à 1'283 et atteint un montant global de 443 millions de francs.

Par rapport à l'année dernière, nous avons enregistré une augmentation des pertes. Nous avons honoré notre engagement dans 6 cas ensuite d'insolvabilité des débiteurs pour un montant total de CHF 1'475'713.10, soit 3 pertes de plus que l'an passé et une augmentation du montant remboursé de près de CHF 813'000.--.

Les récupérations sur pertes anciennes se sont élevées à CHF 155'881.95 dont 90% au bénéfice de la Confédération.

Zinskostenbeiträge

Im Rahmen des Vollzugs der Zinskostenbeiträge für Investitionen in Berggebieten, der uns vom Bund übertragen ist, wurden uns im Berichtsjahr von den regionalen gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften 17 neue Gesuche (Vorjahr: 10) eingereicht. Hievon bewilligte die zuständige Bundesstelle 16 (9) Fälle, so dass wir Ende Jahr 58 (74) Dossiers zu betreuen hatten.

Die Überprüfung und Abrechnung der unter dem Jahr eingehenden Zinsabrechnungen nimmt unsere Genossenschaft vor und zahlt anschliessend für Rechnung des Bundes die entsprechenden Beiträge an die Kredit gebenden Banken zu Gunsten der unterstützten Betriebe aus. Insgesamt wurden 2011 im Rahmen dieses Gesetzes CHF 220'719.-- an Zinskostenbeiträgen ausbezahlt.

Contributions au service de l'intérêt

Dans le cadre des intérêts aux bénéficiaires pour le compte de la Confédération, 17 nouvelles demandes (10 l'année précédente) nous ont été soumises par les coopératives régionales de cautionnement des arts et métiers. Le service compétent de la Confédération en a accordé 16 (9) demandes, de sorte qu'à la fin de l'année nous avions 58 (74) dossiers sous gestion.

Notre coopérative se charge du contrôle et du décompte des intérêts courus au cours de l'exercice et, ensuite, verse aux banques octroyant des crédits les contributions en faveur des entreprises subventionnées pour le compte de la Confédération. Ainsi, dans le cadre de cette loi, nous avons versé CHF 220'719.-- de contributions au total au cours de l'exercice.

«Berghilfe»
Gesuchsbehandlung

Auf das Geschäftsjahr 2011
entfallen:

«Aide en montagne»
Traitement des demandes

Pour l'exercice 2011
le tableau est le suivant:

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Pendent am 1.1.2011				
Demandes en suspens au 1.1.2011			0	0
Neu eingegangene Gesuche				
Nouvelles demandes reçues			3	680'000
			<u>3</u>	<u>680'000</u>
Vom Ausschuss bewilligt				
Accordées par le comité	3	680'000		
Vom Ausschuss abgelehnt				
Refusées par le comité	0	0		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt				
Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles			3	680'000
			<u>3</u>	<u>680'000</u>
Pendent am 31.12.2011				
En suspens au 31.12.2011			0	0

«Berghilfe»

Gesuchsbehandlung**seit dem 1. Januar 1977**

d.h. der Inkraftsetzung des Bundesgesetzes über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten vom 25. Juni 1976 / 5. Oktober 1984

«Aide en montagne»

Traitement des demandes**dès le 1er janvier 1977**

soit depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne des 25 juin 1976 / 5 octobre 1984

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Gesuchseingang total Demandes reçues au total			1940	660'895'250
Vom Ausschuss bewilligt Accordées par le comité	1283	443'084'750		
Vom Ausschuss abgelehnt Refusées par le comité	261	89'134'000		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles	<u>396</u>	<u>128'676'500</u>	<u>1940</u>	<u>660'895'250</u>
Pendent am 31.12.2011 En suspens au 31.12.2011			<u>0</u>	<u>0</u>

«Berghilfe»
Eingegangene Gesuche 2011

«Aide en montagne»
Demandes reçues en 2011

Kantone Cantons	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Appenzell AR		
Appenzell AI		
Bern / Berne	2	330'000
Freiburg / Fribourg		
Glarus / Glaris		
Graubünden / Grisons		
Jura		
Luzern / Lucerne		
Neuenburg / Neuchâtel		
Nidwalden / Nidwald		
Obwalden / Obwald	1	350'000
Schwyz		
Solothurn / Soleure		
St. Gallen / St-Gall		
Tessin		
Thurgau / Thurgovie		
Uri		
Waadt / Vaud		
Wallis / Valais		
Zürich / Zurich		
Total	<u>3</u>	<u>680'000</u>

«Berghilfe»
Seit dem 1. Januar 1977 eingegangene Gesuche
«Aide en montagne»
Demandes reçues dès le 1er janvier 1977

Kantone Cantons	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Appenzell AR	52	19'935'000
Appenzell AI	3	1'500'000
Bern / Berne	602	220'046'250
Freiburg / Fribourg	55	22'835'000
Glarus / Glaris	30	7'965'000
Graubünden / Grisons	135	41'947'500
Jura	207	69'330'000
Luzern / Lucerne	71	27'322'000
Neuenburg / Neuchâtel	111	29'425'000
Nidwalden / Nidwald	35	14'583'500
Obwalden / Obwald	25	10'020'000
Schwyz	40	15'595'000
Solothurn / Soleure	10	3'400'000
St. Gallen / St-Gall	108	36'581'000
Tessin	30	9'445'000
Thurgau / Thurgovie	1	100'000
Uri	29	8'640'000
Waadt / Vaud	178	53'630'000
Wallis / Valais	213	66'995'000
Zürich / Zurich	5	1'600'000
Total	1940	660'895'250

«Berghilfe»

Bewilligte Bürgschaften pro Jahr

«Aide en montagne»

Cautionnements accordés par année

Bewilligt im Jahre Accordé en	Anzahl Nombre	Total bewilligt Montant accordé	Ø pro Bewilligung Ø par cas accordé
1977	11	4'280'000	389'091
1978	33	10'130'000	306'970
1979	25	8'840'000	353'600
1980	21	7'405'000	352'619
1981	30	10'070'000	335'667
1982	32	10'950'000	342'188
1983	58	20'965'000	361'466
1984	53	17'055'000	321'792
1985	69	23'270'000	337'246
1986	70	24'985'000	356'929
1987	58	21'160'000	364'828
1988	55	20'985'000	381'545
1989	54	18'190'000	336'852
1990	51	20'590'000	403'725
1991	59	19'600'000	332'203
1992	55	19'650'000	357'273
1993	64	23'520'000	367'500
1994	52	17'316'000	333'000
1995	56	19'470'000	347'679
1996	44	13'755'000	312'614
1997	35	10'760'000	307'429
1998	40	12'250'000	306'250
1999	29	10'870'000	374'828
2000	34	12'012'500	353'309
2001	39	13'091'000	335'667
2002	37	12'837'500	346'959
2003	35	11'835'000	338'143
2004	21	6'157'000	293'190
2005	13	4'760'000	366'154
2006	18	5'148'000	286'000
2007	16	5'584'750	349'047
2008	6	2'073'000	345'500
2009	6	2'485'000	414'167
2010	1	355'000	355'000
2011	3	680'000	226'667
	1283	443'084'750	345'351

«Berghilfe»
Entwicklung, Amortisation und Verluste
bei den gewährten Bürgschaften

«Aide en montage»
Evolution, amortissements et pertes
sur cautionnements accordés

Annee d'exercice	Bewilligte Bürgschaften		Voll zurückbezahlte Bürgschaften		Verluste		Noch bestehende Bürgschaften		Teilweise amortisiert		Bestand	
	Cautionnements accordés Anzahl Nombre	Betrag Montant	Remboursements Anzahl Nombre	Betrag Montant	Pertes Anzahl Nombre	Betrag Montant	Cautionnements en cours Anzahl Nombre	Betrag (Nominal) Montant (Nominal)	Amortissements partiels Anzahl Nombre	Betrag Montant	31.12.2011	Betrag Montant
1977-1995	906	318.443,1'000	736	276.640,657,15	170	41'790,342,85	1	380'000		256'500		123'500
1996	44	13'755'000	37	12'731'786,00	6	643'214,00						
1997	35	10'760'000	29	9'668'327,05	6	1'091'672,95						
1998	40	12'250'000	30	9'239'301,25	7	1'845'698,75	3	1'165'000		945'350		219'650
1999	29	10'670'000	23	9'160'084,25	5	1'209'915,75	1	500'000		409'150		90'850
2000	34	12'012'500	27	9'978'508,69	4	853'991,31	3	1'180'000		825'100		354'900
2001	39	13'091'000	32	10'375'456,95	2	780'543,05	5	1'935'000		1'066'000		869'000
2002	37	12'837'500	25	10'007'405,45	5	615'094,55	7	2'215'000		1'806'400		408'600
2003	35	11'835'000	16	5'823'002,45	7	2'046'997,55	12	3'966'000		2'817'250		1'147'750
2004	21	6'157'000	12	2'995'747,10	1	261'252,90	8	2'900'000		1'950'625		949'375
2005	13	4'760'000	11	4'461'191,20	1	1'18'808,80	1	180'000		112'500		67'500
2006	18	5'148'000	8	1'673'054,80	3	631'945,20	7	2'843'000		1'258'100		1'584'900
2007	16	5'584'750	8	3'093'000,00	1	28'750,00	7	2'463'000		941'720		1'521'280
2008	6	2'073'000	1	392'650,00	1	307'350,00	4	1'373'000		591'910		781'090
2009	6	2'485'000	0	46'947,75	1	303'152,25	5	2'135'000		389'269		1'745'731
2010	1	355'000					1	355'000		75'000		280'000
2011	3	680'000					3	680'000				680'000
	1'283	44.308.475,00	995	366.287.020,09	220	52.528.729,91	68	24.269.000	13.444.874	10.824.126		

«Berghilfe»
Verteilung der Bürgschaften
auf die Kantone

«Aide en montagne»
Répartition des cautionnements
par canton

Kantone Cantons	Bestand am 31.12.2010		Bewilligt pro 2011		Laufende Bürgschaften		Rück- und Abzahlungen		Verluste pro 2011		Bestand 31.12.2011	
	Anzahl	Montant	Anzahl	Montant	Anzahl	Montant	Anzahl	Montant	Anzahl	Montant	Anzahl	Montant
Appenzell AR	2	675'000			2	675'000	0	90'000.00			2	585'000
Appenzell AI												
Bern / Berne	27	4'374'775	2	330'000	29	4'704'775	6	12'163'14.15	4	732'560.85	19	2'755'900
Freiburg / Fribourg												
Glarus / Glaris	2	350'000			2	350'000	1	120'000.00			1	230'000
Graubünden / Grisons	2	16'250			2	16'250	2	16'250.00				
Jura	15	1'791'051			15	1'791'051	3	816'581.00			12	974'470
Lucerne / Lucerne	2	123'600			2	123'600	1	77'200.00			1	46'400
Neuchâtel / Neuchâtel	1	231'000			1	231'000	0	36'000.00			1	195'000
Nidwalden / Nidwald												
Obwalden / Obwald			1	350'000	1	350'000	0	254'000.00	1	440'000.00	1	350'000
Schwyz	6	1'791'000			6	1'791'000	0	50'000.00			5	1'097'000
Solothurn / Soleure	1	225'000			1	225'000	0	50'000.00			1	175'000
St. Gallen / St-Gall	4	1'199'500			4	1'199'500	0	152'769.00			4	1'046'731
Tessin												
Thurgau / Thurgovie												
Uri	5	809'100			5	809'100	0	125'200.00	1	303'152.25	5	683'900
Vaud / Vaud	17	3'803'825			17	3'803'825	2	1'451'947.75			14	2'048'725
Valais / Valais	3	815'000			3	815'000	1	179'000.00			2	636'000
Zürich / Zurich												
Total	87	16'205'101	3	680'000	90	16'885'101	16	4'585'261.90	6	1'475'713.10	68	10'924'126

«Berghilfe»
Verteilung der Bürgschaften nach den
Tätigkeitsgebieten der regionalen
Bürgschaftsgenossenschaften

«Aide en montagne»
Réparation des cautionnements
d'après la sphère d'activité des offices
régionaux de cautionnement mutuel

Bürgschaftsgenossenschaft Offices de cautionnement	Bestand 31.12.2010		Bewilligt pro 2011		Laufende Bürgschaften Cautionnements en cours		Rück- und Abzahlungen Remboursements et amort.		Verluste pro 2011		Bestand am 31.12.2011	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
CRC	21	4849825			21	4849825	3	1666947,75	1	303152,25	17	2879725
BGM	43	6390826	3	680000	46	7070826	9	2082895,15	4	732560,85	33	4255370
OBTG	21	4840850			21	4840850	3	758219,00	1	440000,00	17	3642631
BGG	2	123600			2	123600	1	77200,00			1	46400
Total	87	16'205'101	3	680'000	90	16'885'101	16	4'585'261,90	6	1'475'713,10	68	10'824'126

GBZ

Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgschaftswesen der Schweiz

CSC

Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers

Jahresbericht

2012

Rapport annuel

Inhalt**Contenu**

	Seite		page
Jahresbericht GBZ	1	Rapport annuel CSC	1
Organe	2	Organes	2
Geschäftstätigkeit	4	Activité	4
Betriebsrechnung	16	Compte de profits et pertes	18
Bilanz	20	Bilan	24
Bemerkungen zur Bilanz	22	Remarques au bilan	26
Bericht der Kontrollstelle	27	Rapport de l'organe de contrôle	27
Antrag der Verwaltung über die Be-		Proposition de l'administration sur	
handlung des Ergebnisses	28	l'utilisation du résultat des comptes	28
Berghilfe-Bürgschaften	29	Cautionnements aide en montagne	29

GBZ

Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgschaftswesen der Schweiz

Jahresbericht 2012

Die gewerblichen Bürgschaftsgenossenschaften
verbürgen

Kredite und Darlehen für selbständig erwerbende
Handwerker, Detaillisten und Gewerbetreibende
aller Branchen bis zum Betrag von
CHF 500'000.-- zur

- Neueröffnung oder Übernahme von
Geschäften
- Beschaffung von Betriebsmitteln
- Finanzierung von Maschinen, Einrichtungen
oder Liegenschaften

CSC

Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers

Rapport annuel 2012

Les coopératives de cautionnement pour les arts et
métiers se portent cautions pour

des crédits et des prêts à des artisans, détaillants et
commerçants indépendants de toutes les branches
d'activité jusqu'à concurrence de
CHF 500'000.-- pour

- la création ou la reprise de commerces
(exploitations)
- mise à disposition de capitaux d'exploitation
- le financement de machines, agencements ou
immeubles

Verwaltung

(Amtsdauer 2012 - 2016)

Präsident

*° Werner Messmer, a.NR,
dipl. Baumeister, Sulgen

Vizepräsident

*° Markus Steiner, pens. Mitglied der Direktion
der Valiant Bank, Fraubrunnen

Mitglieder

- Heinz Bossert, Schweizerischer Detaillisten-
verband, Luzern
- * NR Ruedi Lustenberger, dipl. Schreiner-
meister, Romoos
- Rolf Portmann, Dr. iur., Präsident der BG Mit-
te, Bürgschaftsgenossenschaft für KMU,
Burgdorf
- Peter Schütz, Präsident OB TG, St. Gallen
- Rudolf Steiner, Dr. iur. Fürsprech und
Notar, Lostorf
- Jean Wenger, Präsident der Coopérative Ro-
mande de Cautionnement - PME, Pully
- * Tobias Zbinden, Zentralquästor der
GASTROSUISSE, Zürich

- * Verwaltungsausschuss
° kollektivzeichnungsberechtigt

Kontrollstelle

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen

Administration

(durée des fonctions 2012 - 2016)

Président

*° Werner Messmer, anc. CN,
entrepreneur diplômé, Sulgen

Vice-président

*° Markus Steiner, ancien membre de la direction
de la Valiant Bank, Fraubrunnen

Membres

- Heinz Bossert, Union suisse des détaillants,
Lucerne
- * CN Ruedi Lustenberger, menuisier diplômé,
Romoos
- Rolf Portmann, Dr. jur., président de la Coopé-
rative de Cautionnement Centre, Berthoud
- Peter Schütz, président OB TG, St-Gall
- Rudolf Steiner, Dr. jur. avocat et notaire,
Lostorf
- Jean Wenger, président de la Coopérative Ro-
mande de Cautionnement - PME, Pully
- * Tobias Zbinden, trésorier de la
GASTROSUISSE, Zürich

- * Comité
° Signature collective

Organe de contrôle

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung
9001 St. Gallen

Geschäftsstelle

- Rolf Wey, Direktor
- Bruno Bruderer, Prokurist
Jolanda Huber, Sekretariat

Adresse

GBZ
Zentralstelle für das gewerbliche
Bürgerschaftswesen der Schweiz
Merkurstrasse 4
Postfach
9001 St. Gallen

Telefon 071 / 223 34 36
Fax 071 / 223 52 42
info@gbz-csc.ch

Secrétariat

- Rolf Wey, directeur
- Bruno Bruderer, fondé de pouvoir
Jolanda Huber, secrétariat

Adresse

CSC
Centrale suisse de cautionnement
pour les arts et métiers
Merkurstrasse 4
Case postale
9001 St-Gall

Téléphone 071 / 223 34 36
Fax 071 / 223 52 42
info@gbz-csc.ch

Generalversammlung

Unsere 14. Generalversammlung fand am 25. April 2012 im Ausbildungszentrum des Schweizerischen Baumeisterverbandes in Sursee statt. Die acht teilnehmenden Mitgliedorganisationen vertraten dabei ein Anteilscheinkapital von CHF 1'208'000.--. Nebst den normalen Ordnungspunkten waren dieses Jahr auch Wahlen für eine neue vierjährige Amtszeit traktandiert.

Jahresrechnung und Jahresbericht fanden die einhellige Zustimmung der Versammlung, und diese erteilte daraufhin der Verwaltung die gewünschte Entlastung. Dem Antrag der Verwaltung über die Behandlung des Rechnungsergebnisses von CHF 85'489.82 wurde wie folgt zugestimmt:

CHF	70'820.00	2 % Verzinsung des Anteilscheinkapitals
<u>CHF</u>	<u>14'669.82</u>	Vortrag
<u>CHF</u>	<u>85'489.82</u>	Bilanzgewinn

Der Präsident würdigte und verdankte die Mitarbeit des ausscheidenden Jean-Pierre Wicht. Alle übrigen Verwaltungsmitglieder stellten sich für eine neue Amtsperiode zur Verfügung und wurden durch die Generalversammlung in ihren Ämtern bestätigt. Mit Akklamation erneuerte die Versammlung auch das Mandat unseres Präsidenten Werner Messmer, dessen Engagement und umsichtige Führung der Vizepräsident herzlich verdankte.

Schliesslich wurde die Amtsdauer der Kontrollstelle wiederum um ein Jahr verlängert.

Assemblée générale

Notre 14^{ème} Assemblée Générale s'est tenue le 25 avril 2012 au centre de la formation de la Société Suisse des Entrepreneurs à Sursee. Les huit organisations-membres présentes représentaient un capital social de CHF 1'208'000.--. Outre l'ordre du jour ordinaire à traiter, il s'agissait également de procéder cette année aux élections du Conseil d'administration pour une durée de 4 ans.

Les comptes de l'exercice tout comme le rapport annuel ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale, ensuite de quoi décharge a été donnée à l'administration. La proposition de l'administration relative à l'emploi du bénéfice au bilan de CHF 85'489.82 a été adoptée comme suit :

CHF	70'820.00	2 % intérêts sur le capital social
<u>CHF</u>	<u>14'669.82</u>	report à nouveau
<u>CHF</u>	<u>85'489.82</u>	bénéfice du bilan

Le Président a rendu hommage et a chaleureusement remercié le membre démissionnaire Jean-Pierre Wicht. Les autres membres du Conseil d'administration se sont mis à disposition de l'assemblée pour un nouveau mandat. Ils ont tous été reconduits dans leur fonction. Le mandat de notre Président, Werner Messmer, dont l'engagement et la remarquable gestion ont été salués par le Vice-président, a également été renouvelé sous les applaudissements de l'assemblée.

Pour terminer, le mandat de l'organe de contrôle a été reconduit pour une année supplémentaire.

Verwaltung und Verwaltungsausschuss

Im März trat die Gesamtverwaltung zu ihrer alljährlichen Sitzung zusammen. Dabei wurden die Jahresrechnung und der Jahresbericht behandelt und zuhanden der Generalversammlung verabschiedet. Ferner bereitete die Verwaltung die Wahlgeschäfte vor und formulierte den Antrag zur Verwendung des Rechnungsergebnisses.

Im November befasste sich die Verwaltung mit dem Geschäftsverlauf und die regionalen Vertreter informierten über die neu ausgestaltete Zusammenarbeit mit dem Bund.

Der Verwaltungsausschuss befasste sich laufend mit den eingehenden Gesuchen um Risikosplitting der regionalen Bürgerschaftsorganisationen und nahm auch zur Neuordnung bestehender Positionen und zu den anfallenden Verlustberichten Stellung.

Administration et comité

La séance annuelle de l'ensemble de l'administration s'est déroulée en mars. A cette occasion les comptes de l'exercice ainsi que le rapport annuel ont été traités et approuvés en vue de l'Assemblée Générale. Dans le même temps, l'administration a préparé les élections et formulé la proposition relative à l'emploi du résultat comptable.

En novembre, l'administration s'est penchée sur le déroulement des affaires et les représentants des organisations régionales ont informé le Conseil des nouvelles règles de collaboration avec la Confédération.

Le Comité s'est occupé régulièrement des demandes de splitting du risque adressées par les organisations régionales et a également pris position sur la restructuration d'affaires en cours et sur les rapports de perte.

Mitgliederzahlen / Anteilscheinkapital
 (Stand am 31. Dezember 2012)

Effectif des membres /
Capital social

Schweizerische Berufsverbände und Einkaufsgenossenschaften Associations professionnelles suisses et Sociétés d'achat et grossistes	51	2'569'000
Gewerbliche Bürgschaftsgenossenschaften Offices de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants	9	388'000
Gewerbeverbände und Handelskammern Sociétés des arts et métiers et chambres de commerce	2	60'000
Kantonalbanken Banques cantonales	23	7'467'000
Regionalbankenverband RBA Union de Banques Régionales RBA	1	2'388'000
Raiffeisen Raiffeisen	1	513'000
Übrige Banken Autres banques	7	485'000
Diverse Divers	4	134'000
	<u>98</u>	<u>14'004'000</u>

Bedingte Kapitalverzichte der Banken, definitiv sechs Jahre nach Inkraftsetzung des Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisationen

10'463'000

L'abandon de capital des banques deviendra effectif à la condition que la loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement soit toujours en vigueur après 6 ans d'existence.

Bürgschaftsbewilligungen *

Gegenüber dem Vorjahr erhöhte sich der Gesuchseingang um 29 Fälle auf total 103 Gesuche. Davon genehmigte unsere Bewilligungsbehörde 68 Gesuche im Totalbetrag von rund CHF 12 Millionen. 35 Nachfragen über CHF 6,5 Mio. wurden aus Risikoüberlegungen abgewiesen.

Die regionalen Organisationen können ihr Ausfallrisiko aus Bürgschaften zur Hälfte bei der GBZ mitversichern lassen (sog. Risikosplitting).

Octroi de cautionnements *

Les demandes de splitting du risque ont augmenté de 29 cas par rapport à l'année dernière, portant le total à 103 requêtes, dont 68 ont été accordées pour un total de près de CHF 12 millions par notre Comité décisionnel. 35 demandes à hauteur de CHF 6,5 millions ont été refusées eu regard aux risques encourus.

Les organisations régionales ont la possibilité de demander le partage du risque auprès de la CSC (splitting du risque).

*) Unter dem Begriff "Bürgschaften" werden Bürgschaften in Berggebieten sowie Zusicherungen von Verlustübernahmen aus Bürgschaften und Risikosplittings zugunsten der regionalen Bürgschaftsgenossenschaften subsumiert.

*) Sous le terme "cautionnement", sont inclus les cautionnements dans les régions de montagne, les prises en charge des pertes sur cautionnements et les splittings de risque en faveur des offices de cautionnement régionaux.

Gesuchsbehandlung**Traitement des demandes**

Auf das Geschäftsjahr 2012
entfallen:

Pour l'exercice 2012
le tableau est le suivant:

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Pendent am 1.1.2012 Demandes en suspens au 1.1.2012			0	0
Neu eingegangene Gesuche Nouvelles demandes reçues			103	18'484'205
			103	18'484'205
Vom Ausschuss bewilligt Accordées par le comité	68	11'946'705		
Vom Ausschuss abgelehnt Refusées par le comité	35	6'537'500		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles			103	18'484'205
Pendent am 31.12.2012 En suspens au 31.12.2012			0	0

Die Höhe der bewilligten Bürgschaften zeigt sich im Einzelfall wie folgt:

Le montant des cautionnements accordés résulte du tableau suivant:

10'000 - 49'999	0	(0) Bewilligungen cautionnements accordés
50'000 - 99'999	1	(1) Bewilligungen cautionnements accordés
100'000 - 149'999	25	(20) Bewilligungen cautionnements accordés
150'000 - 199'999	11	(9) Bewilligungen cautionnements accordés
200'000 - 250'000	31	(22) Bewilligungen cautionnements accordés
	68	(52) Bewilligungen cautionnements accordés

Gesuchsbehandlung**Traitement des demandes**

Seit Gründung im Jahre 1961

Depuis la création en 1961

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Gesuchseingang total Demandes reçues total			7179	667'057'370
Vom Ausschuss bewilligt Accordées par le comité	4950	494'844'070		
Vom Ausschuss abgelehnt Refusées par le comité	580	82'597'650		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles	<u>1649</u>	<u>89'615'650</u>	<u>7179</u>	<u>667'057'370</u>
Pendent am 31.12.2012 En suspens au 31.12.2012			<u>0</u>	<u>0</u>

Bewilligte Bürgschaften pro Jahr**Cautionnements accordés par année**

Bewilligt im Jahre Accordé en	Anzahl Nombre	Total bewilligt Montant accordé	Ø pro Bewilligung Ø par cas accordé
1961 - 1980	2606	144'270'750	55'361
1981	117	9'387'000	80'231
1982	132	10'637'000	80'583
1983	121	9'510'000	78'595
1984	142	16'162'500	113'820
1985	131	17'182'000	131'160
1986	194	27'682'000	142'691
1987	102	17'746'000	173'980
1988	89	16'496'500	185'354
1989	100	17'690'000	176'900
1990	73	13'984'500	191'568
1991	118	20'346'000	172'424
1992	85	14'725'000	173'235
1993	44	7'671'000	174'341
1994	47	8'615'000	183'298
1995	51	8'695'000	170'490
1996	38	6'115'000	160'921
1997	16	2'700'000	168'750
1998	19	2'797'500	147'237
1999	25	4'293'000	171'720
2000	38	6'178'750	162'599
2001	26	4'417'000	169'885
2002	16	2'760'000	172'500
2003	33	6'020'000	182'424
2004	22	3'650'000	165'909
2005	27	3'792'500	140'463
2006	19	2'952'800	155'411
2007	59	10'280'000	174'237
2008	132	22'303'315	168'965
2009	115	19'069'000	165'817
2010	93	15'841'250	170'336
2011	52	8'927'000	171'673
2012	68	11'946'705	175'687
	4950	494'844'070	99'968

Bürgschaftsverluste / Wiedereingänge

Anzahlmässig bewegten sich die Verluste auf dem Niveau des Vorjahres. In 9 Fällen mussten wir unserer Verpflichtung infolge Zahlungsunfähigkeit der Schuldner nachkommen. Das sind 2 weniger als 2011 und summenmässig belief sich unsere Eigenhaftung nach Abzug des Bundesanteils auf CHF 371'652.80.

Die internationale Konjunkturabkühlung hat auch unser Land erreicht und wirkt sich zunehmend auch auf den Binnenmarkt aus. Obwohl die Festlegung der Euro-Untergrenze durch die SNB eine stabilisierende Wirkung auf die Exporte zeigt und die weiterhin rege Bautätigkeit eine wichtige Konjunkturstütze ist, hinterlässt der harte Preiskampf bei vielen von uns unterstützten KMU seine Spuren.

Die Wiedereingänge beliefen sich netto auf CHF 40'450.38. Über 80 % entfielen dabei auf die Verwertung einer Liegenschaft.

Bürgschaftsbestand

Der Bürgschaftsbestand erhöhte sich gegenüber dem Vorjahr um 18 Positionen auf 357 laufende Engagements. In Franken entspricht dies einer leichten Bestandeszunahme um 1,7 Mio. auf nunmehr total CHF 45,3 Mio.

Zu den vorerwähnten Verpflichtungen kommen diejenigen gemäss Bundesgesetz über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten hinzu. Gesamthaft beliefen sich somit unsere Engagements per Ende 2012 auf 415 laufende Positionen im Betrage von rund 53,4 Millionen Franken.

Pertes de cautionnement / récupérations

Le nombre de pertes s'est maintenu par rapport à l'année dernière. Dans 9 cas nous avons dû honorer notre engagement suite à l'insolvabilité des débiteurs, ce qui représente 2 de moins qu'en 2011. La part à notre charge, après déduction de la participation de la Confédération, s'est élevée à CHF 371'652.80.

Le durcissement de la conjoncture internationale a également atteint notre pays et se fait ressentir sur le marché intérieur. Malgré l'introduction du taux plancher pour l'Euro par la BNS qui a eu un effet stabilisateur sur les exportations et le maintien de l'activité du marché de la construction, qui sont tous deux d'importants soutiens à la conjoncture, la guerre des prix laisse des traces auprès d'un grand nombre de PME que nous soutenons.

Les récupérations sur pertes se sont élevées à CHF 40'450.38. Plus de 80% proviennent de la réalisation d'un immeuble.

Etat des cautionnements

L'état des cautionnements a augmenté de 18 positions par rapport à l'année dernière pour atteindre 357 engagements en cours. Il en résulte une légère augmentation des engagements en francs de 1,7 millions, portant le total à CHF 45,3 millions.

S'ajoutent aux engagements précités ceux accordés dans le cadre de l'aide en montagne selon la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne. Le total de nos engagements en cours à fin 2012 représente 415 cautionnements pour un montant global de 53,4 millions de francs.

Evolution, amortissements et pertes sur cautionnements accordés

Entwicklung, Amortisation und Verluste bei den gewährten Bürgschaften

Bewilligungsjahr Année d'octroi	Bewilligte Bürgschaften		Voll zurückbezahlte Bürgschaften		Verluste		Noch bestehende Bürgschaften		Teilweise amortisiert		Bestand 31.12.2012 Engagements 31.12.2012	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag (Nominal) Montant (Nominal)	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
1961-1998	4225	372412750	3958	348'280'153,49	267	241'32'596,51	1	350'000				2'049
1999	25	4'293'000	20	3739'962,60	4	203'037,40						
2000-2003	113	19'375'750	104	18'005'585,00	9	1'370'165,00						
2004	22	3'650'000	19	2'750'000,00								
2005	27	3'792'500	25	3'292'500,00								
2006	19	2'952'800	18	2'602'800,00								
2007	59	10'280'000	33	5'763'912,30	3	313'587,70						
2008	132	22'303'315	41	7'444'399,75	12	1'441'415,25						
2009	115	19'069'000	36	6'151'953,00	11	1'375'547,00						
2010	93	15'841'250	23	3'925'000,00	3	440'000,00						
2011	52	8'927'000	4	775'000,00								
2012	68	11'946'705	3	500'000,00								
	4'950	494'844'070	4'284	403'231'266,14	309	292'276'348,86	357	62'336'455		17'063'287		452'731'168

Verteilung der Bürgschaften auf die Kantone

Répartition des cautionnements par canton

Kantone Cantons	Bestand am 31.12.2011 Engagements 31.12.2011		Bewilligt pro 2012 Accordées en 2012		Laufende Bürgschaften Cautionnements en cours		Rück- und Abzahlungen Remboursements et amort.		Verluste pro 2012 Pertes en 2012		Bestand 31.12.2012 Engagements 31.12.2012	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Aargau / Argovie	22	3'308'625	4	595'500	26	3'904'125	1	328'087.00	2	243'538.00	23	3'332'500
Appenzell AR / Appenzell Rh.-Ext.	8	1'281'500	3	525'000	11	1'806'500	1	360'250.00			10	1'446'250
Appenzell AI / Appenzell Rh.-Int.	1	237'500			1	237'500	0	-4'138.10	1	241'638.10		
Baselstadt / Bâle-Campagne	6	663'750			6	663'750	0	106'000.00			6	557'750
Basel-Stadt / Bâle-Ville												
Bern / Berne	17	1'423'195	1	200'000	18	1'623'195	3	354'280.00			15	1'268'915
Freiburg / Fribourg	6	839'060	1	110'000	7	949'060	2	202'185.00			5	746'875
Genève / Genève	3	185'425	2	300'000	5	485'425	2	248'300.00			3	237'125
Glarus / Glaris	3	442'000			3	442'000	0	90'125.00			3	351'875
Graubünden / Grisons	38	5'764'250	5	765'000	43	6'529'250	2	766'000.00			41	5'763'250
Jura	17	1'175'520			17	1'175'520	2	314'082.00			15	861'438
Lucerne / Lucerne	5	607'312			5	607'312	0	114'624.00			5	492'688
Neuenburg / Neuchâtel	8	962'125	1	250'000	9	1'212'125	0	233'000.00			9	979'125
Nidwalden / Nidwald												
Obwalden / Obwald												
Schaffhausen / Schaffhouse	2	355'000	1	100'000	1	100'000	0	36'250.00			1	100'000
Schwyz	3	487'500	1	212'500	4	700'000	1	220'750.00			2	318'750
Solothurn / Soleure	9	961'875			9	961'875	0	216'500.00			9	745'375
St. Gallen / St-Gall	60	8'590'250	8	1'585'000	68	10'175'250	2	1'178'875.00	1	105'000.00	65	8'891'375
Tessin	4	639'100	5	885'000	9	1'524'100	2	421'100.00			7	1'103'000
Thurgau / Thurgovie	22	3'008'875	6	982'500	28	3'991'375	3	786'250.00	1	85'000.00	24	3'120'125
Uri	6	983'750	1	150'000	7	1'133'750	3	373'750.00	1	70'000.00	4	690'000
Vaud / Val de	47	5'997'311	20	3'400'000	67	9'397'311	2	1'132'016.45	1	49'711.55	64	8'215'583
Valais / Valais	10	1'152'704	4	761'205	14	1'913'909	1	304'196.90	1	92'868.10	12	1'516'844
Zug / Zoug	5	564'750	2	375'000	7	939'750	1	136'890.75	1	174'109.25	5	628'750
Zürich / Zurich	27	3'974'250	3	750'000	30	4'724'250	4	1'297'925.00			26	3'426'325
FL-Liechtenstein												
	329	43'605'627	68	11'946'705	397	55'552'332	31	9'217'299.00	9	1'061'865.00	357	45'273'168

**Verteilung der Bürgschaften nach den
Tätigkeitsgebieten der regionalen
Bürgschaftsgenossenschaften**

Bürgschaftsgenossenschaft Offices de cautionnement	Bestand 31.12.2011 Engagements 31.12.2011		Beilligt pro 2012 Accordées en 2012		Laufende Bürgschaften Cautionnements en cours		Rück- und Abzahlungen Remboursements et amort.		Verluste pro 2012 Pertes en 2012		Bestand am 31.12.2012 Engagements 31.12.2012	
	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant	Anzahl Nombre	Beitrag Montant
CRC	74	9'136'625	28	4'821'205	102	13'957'830	7	2'119'698.35	2	142'579.65	93	11'695'552
BGM	54	4'746'652	1	200'000	55	4'946'652	5	1'086'033.30	1	105'452.70	49	3'755'166
OBTG	201	29'722'350	39	6'925'500	240	36'647'850	19	6'011'567.35	6	813'832.65	215	29'822'450

Total	329	43'605'627	68	11'946'705	397	55'552'332	31	9'217'299.00	9	1'061'865.00	357	45'273'168
--------------	------------	-------------------	-----------	-------------------	------------	-------------------	-----------	---------------------	----------	---------------------	------------	-------------------

Betriebsrechnung**2012****2011****Aufwand**

	CHF		CHF
Personalkosten und Verwaltung	550'958.65		579'324.50
Raumkosten	41'779.65		42'814.75
Büromaterial	5'788.50		5'598.15
Porti, Telefon und Gebühren	5'513.45		5'179.75
Bankspesen und Informationen	80'443.20		82'834.06
Reisespesen	14'789.00		15'501.00
Unterhalt und Reparatur Mobiliar	598.80		5'349.00
Beiträge und Buchhaltungskosten	28'620.00		28'435.00
Rechts- und Revisionskosten	10'433.40		10'146.00
Generalversammlung	2'244.40		2'209.50
EDV-Anschaffung und Unterhalt	4'793.35		5'282.15
Diverser Betriebsaufwand	5'221.07		6'415.45
Rückstellung für notleidende Positionen	400'000.00		
Bürgerschaftsverluste "Normalfälle"	371'652.80		589'715.40
Bürgerschaftsverluste "Berghilfe"	176'971.85		1'475'713.10
./. Anteil Bund	<u>-159'274.65</u>		<u>-1'328'141.75</u>
	<u>1'540'533.47</u>		<u>1'526'376.06</u>
Jahresgewinn	<u>63'976.00</u>		<u>55'799.36</u>
	<u><u>1'604'509.47</u></u>		<u><u>1'582'175.42</u></u>

	2012		2011	
Ertrag	CHF		CHF	
Prämien Normalbürgschaften		407'262.00		374'068.75
Prämien Risikosplitting		176'298.05		168'065.15
Zinserträge	533'904.65		514'765.13	
Wertschriftengewinn /-verlust	<u>152'939.70</u>	686'844.35	<u>-195'833.18</u>	318'931.95
Liegenschaftserfolg		251'292.85		231'747.67
Auflösung Rückstellung notl. Positionen				300'000.00
Wiedereingänge aus früheren Verlusten		40'450.43		132'951.70
Berghilfe				
Prämien Berghilfebürgschaften		27'700.00		24'105.00
Wiedereingänge aus früheren Verlusten - Anteil GBZ		6'263.79		15'588.20
Bundesbeitrag an die - Gesuchsprüfungskosten	1'928.00		10'167.00	
- Zinskosten	<u>6'470.00</u>	8'398.00	<u>6'550.00</u>	16'717.00
		<u>1'604'509.47</u>		<u>1'582'175.42</u>
		<u>1'604'509.47</u>		<u>1'582'175.42</u>
Vortrag vom Vorjahr		92'333.82		107'354.46
Verzinsung Anteilscheinkapital		<u>-70'820.00</u>		<u>-70'820.00</u>
		21'513.82		36'534.46
Jahresgewinn		<u>63'976.00</u>		<u>55'799.36</u>
Bilanzgewinn		<u>85'489.82</u>		<u>92'333.82</u>

Comptes de profits et pertes		2012	2011	
Dépenses		CHF		CHF
Personnel et administration		550'958.65		579'324.50
Locaux		41'779.65		42'814.75
Matériel et frais du bureau		5'788.50		5'598.15
Ports, téléphones, taxes		5'513.45		5'179.75
Frais de banques et d'informations		80'443.20		82'834.06
Frais de voyage		14'789.00		15'501.00
Entretien et réparation du mobilier		598.80		5'349.00
Cotisation et travaux de secrétariat		28'620.00		28'435.00
Frais contentieux, révision		10'433.40		10'146.00
Assemblée générale		2'244.40		2'209.50
Achat et entretien informatique		4'793.35		5'282.15
Divers		5'221.07		6'415.45
Provision engagements douteux		400'000.00		
Pertes sur cautionnements "cas normaux"		371'652.80		589'715.40
Pertes "aide en montagne"	176'971.85		1'475'713.10	
./. Participation de la Confédération	<u>-159'274.65</u>	17'697.20	<u>-1'328'141.75</u>	147'571.35
		<u>1'540'533.47</u>		<u>1'526'376.06</u>
Bénéfice de l'exercice		<u>63'976.00</u>		<u>55'799.36</u>
		<u>1'604'509.47</u>		<u>1'582'175.42</u>

	2012		2011	
Recettes	CHF		CHF	
Primes de cautionnement		407'262.00		374'068.75
Primes splitting du risque		176'298.05		168'065.15
Produits des titres	533'904.65		514'765.13	
Bénéfice / perte sur titres	<u>152'939.70</u>	686'844.35	<u>-195'833.18</u>	318'931.95
Produits des immeubles		251'292.85		231'747.67
Dissolution provision engagements douteux				300'000.00
Récupérations sur pertes anciennes		40'450.43		132'951.70
Aide en montagne				
Primes de cautionnement		27'700.00		24'105.00
Récupérations sur pertes anciennes part de la CSC		6'263.79		15'588.20
Indemnité de la Confédération				
- pour l'examen des requêtes	1'928.00		10'167.00	
- au service de l'intérêt	<u>6'470.00</u>	8'398.00	<u>6'550.00</u>	16'717.00
		<u>1'604'509.47</u>		<u>1'582'175.42</u>
		<u>1'604'509.47</u>		<u>1'582'175.42</u>
Report de l'année précédente		92'333.82		107'354.46
Intérêts sur capital social		<u>-70'820.00</u>		<u>-70'820.00</u>
		21'513.82		36'534.46
Bénéfice		<u>63'976.00</u>		<u>55'799.36</u>
Bénéfice résultant du bilan		<u>85'489.82</u>		<u>92'333.82</u>

Bilanz per 31. Dezember

2012

2011

Aktiven		CHF		CHF
Kasse		2'778.70		3'043.90
Postcheck		40'432.11		143'746.73
Banken:				
- Konto-Korrente	4'201'124.36		2'664'869.86	
- Festgeld				
- Konto Bund Zinskosten	186'228.67		173'708.21	
- Vorschuss Bund Zinskosten	<u>-186'228.67</u>	4'201'124.36	<u>-173'708.21</u>	2'664'869.86
Debitoren		178'239.45		169'565.15
Debitor Verrechnungssteuer		119'947.05		126'740.27
Debitor Bund		37'420.00		
Transitorische Aktiven		460.00		
Total Umlaufvermögen		<u>4'580'401.67</u>		<u>3'107'965.91</u>
Wertschriften	18'147'279.80		20'601'405.96	
Wertberichtigung Wertschriften	<u>-1'000'000.00</u>	17'147'279.80	<u>-1'000'000.00</u>	19'601'405.96
Hypothekendarlehen		580'000.00		590'000.00
Liegenschaften:				
- Sargans	718'000.00		718'000.00	
- St. Gallen	450'000.00		450'000.00	
- Berg TG	<u>3'400'000.00</u>	4'568'000.00	<u>3'400'000.00</u>	4'568'000.00
Total Anlagevermögen		<u>22'295'279.80</u>		<u>24'759'405.96</u>
		<u>26'875'681.47</u>		<u>27'867'371.87</u>

	2012	2011
Passiven	CHF	CHF
Nicht eingelöste Zinsen auf Anteilscheinkapital	20'851.40	16'304.40
Transitorische Passiven	70'340.25	59'733.65
Hypothek Liegenschaft Berg	1'420'000.00	2'820'000.00
Rückstellungen für:		
- notleidende Bürgschaftspositionen	6'855'000.00	6'455'000.00
- vorausbezahlte Prämien "Normalfälle"	1'366'000.00	1'366'000.00
- vorausbezahlte Prämien "Berghilfe"	1'180'000.00	1'180'000.00
- Zinsausgleich	180'000.00	180'000.00
- Liegenschaftsunterhalt	594'000.00	594'000.00
- Altersvorsorge Personal	1'000'000.00	1'000'000.00
- Erneuerung EDV	50'000.00	50'000.00
Total Fremdkapital	<u>12'736'191.65</u>	<u>13'721'038.05</u>
Anteilscheinkapital	14'004'000.00	14'004'000.00
Kapitalzu-/abgänge	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Gesetzliche Reserven	50'000.00	50'000.00
Vortrag per 1.1.	92'333.82	107'354.46
Verzinsung Anteilscheinkapital	<u>-70'820.00</u>	<u>-70'820.00</u>
	21'513.82	36'534.46
Jahresgewinn	<u>63'976.00</u>	<u>55'799.36</u>
Bilanzgewinn	85'489.82	92'333.82
Total Eigenkapital	<u>14'139'489.82</u>	<u>14'146'333.82</u>
	<u>26'875'681.47</u>	<u>27'867'371.87</u>

Bemerkungen zur Bilanz 2012 (in CHF)

Eventualverpflichtungen aus:	Betrag	Haftung GBZ	
Normalbürgschaften	598'049	100 %	598'049
Risikosplitting	44'675'119	35 %	15'636'292
Berghilfebürgschaften	8'158'125	10 %	815'812
Total	53'431'293		*17'050'153

*entspricht der Hauptschuld ohne Zuschlag von Zins und Kosten bis maximal 20 %

Verpfändete Aktiven zur Sicherung eigener Verbindlichkeiten

Liegenschaften 3'400'000.00

Bankguthaben und Wertschriften 10'631'887.00
beanspruchte Kredite 0.00

Brandversicherungswerte der Sachanlagen

Liegenschaften 6'039'900.00
Einrichtungen und Mobilien 300'000.00

Anteilscheinkapital

Anteilscheinkapital 14'004'000.00
davon bedingte Kapitalverzicht 10'463'000.00

Mit Inkrafttreten des Bundesgesetzes über die Finanzhilfen an gewerbeorientierte Bürgschaftsorganisationen verzichteten die Banken auf die von ihnen gehaltenen Anteilscheine sowie auf sämtliche Mitgliedschaftsrechte und -pflichten.

Der Kapitalverzicht erfolgte ferner unter der Bedingung, dass das vorerwähnte Bundesgesetz auch nach sechs Jahren nach Inkraftsetzung weiterhin in Kraft bleibt und die GBZ ihre Geschäftstätigkeit mit der bisherigen Zielsetzung auf unbestimmte Zeit weiterführen kann.

Falls die Bundesversammlung die Aufhebung des Bundesgesetzes oder die GBZ ihre Liquidation beschliesst, kann der Verzicht schriftlich widerrufen werden.

Bilan au 31 décembre

2012

2011

Actif		CHF		CHF
Caisse		2'778.70		3'043.90
Chèques postaux		40'432.11		143'746.73
Banques:				
- Comptes-courants	4'201'124.36		2'664'869.86	
- Dépôts			173'708.21	
- Compte Conféd. serv. de l'int.	186'228.67			
- Avance Conféd. serv. de l'int.	<u>-186'228.67</u>	4'201'124.36	<u>-173'708.21</u>	2'664'869.86
Débiteurs		178'239.45		169'565.15
Débiteur Impôt anticipé		119'947.05		126'740.27
Débiteur Confédération		37'420.00		
Actifs transitoires		460.00		
Total Actifs circulants		<u>4'580'401.67</u>		<u>3'107'965.91</u>
Titres	18'147'279.80		20'601'405.96	
Provision pour risques de fluctuations	<u>-1'000'000.00</u>	17'147'279.80	<u>-1'000'000.00</u>	19'601'405.96
Prêts hypothécaires		580'000.00		590'000.00
Immeubles:				
- Sargans	718'000.00		718'000.00	
- St-Gall	450'000.00		450'000.00	
- Berg TG	<u>3'400'000.00</u>	4'568'000.00	<u>3'400'000.00</u>	4'568'000.00
Total Actifs immobilisés		<u>22'295'279.80</u>		<u>24'759'405.96</u>
		<u>26'875'681.47</u>		<u>27'867'371.87</u>

	2012		2011	
Passif	CHF		CHF	
Intérêts non versés sur le capital social		20'851.40		16'304.40
Passifs transitoires		70'340.25		59'733.65
Hypothèque Immeuble Berg		1'420'000.00		2'820'000.00
Provisions pour:				
- engagements douteux		6'855'000.00		6'455'000.00
- primes payées d'avance "cas normaux"		1'366'000.00		1'366'000.00
- primes payées d'avance "aide en montagne"		1'180'000.00		1'180'000.00
- intérêts		180'000.00		180'000.00
- immeubles		594'000.00		594'000.00
- mesures de prévoyance		1'000'000.00		1'000'000.00
- informatique		50'000.00		50'000.00
Total Fonds étrangers		<u>12'736'191.65</u>		<u>13'721'038.05</u>
Capital social	14'004'000.00		14'004'000.00	
Souscriptions / remboursements	<u>0.00</u>	14'004'000.00	<u>0.00</u>	14'004'000.00
Fonds de réserve légal		50'000.00		50'000.00
Report au 1.1.	92'333.82		107'354.46	
Intérêts sur capital social	<u>-70'820.00</u>		<u>-70'820.00</u>	
	21'513.82		36'534.46	
Bénéfice	<u>63'976.00</u>		<u>55'799.36</u>	
Bénéfice du bilan		85'489.82		92'333.82
Total Fonds propres		<u>14'139'489.82</u>		<u>14'146'333.82</u>
		<u>26'875'681.47</u>		<u>27'867'371.87</u>

Remarques au bilan 2012 (en CHF)

Engagements éventuels:	Montant	Part CSC	
Normalbürgschaften	598'049	100 %	598'049
Risikosplitting	44'675'119	35 %	15'636'292
Berghilfebürgschaften	8'158'125	10 %	815'812
Total	53'431'293		*17'050'153

*au total de la dette principale sans adjonction des intérêts et de frais, au maximum 20 %

Actifs mis en gage

Immeubles	3'400'000.00
Avoirs en banques et titres	10'631'887.00
Crédits utilisés	0.00

Valeur de l'assurance incendie des biens immobiliers et mobiliers

Immeubles	6'039'900.00
Installation et mobilier	300'000.00

Capital social

Capital social	14'004'000.00
Abandon de capital subordonné à l'évolution du cautionnement	10'463'000.00

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement orientées vers les arts et métiers, les banques ont abandonné les participations qu'elles détenaient tout comme leurs droits et obligations de membres.

L'abandon de capital sera effectif à la condition que la loi ci-dessus mentionnée soit toujours en vigueur après 6 ans d'existence et que la CSC puisse continuer ses activités et atteindre les objectifs fixés sur une durée indéterminée.

Dans le cas où la Confédération abroge cette loi fédérale ou que la CSC décide de sa liquidation, l'abandon pourra être révoqué.

Bericht der Revisionsstelle

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung) der Genossenschaft Zentralstelle für das gewerbliche Bürgschaftswesen der Schweiz für das am 31. Dezember 2012 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist die Verwaltung zuständig, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei dieser Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung sowie der Antrag über die Behandlung des Rechnungsüberschusses nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

St. Gallen, 7. Februar 2013

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung, St. Gallen

Felix Trösch
dipl. Wirtschaftsprüfer
Leitender Revisor

Rapport de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de la Coopérative Centrale suisse de cautionnement pour les arts et métiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à l'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition de l'administration sur utilisation de l'excédent des comptes ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

St-Gall, le 7 février 2013

Trösch Partner AG, Wirtschaftsprüfung, St. Gallen

Felix Trösch
Expert-comptable diplômé
agrément en qualité d'experte-réviseur
Réviseur responsable

Antrag der Verwaltung über die Behandlung des Rechnungsüberschusses
Proposition de l'administration sur l'utilisation de l'excédent des comptes

	31.12.2012	Vorjahr année préc.
Jahresgewinn / Bénéfice	63'976.00	55'799.36
Vortrag vom Vorjahr / Report de l'année précédente	21'513.82	36'534.46
Rechnungsüberschuss / excédent des comptes	85'489.82	92'333.82

Die Verwaltung schlägt der Generalversammlung folgende Behandlung des Rechnungsüberschusses vor:
 L'administration propose à l'assemblée générale d'utiliser comme suit l'excédent des comptes:

Verzinsung des in den Jahren 1962 bis 2007 liberierten Anteil- scheinkapitals von CHF 3'541'000.-- zu 2 %, Coupons Nr. 47 Versement d'un intérêt de 2 % sur les parts sociales libérées de 1962 à 2007 de CHF 3'541'000.--, Coupons No 47	70'820.00	70'820.00
Zuweisung an gesetzliche Reserve Versement au fonds de réserve légal	0.00	0.00
Vortrag auf neue Rechnung A reporter à compte nouveau	14'669.82	21'513.82
	<u>85'489.82</u>	<u>92'333.82</u>

Zürich, 20. Februar 2013
 Zurich, le 20 février 2013

Der Präsident:
 Le président:
 Werner Messmer

Der Direktor:
 Le directeur:
 Rolf Wey

"Berghilfe-Bürgschaften"

gemäss Bundesgesetz über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten vom 25. Juni 1976 / 5. Oktober 1984.

Haftung der Eidgenossenschaft: 90 % der Verluste

Haftung der GBZ: 10 % der Verluste, maximal CHF 50'000.-- pro Fall.

Im Berichtsjahr erhielten wir 4 neue Gesuche über CHF 960'000.--. Davon konnte nur eines über CHF 150'000.-- bewilligt werden.

Seit Inkrafttreten des Bundesgesetzes über die Gewährung von Berghilfebürgschaften, d.h. seit dem 1.1.1977, behandelte unser Bewilligungsorgan total 1'944 Gesuche. Davon konnten 1'284 Bürgschaften im Gesamtbetrag von 443 Mio. Franken genehmigt werden.

Im Berichtsjahr mussten wir nur einen Verlust über CHF 176'971.85 infolge Konkurs des Schuldners bezahlen. Gegenüber dem Vorjahr ist dies eine deutliche Abnahme um rund CHF 1,3 Mio.

An Wiedereingängen aus früheren Verlusten erzielten wir CHF 62'638.10. Wie immer gingen davon 90 % an den Bund.

"Cautionnements aide en montagne"

selon la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne des 25 juin 1976 / 5 octobre 1984.

Risques couverts par la Confédération: 90% des pertes

Risques couverts par la CSC: 10% des pertes, au maximum CHF 50'000.-- par cas.

Durant cet exercice, nous avons enregistré 4 nouvelles demandes pour CHF 960'000.--. Une seule requête a pu être acceptée pour CHF 150'000.--

Depuis l'entrée en vigueur le 1.1.1977 de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements aide en montagne, notre administration a traité 1'944 demandes. Le nombre des cautionnements accordés s'élève à 1'284 et atteint un montant global de 443 millions de francs.

Nous avons dû rembourser une perte de CHF 176'971.85 ensuite de la faillite du débiteur. Il s'agit d'une diminution significative de près de CHF 1,3 millions par rapport à l'année précédente.

Les récupérations sur pertes anciennes se sont élevées à CHF 62'638.10, dont 90% au bénéfice de la Confédération

Zinskostenbeiträge

Im Rahmen des Vollzugs der Zinskostenbeiträge für Investitionen in Berggebieten, der uns vom Bund übertragen ist, wurden uns im Berichtsjahr von den regionalen gewerblichen Bürgerschaftsgenossenschaften 17 neue Gesuche (Vorjahr: 10) eingereicht. Hievon bewilligte die zuständige Bundesstelle 16 (9) Fälle, so dass wir Ende Jahr 58 (74) Dossiers zu betreuen hatten.

Die Überprüfung und Abrechnung der unter dem Jahr eingehenden Zinsabrechnungen nimmt unsere Genossenschaft vor und zahlt anschliessend für Rechnung des Bundes die entsprechenden Beiträge an die Kredit gebenden Banken zu Gunsten der unterstützten Betriebe aus. Insgesamt wurden 2011 im Rahmen dieses Gesetzes CHF 220'719.-- an Zinskostenbeiträgen ausbezahlt.

Contributions au service de l'intérêt

Dans le cadre des intérêts aux bénéficiaires pour le compte de la Confédération, 17 nouvelles demandes (10 l'année précédente) nous ont été soumises par les coopératives régionales de cautionnement des arts et métiers. Le service compétent de la Confédération en a accordé 16 (9) demandes, de sorte qu'à la fin de l'année nous avons 58 (74) dossiers sous gestion.

Notre coopérative se charge du contrôle et du décompte des intérêts courus au cours de l'exercice et, ensuite, verse aux banques octroyant des crédits les contributions en faveur des entreprises subventionnées pour le compte de la Confédération. Ainsi dans le cadre de cette loi, nous avons versé CHF 220'719.-- de contributions au total au cours de l'exercice.

«Berghilfe»

Gesuchsbehandlung

Auf das Geschäftsjahr 2012
entfallen:

Pendent am 1.1.2012
Demandes en suspens au 1.1.2012

Neu eingegangene Gesuche
Nouvelles demandes reçues

Vom Ausschuss bewilligt
Accordées par le comité

Vom Ausschuss abgelehnt
Refusées par le comité

Zurückgezogen oder aus formellen
Gründen abgelehnt
Demandes retirées ou refusées pour
des raisons formelles

Pendent am 31.12.2012
En suspens au 31.12.2012

«Aide en montagne»

Traitement des demandes

Pour l'exercice 2012
le tableau est le suivant:

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
			0	0
			<u>4</u>	<u>960'000</u>
			4	960'000
	1	150'000		
	3	810'000		
			<u>4</u>	<u>960'000</u>
			<u>0</u>	<u>0</u>

«Berghilfe»**Gesuchsbehandlung****seit dem 1. Januar 1977**

d.h. der Inkraftsetzung des Bundesgesetzes über die Gewährung von Bürgschaften und Zinskostenbeiträgen in Berggebieten vom 25. Juni 1976 / 5. Oktober 1984

«Aide en montagne»**Traitement des demandes****dès le 1er janvier 1977**

soit depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale encourageant l'octroi de cautionnements et de contributions au service de l'intérêt dans les régions de montagne des 25 juin 1976 / 5 octobre 1984

	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Gesuchseingang total Demandes reçues au total			1944	661'855'250
Vom Ausschuss bewilligt Accordées par le comité	1284	443'234'750		
Vom Ausschuss abgelehnt Refusées par le comité	264	89'944'000		
Zurückgezogen oder aus formellen Gründen abgelehnt Demandes retirées ou refusées pour des raisons formelles	<u>396</u>	<u>128'676'500</u>	<u>1944</u>	<u>661'855'250</u>
Pendent am 31.12.2012 En suspens au 31.12.2012			<u><u>0</u></u>	<u><u>0</u></u>

«Berghilfe»

Eingegangene Gesuche 2012

«Aide en montagne»

Demandes reçues en 2012

Kantone Cantons	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Appenzell AR		
Appenzell AI		
Bern / Berne	1	150'000
Freiburg / Fribourg		
Glarus / Glaris		
Graubünden / Grisons		
Jura	1	450'000
Luzern / Lucerne	1	260'000
Neuenburg / Neuchâtel		
Nidwalden / Nidwald		
Obwalden / Obwald		
Schwyz		
Solothurn / Soleure		
St. Gallen / St-Gall		
Tessin		
Thurgau / Thurgovie		
Uri		
Waadt / Vaud		
Wallis / Valais	1	100'000
Zürich / Zurich		
Total	4	960'000

«Berghilfe»

Seit dem 1. Januar 1977 eingegangene Gesuche

«Aide en montagne»

Demandes reçues dès le 1er janvier 1977

Kantone Cantons	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Appenzell AR	52	19'935'000
Appenzell AI	3	1'500'000
Bern / Berne	603	220'196'250
Freiburg / Fribourg	55	22'835'000
Glarus / Glaris	30	7'965'000
Graubünden / Grisons	135	41'947'500
Jura	208	69'780'000
Luzern / Lucerne	72	27'582'000
Neuenburg / Neuchâtel	111	29'425'000
Nidwalden / Nidwald	35	14'583'500
Obwalden / Obwald	25	10'020'000
Schwyz	40	15'595'000
Solothurn / Soleure	10	3'400'000
St. Gallen / St-Gall	108	36'581'000
Tessin	30	9'445'000
Thurgau / Thurgovie	1	100'000
Uri	29	8'640'000
Waadt / Vaud	178	53'630'000
Wallis / Valais	214	67'095'000
Zürich / Zurich	5	1'600'000
Total	1944	661'855'250

«Berghilfe»

Bewilligte Bürgschaften pro Jahr

«Aide en montagne»

Cautionnements accordés par année

Bewilligt im Jahre Accordé en	Anzahl Nombre	Total bewilligt Montant accordé	Ø pro Bewilligung Ø par cas accordé
1977	11	4'280'000	389'091
1978	33	10'130'000	306'970
1979	25	8'840'000	353'600
1980	21	7'405'000	352'619
1981	30	10'070'000	335'667
1982	32	10'950'000	342'188
1983	58	20'965'000	361'466
1984	53	17'055'000	321'792
1985	69	23'270'000	337'246
1986	70	24'985'000	356'929
1987	58	21'160'000	364'828
1988	55	20'985'000	381'545
1989	54	18'190'000	336'852
1990	51	20'590'000	403'725
1991	59	19'600'000	332'203
1992	55	19'650'000	357'273
1993	64	23'520'000	367'500
1994	52	17'316'000	333'000
1995	56	19'470'000	347'679
1996	44	13'755'000	312'614
1997	35	10'760'000	307'429
1998	40	12'250'000	306'250
1999	29	10'870'000	374'828
2000	34	12'012'500	353'309
2001	39	13'091'000	335'667
2002	37	12'837'500	346'959
2003	35	11'835'000	338'143
2004	21	6'157'000	293'190
2005	13	4'760'000	366'154
2006	18	5'148'000	286'000
2007	16	5'584'750	349'047
2008	6	2'073'000	345'500
2009	6	2'485'000	414'167
2010	1	355'000	355'000
2011	3	680'000	226'667
2012	1	150'000	150'000
	1284	443'234'750	345'198

«Berghilfe»
Entwicklung, Amortisation und Verluste
bei den gewährten Bürgschaften

«Aide en montagne»
Evolution, amortissements et pertes
sur cautionnements accordés

Bewilligungsjahr Année d'octroi	Bewilligte Bürgschaften Cautionnements accordés		Voll zurückbezahlte Bürgschaften Remboursements		Verluste Pertes		Noch bestehende Bürgschaften Cautionnements en cours		Teilweise amortisiert Amortissements partiels		Bestand 31.12.2012 Engagements 31.12.2012	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
1977-1995	906	318'431'000	736	276'640'657.15	170	41'790'342.85	1	380'000		261'500		118'500
1996	44	13'755'000	37	12'731'786.00	6	643'214.00						
1997	35	10'760'000	29	9'668'327.05	6	1'091'672.95						
1998	40	12'250'000	31	9'827'329.40	8	2'022'670.60	1	400'000		380'800		19'200
1999	29	10'870'000	23	9'160'084.25	5	1'209'915.75	1	500'000		442'550		57'450
2000	34	12'012'500	27	9'978'508.69	4	853'991.31	3	1'180'000		846'300		333'700
2001	39	13'091'000	33	10'875'456.95	2	780'543.05	4	1'435'000		950'600		484'400
2002	37	12'837'500	28	10'572'405.45	5	615'094.55	4	1'650'000		1'455'250		194'750
2003	35	11'835'000	18	6'364'702.45	7	2'025'297.55	10	3'445'000		2'756'250		688'750
2004	21	6'157'000	13	3'498'615.55	1	258'384.45	7	2'400'000		1'705'625		694'375
2005	13	4'760'000	11	4'461'191.20	1	118'808.80	1	180'000		130'500		49'500
2006	18	5'148'000	9	1'999'124.45	3	593'875.55	6	2'555'000		1'188'100		1'366'900
2007	16	5'584'750	9	3'393'000.00	1	28'750.00	6	2'163'000		999'400		1'163'600
2008	6	2'073'000	1	392'650.00	1	307'350.00	4	1'373'000		783'750		589'250
2009	6	2'485'000	0	46'847.75	1	303'152.25	5	2'135'000		673'500		1'461'500
2010	1	355'000					1	355'000		105'000		250'000
2011	3	680'000					3	680'000		143'750		536'250
2012	1	150'000					1	150'000				150'000
	1'284	443'234'750	1'005	369'610'686.34	221	52'643'063.66	58	20'981'000		12'822'875		8'158'125

Verteilung der Bürgschaften
auf die KantoneRépartition des cautionnements
par canton

Kantone Cantons	Bestand am 31.12.2011 Engagements 31.12.2011		Bewilligt pro 2012 Accordées en 2012		Laufende Bürgschaften Cautionnements en cours		Rück- und Abzahlungen Remboursements et amort.		Verluste pro 2012 Pertes en 2012		Bestand 31.12.2012 Engagements 31.12.2012	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
Appenzell AR	2	585'000			2	585'000	0	80'000.00			2	505'000
Appenzell AI												
Bern / Berne	19	2'755'900	1	150'000	20	2'905'900	3	707'250.00			17	2'198'650
Freiburg / Fribourg												
Glarus / Glaris	1	230'000			1	230'000	0	25'000.00			1	205'000
Graubünden / Grisons	0											
Jura	12	974'470			12	974'470	4	237'148.15	1	176'971.85	7	560'350
Lucerne	1	46'400			1	46'400	0	27'200.00			1	19'200
Neuenburg / Neuchâtel	1	195'000			1	195'000	0	27'000.00			1	168'000
Nidwalden / Nidwald												
Obwalden / Obwald	1	350'000			1	350'000	0	125'000.00			1	225'000
Schwyz	5	1'097'000			5	1'097'000	0	216'000.00			5	881'000
Solothurn / Soleure	1	175'000			1	175'000	0	50'000.00			1	125'000
St. Gallen / St-Gall	4	1'046'731			4	1'046'731	0	165'231.00			4	881'500
Tessin												
Thurgau / Thurgovie												
Uri	5	683'900			5	683'900	0	125'200.00			5	558'700
Vaud	14	2'048'725			14	2'048'725	3	730'000.00			11	1'318'725
Valais	2	636'000			2	636'000	0	124'000.00			2	512'000
Zürich / Zurich												
Total	68	10'824'126	1	150'000	69	10'974'126	10	2'639'029.15	1	176'971.85	58	8'158'125

«Berghilfe»

**Verteilung der Bürgschaften nach den
Tätigkeitsgebieten der regionalen
Bürgschaftsgenossenschaften**

«Aide en montagne»

**Répartition des cautionnements
d'après la sphère d'activité des offices
régionaux de cautionnement mutuel**

Bürgschaftsgenossenschaft Offices de cautionnement	Bestand 31.12.2011 Engagements 31.12.2011		Bewilligt pro 2012 Accordées en 2012		Laufende Bürgschaften Cautionnements en cours		Rück- und Abzahlungen Remboursements et amort.		Verluste pro 2012 Perites en 2012		Bestand am 31.12.2012 Engagements 31.12.2012	
	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant	Anzahl Nombre	Betrag Montant
CRC	17	2'879'725			17	2'879'725	3	881'000.00			14	1'998'725
BGM	33	4'255'370	1	150'000	34	4'405'370	7	1'119'398.15	1	176'971.85	26	3'109'000
OBTG	17	3'642'631			17	3'642'631	0	611'431.00			17	3'031'200
BGG	1	46'400			1	46'400	0	27'200.00			1	19'200
Total	68	10'824'126	1	150'000	69	10'974'126	10	2'639'029.15	1	176'971.85	58	8'158'125



Règlement de la Fondation d'aide aux entreprises

Organisation

Article 1

Le Conseil de fondation est l'organe suprême de la Fondation. Il prend toutes décisions engageant la Fondation, nécessaires à sa bonne marche et à la réalisation de son but. Il rend les décisions sur les demandes de financement formellement enregistrées.

Article 2

Le personnel de la Fondation, sous le contrôle d'une Direction, exécute les tâches administratives et d'étude des demandes de financement, de suivi des financements en cours et administratives que le Conseil lui délègue.

Article 3

Tout établissement prêteur habilité, ainsi que tout organisme actif dans la création ou l'accompagnement des entreprises, peut être amené à travailler en collaboration avec la Fondation dans le cadre fixé par le présent règlement.

Mode de fonctionnement du Conseil de fondation

Article 4

Les séances du Conseil sont convoquées sur demande du président ou à la demande conjointe de deux de ses membres.

Article 5

Les membres du Conseil sont soumis au secret professionnel pour toutes les informations dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur mandat. Les collaborateurs de la Fondation sont soumis au secret de fonction dans le cadre de leur activité.

Article 6

Les membres du Conseil doivent se récuser dans tous les cas où leurs intérêts ou ceux de personnes qu'ils représentent sont en cause. Par ailleurs, ils doivent faire preuve d'impartialité et d'intégrité lorsqu'il s'agit de désigner un conseiller externe conformément à ce qui est prévu par l'article 11 alinéa 2 de l'acte constitutif de la Fondation.



Article 7

En sus de ce qui est prévu à l'article 9 de l'acte constitutif de la Fondation et en cas d'urgence motivée, les décisions du Conseil peuvent également être prises par voie de circulation à l'unanimité des membres qui s'expriment pour autant que ceux-ci représentent la majorité des membres du Conseil. A défaut d'une décision majoritaire, ou à la demande d'un membre, une séance doit alors être convoquée.

Procédure

Article 8

Le Conseil délègue la constitution des dossiers ainsi que leur instruction et leur suivi au personnel de la Fondation.

Article 9

Le Conseil se prononce sur la base d'un dossier complet dont le fil conducteur est constitué par les questionnaires remis par la Fondation à la demanderesse. En tout temps, le Conseil est habilité à demander au requérant ou à l'établissement ayant instruit le dossier, tout document et information complémentaire qu'il estime nécessaire pour prendre une décision.

Article 10

Le Conseil porte chaque demande instruite à l'ordre du jour de la première séance suivant le bouclage du rapport sur la base du dossier complet.

Le contenu du dossier, ainsi que le mode de l'aide sont examinés lors de cette première séance.

Lorsque les éléments présentés le permettent, le Conseil peut rendre sa décision sans autre acte d'instruction.

Si tel n'est pas le cas, il détermine les actes d'instructions complémentaires utiles ; il peut notamment :

- auditionner le requérant lors d'une séance du Conseil ou en confier la tâche à l'un ou l'autre de ses membres ;
- effectuer un transport sur place ;
- confier un mandat à l'extérieur.

Dès que le Conseil dispose de tous les éléments utiles, il statue sur la requête et notifie immédiatement sa décision au requérant.

Article 11

La Direction a pouvoir du Conseil pour accepter elle-même toute suspension d'amortissement pour autant qu'elle ne représente pas plus de six mois consécutifs. Au-delà, la demande est présentée au Conseil. Toutefois, en cas de position négative de la Direction, pour une suspension d'une durée jusqu'à six mois, la demande sera alors présentée au Conseil.



Conditions d'intervention

Principe et conditions

Article 12

La FAE intervient subsidiairement et ne remplace en aucun cas la prise de risques ordinaire de l'entrepreneur et des établissements prêteurs habilités. Il convient d'interpréter ce terme « subsidiairement » dans le sens d'une intervention en complément à celle des investisseurs et/ou établissements prêteurs habilités qui assument leur propre risque. En revanche, ce terme ne signifie pas que toutes les possibilités de financement doivent être, préalablement à l'intervention de la FAE, épuisées.

Les conditions d'intervention de la Fondation sont les suivantes :

- a) L'entreprise est localisée dans le canton de Genève et y a un impact sur la création ou le maintien des emplois.
La fondation entre en matière pour **un établissement stable**, imposé à Genève, exerçant une activité économique dans le canton et développant des emplois à Genève ;
- b) L'entreprise vise en principe à s'assurer un avantage compétitif clairement identifiable ;
- c) Le soutien apporté ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal.
Lorsque le plan d'affaires démontre une distorsion manifeste de concurrence sur le marché cantonal, notamment en bradant les prix, en ne respectant pas toutes les directives imposées pour la branche d'activité concernée, la Fondation ne peut pas entrer en matière ;
- d) L'entreprise ne figure pas sur la liste établie par le SECO des entreprises mises à l'index sur la base de la Loi sur le Travail au Noir.
Elle respecte les conventions collectives ou l'usage local en matière de conditions de travail ;
Lorsqu'une convention collective de la branche existe elle devra être signée et respectée par le bénéficiaire de l'intervention de la FAE.
A défaut, l'entreprise s'engage à respecter toutes les dispositions du droit du travail et des exigences sociales.
Contractuellement, la FAE se réserve la possibilité de réclamer les justificatifs concernant les différents engagements sociaux, AVS, LPP, etc, ainsi que de requérir un contrôle de l'OCIRT tout en étant déliée de son devoir de secret professionnel pour ce faire ;
- e) L'activité de l'entreprise respecte les principes du développement durable.
Lorsque le dossier permet de déceler un non respect manifeste des principes du développement durable, la Fondation refuse d'entrer en matière ;



- f) Lorsque le projet permet la création du propre emploi d'un demandeur (ou d'un couple de demandeurs) :
- . l'activité doit se justifier sur le plan du tissu économique (maintien d'un savoir-faire, d'un commerce de proximité, etc),
 - . le demandeur doit démontrer la véracité de ses revenus et, dans tous les cas, que ceux-ci lui accordent un minimum vital pour subvenir à ses engagements privés,
 - . le demandeur ne doit en principe pas utiliser son fonds de prévoyance (LPP) à titre d'apport personnel,
 - . le soutien apporté ne doit pas créer de distorsion de concurrence sur le marché local.

Dans ce cas et si le demandeur est domicilié hors du canton, il devra justifier de fonds propres équivalents au crédit cautionné et/ou fournir une garantie portant sur un actif tangible (hypothèque) de même montant ou une arrière-caution solvable à 100 % du crédit cautionné.

Proportionnalité

Article 13

L'objectif principal de la loi sur la FAE étant la création d'emplois à Genève, une proportionnalité entre le montant cautionné ou investi en participations doit être établie. La FAE admet une fourchette de l'ordre de CHF 50'000.- à CHF 100'000.- par poste de travail créé ou préservé.

Structure financière de l'entreprise demanderesse

Article 14

Pour que la Fondation puisse intervenir, la structure financière de l'entreprise doit être saine et sa viabilité démontrée. Le capital social doit être entièrement libéré et le bilan ne doit pas comporter de compte courant actionnaire débiteur ou de compte privé débiteur. Dans le cas contraire, la situation doit être rétablie avant toute étude de la part de la FAE.

Toute demande de soutien financier doit comporter un rapport d'audit des comptes de l'entreprise.

Lorsqu'un plan d'assainissement probant est présenté, la FAE peut envisager :

- une intervention pour une société soumise à l'article 725 CO alinéa 1,
- une prise de participation (dans les conditions fixées par la loi) pour une société soumise aux dispositions de l'article 725, al. 2, dans le cadre d'un processus de recapitalisation qui permet à l'entreprise de ne plus être en situation de surendettement.



Article 15

La Fondation ne peut pas entrer en matière pour un financement si :

- a) l'entreprise se trouve dans une des situations suivantes :
 - connaît des difficultés financières chroniques et répétées,
 - bénéficie d'un sursis concordataire ;
- b) la société accuse un retard de plus de 60 jours dans le paiement de la part employée des charges sociales (AVS, LPP, etc). Dans tous les cas, lorsqu'elle intervient, l'aide devra être affectée prioritairement à la régularisation des charges sociales et arriérés d'impôts.
- c) l'entreprise présente des déficiences structurelles menaçant sa viabilité ;
Outil de production pas en adéquation avec le marché possible. Ventilation du chiffre d'affaires présentant une fragilité trop importante pour l'entreprise. Réseau de distribution nécessaire au développement de l'entreprise pas organisé en conséquence ;
- d) la direction et la gestion de l'entreprise présentent des faiblesses évidentes et significatives.
A l'analyse de l'organisation de l'entreprise, des lacunes évidentes apparaissent au niveau des postes clés ;

La Fondation peut examiner, pour ces cas, dans quelle mesure elle pourrait contribuer au paiement d'un mandat d'accompagnement et/ou d'audit en faveur de l'entreprise.

Modalités

Article 16

Le dossier déposé auprès de la Fondation par le requérant ou son mandataire est structuré conformément aux règles de la Fondation. Les documents pour sa constitution sont remis par la Fondation.

Le formulaire de demande d'intervention accompagnant le dossier doit être signé et la taxe d'inscription ou les frais de dossiers payés, pour l'enregistrement de la demande.

Les demandes ne respectant pas toutes les conditions du règlement ne sont pas enregistrées.

Article 17

La Fondation apprécie la qualité du projet et la viabilité de l'entreprise en fonction de critères stricts, notamment en déterminant sa solvabilité et sa capacité à faire face à ses engagements.



Article 18

La Fondation est habilitée en tout temps à demander au requérant tout document complémentaire qu'elle estime nécessaire pour prendre une décision.

Pour les avances de liquidités, la demanderesse devra fournir une liste exhaustive des factures ouvertes cédées à la Fondation d'aide aux entreprises pour un montant correspondant au moins au montant avancé. La Fondation a le droit de refuser une cession de factures sans devoir le motiver et devra notifier cette cession au débiteur concerné.

Lorsque l'avance de liquidités est accordée en un versement unique, la liste des factures cédées devra préalablement être soumise au Conseil pour approbation. En revanche, lorsque l'avance est accordée sous forme de limite de crédit, le Conseil délègue à la Direction l'appréciation et le suivi des factures cédées.

Article 19

Le Conseil de la Fondation statue sur toute demande enregistrée.

Article 20

Lors de prise de participation de la FAE dans des sociétés à capital mixte (partenariat public/privé), la FAE n'ayant pas vocation spéculative, elle souscrita exclusivement au capital-actions d'une telle société au nominal sans agio et avec droit de sortie conjoint. En cas de revente, la FAE récupèrera ainsi au moins le montant au nominal et en cas de plus-value, réinvestira cette somme dans un projet de même nature.

Article 21

Lors du dépôt de la demande d'intervention pour un cautionnement, une prise de participation, une participation au financement d'un mandat ou, une avance de liquidités, une taxe d'inscription unique est perçue, à savoir CHF 250.-, dans le cas d'une raison individuelle, et CHF 500.- dans le cas d'une société de personnes ou d'une personne morale.

Article 22

La Fondation facture des frais d'étude si la demanderesse renonce à un cautionnement de la FAE, une prise de participation ou une avance de liquidités qui lui a été octroyé sur une décision du Conseil de fondation. Le tarif appliqué est de 2 % du montant qui aurait été cautionné ou, sur la part de la participation souscrite, ou sur le montant de l'avance de liquidités, mais au minimum CHF 500.- et au maximum CHF 4'000.-. Ce plafond sera également de CHF 4'000.- maximum dans l'hypothèse d'une intervention conjointe de la CRC-PME et de la FAE.



Collaboration avec d'autres organismes de financement

Article 23

La Fondation peut collaborer avec d'autres organisations de cautionnement communales, cantonales, supra cantonales ou fédérales.

Suivi des entreprises

Rapports périodiques, mesures particulières, appel à la caution

Article 24

L'entreprise cautionnée remet ponctuellement les états prévus selon les conditions qui lui sont faites pour l'octroi du cautionnement, ainsi que toute autre information nécessaire à l'évaluation de sa situation économique durant la période d'intervention de la Fondation.

Article 25

Les crédits cautionnés doivent être remboursés, conformément au plan d'amortissement défini par la Fondation sur la base du plan d'affaires qui lui a été présenté pour l'octroi du cautionnement en règle générale sur une période de 4 à 7 ans.

Un amortissement extraordinaire complémentaire est exigé par l'établissement prêteur habilité lors d'un versement de dividendes ou de versement d'un bénéfice, pendant la durée où la fondation est engagée à titre de garantie financière. L'amortissement doit correspondre au minimum au montant des dividendes versés.

Article 26

La Fondation convient avec l'institut prêteur habilité concerné des modalités de transmission par elle de toutes les informations sur la situation du compte cautionné.

Article 27

Pour chaque entreprise, un rapport de situation est établi au minimum une fois par an, mais aussi souvent que cela l'exige. Si nécessaire, sur la base de ce dernier, le Conseil prend toutes dispositions utiles pour préserver les intérêts, tant de la Fondation que de l'entreprise soutenue.

Article 28

Lorsque la Fondation est appelée à honorer sa caution, qu'elle enregistre une perte sur participation, ou qu'elle doit faire face à un solde impayé au terme d'une avance de liquidités, la Direction établit un rapport justifiant les raisons de l'échec et recommandant les mesures nécessaires pour la sauvegarde des intérêts de la Fondation.



Détermination et comptabilisation des risques

Article 29

La Fondation comptabilise dans ses comptes annuels, la première fois au 31 décembre 2006, une provision, qui est égale à la somme de toutes les évaluations de provisions individuelles, pour prendre en compte les risques liés à ses aides financières.

Article 30

Le montant de référence utilisé pour déterminer le risque potentiel au 31 décembre de chaque année est le suivant :

- Pour les crédits cautionnés en vigueur :
le montant le plus élevé entre le solde débiteur et le montant de la limite de crédit cautionné.
- Pour les engagements pris mais n'ayant pas encore abouti à la mise en place du crédit :
le montant de l'engagement de crédit à cautionner.
- Pour les participations :
le montant de chaque participation tel que figurant à l'actif du bilan sous le poste « Participations ex-FSPME ». Les provisions sont utilisées en cas de pertes ou rétrocédées à l'Etat de Genève lors de la réalisation des participations.
Conformément à l'art. 23 de la loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (9524), le capital de dotation est réduit des pertes réelles subies sur les participations souscrites par la Fondation dans le cadre de son activité de prise de participations.
- Pour les avances de liquidités :
le montant le plus élevé entre le solde à encaisser ou celui encore disponible sur la limite autorisée.

Article 31

Les risques potentiels sur les cautionnements octroyés aux entreprises soutenues sont classés en trois catégories.

- I Situation normale :
Evolution normale de l'entreprise en rapport avec le plan d'affaires. Pas de provision sur la position concernée.
- II Situation à risque :
Quatre classes de défaut définies.



Classe à risques 1

Risques légèrement élevés, défaut possible – Provisionnement 25 %

Un des points ci-après est pertinent :

1. arriérés de paiement des intérêts ou des amortissements, jusqu'à un semestre,
2. remise des amortissements au cours des 2 dernières années suite aux difficultés de liquidités,
3. résultats d'exploitation négatifs sur un an – capital encore intact,
4. gestion des affaires et remboursements prévus contractuellement insatisfaisants durant les deux premières années,
5. développement du potentiel économique de l'entreprise stagnant.

Classe à risques 2

Risques moyens, défaut probable – Provisionnement de 50 %

Un des points ci-après est pertinent :

1. arriérés du paiement des intérêts ou des amortissements de plus d'un semestre,
2. créance des comptes annuels de plus de 9 mois,
3. état des liquidités insuffisant,
4. gestion des affaires insatisfaisante, convention de remboursement non respectée régulièrement,
5. remise des amortissements au cours des 2 dernières années suite aux difficultés de liquidités,
6. résultats d'exploitation négatifs sur plus d'un exercice,
7. qualité du management sérieusement mis en doute,
8. potentiel de développement économique de l'entreprise en fort recul, continuation de l'activité encore garantie.

Classe à risques 3

Risque fort, défaut imminent – Provisionnement de 75 %

Un ou plusieurs points ci-après sont pertinents :

1. arriérés du paiement des intérêts ou des amortissements de plus de 9 mois,
2. créances des comptes annuels de plus de 12 mois,
3. résultats d'exploitation négatifs persistant (cash drain) - capital social entamé, Article 725 al 1 CO, diminution de la perte par rapport à l'année précédente,
4. potentiel de développement économique de l'entreprise en fort recul, doutes sur la continuation possible de l'activité de l'entreprise,
5. Poursuites en cours ou arriérés auprès des banques.



Classe à risques 4

Risques de perte avérés, défaut certain – provisionnement 100 % frais et intérêts inclus

Un ou plusieurs points ci-après sont pertinents :

1. cautionnement résilié,
2. limite de crédit supprimée – ou poursuite en cours,
3. surendettement, Article 725 al 2 CO,
4. procédure de faillite ou de remise de dette (concordat) en cours, ajournement de faillite,
5. débiteur absent de son domicile,
6. incapacité du management,
7. développement de l'entreprise plus viable – faillite probablement inévitable.

III Risques particuliers :

Le Conseil de fondation peut déroger à la classification des risques selon les catégories I et II lorsque la réalité économique modifie sensiblement le risque réel de perte pour la FAE, par exemple start-up, entreprise en voie d'assainissement, secteur d'activité, etc. Les motifs de la détermination d'un risque particulier sont dûment protocolés, notamment en ce qui concerne également les crédits cautionnés par la CRC-PME pour lesquels la FAE doit assumer 35 % des pertes éventuelles.

A ce titre, la provision initialement définie pour chaque dossier, selon le risque déterminé par les catégories I et II, sera augmentée selon les principes suivants :

- +25 % sur tous les dossiers en portefeuille sur la base du risque latent lié au « franc fort »,
- +25% sur tous les dossiers supérieurs à CHF 500'000.00 sur la base de l'importance du risque concentré sur un même client,
- 100 % systématiquement appliqué sur les dossiers relevant du secteur de la restauration ou de l'alimentaire, sur la base de l'analyse des pertes effectuée en novembre 2011.

La Direction remet annuellement au Conseil de fondation un tableau des entreprises ayant reçu l'aide de la Fondation, avec attribution d'une catégorie et d'une classe de risques chiffrés pour chacune.



Article 32

Le Conseil comptabilise les pertes subies après le paiement de la caution et/ou de la liquidation de ses participations au sein de la société en difficultés. Il veille à ce que la procédure décrite aux articles 14 et 15 de la Loi sur l'aide aux entreprises concernant le cautionnement et la garantie de l'Etat soit respectée.

Jetons de présence - défraiement - rémunération

Organisme de soutien, experts externes

Article 33

L'activité des établissements prêteurs habilités ou des organismes actifs dans la création et l'accompagnement des entreprises nouvelles, relative à la constitution, l'instruction et le suivi des dossiers, n'est pas rétribuée par la Fondation.

Article 34

Les experts extérieurs mandatés par la Fondation ou par l'entreprise soutenue dans le cadre d'une participation à un mandat d'accompagnement ou d'audit sont rémunérés au tarif horaire usuel de la branche en cause. Aucun mandat n'est accordé sans qu'une offre préalable n'ait été acceptée par le Conseil ou respectivement, dans le cadre de la compétence conjointe, par le Président et la Direction pour des montants jusqu'à CHF 25'000.- H.T.

Conseil de fondation

Article 35

Les membres du Conseil de fondation reçoivent une rémunération calculée sur la base de l'arrêté 04145-2010 du Conseil d'Etat concernant la rémunération des membres du Conseil de la Fondation d'aide aux entreprises, identique pour leur participation aux séances et aux séminaires.

Article 36

Organe de contrôle

Chaque année, le Conseil de fondation nomme l'organe de contrôle. Ce dernier ne peut pas être nommé plus de cinq années consécutives.

Article 37

Rapports

Le Conseil de fondation remet chaque année au Conseil d'Etat, représenté par le Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES), son rapport annuel de gestion et ses comptes audités.



Article 38

Entrée en vigueur

Le présent règlement, adopté par le Conseil de fondation lors de sa séance du 11 mai 2007 entre en vigueur le 14 juin 2007 avec l'approbation du Chef du Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.

Fondation d'aide aux entreprises

Modifications :

Le Conseil de fondation a apporté des modifications

- à l'article 7 le 22 juin 2007,
- aux articles 12 - 14 - 21 et 23 le 19 octobre 2007,
- aux articles 14 et 15 le 11 avril 2008,
- à l'article 15 le 14 novembre 2008,
- aux articles 25 – 30 et 31 le 12 juin 2009,
- aux articles 11 - 15 - 16 - 18 – 21 - 27 - 28 - 30 - 21 et 34 le 13 novembre 2009,
- aux articles 20 - 21 et 22 le 26 mars 2010
- à l'article 35 le 16 juin 2010
- à l'article 31 le 26 octobre 2010
- aux articles 3 - 12 - 25 - 26 - 31 et 33 le 15 juin 2011
- à l'article 12 le 7 décembre 2011
- à l'article 31 le 30 janvier 2012



Annexe 1 au règlement de la Fondation d'aide aux entreprises

Fixation de critères plus précis

Le financement de la transmission d'entreprises

La Fondation entre en matière dans le cadre de la transmission d'entreprises lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- a) La transmission est présentée comme telle ;
- b) L'entreprise est à même de générer les profits nécessaires au remboursement du financement ;
- c) Le repreneur présente les garanties de solvabilité ordinaires et renseigne la Fondation sur ses possibilités financières ;
- d) Le vendeur accepte également de renseigner la Fondation sur ses propres possibilités financières ;
- e) La transmission de l'entreprise contribue au maintien de l'emploi à Genève ;
- f) Toutes les ressources de financement classiques ont été épuisées.

Financement d'entreprises qui privatisent des services existants dans le cadre des institutions étatiques

Comme exemple, nous pouvons indiquer une entreprise dans le secteur de la Sécurité, de la formation.

La FAE entre en matière, car il s'agit d'une entreprise comme une autre. Elle doit répondre à l'ensemble des critères de base et aux conditions particulières de la branche concernée, telles que les autorisations exigées par la loi et les règlements.

Immobilier

La FAE accepte d'entrer en matière pour le financement des murs dans le cadre des investissements de l'entreprise. Le financement pourra être octroyé, au delà des critères de base, pour autant que le business plan démontre la nécessité de le faire et que la viabilité de l'entreprise soit encore démontrée.

Négoce

La Fondation entre en matière pour le développement de l'entreprise créant des emplois à Genève. Toutefois elle n'octroie pas d'aide au niveau des transactions de négoce proprement dites.



Recherche et développement

La FAE n'intervient pas pour un financement à ce niveau de développement de l'entreprise. La phase de recherche et développement doit être financée par des fonds propres, des fonds d'investissement privés, du capital risque (VC), des fonds mezzanine

Toutefois, dès la phase de prototype et commercialisation, la FAE peut envisager d'étudier une demande pour une prise de participation pour autant qu'un capital risque (VC) ou investisseur porte le projet et ait investi lui-même un montant au moins équivalent à 55 % de la totalité des montants ainsi engagés, la FAE devant se limiter à 45 % selon la loi. Dans ce cas, la FAE étudiera s'il est nécessaire de compléter le financement par un cautionnement de crédit.

Demande déposée par un requérant déjà engagé dans une autre entreprise lui procurant un revenu

La FAE intervient dans ce cas si la demande permet d'aboutir à la création d'emplois à Genève. Une vision globale de la situation du demandeur et, par conséquent, du risque est nécessaire pour que la FAE entre en matière.

Franchise

Franchisé :

Le franchisé achète un concept et la FAE accepte d'étudier la demande considérant qu'une intervention de sa part consiste à financer une entreprise. Les critères généraux tels que la viabilité du business plan sont appliqués. Toutefois, la FAE exclu les frais de formation du franchisé qui doivent être assumés par des fonds propres.

Franchiseur :

La FAE peut étudier une intervention sous forme de prise de participation uniquement, pour autant que des emplois soient créés à Genève.

Gérance libre

La FAE entre en matière selon l'ensemble de ses critères (création d'emplois à Genève).

Professions libérales

La FAE entre en matière selon l'ensemble de ses critères (création d'emplois à Genève).

Cafetier-restaurateur, possession de la patente

La FAE entre en matière pour financer un cafetier-restaurateur, en tant qu'entreprise.

Que le propriétaire soit titulaire ou non de la patente est considéré par la FAE comme un risque à évaluer par rapport à l'ensemble du dossier.



Pas-de-porte

Le pas de porte de même que le goodwill doivent être financés, en principe, en fonds propres. Toutefois, si le business plan démontre la viabilité de l'entreprise, la FAE peut entrer en matière pour autant qu'il ne s'agisse pas uniquement d'un pas-de-porte.

Durée du bail de location de locaux

Le bail de location doit avoir une durée d'au minimum la moitié de la durée du prêt cautionné, sauf cas exceptionnel approuvé par le Conseil.

Association sans but lucratif

La FAE ne peut pas intervenir pour ce type d'entreprise. Toutefois, lorsque l'entreprise présente une activité commerciale avec un avantage compétitif et crée des emplois, exceptionnellement la demande peut être examinée.

Crédit bail

La Fondation a la possibilité d'intervenir en garantie complémentaire pour un leasing.

Modifications apportées par le Conseil de fondation :

- Phase de R & D (*page 14*), le 11 avril 2008,
- Durée du bail de location des locaux (*page 15*), le 12 juin 2009,
- Phase de R & D (*page 14*), le 10 mai 2011.



Paul H. Dembinski, Alain M. Schoenenberger & Catherine Cooremans Associés

**EVALUATION DE LA LOI MODIFIANT
LA LOI SUR L'AIDE AUX ENTREPRISES
(PERIODE 2009-2011)**

**RAPPORT FINAL
24 mai 2012**

Auteur principal :
Paul H. Dembinski

Collaborations :
Hannah Soissons

email: dembinski@ecodiagnostic.ch • Site: <http://www.ecodiagnostic.ch/>

24, rue de l'Athénée - CH-1206 Genève

Tél. +41 (0) 22 789 14 22 - Fax +41 (0) 22 789 14 60

TABLES DES MATIERES

0. EXECUTIVE SUMMARY	4
1. INTRODUCTION	8
1.1. L'objet et les objectifs de l'évaluation.....	8
1.2. La démarche.....	9
2. LES ENTREPRISES AIDÉES ET LES MODES D'AIDE	10
2.1. Présentation des données.....	10
2.1.1. Les dossiers de la FAE.....	10
2.1.2. Les données de l'OCSTAT.....	13
2.2. Les entreprises aidées par la FAE.....	14
2.2.1. Surface économique.....	14
2.2.2. Forme juridique.....	15
2.2.3. Situation de l'entreprise dans son cycle de vie.....	16
2.2.4. Secteur d'activité.....	17
2.2.5. Emplois au dépôt du dossier.....	18
2.3. Les aides de la FAE.....	20
2.3.1. Aide accordée.....	20
2.3.2. Instruments d'aide et caractéristiques des entreprises.....	23
2.3.3. Montant d'aide par emploi.....	23
2.3.4. Aide et le tissu économique.....	24
2.4. L'appréciation de l'aide par les entreprises aidées.....	25
3. LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES	29
3.1. Les données comptables disponibles.....	29
3.2. La performance des entreprises avant et après l'obtention de l'aide.....	30
3.2.1. Les 38 entreprises avec 3 années de comptes consécutifs.....	31
3.2.2. Analyse des entreprises en création.....	34
3.3. La performance des entreprises aidées en 2008, 2009 et 2010.....	36
3.4. La performance des entreprises « en perte » et leur profil.....	38
3.5. La performance des entreprises en terme d'emplois.....	41
4. LE RÉSULTAT FINANCIER DE LA FAE : L'ÉTUDE DES PERTES	45
5. LA VISION DES ACTEURS BANCAIRES	47
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	48
7. ANNEXE	51

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Groupes d'entreprises aidées par la FAE selon leur trajectoire et pendant la période d'évaluation	11
Figure 2 : Dossiers évalués selon l'année d'acceptation par le Conseil de la FAE	12
Figure 3 : Disponibilité des données comptables et leur pertinence pour l'évaluation de l'impact de l'aide	13
Figure 4 : Montant des indicateurs en 2010 pour l'ensemble des entreprises aidées	14
Figure 5 : Forme juridique des entreprises aidées et le « périmètre d'action de la FAE »	15
Figure 6 : Stade de vie de l'entreprise, selon la typologie de la FAE	16
Figure 7 : Durée d'existence de l'entreprise au moment du dépôt du dossier	16
Figure 8 : Répartition des entreprises aidées par secteur d'activité	17
Figure 9 : Nombre d'emplois EPT dans l'entreprise pour l'année du dépôt du dossier	18
Figure 10 : Répartition des emplois par secteur d'activité	19
Figure 11 : Nombre de cas par type d'aide, par période et par montant alloué	21
Figure 12 : Montants alloués par période historique et par type d'aide (en milliers de CHF)	22
Figure 13 : Montant par emploi au moment du dépôt en fonction de la période	24
Figure 14 : Nombre de comptes annuels disponibles avant et après l'aide	30
Figure 15 : Montant total des six indicateurs pour les 38 entreprises T-1, T0 et T+1	31
Figure 16 : Montant des six indicateurs pour T-1, T0, T+1 et T+2	33
Figure 17 : Montant des six indicateurs pour T0, T+1 et T+2	35
Figure 18 : Montant moyen des six indicateurs entre 2008 et 2010	36
Figure 19 : Montant moyen des six indicateurs en fonction de la période	37
Figure 20 : Niveau moyen des six indicateurs en fonction du type d'aide	38
Figure 21 : Durée de vie de l'entreprise avant l'aide et après l'aide	39
Figure 22 : Montant des pertes en fonction du secteur d'activité	39
Figure 23 : Montant moyen des six indicateurs pour les entreprises en perte	40
Figure 24 : Total des emplois des entreprises aidées dans le périmètre de la FAE	41
Figure 25 : Nombre d'emplois par année pour les entreprises nouvellement aidées	42
Figure 26 : Nombre d'emplois détruits, créés et maintenus selon les données de l'OCSTAT	43
Figure 27 : Montant engagé, remboursé, en perte et en perte régularisée	45
Figure 28 : Répartition des pertes effectives en fonction de la période	45
Figure 29 : Comparaison du montant obtenu et du montant de perte	46
Figure 30 : Evolution du nombre d'emplois entre 2007 et 2011	52
Figure 31 : Evolution du nombre d'emplois entre 2008 et 2011	52
Figure 32 : Evolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2011	53
Figure 33 : Evolution du nombre d'emplois entre 2010 et 2011	53

0. Executive summary

- (1) Le mandat confié par le DARES à Eco'Diagnostic avait pour objectif l'évaluation des effets de la loi sur l'aide aux entreprises. Cette loi ayant été modifiée en mai 2009 et augmentée de « mesures de lutte contre la crise », le mandat devait comparer deux périodes : celle recouvrant l'activité de la Fondation d'Aide aux Entreprises (FAE) entre sa création en 2007 et l'introduction des mesures additionnelles, et la période après leur mise en application. L'évaluation avait trois objectifs principaux : (a) l'appréciation de l'impact des mesures additionnelles sur le tissu économique genevois et sur les pertes de la FAE; (b) l'évaluation de l'offre des prestations de la FAE au regard des besoins des entreprises et au regard de l'offre des services financiers privés; (c) la formulation, le cas échéant, de recommandations pour la FAE quant à son offre au vu des perspectives de l'évolution du tissu économique genevois.
- (2) L'évaluation a été réalisée à partir de six sources d'information : (a) base de données sur les entreprises aidées réalisée pour la circonstance par l'évaluateur à partir des dossiers de la FAE; (b) les informations statistiques sur le tissu économique genevois (Recensement fédéral des entreprises 2008 – Ocstat); (c) les données de l'enquête réalisée annuellement par l'Ocstat sur « l'emploi dans les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique » (2007 à 2011); (d) les interviews avec 18 entreprises aidées par la FAE; (e) deux interviews avec les principaux partenaires financiers de la FAE; (f) les interviews avec son Président et son directeur. Par ailleurs, le rapport préliminaire a été discuté par le Conseil de la FAE, et les remarques communiquées au mandataire lors d'une séance au DARES en mai 2012.
- (3) L'évaluation s'est heurtée à un grave manque de données, surtout pour la période après 2009, soit après la modification de la loi. En effet, les dernières données comptables disponibles portaient sur l'exercice 2010, ce qui a pour conséquence de réduire très sensiblement la profondeur d'analyse des effets que l'aide octroyée aurait pu avoir sur les entreprises. Par ailleurs, les dernières données de référence sur le tissu économique remontent à 2008, date du dernier recensement fédéral des entreprises. Pour compenser, ne serait-ce que très partiellement ces lacunes, la période d'évaluation a été élargie de manière à porter sur tous les cas d'aide gérés par la FAE depuis sa création, y inclus ceux dont elle a hérité de ses prédécesseurs, soit 164 cas d'entreprises, ce qui correspond à 169 cas d'aides octroyées. Sur ces 164 entreprises, il y a 146 cas d'aides octroyées à des entreprises saines (136 par la FAE et 10 cas par ses prédécesseurs), et 18 cas de pertes pour la FAE. Sur ces 164 cas, 114 étaient dans le giron de la Fondation au 1 janvier 2012.
- (4) Si l'on en croit les comptabilités des entreprises aidées en 2010, elles génèrent ensemble un chiffre d'affaires de 156 millions CHF pour une valeur ajoutée de presque 80 millions, dont 53 millions de masse salariale. Comme ce groupe offrait 735 emplois, la masse salariale moyenne s'élevait

à 72'000 CHF/année par emploi, soit moins 6'000 CHF bruts par mois. Ceci étant, ces entreprises – prises globalement – étaient en perte pour près de 29 millions, plus de la moitié de ce montant étant dû à deux cas seulement (activités biotech). Quant à la somme des bilans, elle s'élevait à 116 millions, avec un niveau de fonds propres de 10%. En termes macro-économiques, les entreprises aidées par la FAE contribuent à 0,2% du produit cantonal et fournissent 0,7% de l'emploi total dans les secteurs susceptibles d'être aidés par la FAE.

- (5) Sur l'ensemble des entreprises aidées (2009-2011), 60% étaient des micro-entreprises (moins de 10 emplois) et 45% étaient actives dans le commerce ou la restauration. En terme de cycle de vie, 21% sont des créations, 37% des reprises d'activités, les 42% restants étant des entreprises en activité. Parmi les entreprises aidées depuis 2009 (modification de la loi), la part des entreprises de moins de 3 emplois tend à diminuer et la part des aides dans les branches industrielles, des nouvelles technologies et de la construction augmente. Environ un tiers des entreprises genevoises se trouve – par construction - en dehors du rayon d'action de la FAE. Il s'agit notamment des secteurs de la finance, de l'assurance et de l'immobilier. En conséquence, la FAE intervient auprès de 0,9% des entreprises qui pourraient être éligibles pour son aide.
- (6) Depuis mai 2009, la nouvelle loi : (a) a presque doublé la subvention annuelle à la FAE de 4,7 à 8,9 millions en 2010 ; (b) a augmenté les plafonds autorisés par cas pour le cautionnement et la prise de participation et (c) elle a prévu la possibilité d'une « avance de liquidité » pour les entreprises confrontées à un allongement des délais de paiement lié à la crise. L'analyse montre que depuis 2009, d'une part la FAE n'a pas significativement augmenté le volume de ses engagements annuels, d'autre part que dans un seul cas (sur 76) l'ancien plafond a été dépassé, et que, finalement, « l'avance de liquidités » a été octroyé 6 fois, mais toutes les entreprises ont renoncé à son utilisation. La réticence face à cette mesure s'explique – comme il ressort des interviews - par l'obligation qu'elle comporte de notifier l'aide auprès des clients de l'entreprise concernée. En conclusion, jusqu'en 2011, la révision de la loi a eu peu d'effet quantifiable sur le tissu économique genevois. A fortiori, les nouvelles prestations de la FAE n'entrent pas en concurrence – comme cela a été souligné par les responsables bancaires – avec celles du secteur privé. Pour ce qui est des prestations classiques (cautionnement et participation) elles semblent plutôt complémentaires à celles du privé.
- (7) Pour ce qui est de l'effet des aides de la FAE sur la performance des entreprises, et sous réserve des limites documentaires mentionnées plus haut, il apparaît que sur une période de 3 ans d'observation (disponibles pour la moitié des cas aidés des entreprises existantes et après avoir exclu des cas extrêmes), les six indicateurs économiques utilisés (résultat et bilan) augmentent pour un peu plus de 50% des cas. Ceci étant, tous les indicateurs augmentent simultanément pour 8% des observations et tous baissent pour 10%. Il est à noter que dans une vision agrégée, la situation de tous les indicateurs se dégrade l'année après l'obtention de l'aide. Les

quelques données disponibles pour une période de 4 ans font apparaître une timide reprise de tous les indicateurs, sauf les fonds propres et le résultat la deuxième année après l'octroi de l'aide. Pour les créations la situation est quelque peu meilleure – les indicateurs du résultat augmentent pour plus de 70% des cas, et ceux du bilan pour 50%. Ceci étant, la masse salariale, le résultat et les fonds – dans l'ensemble des créations – font du surplace sur une période de trois ans, au moins.

- (8) Pour palier le manque de données, l'analyse par entreprise a été complétée par une analyse de la performance par année de l'ensemble des entreprises aidées. Le résultat, exprimé en termes de moyenne par entreprise et confirmé par la médiane, fait apparaître entre 2008 et 2010, une progression moyenne du chiffre d'affaires de 150% (de 0,7 à 1,8 millions), de la valeur ajoutée de 80%, de la masse salariale de 20% et du résultat de 50%, mais ce dernier restant toujours négatif. Pour ce qui est des données de bilan, sa taille augmente de 20% (1 à 1,3 millions) et les fonds propres de 50% (de 0,2 à 0,3 millions).
- (9) Pour ce qui est des entreprises qui n'ont pas été en mesure de rembourser (en partie ou en totalité) l'aide de la FAE, leur performance sur 4 années d'observation, mesurée par la moyenne des 18 cas pour les six indicateurs, se dégrade de manière significative d'année en année.
- (10) Pour ce qui est des pertes cumulées de la FAE à la fin décembre 2011, elles s'élèvent à 3,92 millions, ce qui correspond à 8% des montants engagés. Ces montants représentent exclusivement les pertes sur les opérations de cautionnement. Compte tenu des proportions, et des provisions constituées, elles ne mettent pas en danger les comptes de la Fondation. Pour ce qui est d'éventuelles pertes à venir sur les participations, elles ne devraient pas non plus avoir d'impact significatif sur le capital de la FAE qui reste trois fois supérieur à l'ensemble des prises de participation.
- (11) La question de l'impact de la FAE sur les emplois est des plus épineuses pour trois raisons au moins : (a) la difficulté qui vient de l'utilisation du terme « emplois maintenus » puisqu'elle suppose que sans l'aide de la FAE et indépendamment de son montant, les emplois en question auraient disparu; (b) ce que recouvre la notion « d'emplois créés » n'est pas clair. S'agit-il d'emplois additionnels bruts, ou nets d'éventuelles disparitions ? (c) Trois méthodes de comptage sont utilisées : celle propre à la FAE et difficile à reconstituer pour l'évaluateur, celle basée sur les emplois communiqués par les entreprises au moment du dépôt de leur demande d'aide et figurant dans le dossier de la FAE et finalement celle utilisée par l'Ocstat lors de son enquête annuelle sur « l'emploi dans les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique ». La disparité des résultats est en effet criante. Selon l'Ocstat, entre 2007 et 2011, dans les entreprises aidées par la FAE, 660 ont été maintenus et 29 emplois ont été créés en termes nets. Selon la FAE jusqu'à la fin 2011, et depuis le début de son activité, 2741 emplois ont été « créés et/ou maintenus ». Selon les données récoltées par l'évaluateur, au moment du dépôt des demandes dans toutes les entreprises aidées – toutes périodes confondues – il y avait 1338 emplois.

(12) Les principales recommandations sont au nombre de cinq :

- recommandation aux organes de surveillance : compte tenu des délais dans la récolte des données, cette évaluation était trop précoce. Il aurait fallu soit se limiter à une enquête d'opinion auprès des entreprises - avec toutes les limites inhérentes à un tel instrument - soit lancer l'évaluation au moins une année plus tard ;
- recommandation aux organes directeurs de la FAE (autorités et tutelle et Conseil de Fondation) : la dimension du nombre d'emplois « créés et maintenus » est trop fortement mise en avant à la fois dans la communication politique des objectifs de la FAE et dans la communication de cette dernière. Or, si à l'évidence l'emploi est un des aspects de l'activité de la FAE, il n'est sûrement pas le plus pertinent, notamment dans le cas des reprises ou de restructurations d'entreprise. Aussi, il est souhaitable d'étendre explicitement et en les précisant, les objectifs de la FAE aux aspects qualitatifs et non-comptables tels que l'économie de proximité, la structure du tissu économique, la préservation ou la création de savoir-faire local, la logique des chaînes de valeur et de sous-traitance, etc. Cet élargissement n'aura de sens que s'il est accompagné d'un travail sur les indicateurs permettant de suivre dans le temps et avec constance l'impact qualitatif des aides ;
- recommandation aux organes directeurs de la FAE (autorités et tutelle et Conseil de Fondation) : procéder à une clarification entre la FAE et l'Ocstat quant aux méthodes de calcul et données sur les emplois. Dans l'état actuel, les divergences sont impossibles à expliquer avec les informations disponibles. Or, la présence de données aussi disparates ne peut que nuire à la sérénité et à la pérennité de l'institution ;
- recommandation aux responsables opérationnels de la FAE : doter la FAE d'un tableau de bord en temps réel. Cela implique d'abord la mise au point et ensuite la mise en œuvre d'une base de données – et de terminologies y relatives - sur les entreprises aidées et sur l'impact qualitatif sur le tissu économique ;
- recommandation générale au DARES , qui dépasse la seule FAE. Il est urgent, alors même que le tissu économique genevois subit des transformations profondes, de développer un outil d'observation intégrant le marché de l'emploi, les créations, rachats et morts des entreprises, l'économie sociale et solidaire et les instruments et institutions de soutien ainsi que les nouvelles implantations sur le territoire cantonal. Cet instrument que l'on pourrait appeler, faute de mieux, « Observatoire du tissu économique et social », devrait donc combiner les informations statistiques avec celles de nature plus qualitative et ainsi fournir aux responsables politiques un tableau de bord révélant des tendances avant qu'elles ne s'inscrivent – des années plus tard – dans les statistiques.

1. Introduction

1.1. L'objet et les objectifs de l'évaluation

La Fondation d'Aide aux Entreprises (Financer Autrement les Entreprises – ci-après FAE) a été créée par la loi 9524 le 1^{er} décembre 2005 en regroupant au sein d'une même structure des activités et des engagements anciennement réalisés par 3 structures distinctes:

- Start-PME apportait une aide financière à la création et au développement des petites et moyennes entreprises du canton.
- LAPMI était destiné à la promotion des entreprises industrielles, nouvelles comme récentes.
- OGCM avait pour but d'aider les commerçants et artisans à accéder à un crédit commercial.

La FAE est entrée en action le 1^{er} juillet 2006.

En mai 2009, la Loi 10459 a été adoptée par le Grand Conseil sur un fond de détérioration du climat économique à Genève et en Suisse. En modifiant ainsi la loi sur l'aide aux entreprises votée en décembre 2005, le législatif genevois décidait d'augmenter sensiblement les moyens d'action de la FAE et de l'autoriser à soutenir la trésorerie des entreprises que la crise aurait pu mettre à mal (article 7A). Cette même loi stipule dans son article 19 al 1 que deux ans après l'entrée en vigueur du dispositif décrit dans l'article 7A, une évaluation de la loi dans son ensemble doit être réalisée.

Le mandat qui a été confié à Eco'Diagnostic porte justement sur l'évaluation de la FAE suite à la nouvelle loi (10459) entrée en vigueur le 15 mai 2009. La modification en question portait à la fois sur l'extension de l'éventail des interventions et sur la mise à disposition de la FAE de ressources additionnelles. Pour ce qui est des prestations, aux deux modes d'interventions antérieurs (le cautionnement et la prise de participation) viennent dorénavant s'ajouter le financement de mandats d'expertise et l'avance de liquidités. Cette dernière mesure a été spécialement conçue pour renforcer la trésorerie des entreprises et les aider ainsi à surmonter les effets de la crise économique et financière que le législateur voyait – à l'époque - poindre à l'horizon de l'économie genevoise. Pour ce qui est des limites, le montant plafond d'intervention par entreprise a été doublé de 2 millions à 4 millions pour le cautionnement et la prise de participation. L'avance de liquidités, quant à elle, est plafonnée à 250'000 CHF par entreprise.

La présente évaluation doit permettre de donner trois éclairages complémentaires sur l'action et l'impact de la FAE et des mesures additionnelles votées en 2009 :

- L'impact de l'action de la FAE sur les entreprises aidées et sur le tissu économique genevois ;
- L'impact des aides octroyées sur les finances publiques genevoises ;

- L'impact des instruments d'aides de la FAE sur le marché local des services financiers destinés aux entreprises.

1.2. La démarche

La récolte des données nécessaires pour l'évaluation a été réalisée en quatre étapes bien distinctes :

- La constitution manuelle d'une base informatique de données à partir des dossiers papiers tenus par la FAE. Chaque dossier concerne une entreprise aidée. Ainsi, 164 entreprises ont été entrées dans la base, chacune comprenant entre 50 et 200 informations. Sur cette base a été conduite l'évaluation quantitative.
- Un échantillon de 30 entreprises aidées a été contacté et 15 tentatives ont abouti à un entretien structuré (environ 30 min) ;
- Prise de contact avec deux établissements bancaires de la place et entretien avec les personnes en charge de la clientèle d'entreprises.
- La mise à disposition par l'OCSTAT des résultats – concernant la FAE - de son « Enquête sur l'emploi dans les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique » pour les années 2007 à 2011.

La présente évaluation repose sur la base de ces quatre ensembles d'informations. Elle est structurée en quatre parties de longueur inégale. La problématique de loin la plus importante de l'évaluation et qui a aussi consommé une proportion très importante des ressources du mandat, porte sur l'impact de l'aide sur les entreprises concernées et le tissu économique. Elle fait l'objet des deux premières parties du rapport. L'analyse des pertes de la FAE et l'impact de son intervention sur le marché du service financier aux entreprises ont été plus simples à réaliser et prennent donc moins de place. Ces questions sont traitées dans les deux dernières parties du rapport.

2. Les entreprises aidées et les modes d'aide

Dans cette partie, sont abordés les aspects suivants de l'évaluation :

- La présentation de la base des données ;
- Le profil des entreprises aidées et un parallèle avec la population d'entreprises genevoises (données du Recensement des Entreprises 2008) ;
- Les aides accordées par la FAE ;
- L'appréciation par les entreprises aidées de l'apport de la FAE.

2.1. Présentation des données

2.1.1. Les dossiers de la FAE

La FAE a mis à disposition de l'évaluateur les informations comptables sur 164 cas d'entreprises aidées. Il s'agit de la totalité des entreprises auprès desquelles la Fondation est effectivement intervenue avec une aide durant la période d'évaluation (début 2009 à la fin 2011). Chacune de ces 164 entreprises figure dans la base de données créée pour la circonstance par l'évaluateur. Ceci étant, le nombre de données varie très fortement d'un cas à l'autre. En effet, les entreprises se conforment aux exigences de la FAE en matière de données au moment où elles déposent le dossier de demande. Par contre, la discipline se relâche quand il s'agit de remettre les données annuelles pendant la durée de l'aide. Avec de l'insistance, la FAE parvient à compléter les informations comptables, mais parfois avec plus d'une année de retard, ce qui limite encore la période pour laquelle la présente évaluation est possible.

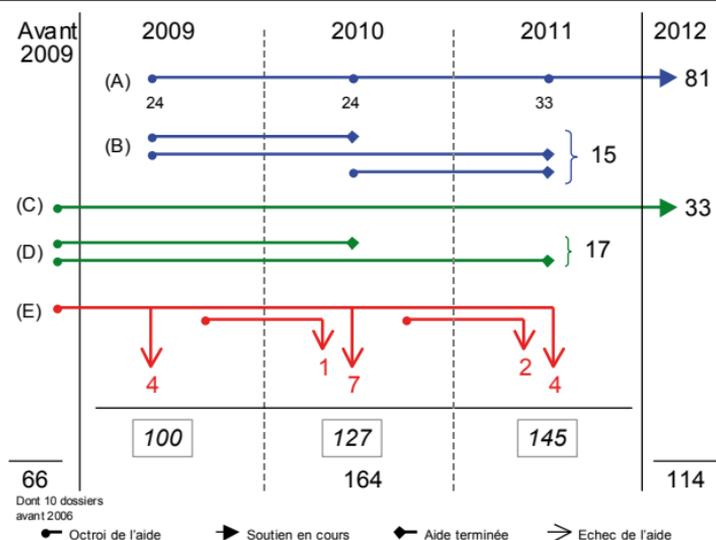
La base de données comprend les informations sur la demande d'aide, sur l'aide obtenue, sur le profil de l'entreprise (forme et secteur), sur les données comptables avant et après l'aide et sur les emplois (au moins au moment du dépôt de la demande).

La Figure 1 présente les 164 entreprises aidées pendant la période en fonction de leur trajectoire dans la « fenêtre » d'observation imposée par l'évaluation. Elles peuvent être regroupées en cinq groupes :

- Le Groupe (A) : les 81 entreprises qui ont commencé à être aidées pendant la période d'évaluation et continuent de l'être au début 2012. Ces 81 entreprises se répartissent en 24 cas initiés en 2009, 24 autres cas d'aides octroyées dès 2010 et 33 entreprises prises en charge en 2011.
- Le Groupe (B) : les 15 entreprises dont l'aide commence et prend fin à l'intérieur de la fenêtre d'évaluation.
- Le Groupe (C) : les 33 entreprises qui ont commencé à être aidées avant 2009 et le sont toujours aujourd'hui.

- Le Groupe (D) : les 17 entreprises dont l'aide a commencé avant 2009 et s'est terminée pendant la période d'observation.
- Les Groupe (E) : les 18 entreprises qui ont été déclarées « en perte » par la FAE entre 2009 et 2011. Il s'agit tout aussi bien d'entreprises dont l'aide a commencé avant 2009 (15 entreprises) que d'entreprises aidées après 2009 (3 entreprises).

Figure 1 : Groupes d'entreprises aidées par la FAE selon leur trajectoire et pendant la période d'évaluation



La Figure 1 laisse aussi entrevoir l'augmentation du nombre d'aides en cours : 66 à la fin 2008, 100 à la fin 2009, 127 fin 2010 et 145 en 2011. Ainsi, au début 2012 la FAE aidait effectivement 114 entreprises (dont 33 avaient commencé leur relation avant le début 2009 et 81 depuis cette date). A ce même moment, 13 autres demandes d'aides étaient en voie de finalisation mais elles ne relèvent pas de la présente évaluation. Ceci témoigne d'une augmentation continue du recours des entreprises genevoises aux instruments d'aide proposés par la FAE.

La Figure 2 précise la répartition de l'ensemble des 164 entreprises aidées en fonction de l'année du début de la relation d'aide. Elle montre que 86 dossiers d'aides ont été acceptés et effectivement mis en place par la FAE pendant la période d'évaluation, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi en mai 2009.

Figure 2 : Dossiers évalués selon l'année d'acceptation par le Conseil de la FAE

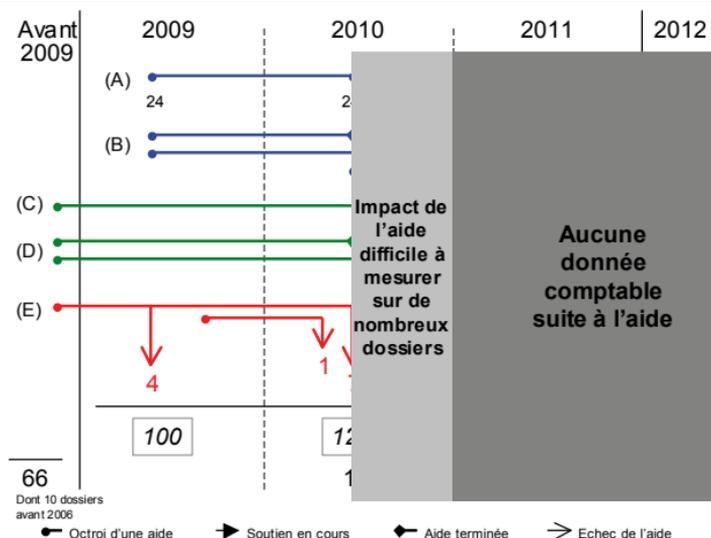
	Date d'acceptation	Nombre de dossiers		%
Entreprises aidées héritées par la FAE - « Avant la FAE »	2001	1		
	2003	1	10	6%
	2004	3		
	2005	5		
« FAE »	2006	6	68	
	2007	13		
	2008	35		
	Jan. - Mai 2009	14		
« FAE – ML » (Modification de la Loi)	Mai - Déc. 2009	20	86	52%
	2010	33		
	2011	33		
Total		164	100%	

Pour l'ensemble de ce rapport nous avons adopté, là où cela était possible, le découpage chronologique suivant :

- La période avant 2006 avec des entreprises aidées héritées des anciennes structures, notée « Avant la FAE »,
- La période de 2006 à mai 2009, notée « FAE »,
- La période à partir de mai 2009, suite à la modification de la loi, notée « FAE – ML ».

Pour ce qui est des données comptables sur les entreprises aidées, le tableau est lacunaire. En effet, les dernières données comptables disponibles lors de l'évaluation effectuée à la fin 2011 portent sur l'exercice comptable 2010. Ainsi, pour les 33 entreprises aidées dès 2011, nous n'avons que des données antérieures à la décision, ce qui rend leur utilisation pour l'évaluation de l'impact sans objet. Pour ce qui est des 33 entreprises aidées dès 2010, la situation n'est guère meilleure, car seule l'information sur l'exercice pendant lequel l'aide a été déclenchée est disponible.

Figure 3 : Disponibilité des données comptables et leur pertinence pour l'évaluation de l'impact de l'aide



La Figure 3 montre que l'évaluation de l'impact peut – pour des raisons expliquées plus haut – se baser au mieux sur une centaine de cas pour lesquels l'aide était effective en 2009 et au début 2010. Pour 68 cas (Groupes C, D et E), la vision est plus longue que pour les entreprises des Groupes A et B où, au maximum, une année de compte après l'octroi de l'aide est disponible. Les conséquences de cet état de fait sur le périmètre de l'évaluation de l'impact comptable sur les entreprises sont discutées plus loin (Cf. Partie 2.1). De plus, pour une très grande partie des entreprises du Groupe B, l'aide ayant été de très courte durée, il en va de même de l'information comptable. A ceci, par souci de précision, il faut ajouter le fait qu'une proportion significative des entreprises aidées est – du point de vue légal - très jeune, voire en création, ce qui signifie que les données antérieures à l'aide sont soit par définition absentes, soit peu pertinentes.

2.1.2. Les données de l'OCSTAT

Les données de l'OCSTAT utilisées ici sont de deux ordres :

- D'une part, l'information sur le tissu économique genevois (nature juridique, activité économique ou encore la taille des entreprises) qui provient du recensement fédéral des entreprises effectué par l'OFS et porte sur 2008. Nous avons exclu les secteurs qui sont, par définition, hors d portée de la FAE, il s'agit notamment de la finance, de l'assurance et de l'immobilier – soit 14% des

entreprises genevoises. Le solde peut ainsi être qualifié comme « périmètre d'action de la FAE » car il capte les entreprises en théorie éligibles pour la FAE.

- D'autre part, pour compléter les informations lacunaires de la FAE sur les emplois dans les entreprises aidées, l'OCSTAT a mis à disposition les résultats anonymisés de « Enquête sur l'emploi dans les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique » pour les années 2007 à 2011. Les entreprises sont interrogées pendant les cinq années suivant l'obtention d'une aide.

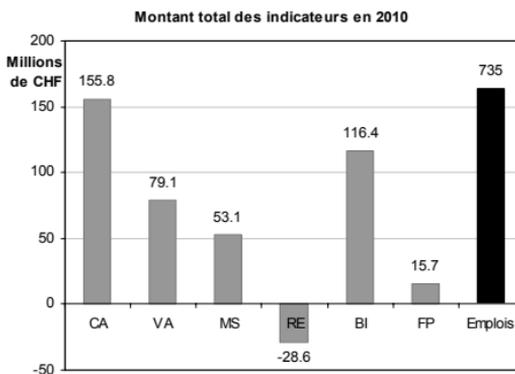
2.2. Les entreprises aidées par la FAE

Les analyses qui suivent ont pour objectif de faire apparaître le profil des entreprises aidées par la FAE selon un certain nombre de critères classiques tels que la forme juridique, la place de l'entreprise dans son cycle de vie, le nombre d'emplois, etc. et de les comparer, là où les données le permettent, avec « le périmètre d'action de la FAE » capté par le dernier recensement fédéral des entreprises réalisé en 2008. Les entreprises prises en compte sont les 164 clients de la FAE dans leur situation au moment du dépôt du dossier à la FAE. En l'occurrence, il s'agit des 114 dossiers en cours au début 2012, des 32 dossiers remboursés en 2010 et 2011 et des 18 cas de pertes déclarés en 2009, 2010 et 2011.

2.2.1. Surface économique

La Figure 4 présente la surface économique des 92 (sur 127) entreprises aidées telle qu'elle ressort de leur comptabilité à la fin 2010. Quant au chiffre de l'emploi, il correspond à l'année du dépôt du dossier.

Figure 4 : Montant des indicateurs en 2010 pour l'ensemble des entreprises aidées



Sur cette base, 4 observations s'imposent, elles mettent en évidence la fragilité des entreprises clientes de la FAE :

- Les entreprises aidées, en tant que groupe, sont dans une situation de perte ce qui menace leur fonds propres, elles se trouvent donc au seuil de l'insolvabilité.
- En moyenne, la rémunération par emploi se situe aux alentours de 70'000 CHF par année. Ce niveau semble réaliste par rapport au marché du travail genevois.
- Il en va de même de la valeur ajoutée par emploi qui se situe aux alentours de 105'000 CHF par année.
- A l'évidence, l'ensemble des bilans est d'une extrême fragilité avec le total des fonds propres à 13%.

2.2.2. Forme juridique

Les entreprises peuvent être distinguées selon leur forme juridique en deux grandes catégories : les sociétés de personnes (entreprise individuelle ou en nom collectif) et les sociétés de capitaux (société anonyme ou société à responsabilité limitée).

Figure 5 : Forme juridique des entreprises aidées et le « périmètre d'action de la FAE »

Forme juridique	Entreprises aidées	Entreprises éligibles
Soc. de personnes	28%	50%
<i>Ent. individuelle</i>	22%	46%
<i>Soc. en nom collectif</i>	6%	4%
Soc. de capitaux	70%	48%
SA	33%	31%
SARL	37%	17%
Manquant / Autres	2%	2%

La Figure 5 montre que les entreprises aidées par la FAE sont à 70% des sociétés de capitaux, alors que les sociétés de personnes représentent 28% des clients de l'institution. Par rapport au tissu économique du canton, les sociétés de capitaux sont très nettement sur-représentées – 70% à la FAE contre 48% dans le « périmètre d'intervention ». Cette situation s'explique par deux facteurs : d'une part, les entreprises de capitaux offrent un cadre plus structuré pour une éventuelle implication d'instances tierces comme la FAE ; d'autre part, la forme de société de capitaux est très nettement dominante parmi les entreprises qui ont des ambitions de croissance et de développement parmi lesquelles se recrute le gros des clients de la FAE.

Un regard historique montre que la répartition entre les deux catégories de formes juridiques - sociétés de personnes et de capitaux - est stable sur les trois périodes de l'histoire de la FAE (avant FAE, FAE et FAE-ML). Toutefois, entre les deux dernières périodes - celle de la FAE et celle de la loi modifiée - la répartition à l'intérieur de ces deux grandes catégories se modifie : durant la dernière période, les sociétés en nom

collectif et les sociétés anonymes prennent une importance nettement plus forte que durant la période « FAE ».

2.2.3. Situation de l'entreprise dans son cycle de vie

Avant de présenter les dossiers au Conseil, la FAE prépare un document avec toutes les informations utiles pour la prise de décision. Ce document contient aussi une indication sur l'ancienneté de l'entreprise. La nomenclature suivante est utilisée par la FAE : reprise, en création ou entreprise existante. La Figure 6 fait apparaître l'importance des entreprises aux divers stades de vies dans la clientèle de la FAE.

Figure 6 : Stade de vie de l'entreprise, selon la typologie de la FAE

Durée d'existence de l'entreprise au moment du dépôt du dossier selon la FAE	Fréquence	Pourcentage
Société existante	68	41%
Reprise d'une société	61	37%
Société en création	35	21%
Total	164	100%

Grâce à la base de données constituée par l'évaluateur, il est possible d'affiner quelque peu cette image en précisant l'âge des entreprises au moment du dépôt de dossier, comme le montre la Figure 7.

Figure 7 : Durée d'existence de l'entreprise au moment du dépôt du dossier

Nombre d'années de l'entreprise	Nombre	Pourcentage
Création et moins d'un an	87	53%
Entre 1 et 2 ans	10	6%
Entre 2 et 5 ans	27	17%
Plus de 5 ans	33	20%
Année de création manquante au dossier	7	4%

Les données de la Figure 7 soulignent l'importance des entreprises formellement nouvelles (en création ou avec une expérience inférieure à un an même si certaines sont en fait des reprises). Si on y ajoute les cas de moins de 2 ans, les très jeunes passent à 59%. A l'autre bout de l'échelle, les entreprises avec plus de 5 ans ne constituent que 20% de la clientèle de la FAE alors que celles entre 2 et 5 ans représentent 17%.

Dans une perspective historique, la part des entreprises très jeunes diminue d'une période à l'autre : de 65% des cas pendant la période FAE, elle passe à 46% après la modification de la Loi. Il s'ensuit une augmentation de la part des entreprises aidées de plus de 5 ans qui passe de 14% à 27%.

A titre de comparaison, en 2008, dans le canton de Genève et dans le « périmètre d'intervention », 18'375 entreprises ont été recensées, dont 907 nouvelles entreprises, soit 5%. La part des créations est donc très nettement plus importante (4 fois plus) dans la clientèle de la FAE que pour l'ensemble des entreprises du canton de Genève.

2.2.4. Secteur d'activité

Pour ce qui est de l'appartenance sectorielle des entreprises soutenues par la FAE, la nomenclature de la FAE est reprise ici pour des raisons de commodité: commerce, construction, enseignement, graphique, horlogerie, industrie, nouvelles technologies, restauration, santé et service. Toutefois, cette classification ne correspond que très partiellement à la nomenclature officielle (NOGA), notamment pour ce qui est des nouvelles technologies. Pour les besoins de la comparaison, nous avons procédé à un certain nombre de regroupements comme le montre la Figure 8.

Figure 8 : Répartition des entreprises aidées par secteur d'activité

Secteur d'activités	Entreprises aidées	Entreprises éligibles (NOGA)
Industrie	14%	8%
<i>Horlogerie</i>	3%	-
<i>Graphique</i>	1%	-
Construction	13%	10%
Commerce	20%	25%
Restauration	23%	9%
Service	14%	6%
<i>Enseignement</i>	1%	-
Santé	8%	8%
Nouvelles technologies	9%	Non identifié
Total	100%	66%

Les entreprises aidées par la FAE sont à plus de 40% actives dans la restauration et le commerce ; la construction ainsi que les services représentent chacun 13%. La catégorie « nouvelles technologies » pose problème parce qu'elle n'a pas de correspondant dans le système NOGA.

Entre la période « FAE » et la période « FAE-ML » la part de la restauration, du commerce et de la santé diminuent, les services restent stables, les nouvelles technologies, l'industrie et la construction croissent.

2.2.5. Emplois au dépôt du dossier

Le nombre d'emplois constitue une autre variable permettant la comparaison avec le tissu genevois. Les entreprises clientes de la FAE doivent indiquer, au dépôt de la demande d'aide, le nombre de personnes travaillant ainsi que le temps de travail de chacune d'entre elles. De cette manière sont comptés aussi bien les collaborateurs salariés que les indépendants, le tout exprimé en emplois EPT (équivalent plein temps).

Figure 9 : Nombre d'emplois EPT dans l'entreprise pour l'année du dépôt du dossier

Classe de taille	Entreprises éligibles	Entreprises FAE	Emplois dans les entreprises FAE
Inférieur à 2	44%	17%	2%
Entre 2 et 3		13%	4%
Entre 3 et 5	29%	24%	11%
Entre 5 et 10	12%	22%	18%
Entre 10 et 20	6%	9%	15%
Supérieur à 20	9%	9%	50%
Indication manquante	.	6%	0%
Total	100%	164	1338.35

La Figure 9 met en rapport la répartition par classe de taille des entreprises FAE et du tissu genevois. Elle donne aussi la part de chaque classe de taille dans l'ensemble des emplois aidés par la FAE. Ainsi, les entreprises de moins de 3 emplois EPT représentent 30% des entreprises aidées, mais seulement 6% des emplois ; celles avec moins de 5 emplois EPT, 54% des entreprises et 17% des emplois. Les entreprises de plus de 20 emplois EPT ne sont que 9%, mais elles offrent 50% du total des emplois. Pour un certain nombre d'anciens cas, le nombre d'emploi fait défaut ; il s'agit souvent des dossiers ex-OGCM.

Les 18'375 entreprises du « périmètre d'intervention » offraient en 2008 167'061 emplois EPT. Ainsi, la FAE aurait aidé 0,9% des entreprises genevoises et de cette manière soutenu 0,7% de l'emploi total. Si, de plus, les entreprises de plus de 100 emplois EPT étaient exclues de ce calcul, le périmètre d'intervention en termes d'emplois serait de 119'797 emplois. Par conséquent, la FAE aurait soutenu 1,1% des ce « périmètre réduit ». La comparaison des deux populations fait apparaître le fait que la FAE a privilégié les entreprises entre 2 et 10 emplois EPT en y concentrant 60% de son intervention.

La répartition sectorielle des entreprises évolue d'une des trois périodes d'activité de la FAE à l'autre : la part des entreprises de moins de trois emplois EPT diminue et inversement, la part des entreprises plus importantes augmente.

Figure 10 : Répartition des emplois par secteur d'activité

Secteur d'activité	Nombre d'emploi au dépôt du dossier	% d'emplois dans les entreprises aidées	% des entreprises aidées	% du montant alloué
Industrie	291.60	22%	14%	24%
Horlogerie	13.60	1%	3%	1%
Graphiques	12.00	1%	1%	1%
Construction	377.00	27%	13%	11%
Commerce	89.25	7%	20%	9%
Restauration	188.85	14%	23%	15%
Service	128.40	10%	14%	13%
Enseignement	26.15	2%	1%	4%
Santé	41.80	3%	8%	5%
Nouvelles technologies	169.70	13%	9%	22%
Total emploi	1338.35	100%	100%	100%

Au moment du dépôt des dossiers (toutes années confondues), 1338.35 emplois EPT existaient dans les entreprises aidées, soit en moyenne 8,7 emplois EPT par entreprise, alors que la moyenne genevoise est de 10,7 emplois. Pour ce qui est des emplois aidés, 27% étaient dans l'industrie et 22% dans la construction. Alors que ces deux secteurs représentent la moitié du total des emplois, ils ne regroupent que 27% des entreprises aidées. Ce qui signifie qu'il s'agit d'entreprises plus grandes que la moyenne des clients de la FAE. A l'inverse, les deux secteurs les plus aidés en termes de nombre d'entreprises (43% des cas) que sont la restauration et le commerce offrent 21% des emplois. Il s'agit donc d'entreprises nettement plus petites que la moyenne.

Récapitulation : Profil des entreprises aidées

La FAE a surtout aidé :

- les entreprises de capitaux (70%) ;
- les entreprises âgées légalement de moins de 2 ans (59%)
- les entreprises entre 2 et 10 emplois EPT (59%)
- Les entreprises actives dans le commerce et la restauration (45%)

Depuis la nouvelle loi sur la FAE, on observe

- un tassement de la part des toutes jeunes entreprises au bénéfice des entreprises avec plus de 5 années d'existences ;
- un développement de cas de reprises d'entreprises ;
- un changement au niveau des secteurs avec l'extension relative des aides à l'industrie, aux nouvelles technologies et à la construction ;
- une part qui diminue pour les très petites entreprises et l'augmentation de celles de plus de 3 emplois EPT.

2.3. Les aides de la FAE

2.3.1. Aide accordée

La palette des interventions de la FAE analysée ici est fortement influencée par l'histoire de l'institution. En effet, jusqu'à la nouvelle loi de mai 2009, la FAE (ou ses prédécesseurs) intervenaient de deux manières seulement : le cautionnement et la prise de participations. Avec la nouvelle loi, les avances de liquidité sont devenues possibles alors que les plafonds des autres interventions ont été augmentés.

L'ensemble des aides de la FAE pour les 164 entreprises étudiées porte sur un montant total de 48'724'203.7 CHF, toute forme d'intervention confondue. Ceci donne une moyenne de 297'099 CHF mis à disposition par entreprise. Puisque le périmètre de l'évaluation se résume aux 164 cas, les montants financiers se réfèrent à une partie des comptes de la FAE et ne sont donc par construction pas comparable à ces derniers.

La Figure 11 présente de manière synthétique l'ensemble des interventions de la FAE, soit 169 financements, qui concernent en tout 164 entreprises. En d'autres termes, cinq entreprises ont été au bénéfice, pendant la période sous observation, de deux financements distincts (2 cas de cautionnement & participation ; 3 cas de cautionnement & avance de liquidités). Ce tableau répartit les financements accordés en fonction de trois critères : les montants (fourchettes), les modalités (cautionnements, participations et avances de liquidités) et le moment d'octroi du financement en fonction des trois périodes de la vie de la FAE.

Figure 11 : Nombre de cas par type d'aide, par période et par montant alloué

Montant d'aide (en KCHF)	Cautionnement			Avance liquidités		Participation		Total
	Avant FAE	FAE	FAE - ML	FAE - ML	Avant FAE	FAE	FAE - ML	
Moins de 50	0	11	9	1	0	0	0	21
50 - 100	3	14	17	0	1	1	0	36
100 – 200	4	21	23	3	0	0	1	52
200 – 500	0	10	18	2	0	0	2	32
500 - 1'000	1	5	5	0	1	1	3	16
Plus de 1'000	0	6	4	0	0	1	1	12
Somme	1'209	17'835	20'933	880	572	2'690	4'602	48'724
Moyenne	151	266	275	147	286	897	657	288
Total (nombre de cas)	8	67	76	6	2	3	7	169

Il ressort de la Figure 11 pour les deux dernières périodes, sur les trois présentées :

- Pour ce qui est du mode d'intervention, sur la période 2006 à mai 2009, le cautionnement représentait 87% des montants et 96% des interventions; et les participations 13% des montants et 4% des interventions. A partir de 2009, la part des sommes cautionnées diminue légèrement à 80%, les participations augmentent à 17% et les avances de liquidités absorbent 3% des montants.
- Pour ce qui est des montants moyens des interventions : durant la période mai 2009-2011, les avances de liquidités (6 cas) sont en moyenne de 145 KCHF, les cautionnements (76 cas) de 255 KCHF et les participations (7 cas) de 676 KCHF.
- Les cautionnements inférieurs à 100 KCHF représentent environ 35% du nombre de cautionnements pour chaque période. Les cautionnements entre 200 et 500 KCHF sont plus nombreux pour la période après mai 2009 alors que ceux à plus d'un million sont plus importants pour la période 2006 - mai 2009.
- Aucun des 6 cas de cautionnement à plus d'un million CHF octroyé durant la période « FAE » ne dépasse la somme de 1,6 millions, alors que le plafond fixé par la loi était de 2 millions. Suite à la modification de la loi, le plafond a été porté à 4 millions. Sur les 4 cas octroyés à plus d'un million après la révision, un seul cas était au-dessus du plafond antérieur avec un cautionnement de 3 millions CHF.

- Après la modification de la loi, les prises de participation supérieures à 500'000 CHF ont augmenté sans qu'il soit possible de dire à ce stade s'il s'agit d'une nouvelle tendance.

La Figure 12 se concentre sur l'activité de la FAE entre 2009 et 2011 (l'année 2009 se trouve donc à cheval sur deux régimes législatifs). Il en ressort que la somme totale des interventions sur la période s'élève à presque 32 millions, soit 65% du total des engagements totaux de la FAE pour les 164 cas. La lecture chronologique ne laisse apparaître aucune tendance stable : les engagements annuels passent de 11 millions en 2009, à 12 en 2010 et redescendent à 9 en 2011.

La source de cette instabilité se trouve dans le poste « participations » qui en 2010 atteint le triple de 2009 comme d'ailleurs de 2011. Ceci étant, le montant total des cautionnements accordés baisse d'environ 1 million par année de manière continue, alors que la moyenne par année de ces nouveaux engagements fluctue.

Avec la modification de la loi, la subvention annuelle totale pour la FAE passe de 4,7 millions par année en 2008, à 8,9 en 2010. Le plafond prévu pour les provisions de cautionnement double quant à lui pour passer de 3,2 millions en 2008 à 6,4 millions en 2010. En conséquence, la nouvelle loi n'a pas seulement ajouté à l'éventail des instruments l'avance de liquidités, et augmenté le plafond autorisé pour les participations, mais elle a en plus sensiblement augmenté la capacité d'action de la FAE. Il est à noter que la part de la subvention consacrée aux cautionnements sert à faire des provisions qui ne sont qu'une portion du montant total engagé.

Figure 12 : Montants alloués par période historique et par type d'aide (en milliers de CHF)

	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Total	Moyenne	Montant
	Cautionnements	Cautionnements	Liquidités	Liquidités	Participations	Participations	Total
2009	9'646	292	250	250	1'090	363	10986
2010	8'455	325	600	150	3'202	801	12257
2011	7'621	246	30	30	1'000	500	8651
Total	25'722	286	880	145	5'292	588	31894

Pour ce qui est des avances de liquidités, elles n'ont pas décollé, atteignant au total moins d'un million CHF. Ceci indique le manque d'intérêt des entreprises pour cet instrument. Le fait qu'en 2011 une seule entreprise en ait profité pour un montant de 30'000 est suffisamment parlant. L'avance de liquidité, si elle n'est pas utilisée dans une durée d'un an, peut être reconduite sur demande de l'entreprise, sinon elle est considérée comme remboursée. Sur les 6 avances de liquidités octroyées depuis mai 2009, 5 sont considérées à la fin 2011 comme remboursées alors qu'elles n'ont pas été utilisées (850'000 CHF) et une est toujours en cours (30'000 CHF).

2.3.2. Instruments d'aide et caractéristiques des entreprises

Les interventions de la FAE varient en instruments, en volume et en nombre d'un secteur économique à l'autre. Un certain nombre de constats en découle :

- Sur les deux dernières périodes (FAE et FAE-ML), les cautionnements pour l'industrie se développent alors qu'ils diminuent pour le commerce et la santé, tant pour ce qui est du nombre des cas que du montant total ;
- Les avances de liquidités concernent avant tout la construction (4 cas sur 6) ;
- Les participations portent majoritairement sur les activités que la terminologie de la FAE qualifie de « nouvelles technologies » (8 cas sur 12) et 83% du total des montants. Parallèlement, les cautionnements à ces activités ont très fortement diminué.

La part des nouvelles technologies dans l'ensemble des engagements de la FAE s'élève à plus de 22% (soit 10,6 millions) ce qui en fait le « secteur » le plus lourd ex-aequo avec celui de l'industrie. Comme le montre l'annexe 1, les entreprises de nouvelles technologies peuvent être réparties en trois groupes : l'informatique, la santé et l'énergie. Les activités liées à la santé (fabrication et commercialisation de matériels médicaux) concentrent 59% des engagements dans les « nouvelles technologies, viennent ensuite les activités informatiques (logiciels d'identification, services et conseils informatiques) avec 21% et l'énergie avec 19 %.

Pour ce qui est de l'âge des entreprises aidées, les créations et les entreprises avec moins d'une année d'expérience absorbent 40% des engagements pour 53% des cas, alors que les entreprises de plus de 5 ans représentent 20% des cas et 37% des engagements de la FAE.

2.3.3. Montant d'aide par emploi

Une lecture de l'aide au travers des montants (toutes catégories confondues) par collaborateur EPT est très instructive bien que les données manquent pour 10 cas (8 cas datant d'avant 2006 et 2 cas entre 2006 et mai 2009). Globalement parlant, la moyenne des montants d'aide par emploi (calculé entreprise par entreprise) était de 43'567 CHF pendant la période avant la FAE, ensuite entre 2006 et mai 2009 elle est passée à 73'116 CHF avant de redescendre avec la dernière période, l'après mai 2009, à 33'845 CHF.

Figure 13 : Montant par emploi au moment du dépôt en fonction de la période

Montant par emploi (en KCHF)	Nb. total d'entreprises	Avant FAE	FAE	FAE - ML	Emplois
inférieur à 10	9		1	8	266.70
10 – 25	44		15	29	360.80
25 – 50	51	1	20	30	442.60
50 – 75	27	1	14	12	120.65
75 – 100	10		3	7	86.15
Supérieur à 100 K	13		13		61.45
Total d'entreprises	154	2	66	86	.
Total d'emplois	.	5	349.7	983.65	1338.35
Moyenne montant par emploi	.	44'000	73'000	34'000	.

Pour les aides accordées entre 2006 et mai 2009, dans 45% des cas, le montant d'aide par emploi était supérieur à 50'000 CHF ; à partir de mai 2009, la part de ces dossiers est descendue à 22%. Il s'agit d'un tassement du ratio comme en témoigne le fait que les cas où l'aide par emploi est inférieure à 25'000 CHF est passée entre les deux périodes de 24% à 43% des cas. Comme les montants moyens par entreprise sont relativement stables cela démontre un glissement de l'aide vers les entreprises plus grandes.

Ceci étant, des différences significatives sont visibles en fonction des instruments utilisés. La moyenne des montants par emploi est significativement plus élevée pour les participations (sur les deux périodes allant de 2006 à 2011) que pour les cautionnements. Quant à l'avance de liquidité (en grande majorité non utilisée), le ratio pour la dernière période était de 15 KCHF par emploi alors qu'il était de 34 KCHF pour les cautionnements et de 45 KCHF pour les participations.

2.3.4. Aide et le tissu économique

Lors des discussions avec les responsables de la FAE l'idée selon laquelle l'apport de la Fondation au tissu économique ne se réduit pas à son seul aspect quantitatif a été très fortement soulignée. Ainsi, l'attention des évaluateurs a été attirée sur les cas où la FAE a facilité la transmission d'entreprises, où elle a été le seul acteur susceptible de financer le développement technologique, où elle est intervenue au nom de la cohérence des logiques d'approvisionnement et de sous-traitance des grands acteurs locaux et où elle a permis par ses interventions le maintien de la vie de quartier. Ceci étant, il est impossible à partir de ces cas individuels de dégager une vision d'ensemble de l'apport qualitatif de la FAE au tissu économique. Le présent rapport revient sur cette lacune dans ses recommandations

2.4. L'appréciation de l'aide par les entreprises aidées

Au-delà des aspects macro-économiques, quantitatifs et qualitatifs, l'aide a aussi une dimension qualitative au niveau micro que seuls les responsables des entreprises aidées peuvent pleinement apprécier. Pour cette raison, lors de l'évaluation, nous avons sélectionné, en accord avec la direction de la FAE, trente entreprises – toutes années et toutes formes d'aides confondues, y compris les entreprises en difficulté.

En fin de compte, seules 15 entreprises de l'échantillon initial ont donné lieu à un entretien : 11 entreprises pour lesquelles l'aide est en cours, 2 entreprises avec des dossiers remboursés et 2 entreprises qui après avoir obtenu l'aide ont renoncé à l'utiliser. Les entreprises dites « en perte » du point de vue de la FAE n'ont pas souhaité participer à l'évaluation. Les évaluateurs se sont engagés auprès des répondants à ce que leurs réponses ne puissent pas être identifiées dans le rapport. Ceci explique le mode de restitution choisi ici.

L'entretien téléphonique a duré entre 20 et 30 minutes et était articulé autour de 6 grands thèmes qui avaient été communiqués à l'entreprise lors de la prise de rendez-vous.

A. Pourquoi avoir choisi la FAE ?

Dans cette partie de l'interview, il s'agissait de savoir comment les clients de la FAE en sont venus à frapper à sa porte. Selon les répondants, 2/3 des entreprises ont essuyé un refus de financement de la part des banques commerciales. Par la suite et sur recommandation des banques, elles se sont tournées vers la FAE. Par contre, 1/3 des entreprises sont allées frapper directement à la porte de la FAE, sans passer par le secteur bancaire. Certaines ajoutent qu'elles savaient d'expérience que ce dernier n'allait pas donner suite à leur projet.

B. L'aide était-elle indispensable au bon fonctionnement de l'entreprise

La deuxième problématique abordée dans l'interview portait sur l'appréciation du degré d'urgence dans lequel se trouvait l'entreprise au moment de la démarche auprès de la FAE.

Pour 1/3 des répondants, il n'y avait pas d'urgence, l'aide de la FAE n'était pas vraiment indispensable à l'entreprise. Selon les répondants, des alternatives existaient aussi bien en termes d'investisseurs potentiels qu'en termes de la vitesse de développement de l'entreprise qui aurait été financée par les fonds propres.

Pour les 2/3 restants des sondés, leurs entreprises se trouvaient dans de graves ou très graves difficultés et sans la FAE, elles n'auraient simplement pas pu continuer, ou bien les porteurs auraient dû renoncer à leur projet d'entreprise.

Il est à relever qu'aucun des interlocuteurs n'a déploré le fait que, pendant la discussion sur son dossier, la FAE a réduit de manière significative le montant d'aide

au point de mettre en danger le projet. Par ailleurs, l'analyse des dossiers n'a fait apparaître que des écarts marginaux (d'ailleurs dans les deux sens) entre les montants demandés et les montants accordés.

C. L'impact et l'utilisation de l'aide

La question sur le degré d'urgence débouche naturellement sur celle de l'utilisation concrète de l'aide. Trois cas de figure sont à distinguer :

- Pour 6 entreprises, l'aide a servi dans l'immédiat à payer des charges immédiates – parfois des dettes commerciales ;
- Dans 5 cas d'entreprises, l'aide a permis l'embauche, ou l'extension du temps de travail, de collaborateurs indispensables. Ainsi, dans ces entreprises, l'aide a directement débouché sur l'extension de la masse salariale avec, à la clé, l'extension de l'offre d'emploi ;
- Dans 4 cas, l'aide a été l'occasion de procéder à des investissements (pas nécessairement au sens des immobilisations) tels que le développement d'activités nouvelles, complétant l'activité de base ou simplement le financement de la R&D.

D. La situation de l'entreprise aujourd'hui

La quatrième partie de l'entretien portait sur la trajectoire suivie par l'entreprise depuis l'aide par rapport au projet initial. Il ne faut pas oublier dans ce contexte que les entreprises dites « en perte » ont toutes refusé de répondre à l'invitation de l'évaluateur :

- 6 entreprises disent être dans les temps et se développent conformément aux projets ;
- 3 ont terminé le remboursement avec succès ou ont renoncé à l'utilisation de l'aide ;
- 4 entreprises disent que les temps sont difficiles et qu'elles s'attendaient à une évolution plus positive de leurs affaires et se trouvent actuellement dans une situation difficile.

E. Les problèmes ou défis pour les années à venir

La situation actuelle de l'entreprise laisse entrevoir, pour certaines en tout cas, la manière dont elles envisagent l'avenir. En effet, celui-ci paraît semé d'embûches pour bon nombre d'interlocuteurs. Trois défis ou problèmes reviennent avec insistance ;

- L'allongement des délais de paiements des clients ;
- La pression accrue de la concurrence ;

- Le défi de développer encore davantage la clientèle.

Ces trois préoccupations montrent que nombre de clients de la FAE n'est pas (encore) tiré d'affaire : ils sont confrontés en permanence au risque d'une crise de liquidité qui traduit en fait leur position incertaine sur le marché.

F. L'apport de la FAE et l'opinion de ces entreprises sur la FAE

La dernière partie de l'entretien était consacrée à l'opinion que les entreprises clientes avaient de la FAE comme institution, de ses compétences et de son apport immatériel à l'évolution de leur entreprise :

- 10 entreprises ont décrit la FAE avec une tonalité très positive (« à l'écoute », « très bien », « très professionnelle »). Parmi elles, 6 entreprises saluent l'existence de la FAE et y voient la « solution », certaines ayant même parlé de « l'unique solution » à leurs difficultés. Selon les 4 autres entreprises, la FAE et l'aide dont ils ont bénéficié leur ont donné le réconfort et la sécurité en matière de gestion grâce à l'accès à de nombreux conseils. L'opinion de ces entreprises sur la FAE est globalement très positive ;
- 2 entreprises interrogées ont nuancé leur appréciation positive avec des points négatifs : « bien mais manque de simplicité », « très à l'écoute mais manque de compétences ».
- Finalement, deux autres entreprises ont quant à elles eu une expérience négative avec la FAE : « absence de soutien », « déçu car j'ai perdu mon temps ».

Puisque l'un des points importants de l'évaluation est la pertinence de l'instrument « avance de liquidité » introduit lors de la révision de la loi en mai 2009, trois sur les six entreprises qui ont eu recours à cet instrument ont été interrogées ici, ainsi qu'une entreprise ayant renoncé à l'avance de liquidité :

- Dans une de ces entreprises, la FAE a également pris une participation. Cette entreprise n'a pas utilisé l'avance de liquidités. Elle dit avoir demandé une avance de liquidité pour avoir un « confort de gestion ». Toutefois, comme elle n'a jamais atteint le seuil minimum de trésorerie, l'avance de liquidité n'a pas été utilisée ;
- Une entreprise n'a pas utilisé l'avance et l'a transformé par la suite en cautionnement d'un montant supérieur. En effet, suite à l'acceptation par le Conseil de l'avance de liquidités, elle est arrivée à la conclusion que « le procédé n'était pas commercial » car la FAE exigeait notamment la notification aux clients. Or, l'entreprise ne voulait pas dire à ses clients qu'elle était en difficulté et qu'elle avait un besoin de trésorerie ;
- La troisième entreprise a renoncé à l'avance de liquidité. En effet, elle a pris contact avec la FAE dans le but d'obtenir de la trésorerie, mais il était inconcevable pour elle d'avoir recours à la cession de créance, elle aurait perdu toute crédibilité envers ses clients. Elle avait fait part de cela à la FAE, toutefois cette dernière ne lui a pas proposé d'autres solutions.

Ces trois entretiens suggèrent que l'instrument dans son état actuel est inadapté aux besoins des entreprises qui craignent que la notification de la cession des factures à la FAE les fragilise aux yeux de leurs clients. Ces derniers pourraient en profiter, soit pour faire pression sur les prix, soit pour changer de fournisseur. Lors de notre entretien avec la BCGE - M. Francois Kirchhoff – ce point a été aussi fortement souligné (Cf. Partie 4).

3. La performance des entreprises

La question centrale posée aux évaluateurs porte sur l'impact de l'aide sur les entreprises aidées. La réponse à cette question n'est pas simple, ni du point de vue méthodologique, ni du point de vue statistique. En effet, la barrière principale est celle des informations disponibles. La première section présente la qualité des données comptables, la seconde et la troisième sont consacrées à l'analyse à proprement parler de la performance des entreprises, alors que la quatrième prolonge cette analyse aux entreprises en perte. Finalement, la dernière section aborde la question de la performance au travers du nombre d'emplois maintenus ou créés.

Alors que les informations utilisées dans les 4 premières sections proviennent exclusivement de la base de données mise au point par l'évaluateur, la dernière utilise également les données de l'OCSTAT.

La performance des entreprises sera étudiée à travers quatre indicateurs d'exploitation (compte de résultat) et deux indicateurs tirés du bilan :

- Pour ce qui est du compte d'exploitation (compte de résultat) : le chiffre d'affaire (CA), la valeur ajoutée (VA), la masse salariale (MS) et le résultat de l'entreprise (RE).
- Pour ce qui est du bilan : la masse du bilan (BI) et les fonds propres (FP).

3.1. Les données comptables disponibles

Au moment du dépôt du dossier à la FAE, les entreprises doivent fournir les comptes des 3 années précédentes, ceci ne s'applique bien évidemment pas aux créations. Le cas des reprises d'activité est ambigu, parfois les comptes de l'ancienne activité sont fournis. De plus, recevant l'aide, les entreprises s'engagent à fournir à l'institution l'ensemble de leurs états comptables pour les années couvertes par l'aide. Comme mentionné dans la première partie (présentation des données), les entreprises s'acquittent de cette obligation parfois avec des retards importants.

Le mandat de la présente évaluation s'inscrit dans une fenêtre temporelle très étroite (2009-2011). Or, l'évaluation de la performance des entreprises dans le temps exige un peu de recul en matière de données. C'est de ce recul dont la présente évaluation manque cruellement, car elle peut se baser uniquement sur les comptes antérieurs à 2010, alors que la nouvelle loi n'est opérationnelle que depuis mai 2009, ce qui réduit l'horizon à 1,5 exercices comptables au mieux. L'évaluation est simplement impossible pour tous les dossiers d'aide aux créations octroyés dès le début 2010 et pour tous les dossiers acceptés en 2011. Ainsi, faute d'information ces cas seront exclus de cette partie de l'évaluation.

La Figure 14 donne une idée – toutes périodes confondues – sur le nombre de comptes des entreprises disponibles pour respectivement, l'avant et l'après octroi de l'aide. Les comptes correspondant à l'année d'obtention sont considérés comme couvrant la période après l'aide.

Figure 14 : Nombre de comptes annuels disponibles avant et après l'aide

	Nombre comptes annuels avant le dépôt du dossier d'aide						Total
	0 compte	1 compte	2 comptes	3 comptes	4 comptes	5 comptes	
0 compte	12	7	11	11	3	1	45
1 compte	11	6	8	15	4	2	46
2 comptes	8	5	11	8	3	.	35
3 comptes	6	1	4	7	1	.	19
4 comptes	3	2	1	2	.	.	8
5 comptes	4	1	1	.	.	.	6
6 comptes	2	2
7 comptes	3	3
Total	49	22	36	43	11	3	164

Nous pouvons identifier 5 grands groupes d'entreprises selon le nombre de comptes disponibles :

- 12 entreprises (Orange) : 0 compte annuel disponible avant et après le dépôt de l'aide. Ces entreprises sont exclues de notre analyse.
- 33 entreprises (Jaune) : 0 compte annuel disponible après l'aide. Pour ces entreprises, l'impact de l'aide n'est pas observable, nous ne pouvons juger que de la santé financière de l'entreprise avant l'aide. Ces entreprises sont également exclues de notre analyse.
- 37 entreprises (Rose) : 0 compte annuel disponible avant le dépôt et une variable disponible après l'octroi. Ces cas permettent de suivre l'évolution pendant la durée de l'aide, mais aucun regard possible avec la situation d'avant l'aide.
- 6 entreprises (Vert) : 1 compte annuel avant et 1 compte annuel après. Pour ces entreprises, nous avons une vision très courte de la santé financière.
- 76 entreprises : au minimum 3 comptes annuels sans que l'on puisse dire à ce stade s'il s'agit de comptes successifs. Ce critère supplémentaire limite encore plus la taille de la population qui se prête à l'étude de la performance – cf. ci-dessous.

3.2. La performance des entreprises avant et après l'obtention de l'aide

Compte tenu de ce qui précède, nous avons décidé pour les besoins de cette analyse de prendre comme point de référence de l'analyse le moment de l'obtention de l'aide que nous appelons T0. De cette manière, nous faisons abstraction de savoir à quelle année de calendrier correspond le T0. Par exemple, pour l'entreprise qui a obtenu une aide en 2008, les comptes 2007 correspondront aux comptes T-1, les comptes 2008 aux comptes T0 et les comptes 2009 aux comptes T+1, et cela pour toutes les entreprises.

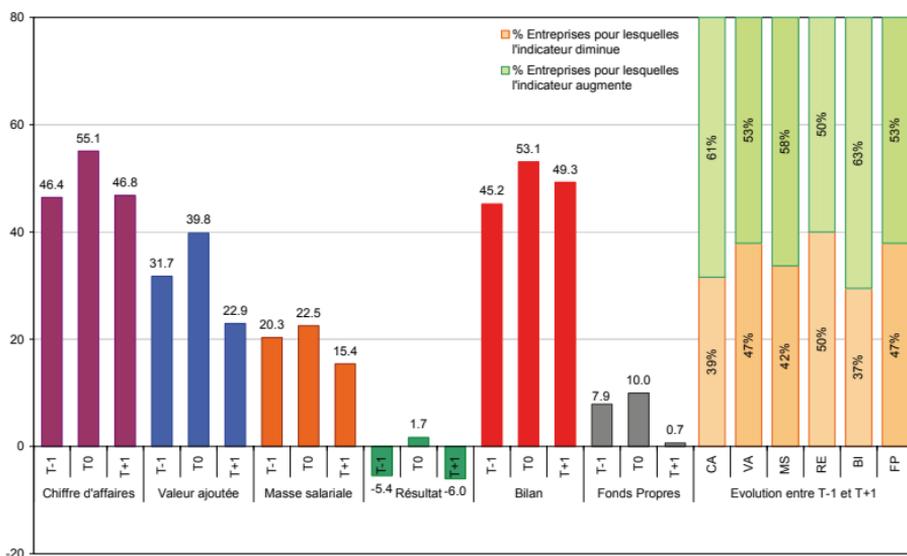
Ainsi, l'analyse de la performance sera conduite sur deux groupes d'entreprises :

- 40 entreprises dont on dispose de comptes pour 3 années consécutives, avec une année avant l'aide et une année après l'aide ; parmi ces entreprises un sous-ensemble de 18 cas a des comptes jusqu'à T+2. L'échantillon est représentatif des entreprises existantes en terme d'âge des entreprises, de taille, de répartition entre les groupes définis dans la figure 1 et de forme d'aide. Toutefois, pour ne pas biaiser le tableau, 2 cas d'entreprise en extrêmes difficultés (biotech) - ont été retirés de l'analyse. En conséquence, elle porte donc sur respectivement 38 et 16 cas.
- 14 entreprises, cas des créations d'entreprises, avec des comptes pour T0 et T+1 ; avec un sous-ensemble de 10 cas ayant des comptes jusqu'à T+2. L'échantillon concentre des entreprises de petite taille ainsi que des entreprises du groupe C, D et E (entreprises ayant bénéficié d'une aide avant 2009).

3.2.1. Les 38 entreprises avec 3 années de comptes consécutifs

Nous prenons ici les entreprises qui ont des comptes l'année précédant l'obtention de l'aide (T-1), l'année d'obtention (T0) et l'année suivante (T+1). Nous avons ainsi une vision sur 3 ans pour 38 entreprises. Sur l'ensemble des 164 cas étudiés dans cette évaluation, seulement 77 ont une histoire avant l'aide (les 87 autres étant des créations). Avec 38 cas analysés, 49% des entreprises sont donc couvertes.

Figure 15 : Montant total des six indicateurs pour les 38 entreprises T-1, T0 et T+1

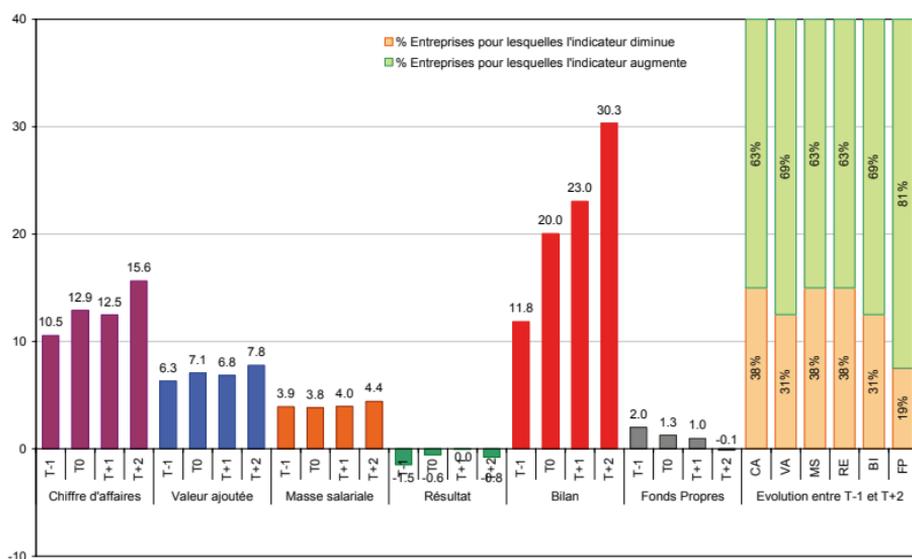


La Figure 15 fait état des indicateurs de performance pour la totalité des 38 entreprises étudiées. Elle permet de formuler trois observations :

- Entre T-1 et T0 et pour l'ensemble des 38 entreprises : la somme des chiffres d'affaires (+19%), celle des valeurs ajoutées (+26%), des masses salariales (+11%) et des résultats (+131%) augmentent avant de retrouver en T+1 des niveaux parfois sensiblement inférieurs à ceux de T-1.
- La masse du bilan et les fonds propres suivent cette même tendance : augmentation en T0 par rapport à l'année avant l'aide, puis chute l'année après l'obtention de l'aide, la somme des fonds propres atteignant même son plus bas niveau en T+1.
- Lorsque l'on regarde la situation entreprise par entreprise entre T-1 et T+1, environ 40% des entreprises ont vu leur chiffre d'affaire, leur masse salariale et leur masse du bilan diminuer. Le résultat se dégrade pour plus de la moitié des entreprises.
- Toutefois, seulement 5 entreprises sur les 38 étudiées ont vu les 6 indicateurs diminuer conjointement alors que pour 4 des 38 entreprises les 6 indicateurs ont augmenté simultanément.

Une analyse plus fine de la situation des fonds propres montre qu'en T-1, les 50% des entreprises aux bilans les plus fragiles avaient des fonds propres inférieurs à 43'000 CHF. En T+1, les fonds propres de 50% des entreprises les plus fragiles étaient passés en dessous de 36'000 CHF. Même s'il ne s'agit pas nécessairement des mêmes entreprises, cette évolution laisse apparaître une fragilisation de l'ensemble. Une observation analogue peut être formulée pour ce qui est du résultat. En T-1, les 50% des entreprises les plus faibles ont un résultat inférieur à 27'000 CHF, en T+1 le groupe correspondant aux 50% les plus fragiles ont un résultat inférieur à 5'000 CHF. En d'autres termes, une année après l'aide, 50% des entreprises boucle l'année avec des résultats préoccupants.

Comme mentionné plus haut, cette analyse ne porte que sur la moitié des cas des entreprises existantes, ces résultats doivent donc être utilisés avec beaucoup de précaution. A fortiori, il en va de même pour le sous-ensemble des 16 entreprises (incluses dans l'analyse précédente), mais pour lesquelles l'analyse peut s'étendre à une année supplémentaire de résultats après l'aide (T+2). Par construction, il ne s'agit que d'entreprises pour lesquelles l'aide a été accordée avant 2009. L'évolution des résultats de ces entreprises est présentée dans la Figure 16.

Figure 16 : Montant des six indicateurs pour T-1, T0, T+1 et T+2

La Figure 16 permet d'apprécier l'évolution de ces 16 entreprises sur quatre ans. Il en ressort globalement :

- Pour ce qui est du compte d'exploitation : le chiffre d'affaires progresse de près de 50%, la valeur ajoutée de 24% et la masse salariale de 13%. Quant au résultat, il demeure globalement négatif.
- Pour ce qui est du bilan, le total des bilans fait plus que tripler alors que les fonds propres plongent dans le rouge.
- Le graphique montre que l'évolution a été relativement homogène pour le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, la masse salariale et le bilan.

Dans une perspective entreprise par entreprise, la situation semble s'améliorer en T+2 pour nombre d'entre elles. En T+2, pour seulement environ un tiers des 16 entreprises observées, le chiffre d'affaires, la masse salariale, le résultat et la taille du bilan se sont dégradés par rapport à T-1.

Il est à noter que ce sous-groupe générerait (en T+1) entre 20 et 25% de l'activité économique (chiffre d'affaires et valeur ajoutée) de l'ensemble des 38 entreprises analysées plus haut. Il n'avait pas de pertes, cumulait 47% du total des bilans et 142% (!!) des fonds propres de l'ensemble des 38 entreprises. Il s'agit donc des entreprises les plus solides du groupe observé en T+1.

Les conclusions de cette analyse portant sur des entreprises qui, au moment de l'octroi de l'aide par la FAE, avaient déjà un historique, peuvent être résumées en deux points :

- L'aide aux entreprises existantes ne parvient pas à modifier la situation de ces dernières en tant que groupe. Ceci, toutefois, ne vaut pas pour les entreprises prises individuellement dont une part appréciable se développe lentement (entre la moitié et les deux tiers selon l'indicateur utilisé) après l'aide, alors que d'autres stagnent ou plongent.
- Pour une partie des entreprises analysées, l'aide débouche sur la croissance de certains indicateurs alors que le compte de résultat stagne. Ceci rappelle que les indicateurs de croissance sont à interpréter avec des pincettes : il faut qu'à terme la croissance améliore le résultat, sinon ce n'est pas de la croissance, mais de la fuite en avant. Le point délicat dans de telles analyses est de savoir quel est le délai pertinent, combien de temps est-il justifié de soutenir une entreprise en pertes, mais en croissance ? Ceci fait apparaître les limites inhérentes aux instruments d'aide et surtout à leur évaluation purement statistique.

3.2.2. Analyse des entreprises en création

Après l'analyse des entreprises existantes, il est temps de porter le regard sur celles qui ont été créés peu de temps avant l'obtention de l'aide de la FAE. De telles entreprises constituent 53% (soit 87 sur 164) des clients de la FAE et ont absorbé 40% de ses engagements durant la période. La base de données contient des informations exploitables sur deux périodes comptables (T0 et T+1) pour seulement 14 entreprises, soit à peine 18% de l'ensemble des cas de création aidés par la FAE. En effet, pour une partie des très jeunes entreprises, les comptes de T0 portent sur plus d'une année ce qui interdit les comparaisons et contraint à les exclure de l'analyse. Ceci limite très fortement la portée des conclusions.

Les résultats de l'analyse sont les suivants pour les 14 entreprises considérées comme un tout. Entre T0 et T+1,

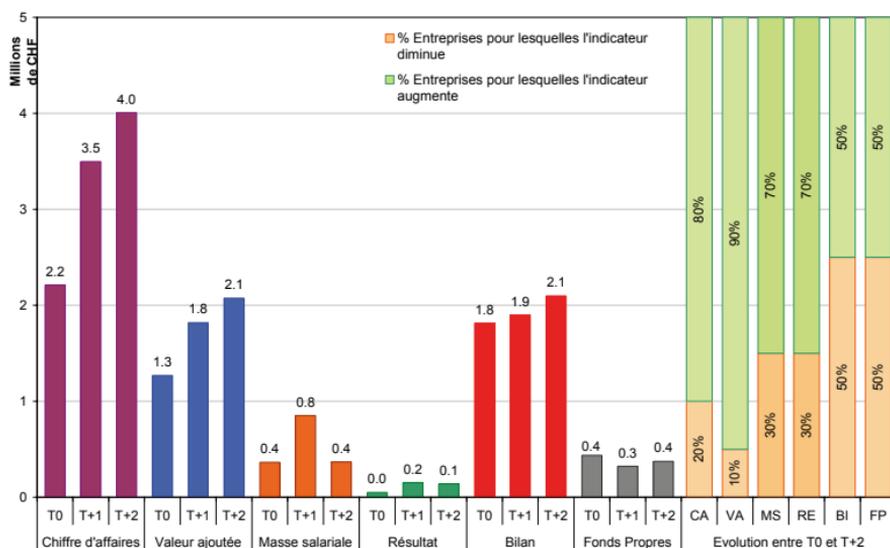
- Le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et la masse salariale augmentent de même que le résultat cumulé des 14 entreprises qui passe du négatif pour la première année au positif pour l'année suivante avec une très forte augmentation ;
- La masse totale du bilan diminue légèrement. Quant aux fonds propres, négatifs la première année, ils remontent un peu l'année suivante tout en restant négatifs.

Dans une perspective entreprise par entreprise :

- 14% des entreprises ont vu baisser leur chiffre d'affaires, 14% leur valeur ajoutée, 29% leur masse salariale et 36% ont vu leur résultat diminuer ;
- Pour ce qui est du bilan, 43% des entreprises ont vu son total diminuer et dans 57% des entreprises, les fonds propres ont diminué ;
- Toutefois, seulement 1 entreprise sur les 14 entreprises a vu tous ces indicateurs diminuer.

L'allongement de la perspective d'analyse d'une année passe par une réduction – comme dans le cas des entreprises existantes – du champ d'observation. De 14 cas, le groupe passe à 10 cas, entreprises entrées dans le groupe de la FAE avant 2009. Les résultats d'ensemble sont présentés dans la Figure 17 :

Figure 17 : Montant des six indicateurs pour T0, T+1 et T+2



Le premier constat est celui de la taille moyenne très faible de ces entreprises : le chiffre d'affaires moyen est de 400 KCHF dans la 3^{ème} année, le bilan de 210 KCHF et la masse salariale de 40 KCHF. Ceci étant, entre T0 et T+2:

- Le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée augmentent de 67% sur 3 ans avec une masse salariale stable, ce qui pourrait indiquer des gains de productivité ;
- La somme des résultats des 10 entreprises est stable ;
- La masse totale du bilan reste stable sur les trois années de même que les fonds propres.

Dans une perspective d'entreprise par entreprise, aucune des 10 n'a connu la baisse simultanée des 6 indicateurs.

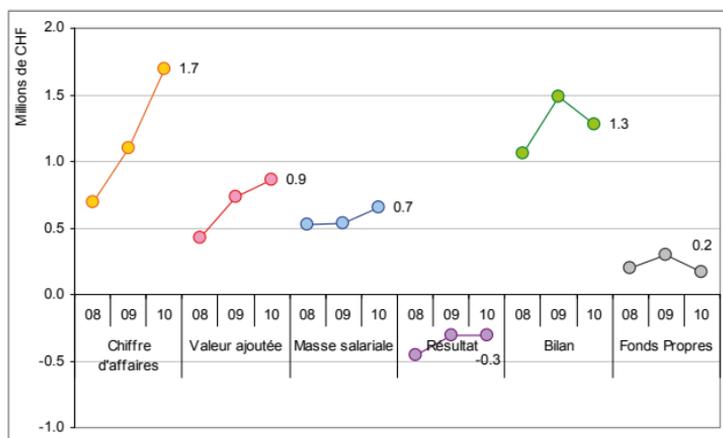
L'analyse de l'impact de l'aide sur les entreprises en création au moment de l'octroi de l'aide par la FAE, complète les conclusions articulées plus haut, au terme de l'analyse de son impact sur les entreprises existantes :

- Les entreprises en création progressent d'avantage en CA que les entreprises existantes (qui doivent rattraper ou se restructurer) ;
- Elles ont aussi de meilleurs résultats, mais une masse salariale étonnamment faible.

3.3. La performance des entreprises aidées en 2008, 2009 et 2010

Avant de clore l'analyse de l'impact de l'aide sur la marche des affaires des entreprises, une exploration complémentaire s'impose. Il s'agit d'analyser l'ensemble des entreprises aidées qui disposent de comptes postérieurs à l'aide, et des comptes sur les années 2008, 2009 et 2010. De cette manière, nous aurons une vision agrégée par année civile. Ainsi, 51 cas sont disponibles pour 2008, 79 pour 2009 et 92 pour 2010. Cette analyse, sur la base des valeurs moyennes, propose trois regards : la vue d'ensemble, le regard en fonction de la période d'octroi de l'aide et celui en fonction du type d'aide obtenu.

Figure 18 : Montant moyen des six indicateurs entre 2008 et 2010

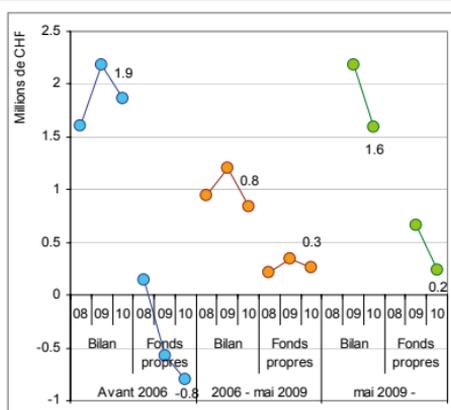
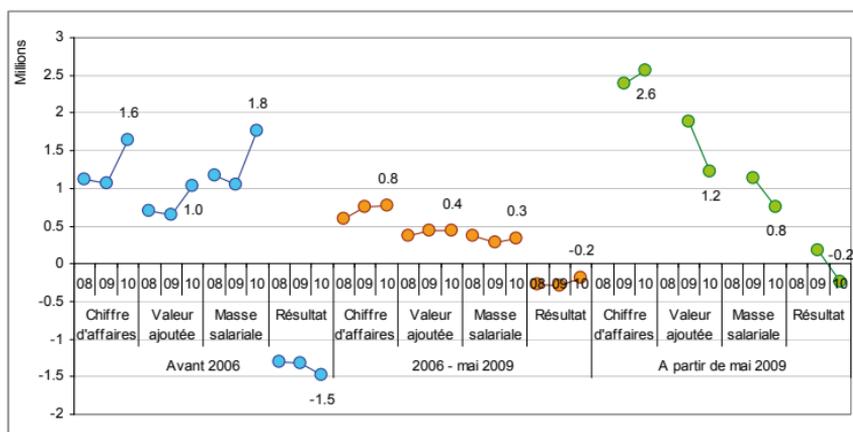


(a) La vue d'ensemble

Comme le montre la Figure 18, les valeurs moyennes des entreprises aidées ont progressé entre 2009 et 2010 : un quasi triplement pour le chiffre d'affaires, un doublement pour la valeur ajoutée et des évolutions plus faibles pour les autres indicateurs. Seul le niveau des fonds propres est resté le même, alors que le résultat demeure négatif, mais s'améliore quelque peu.

(b) En fonction de la date d'octroi

Les Figures 19 montrent que les dossiers les plus anciens (et ainsi peu nombreux) en apparence - mais seulement en apparence - se portent bien - leur compte de résultat et leur fonds propres s'effondrent. Il en va autrement des dossiers de la FAE avant la modification de la loi. Ces entreprises stagnent à des niveaux proches de l'équilibre. Pour ce qui est des dossiers d'après la nouvelle loi, pour lesquels seuls deux exercices comptables sont disponibles, la situation a sérieusement empiré entre 2009 et 2010.

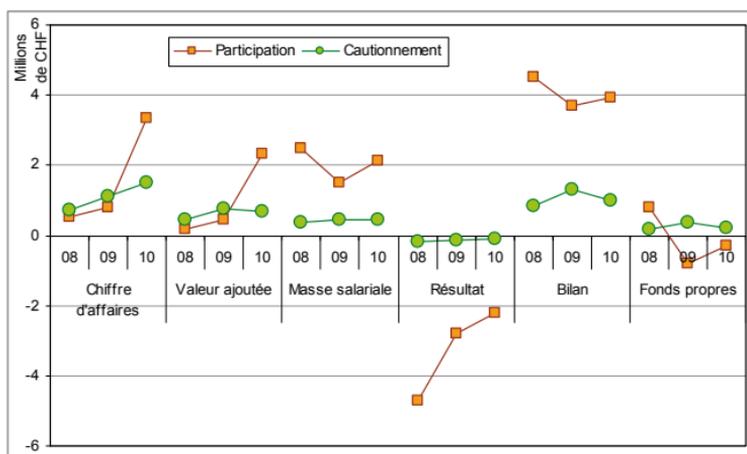
Figure 19 : Montant moyen des six indicateurs en fonction de la période

(c) En fonction du type d'aide

Seuls les deux principaux modes d'intervention ont été retenus ici : le cautionnement et la participation. La Figure 20 montre ce que l'on savait déjà, notamment que les entreprises avec cautionnement évoluent très lentement, mais en moyenne, de manière positive, alors que celles qui ont fait objet de prises de participations de la part de la FAE ont une évolution plus dynamique et plus heurtée, donc aussi nettement plus ambiguë.

Nota Bene : les entreprises ayant obtenu un cautionnement et une avance de liquidité sont regroupées avec les entreprises ayant obtenu uniquement un cautionnement. Les entreprises ayant obtenu un cautionnement et une participation ont été intégrées aux entreprises ayant eu une prise de participation.

Figure 20 : Niveau moyen des six indicateurs en fonction du type d'aide



Les données disponibles ne permettent pas de tirer de conclusions fortes, il n'en demeure pas moins que l'impact de l'aide octroyée depuis la période après la modification de la loi n'est pas visible au niveau des entreprises en question. Ceci est peut-être explicable, d'une part, par la période économique tumultueuse et, d'autre part, par le manque de recul et de données que seul l'avenir pourra corriger.

3.4. La performance des entreprises « en perte » et leur profil

Sur la période observée, la FAE a été amenée à comptabiliser 18 entreprises comme étant « en perte » (Groupe E dans la Figure 1, cf. plus haut). Toutes ces entreprises sont des sociétés de capitaux, sauf une en nom collectif. Le montant total des aides octroyées à ces entreprises frôle les 4 millions de CHF (cf. plus bas pour une

discussion détaillée). Ainsi, ramenés à l'ensemble des cas étudiés, les dossiers de perte représentent 11% des cas et 8% des montants engagés ainsi que 9% des emplois déclarés au dépôt du dossier.

12 sur les 18 cas concernent des entreprises créées au moment de l'octroi de l'aide, soit 14% de ce type d'entreprises. La moitié des entreprises en perte sont des entreprises avec une durée de vie inférieure à 2 ans après l'aide. 2 entreprises ont été déclarées en perte avec une expérience de plus de 5 ans au moment de l'acceptation de l'aide. La Figure 21 donne une idée précise de l'âge au moment de l'octroi et de la durée de survie après.

Figure 21 : Durée de vie de l'entreprise avant l'aide et après l'aide

		<i>APRES L'AIDE</i>				Total
		Moins d'un an	Moins de 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	
<i>AVANT L'AIDE</i>	Création, moins d'un an	1	4	5	2	12
	Moins de 2 ans		1			1
	De 2 à 5 ans		1	2		3
	Plus de 5 ans		2			2
	Total	1	8	7	2	18

Figure 22 : Montant des pertes en fonction du secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant	% du montant perdu dans le total des pertes	% du montant total alloué
Restauration	1'333'464.99	34%	15%
Service	1'157'596.98	30%	9%
Nouvelles technologies	751'478.49	19%	22%
Industrie	454'650.62	12%	14%
Commerce	132'518.06	3%	9%
Construction	67'200.63	2%	11%
Horlogerie	21'566.75	1%	1%
Autres	.	0%	19%
Total	3'918'476.52	100%	100%

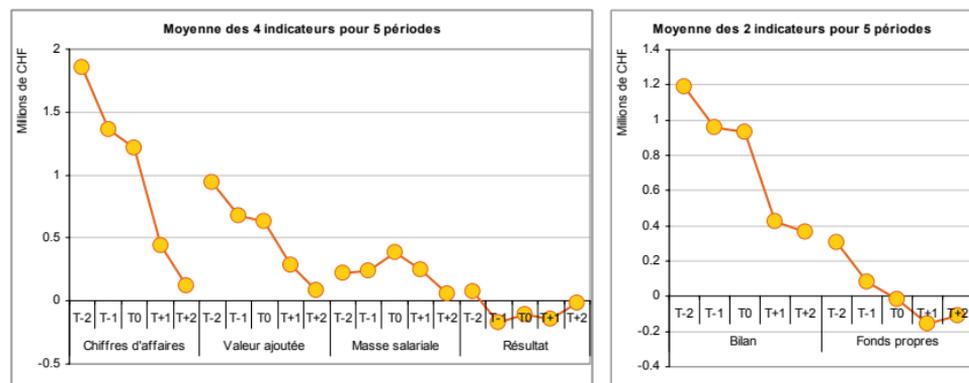
Du point de vue sectoriel, le secteur des services et celui de la restauration sont sur-représentés dans les pertes.

Les entreprises de moins de 5 emplois EPT au moment du dépôt de l'aide représentent 62% des dossiers de perte. Les entreprises avec plus de 10 salariés

représentent 18% des dossiers. Ces proportions correspondent à celles de l'ensemble du portefeuille de la FAE.

A l'instar des autres entreprises, les exercices comptables des entreprises en perte ne se prêtent pas facilement à l'étude. En construisant sur la base des informations primaires lacunaires, des valeurs moyennes et leur évolution pour les années T-2 à T+2 pour les 18 entreprises, on obtient la situation présentée dans la Figure 23. Le titre qui s'impose est « la descente aux enfers ». A l'évidence, l'arrivée de l'aide à l'année T0, ne freine en rien - si ce n'est pour la masse salariale - la descente. Il est observé que les six indicateurs déclinent de concert et sur toute la période, sauf le frémissement du résultat et des fonds propres en T+1, qu'il ne serait d'ailleurs pas facile à expliquer. Mais il ne s'agit que de valeurs moyennes. N'oublions pas que les créations d'entreprises n'ont pas de données de T-2 à T0 et qu'elles représentent 2/3 des cas.

Figure 23 : Montant moyen des six indicateurs pour les entreprises en perte



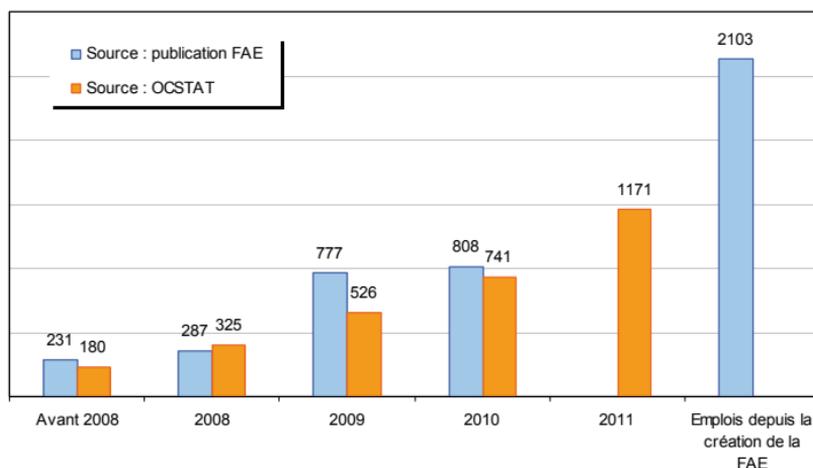
Sur la base de cette analyse, on peut conclure que (a) les entreprises en perte sont presque « normales » du point de vue de l'ensemble des entreprises aidées par la FAE, elles sont juste un peu plus jeunes et plus concentrées dans la restauration et dans les services ; (b) que l'effondrement était annoncé, en tout cas pour les entreprises disposant d'un historique avant l'aide ; (c) que la prévision est plus problématique pour les jeunes entreprises qui ne parviennent pas à décoller (majoritaires dans la population observée ici).

3.5. La performance des entreprises en terme d'emplois

Dans son rapport annuel, la FAE fait chaque année état du nombre d'emplois « créés et/ou maintenus dans les entreprises qu'elle soutient durant l'année ». Ces chiffres apparaissent dans la Figure 24. Ils proviennent de la FAE mais sont impossibles à reconstituer pour l'évaluateur.

Un regard complémentaire sur la performance des entreprises aidées par la FAE en termes d'emplois est possible grâce aux informations de l'OCSTAT. En effet, l'Office cantonal de statistique conduit chaque année une « Enquête sur l'emploi dans les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique ». Cette enquête, obligatoire pour les répondants, est adressée chaque année à l'ensemble des entreprises qui ont été en rapport avec un « organisme de promotion économique » durant les cinq dernières années. A l'instar des autres organismes, la FAE communique ainsi chaque année à l'OCSTAT – via la Promotion économique – la liste de ses nouveaux clients de l'année. Sur cette base, l'OCSTAT les intègre durant cinq ans au périmètre de son enquête. L'emploi total dans les entreprises aidées, nouvelles comme anciennes, pour chaque année figure dans la Figure 24. Pour ce qui est des emplois dans les entreprises nouvellement aidées et qui sont entrées durant l'année en question, ils sont présentés dans la Figure 25.

Figure 24 : Total des emplois des entreprises aidées dans le périmètre de la FAE

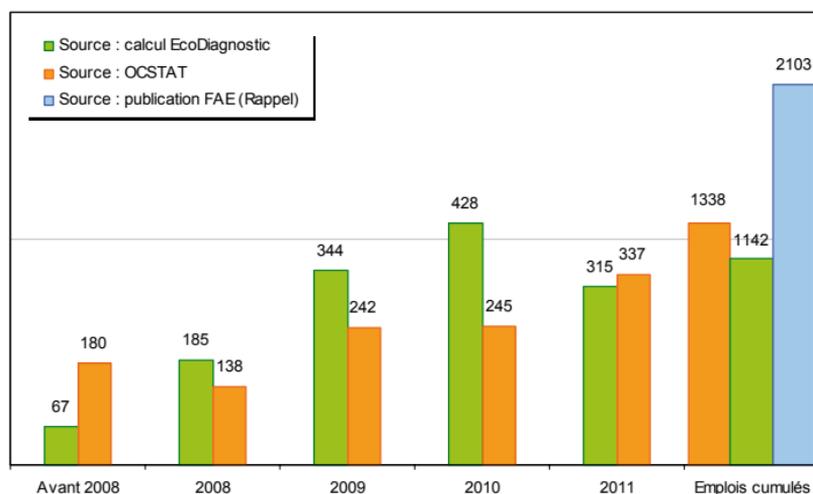


Nota Bene : Le chiffre total, 2103 emplois selon le rapport annuel 2010 de la FAE (l'emploi 2011 est non comptabilisé), est impossible à reconstituer pour l'évaluateur.

Les écarts entre les deux séries, la publication FAE et les données de l'OCSTAT sur le nombre d'emploi total dans les entreprises aidées, restent à expliquer.

En utilisant les dossiers de la FAE et les données de l'OCSTAT une autre analyse est possible. En effet, dans les dossiers des entreprises tenus par la FAE les niveaux d'emplois figurent systématiquement pour l'année de dépôt mais, comme il a été dit plus tôt, ils manquent pour les années postérieures. Il est donc impossible à l'évaluateur de suivre l'évolution de l'emploi dans les entreprises au-delà de l'année du dépôt du dossier. Par contre sur la base de ces informations, il est possible de calculer l'emploi dans les entreprises pour lesquelles l'aide a été accordée dans l'année. Dans la Figure 25, 2 séries concernant les entreprises nouvellement aidées sont comparées : calcul avec les données OCSTAT et calcul de l'évaluateur sur la base des dossiers de la FAE.

Figure 25 : Nombre d'emplois par année pour les entreprises nouvellement aidées



Si les chiffres OCSTAT et ceux établis par l'évaluateur pour les entreprises nouvellement aidées dans l'année convergent en 2011, pour les années 2008 à 2010 les chiffres de l'évaluateur sont nettement supérieurs à ceux de l'OCSTAT. L'explication peut être trouvée dans 3 directions :

- (1) La baisse des emplois dans les entreprises après l'octroi de l'aide (Cf. plus haut) ;
- (2) Les entreprises sont maintenues dans le périmètre de l'enquête de l'OCSTAT durant 5 ans quelle que soit la durée effective de l'aide alors que la FAE est en mesure en théorie de les maintenir dans ses statistiques pour la durée exacte de son aide ;
- (3) Les chiffres de l'OCSTAT sont peut être plus précis que les chiffres de la FAE sur le temps de travail des uns et des autres. Les chiffres de l'OCSTAT sont en ETP

(équivalent plein temps). Cette notion englobe l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise au sens juridique du terme, qu'ils soient ou non « salariés » :

« Font partie des personnes occupées : les patrons, les directeurs, les gérants, le personnel permanent, les apprentis, les collaborateurs en âge AVS, les auxiliaires, les personnes travaillant à l'extérieur de l'entreprise, les stagiaires, les travailleurs temporaires, ainsi que les chômeurs engagés dans le cadre de programmes d'occupation temporaire. En revanche, les travailleurs à domicile, les personnes occupées à l'étranger pour au moins 6 mois n'entrent pas en considération » (Ocstat, enquête 2011).

A l'aide des chiffres fournis par l'OCSTAT, une analyse plus fine, entreprises par entreprise, est possible. Grâce aux données anonymisées pour les années 2007 à 2011, il est possible de regrouper les entreprises selon l'année de leur première apparition dans l'enquête et de suivre leurs niveaux d'emploi pour les années postérieures, jusqu'en 2011. Cette analyse permet d'y voir plus clair en distinguant les emplois maintenus, les emplois créés et les emplois détruits et ainsi obtenir l'effet net. L'annexe 2 présente les résultats pour les quatre groupes d'entreprises s'échelonnant de 2007 à 2010 alors que la Figure 26 fait apparaître la synthèse.

Figure 26 : Nombre d'emplois détruits, créés et maintenus selon les données de l'OCSTAT

	Groupes d'entreprises selon l'année d'entrée dans le périmètre FAE				Total
	2007-2011	2008-2011	2009-2011	2010-2011	
Emploi détruit	-51	-40	-46	-8	-145
Emploi créé	10	22	49	93	174
Emploi net	-41	-18	3	85	29
Emploi maintenu	129	98	196	237	660

Les données de la Figure 26 appellent plusieurs commentaires :

- Sur les 16 entreprises entrées dans le giron de la FAE en 2007, en 2011, 8 avaient un niveau d'emploi inférieur (-51) ; et 3 un niveau d'emploi supérieur (+10), soit en termes nets une réduction de 41 emplois ;
- Sur les 26 entreprises entrées dans le giron de la FAE en 2008, en 2011, 9 avaient un niveau d'emploi inférieur (-40) ; et 8 un niveau d'emploi supérieur (+22), soit en termes nets une réduction de 18 emplois ;
- Sur les 29 entreprises entrées dans le giron de la FAE en 2009, en 2011, 13 avaient un niveau d'emploi inférieur (-46) ; et 8 un niveau d'emploi supérieur (+49), soit en termes nets une augmentation de 3 emplois ;
- Sur les 33 entreprises entrées dans le giron de la FAE en 2010, en 2011, 6 avaient un niveau d'emploi inférieur (-8) ; et 20 un niveau d'emploi supérieur (+93), soit en termes nets une augmentation de 85 emplois.

Entre 2007 et 2011, les entreprises aidées par la FAE pendant cette période auraient, selon les données de l'OCSTAT, maintenu 660 emplois et créé en termes nets 29

emplois. Si l'on s'en tient à la période d'évaluation au sens strict (2009-2011), l'effet des nouvelles aides aurait été de contribuer à maintenir 433 emplois et de créer en termes nets 88 emplois.

Selon la période prise en considération, le chiffre en termes de créations est du simple au triple. Il peut s'expliquer par au moins deux facteurs : d'une part, il se peut que la situation des entreprises passe par une période d'embellie juste après l'octroi de l'aide, d'autre part, il se peut aussi que depuis 2009, la FAE ait amélioré ses critères d'identification des entreprises à aider. En l'état, et compte tenu du manque de profondeur, il est impossible d'apprécier l'importance de chacun de ces deux facteurs.

Rappelons qu'entre 2009 et 2011 le montant total des nouveaux engagements de la FAE s'est élevé à 32 millions. Ramené au nombre d'emplois maintenus et/ou créés, cela signifie qu'en moyenne un emploi maintenu impliquerait une mise de fonds de 62'000 CHF. Si le Même montant était attribué uniquement à la création d'emplois, il faudrait une mise de fonds de 310'000 CHF pour une place de travail additionnel.

4. Le résultat financier de la FAE : l'étude des pertes

Sur les 164 dossiers, nous avons étudié 18 dossiers de perte, des pertes déclarées en 2009, 2010 ou 2011. Il ne s'agit que de pertes liées au cautionnement, aucune perte n'a été déclarée sur des prises de participations. Le montant alloué aux 18 entreprises était de 5,3 millions pour un montant de perte de 3,9 millions, soit 74% du montant total alloué.

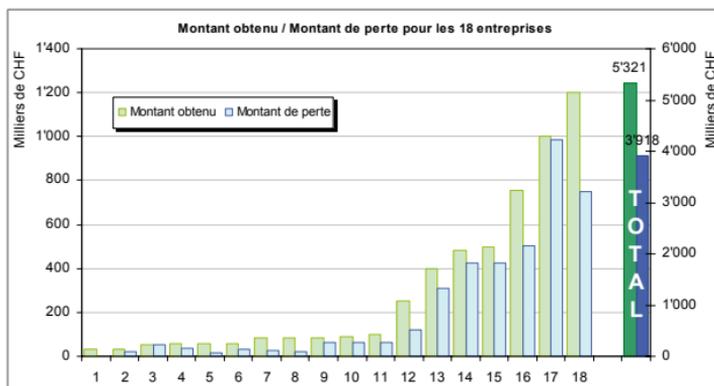
Figure 27 : Montant engagé, remboursé, en perte et en perte régularisée

Aide obtenue	ENTREPRISES TOTAL		ENTREPRISES EN PERTE			
	Nombre d'entreprises	Engagement	Nombre d'entreprises en perte	Montant alloué	Montant de la perte	Montant régularisé
2001	1	500'765				
2003	1	502'000				
2004	3	238'584	2	166'800	48'766	21'567
2005	5	540'900				
2006	6	1'831'000	1	85'500	64'825	
2007	13	5'134'500	2	530'000	426'205	
2008	35	8'082'190	10	3'253'640	2'550'976	60'489
2009	34	10'986'000	1	1'200'000	751'478	
2010	33	12'257'610	2	85'000	76'226	
2011	33	8'650'655				
Total	164	48'724'204	18	5'320'940	3'918'477	82'056

Figure 28 : Répartition des pertes effectives en fonction de la période

Période d'étude	Fréquence	%	Montant	%
Avant FAE	2	11%	48'766	1%
FAE	14	78%	3'793'483	97%
FAE - ML	2	11%	76'226	2%
Total	18	100%	3'918'476	100%

La FAE a récupéré, en 2006 au moment de sa création, plusieurs dossiers (OGCM, LAPMI, FSPME). Parmi les dossiers de perte que nous avons étudiés, deux dossiers ex-OGCM ont été déclarés en perte ultérieurement à la reprise, soit en 2009 et 2010. Sur ces 2 dossiers, une des pertes a été régularisée. Les pertes, après la date de modification de la loi, ne représentent que 11% du total des dossiers de pertes en nombre et 2% du montant total des pertes.

Figure 29 : Comparaison du montant obtenu et du montant de perte

La Figure 29 compare la perte à l'engagement initial. Lorsque l'on regarde entreprise par entreprise, deux entreprises ont très peu remboursé après l'obtention de l'aide (sur le graphique, l'entreprise n°3 a remboursé 2% de la somme totale et l'entreprise n°17 1%). Si l'on regarde les 16 autres entreprises, le taux de remboursement moyen avant la perte est de 43%, oscillant de 12% à 92%.

La banque partenaire la plus importante dans le cas des pertes est la Banque Cantonale de Genève à 72%, mais elle est également la banque la plus souvent utilisée comme partenaire de financement. Les deux autres banques concernées par les pertes sont la banque Raiffeisen à 17% et la banque Migros à 11%.

5. La vision des acteurs bancaires

Conformément au mandat, l'évaluateur a pris contact avec deux des principales banques travaillant avec la FAE, soit la BCGE (plus de 40% du volume des affaires, M. François Kirchhoff – directeur financement PME et indépendants) et le Crédit Suisse (7% du volume, M. Jean-Marie Salinas – directeur entreprises), pour savoir quel était le sentiment des acteurs privés face aux effets que pourrait avoir sur la concurrence la présence d'une fondation publique telle que la FAE.

Chacun des interlocuteurs bancaires a dit à sa manière que les services de la FAE n'étaient pas en concurrence avec les leurs. Jamais la présence de la FAE n'a fait perdre une affaire à l'une des banques. Dans un ou deux cas, il y a même eu un effet d'entraînement dû à la présence de la FAE à un tour de table.

La politique de la BCGE en matière de financement des PME est très claire : « la banque ne finance ni les créations d'entreprises, ni les entreprises ayant un chiffre d'affaires en hausse de plus de 50% sur une année, ni les entreprises qui ne sont pas suffisamment capitalisées. » Cette affirmation met en évidence la complémentarité entre la FAE et la BCGE. De fait, la BCGE transmet à la FAE les clients correspondant aux critères de celle-ci ; à cet effet, tant le personnel des agences que les gestionnaires PME sont informés et formés aux prestations de la FAE.

La présence de la FAE en tant qu'organe de caution a une incidence non-négligeable sur le taux d'intérêt appliqué au projet – le cas de 4% en lieu et place de 7% est cité par la BCGE. Les deux banques insistent sur le fait qu'avant de s'engager, elles analysent la viabilité du projet avant de s'intéresser à la bonité de la garantie. C'est sur la qualité intrinsèque que se prennent les décisions finales. M. Kirchhoff souligne un point qui lui semble primordial pour ne pas fausser la concurrence : l'entreprise, en passant par la FAE, réalise une économie ; mais il ne faut pas que ce soit le critère de décision, l'entreprise ne doit aller vers la FAE que lorsqu'une banque ne peut pas la financer.

Au lieu de l'avance de liquidité de la FAE, la BCG utilise le factoring, qui offre une couverture à la banque mais n'implique pas de notification aux clients de l'entreprise. Cette méthode permet de suivre l'activité de l'entreprise aidée, mais elle n'entraîne une notification aux clients de celle-ci qu'en cas de problème de paiement. Pour M. Kirchhoff, l'avance de liquidité de la FAE, avec notification, pose un problème à l'entreprise aidée, qui ne souhaite pas que ses clients sachent qu'elle a un besoin de trésorerie.

M. Kirchhoff ajoute que s'il devait faire une recommandation à la FAE, il lui conseillerait de se concentrer davantage encore sur les participations et de délaissier le cautionnement – qui a moins d'intérêt pour les entreprises compte tenu aussi de l'offre bancaire.

6. Conclusion et recommandations

Par rapport aux questions posées aux évaluateurs, et compte tenu des données comptables limitées des entreprises aidées, les principales conclusions sont :

- Depuis mai 2009, la nouvelle loi a, d'une part, augmenté les plafonds autorisés par cas pour le cautionnement et la prise de participation et, d'autre part, elle a prévu la possibilité d'une « avance de liquidité » pour les entreprises confrontées à un allongement des délais de paiement lié à la crise. L'analyse des interventions de la FAE depuis 2009 montre que seulement dans un cas (sur 76) l'ancien plafond a été dépassé, et que « l'avance de liquidités » a été octroyé 6 fois, mais toutes les entreprises ont renoncé à son utilisation.
- Les pertes de la FAE sont – pour le moment - faibles en rapport du total des engagements. Néanmoins, les entreprises soutenues – selon les comptes de 2010 – sont globalement dans une position fragile, voire très fragile. Compte tenu de l'importance des positions « participations », il est possible que la FAE soit dans un proche avenir amenée à enregistrer d'importantes pertes supplémentaires. Toutefois, la direction a anticipé cette évolution en constituant des réserves correspondantes.
- Somme toute, l'effet de la FAE sur l'emploi dans « le périmètre d'intervention » de la FAE est impossible, en l'état, à établir avec précision. En gros, il diverge du simple (689 pour Octstat) au quadruple (2741 selon la FAE). Les sources et les méthodes de calcul divergent pour des raisons que l'évaluateur ne parvient pas à expliquer. Il n'en demeure pas moins, que ces chiffres posent problème tant leurs bases sont fragiles et tant est grande l'importance que leur accorde la communication tant politique que de la FAE elle-même. Quant aux créations nettes, elles apparaissent uniquement au travers des chiffres de l'Octstat et s'élèvent à 29 emplois nets créés entre 2007 et 2011, et 85 emplois nets créés entre 2009 à 2011.
- Pour ce qui est de l'impact qualitatif que l'action que la FAE a eue sur le tissu économique et social, il est difficile à appréhender parce que mal documenté. Le Conseil de Fondation voit la FAE répondre à une demande croissante d'aide en cas de transmission d'entreprise, de maintien de sous-traitants ou de la préservation de la vie de quartier. Toutes ces considérations sont centrales pour permettre un développement équilibré du tissu économique à Genève, et font donc partie de la mission de la FAE. Toutefois, pour l'heure, elles échappent à l'évaluation par manque d'indicateurs pertinents.

Parmi les nombreuses recommandations qu'inspire la présente évaluation, certaines concernent directement la FAE, alors que d'autres s'adressent aux autorités de tutelle:

- Aux organes de surveillance de la FAE : il est recommandé de procéder à l'évaluation de l'impact des aides seulement quand la base documentaire le permet. Ceci n'a pas été le cas, à l'évidence, pour la présente évaluation. En effet, le mandat portait sur la période mai 2009-2011, alors que les dernières données comptables des entreprises aidées n'étaient disponibles que pour l'année 2010. Dans cette situation, il n'a été possible d'intégrer dans l'évaluation que moins de la moitié des entreprises effectivement aidées par la FAE durant la période couverte par le mandat.
- Aux responsables de la stratégie de la FAE : en ce qui concerne les instruments d'intervention, l'avance de liquidité a clairement été un « non-starter ». Même les entreprises qui l'ont obtenue ont préféré ne pas l'utiliser à cause de l'effet d'annonce qu'elle déclenchait automatiquement auprès des clients. Aussi, cet instrument est à revoir en profondeur de manière à placer l'entreprise bénéficiaire sous surveillance – à la mode de la BCGE ou en collaboration avec elle – avant d'alerter les clients.
- Aux responsables de la stratégie de la FAE : l'évolution de la clientèle de la FAE durant les dernières années laisse apparaître trois tendances stratégiques. Depuis 2009, la tendance est vers (a) plus de « nouvelles technologies » (avec toutes les ambiguïtés du terme) ; (b) plus de participations ; (c) tassement des très jeunes et très petites entreprises ; (d) développement des reprises, transmissions et restructurations. Si ces tendances devaient se confirmer, elles indiqueraient que la FAE a trouvé une mission et un public qui la distingue du dispositif existant sur le territoire du canton destiné aux jeunes pousses high-tech.
- Aux responsables opérationnels de la FAE : le mode de stockage et d'archivage des données est trop artisanal pour permettre aux organes de direction d'extraire une synthèse des réalisations et, ce qui est bien plus important, de tirer les conséquences des erreurs passées. Il est donc vivement recommandé de se doter d'une base de données ad hoc. A cette occasion, il faut revoir les critères de classement des entreprises : (a) clarifier le statut des fausses créations – du point de vue économique – quand il s'agit de reprises d'activités ; (b) remplacer la notion de « création » par « très jeunes entreprises » ; de cette manière les entreprises ayant 3 mois d'existence ne seront plus classées comme « existantes » ; (c) caler l'appartenance sectorielle sur la nomenclature NOGA, quitte à regrouper ensuite. La catégorie « nouvelles technologies » est trop hétérogène dans l'état actuel et devrait être mieux ventilée ; (d) mettre sur pied des indicateurs de l'effet qualitatif sur le tissu économique.
- Aux organes directeurs de la FAE (autorités et tutelle et Conseil de Fondation) : procéder à une clarification entre la FAE et l'Ocstat quant aux méthodes de calcul et données sur les emplois. Dans l'état actuel, les divergences sont impossibles à expliquer avec les informations disponibles. Or, la présence de données aussi disparates ne peut que nuire à la sérénité et à la pérennité de l'institution.
- Aux responsables – aussi politiques – de la FAE : les critères de succès de la FAE – en termes d'emplois maintenus et créés - sont contradictoires. En effet, s'ils

s'appliquent à l'appréciation du succès des projets de création d'entreprises, ils sont inadéquats pour les entreprises existantes en difficulté qui, pour se retourner ou se restructurer, doivent – peut-être – réduire leur voilure, ne serait-ce que temporairement. Aussi, la dimension du nombre d'emplois « créés et maintenus » est trop fortement mise en avant, à la fois dans la communication politique des objectifs de la FAE et dans la communication de cette dernière. Or, si à l'évidence, l'emploi est un des aspects de l'activité de la FAE, il n'est sûrement pas le plus pertinent, notamment dans le cas des reprises ou de restructurations d'entreprises. Ainsi, il est souhaitable d'étendre explicitement et en les précisant, les objectifs de la FAE aux aspects qualitatifs et non-comptables tels que l'économie de proximité, la structure du tissu économique, la préservation ou la création de savoir-faire local, la logique des chaînes de valeur et de sous-traitance, etc. Cet élargissement n'aura de sens que s'il est accompagné d'un travail sur les indicateurs permettant de suivre dans le temps, et avec consistance, l'impact qualitatif des aides.

- Au DARES, cette recommandation de portée générale dépasse la seule FAE : Il est urgent, alors même que le tissu économique genevois subit des transformations profondes, de développer un outil d'observation intégrant le marché de l'emploi, les créations, rachats et morts des entreprises, l'économie sociale et solidaire et les instruments et institutions de soutien ainsi que les nouvelles implantations sur le territoire cantonal. Cet instrument que l'on pourrait appeler, faute de mieux, « Observatoire du tissu économique et social », devrait donc combiner les informations statistiques avec celles de nature plus qualitative et ainsi fournir aux responsables politiques un tableau de bord révélant des tendances avant qu'elles ne s'inscrivent – des années plus tard – dans les statistiques.

7. ANNEXE

Annexe 01 : Activités comprises dans le secteur des nouvelles technologies

Informatique (47%)	Certification numérique Développement et commercialisation de programmes informatiques Logiciels d'identification Logiciels spécialisés dans la gestion de la signalétique électronique Nettoyeur, purificateur des flux Internet Société dans les services et conseils informatiques Toutes prestations dans l'informatique et les télécommunications
Santé (33%)	Instruments pour les secteurs pharmaceutiques et biotechniques Matériel dans le domaine des implants orthopédiques Produits utilisés à des fins de thérapie et de diagnostic Recherche de produits à des fins thérapeutiques Recherche de produits à des fins thérapeutiques
Energie (13%)	Produits liés à l'utilisation de l'énergie solaire Exploitation d'une entreprise liée à la recherche
Autres (7%)	Ingénierie et nouvelles technologies

Annexe 02 : Evolution du nombre d'emplois de 2007 à 2011**Figure 30 : Evolution du nombre d'emplois entre 2007 et 2011**

Evolution de l'emploi		Nombre d'entreprise	Emplois 2007	Emplois 2011
Perte d'emploi	Radié ou faillite entre 2007-2011	3	25	0
	Niveau 2011 = 0	1	3	0
	Niveau 2011 < Niveau 2007	4	76	53
Emploi stable	Niveau 2007 = Niveau 2011	5	24	24
	Niveau 2011 > Niveau 2007 à moins de 50%	3	52	62
	Niveau 2011 > Niveau 2007 à plus de 50%	0	0	0
Total		16	180	139

Figure 31 : Evolution du nombre d'emplois entre 2008 et 2011

Evolution de l'emploi		Nombre d'entreprise	Emplois 2008	Emplois 2011
Perte d'emploi	Radié ou faillite entre 2008-2011	2	14	0
	Niveau 2011 = 0	4	21	0
	Niveau 2011 < Niveau 2008	3	18	13
Emploi stable	Niveau 2008 = Niveau 2011	9	22	22
	Niveau 2011 > Niveau 2008 à moins de 50%	5	58	68
	Niveau 2011 > Niveau 2008 à plus de 50%	3	5	17
Total		26	138	120

Figure 32 : Evolution du nombre d'emplois entre 2009 et 2011

Evolution de l'emploi	Nombre d'entreprise	Emplois 2009	Emplois 2011
Perte d'emploi			
Radié ou faillite entre 2009-2011	2	5	0
Niveau 2011 = 0	3	12	0
Niveau 2011 < Niveau 2009	8	99	70
Emploi stable			
Niveau 2009 = Niveau 2011	8	35	35
Gain d'emploi			
Niveau 2011 > Niveau 2009 à moins de 50%	4	42	50
Niveau 2011 > Niveau 2009 à plus de 50%	4	49	90
Total	29	242	245

Figure 33 : Evolution du nombre d'emplois entre 2010 et 2011

Evolution de l'emploi	Nombre d'entreprise	Emplois 2009	Emplois 2011
Perte d'emploi			
Radié ou faillite entre 2010-2011	2	2	0
Niveau 2011 = 0	0	0	0
Niveau 2011 < Niveau 2010	4	24	18
Emploi stable			
Niveau 2010 = Niveau 2011	7	53	53
Gain d'emploi			
Niveau 2011 > Niveau 2010 à moins de 50%	14	129	156
Niveau 2011 > Niveau 2010 à plus de 50%	6	37	103
Total	33	245	330



Chemin du Pré-Fleuri 3
 CH-1228 Plan-les-Ouates
 Tél: +41 (0)22 827 42 84
 Fax: +41 (0)22 827 42 80
 www.fae-ge.ch

Monsieur Pierre-François UNGER
 Président du Département des affaires régionales,
 de l'économie et de la santé
 Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
 Case postale 3984
 1211 GENEVE 3

N/Réf. : PhL/SN/ms

Plan-les-Ouates, le 13 août 2012

CONCERNE : Fondation d'aide aux entreprises (FAE)
 Observations relatives au rapport d'évaluation d'ECO'DIAGNOSTIC du 24 mai 2012

Monsieur le Président,

Nous vous remercions pour l'envoi du rapport d'évaluation de la loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises qui a retenu toute notre attention et pour lequel vous souhaitez connaître la position de la FAE tant sur son contenu que sur les recommandations décrites.

Au préalable, il convient de noter que face à cette évaluation, les membres du Conseil de fondation et la direction de la FAE éprouvent une certaine perplexité liée à l'écart entre ce que l'on peut légitimement attendre d'une évaluation économique, même critique, et le contenu de l'évaluation que nous avons reçue.

A la lecture du document, il apparaît tout d'abord que la mandataire, la société ECO'DIAGNOSTIC, n'a pas pris en considération tous les termes de son mandat, car le rapport remis se limite aux résultats des entreprises aidées par la fondation et ne traite pas des activités proprement dites que la FAE met au service des entreprises. Autrement dit, ce n'est pas « l'adéquation de l'offre de la FAE » qui a été analysée, mais uniquement « l'impact de l'action de la FAE sur les entreprises aidées ».

Données :

Il est exact, comme le souligne l'auteur dès le début de son rapport sous « 0. Executive summary, point (3) », que l'évaluation s'est heurtée à un manque certain de données à analyser, surtout, pour la période postérieure à 2009, soit après la modification de la loi, puisque les dernières données comptables disponibles portaient sur l'exercice 2010.

Cette évaluation intervient en fait trop tôt par rapport au début d'activité de la FAE et par rapport à la mise en œuvre, en 2009, de la loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises.

Chemin du Pré-Fleuri 3
 CH-1228 Plan-les-Ouates
 Tél: +41 (0)22 827 42 84
 Fax: +41 (0)22 827 42 80
 www.fae-ge.ch

De ce fait, cette étude souffre de nombreux biais, à savoir :

- la période observée, et donc le recul nécessaire pour une évaluation plus objective, est trop courte ;
- l'échantillonnage d'entreprises concernées par les nouvelles mesures est nettement insuffisant ;
- l'appréciation est trop souvent statique, car portant sur un nombre d'exercices comptables successifs insuffisant (chapitre 3.1 & figure 14 du rapport).

Il ressort en fait, d'un examen attentif, que pour compenser ces lacunes, la période d'évaluation a été élargie à tous les cas gérés par la FAE depuis sa création, y inclus ceux hérités des anciennes structures OGCM, LAPMI et StartPME. Elle ne porte donc pas uniquement sur les cas traités par la FAE après la modification de la loi intervenue en 2009.

L'étude a en effet porté sur 164 entreprises entrées dans la base de données FAE dont 81 ont commencé à être aidées pendant la période d'évaluation et parmi lesquelles seulement 48 étaient susceptibles de fournir, au mieux, un boucllement comptable. Par ailleurs, la mandataire n'en a interrogé que 15, ce qui représente à l'évidence un échantillonnage trop restreint.

En plus, les cas extrêmes qui péjorent fortement les résultats et les données relatives à certaines entreprises aidées, comme par exemple les données de certaines startups, n'ont pas toujours été retraités ou éliminés.

De même, ces données internes sont ensuite comparées à des données externes qui, elles aussi, n'ont pas toujours été retraitées. Il est ainsi inadéquat de comparer le nombre d'emplois créés ou maintenus dans les entreprises cibles de la FAE à l'évolution en termes d'emploi de l'économie genevoise comprenant les grandes sociétés internationales ou encore les établissements bancaires.

Enfin, les interviews évoquées sous point (2) avec le Président du Conseil de fondation et la direction se sont limitées à une description sommaire de la fondation, sans interactivité durant la période de travaux, sans consultation des procès-verbaux des séances du Conseil de fondation, sans audition des membres du Conseil ou encore des gestionnaires de crédits de la FAE.

Il paraît ainsi illusoire de pouvoir tirer des conclusions quantitatives structurées et qualitatives à partir d'une telle méthode.

Pour le surplus, on notera aussi que certaines affirmations ou critiques contenues dans ledit rapport sont entachées de considérations subjectives.

Emplois :

Sous point (11) de l'Executive summary, ECO'DIAGNOSTIC souligne toute la difficulté d'évaluer l'impact de la FAE sur les emplois, car sa méthode de comptabilisation (sans compter l'appréciation de la distinction entre les emplois créés et/ou maintenus) s'oppose à deux autres, à savoir :

- à celle basée sur les emplois communiqués par les entreprises au moment du dépôt de la demande. Dans ce cas, il est vrai que la fondation doit encore améliorer son outil de comptabilisation des emplois par secteur d'activité concerné, en adoptant une classification NOGA conforme aux standards utilisés et doit, surtout, mettre en œuvre les moyens à sa disposition pour pallier la réticence des entreprises à fournir chaque année et sur la durée du soutien de la FAE, leur déclaration AVS qui recense les emplois ;
- à celle utilisée par l'OCSTAT lors de son enquête annuelle sur « l'emploi dans les entreprises en relation avec un organisme de promotion économique ». A ce titre, non seulement la période observée de 2007 à 2011 diffère de celle concernée par le mandat d'évaluation, mais la situation économique était alors bien différente de celle qui a justifié la mise en œuvre des mesures de renforcement de 2009.

Chemin du Pré-Fleuril 3
 CH-1228 Plan-les-Ouates
 Tél: +41 (0)22 827 42 84
 Fax: +41 (0)22 827 42 80
 www.fae-ge.ch

Pour le surplus, les données de l'OCSTAT ne sont pas toujours utilisables pour procéder à des comparaisons utiles au niveau microéconomique, puisqu'elles datent de 2008.

La fondation contribue directement aux ambitions du DARES dans sa politique de promotion économique, mais l'appréciation de son impact cantonal est réductrice si elle se limite à l'emploi sans prendre en considération la valeur ajoutée qui dépasse manifestement la mise en place d'une solution financière :

- Rapprochement et transmission d'entreprises avec l'appui de fiduciaires, associations professionnelles ;
- Mise en relation de son réseau (communes, FTI, architectes, etc) pour la recherche de terrains destinés à la construction de nouveaux sites de production ;
- Collaboration avec le commerce de détail et la restauration auprès des régies lors de changements d'arcades ;
- Recherche de solutions subsidiaires commerciales, financières ou opérationnelles ;
- Effets de levier avec l'intervention de la FAE tant en termes d'investisseurs, distributeurs, clients potentiels, etc ;
- Réactivité dans les situations d'urgence relevant d'entreprises en difficulté (FRERI, VAUDAUX, RUAG, etc).

La mission de la FAE va désormais plus loin que l'aspect quantitatif car elle favorise la proximité entre les acteurs économiques, et surtout concourt au maintien d'un savoir-faire à Genève ; Dans chaque rue, chaque quartier il y a un savoir-faire parfois cinquantenaire ou parfois centenaire que la fondation s'attache à pérenniser d'une manière ou d'une autre tandis que certains indicateurs économiques n'étaient pas forcément encourageants.

La FAE s'efforce à passer plusieurs semaines, voire plusieurs mois à étudier des demandes qui aboutissent, au final, à des solutions subsidiaires de financement, de rapprochement, de synergie qui ne sont pas toujours quantitatives et qui ne sont pas prises en compte dans cette évaluation.

Avance de liquidités :

Force est de constater avec ECO-DIAGNOSTIC, que l'avance de liquidités n'a pas eu le succès escompté. Initiée dans le cadre de la loi modifiant la loi sur l'aide aux entreprises, cette nouvelle prestation de la FAE était destinée à pallier les délais de règlement tardifs des débiteurs d'une société en lui accordant une avance de trésorerie partielle contre la cession notifiée de ses factures correspondantes.

Appréciée dans son contenu, son montant, ses conditions et surtout son objectif d'anticiper le paiement, cette solution s'est pourtant heurtée à une réticence des entreprises bénéficiaires, fondée sur un a priori « culturel » ou « psychologique » lié à la notification au débiteur de la cession de la facture qui entretiendrait et favoriserait auprès de son client l'image d'une entreprise en difficulté. Sur 18 mois, la fondation a accordé 6 avances de liquidités à des sociétés travaillant principalement dans la construction, mais pour les raisons évoquées, celles-ci n'ont pas été utilisées.

Les membres du Conseil de fondation et la direction de la FAE sont favorables à l'exemple donné dans le rapport avec le représentant de la BANQUE CANTONALE DE GENEVE, Monsieur François KIRCHHOFF, qui notifie à première demande, sachant que la gestion du compte de l'entreprise lui offre une position privilégiée pour observer les mouvements d'affaires et réagir dès les premières tensions de trésorerie. Cela étant, l'absence de notification n'exclut pas le risque d'une double cession de la facture à une autre banque ou celui de domicilier le règlement de la facture cédée dans un autre établissement de crédit.

S'agissant encore de l'avis de la banque, mais concernant la recommandation de délaissier le cautionnement pour se concentrer davantage encore sur les participations, Monsieur François KIRCHHOFF réfute les propos qui lui sont attribués.

Chemin du Pré-Fleuri 3
CH-1228 Plan-les-Ouates
Tél: +41 (0)22 827 42 84
Fax: +41 (0)22 827 42 80
www.fae-ge.ch

Conclusion :

La FAE et ECO'DIAGNOSTIC s'accordent pour souligner :

- a) que le mandat d'évaluation était prématuré en ce sens qu'il aurait fallu disposer de plus de recul et d'une base de données suffisante, (après extrapolation des extrêmes et des entreprises non concernées par la période observée) pour permettre la réalisation d'une analyse objective ;
- b) que le cahier des charges de la mission de la société ECO'DIAGNOSTIC porte essentiellement sur des critères quantitatifs (chiffres, nombre d'emplois, etc) et n'est pas révélateur de toute la valeur ajoutée de la FAE précitée ;
- c) que l'avance de liquidités correspond à une solution pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises et qu'elle mérite de faire l'objet d'une réflexion, notamment sur la pertinence de la notification ou non au débiteur ;
- d) qu'il est indispensable d'améliorer la base de données de la fondation (objet des interventions, appartenance sectorielle NOGA, critères qualitatifs, etc) ;
- e) qu'il est opportun d'harmoniser les méthodes de calcul et les données relatives à l'emploi de la FAE avec celles de l'OCSTAT.

Depuis cette constatation, la fondation a commencé par intégrer dans ses documents contractuels une clause engageant le représentant légal d'une entreprise à lui remettre annuellement sa déclaration AVS avec le décompte des employés ou à défaut, de l'autoriser à contacter directement sa caisse AVS pour collecter l'information.

Le Conseil de fondation de la FAE et la direction estiment en conséquence que l'objectif du mandat n'a pas pu être complètement atteint. Cela étant, la FAE étudiera attentivement les ressources qui lui permettraient de solutionner, d'ici à fin 2013, les observations relevées sous les points c), d) et e).

En vous remerciant d'avoir sollicité la réalisation de ce mandat d'évaluation dont certaines remarques restent néanmoins utiles, le Conseil de fondation de la FAE et la direction vous souhaitent bonne réception des présentes observations et vous prient de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de leur considération distinguée.



Philippe LATHION
Président
du Conseil de fondation



Serge NOUARA
Directeur

**ACCOMPAGNEMENT DE LA FONDATION
D'AIDE AUX ENTREPRISES (FAE)**

**RAPPORT FINAL
11 juin 2013**

**Paul H. Dembinski
Avec la collaboration de :
Hannah Soissons**

TABLES DES MATIERES

1 LES OBJECTIFS DU MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT	3
La démarche	3
2 LA QUESTION DE L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES AIDÉES	4
3 MIEUX CERNER LES MISSIONS DE LA FAE	5
4 L'OUTIL DE GESTION ET DE RÉCOLTE DE DONNÉES	7
5 LA FEUILLE DE ROUTE	8
ANNEXE :	9
Informations identifiées comme indispensables pour la future base de données de la FAE	9

1 Les objectifs du mandat d'accompagnement

Suite à l'évaluation de la Fondation d'Aide aux Entreprises (ci-après FAE) réalisée par EcoDiagnostic en début 2012, l'Etat de Genève a confié à l'évaluateur un second mandat. Ce dernier, décidé le 30 novembre 2012, porte sur « l'accompagnement de la FAE » dans la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation, notamment en ce qui concerne :

- les statistiques de l'emploi ;
- la clarification des objectifs de la FAE et des critères d'une future évaluation ;
- la mise en place d'une base de données interne des interventions de la FAE qui tiendrait compte d'un meilleur ciblage de la nature de ces interventions;
- l'élaboration d'une feuille de route.

La démarche

Entre le mois de novembre 2012 et le mois d'avril 2013, 5 séances de travail ont eu lieu, deux avec le groupe d'accompagnement constitué par le DARES (le 22 novembre et le 10 avril) et trois avec le directeur de la FAE et certains de ses collaborateurs. Ces démarches ont abouti à élaborer un concept de base de données informatiques adaptées aux besoins tant internes qu'externes de la FAE

Le présent rapport est structuré en quatre sections : la première est consacrée aux statistiques de l'emploi, la seconde aux objectifs de l'action de la FAE, la troisième à une meilleure mesure de l'activité de la FAE et la dernière au concept de la base de données dont la FAE doit se doter à brève échéance.

2 La question de l'emploi dans les entreprises aidées

La contribution des entreprises aidées par la FAE à l'emploi dans le canton de Genève a une grande importance à la fois dans la communication de la Fondation elle-même et dans les attentes du Conseil d'Etat. L'évaluation a montré, d'une part, que l'effet net des actions de la FAE sur l'emploi reste somme toute assez limité et que, d'autre part, les chiffres utilisés par les divers acteurs du processus pour en parler sont très disparates. Le rapport formulait la recommandation suivante à ce sujet (p.50):

« Aux organes directeurs de la FAE (autorités et tutelle et Conseil de Fondation) : procéder à une clarification entre la FAE et l'OCSTAT quant aux méthodes de calcul et données sur les emplois. Dans l'état actuel, les divergences sont impossibles à expliquer avec les informations disponibles. Or, la présence de données aussi disparates ne peut que nuire à la sérénité et à la pérennité de l'institution. »

Les divergences mentionnées ci-dessus ont, au moins, deux causes. La première tient à l'imprécision des données que les entreprises fournissent à la FAE, la seconde aux divergences dans les méthodologies entre l'OCSTAT et la FAE.

Pour ce qui est des données internes, dans le cadre du mandat d'accompagnement, il a été décidé, sur recommandation du mandataire, que dorénavant la FAE baserait ses calculs exclusivement sur les relevés AVS que les entreprises sont tenues de lui communiquer. Cette obligation fera l'objet d'une surveillance particulièrement rigoureuse de la part des collaborateurs de la FAE. De cette manière, la Fondation disposera dorénavant de données précises en « équivalent plein-temps ».

Pour ce qui est de la seconde source de divergences, selon l'avis du groupe d'accompagnement, il n'est pas opportun de chercher à rendre les deux méthodes cohérentes et cela pour deux raisons. Premièrement, l'OCSTAT évalue l'impact sur l'emploi de l'ensemble des efforts de la Promotion économique dont la FAE n'est qu'une composante. La méthode ne peut donc être adaptée aux besoins particuliers. Deuxièmement, l'OCSTAT ne publie que les résultats globaux sans détailler entrer dans les détails de chacun des instruments de la promotion économique. Ceci étant, il est important que la direction de la FAE prenne, chaque année, connaissance des détails des chiffres de l'OCSTAT de manière à ce qu'elle puisse identifier les sources des écarts éventuels et qu'elle soit en mesure de les expliquer, le cas échéant.

Le rapport d'évaluation avait aussi constaté que la nomenclature des branches économiques utilisées par la FAE était peu compatible avec la nomenclature NOGA utilisée par les statistiques officielles. A cause de ces différences, l'évaluateur n'a pas pu réaliser des comparaisons fines entre les entreprises aidées et la structure économiques du canton. Ainsi, il a été convenu que dorénavant la FAE allait utiliser une double classification des branches et activités: la sienne avec une description de l'activité de l'entreprise et NOGA. Cette double classification devra être intégrée dans la nouvelle base de données.

3 Mieux cerner les missions de la FAE

Le rapport d'évaluation formule la recommandation suivante (pp 49-50) aux responsables – aussi politiques – de la FAE;

« Les critères de succès de la FAE – en termes d'emplois maintenus et créés - sont contradictoires. En effet, s'ils s'appliquent à l'appréciation du succès des projets de création d'entreprises, ils sont inadéquats pour les entreprises existantes en difficulté qui, pour se retourner ou se restructurer, doivent – peut-être – réduire leur voilure, ne serait-ce que temporairement. Aussi, la dimension du nombre d'emplois « créés et maintenus » est trop fortement mise en avant, à la fois dans la communication politique des objectifs de la FAE et dans la communication de cette dernière. Or, si à l'évidence, l'emploi est un des aspects de l'activité de la FAE, il n'est sûrement pas le plus pertinent, notamment dans le cas des reprises ou de restructurations d'entreprises. Ainsi, il est souhaitable d'étendre explicitement et en les précisant, les objectifs de la FAE aux aspects qualitatifs et non-comptables tels que l'économie de proximité, la structure du tissu économique, la préservation ou la création de savoir-faire local, la logique des chaînes de valeur et de sous-traitance, etc. Cet élargissement n'aura de sens que s'il est accompagné d'un travail sur les indicateurs permettant de suivre dans le temps, et avec consistance, l'impact qualitatif des aides. »

Le Rapport annuel 2011 de la FAE, à l'instar des rapports précédents, identifie quatre manières dont la FAE peut intervenir auprès des entreprises genevoises :

- en facilitant le financement (création ou développement) afin de procéder aux investissements ou pour étoffer le fond de roulement ;
- en renforçant les fonds propres afin de créer un potentiel de levier permettant ensuite à l'entreprise de se financer davantage par l'endettement ;
- en préservant la trésorerie quand elle est mise à rude épreuve ;
- en mettant à disposition de l'expertise de haut niveau pour aider les entreprises à trouver des solutions aux problèmes aussi bien techniques que stratégiques.

Ces quatre missions ou métiers de la FAE sont clairement lisibles pour les entreprises, ils sont en ligne avec les prestations définies dans le « Contrat de prestations 2008-2011 ». Toutefois, toutes ces prestations sont enracinées dans une mission publique, qui est moins directement perceptible pour les clients, alors qu'elle caractérise l'ensemble des instruments de la Promotion économique. En effet, la FAE aide les entreprises pour, en dernière analyse, aider, préserver ou dynamiser le tissu économique et le marché de l'emploi. L'objectif politique dépasse, et par conséquent n'est pas réductible à la singularité des cas traités par la FAE. Du point de vue politique, c'est cette mission-là (indirecte en quelques sortes) qui est fondamentale, les métiers et missions déclinés dans le « Contrat de prestations » et dans le Rapport annuel ne sont que les moyens. Il est normal que les effets externes (externalités diraient les économistes) de l'action de la FAE fassent partie des évaluations futures de l'institution.

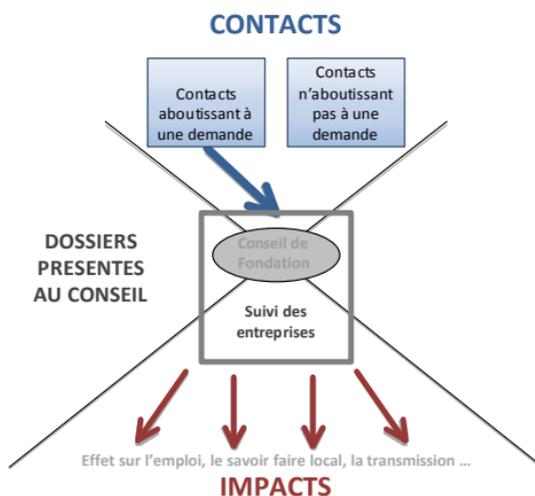
Pour répondre à cette attente du politique, la FAE doit se doter d'un dispositif de collecte d'informations aussi qualitatives. En effet, l'évaluation d'EcoDiagnostic a mis

en lumière le fait que l'essentiel de l'effort de documentation de la FAE est centré sur ses métiers et que les indicateurs sur l'impact indirect ont retenu peu d'attention. Cela est vrai aussi bien pour les actions qui ont lieu en amont d'une décision d'octroi du Conseil de Fondation qu'en aval de l'entreprise aidée.

Dans la Figure 1, le Conseil de Fondation se trouve au cœur du dispositif actuel de récolte des données par la FAE. Seuls les dossiers qui sont soumis au Conseil et qui donneront lieu à des décisions et des financements sont retenus. De plus les données récoltées portent sur l'évolution de l'entreprise (emplois, résultats, bilan) mais pas sur l'insertion de l'entreprise dans le tissu économique genevois. Le schéma montre bien qu'en amont de la transmission des dossiers au Conseil ont lieu aussi des contacts, des conseils sans suite, des mises en rapport, dont certains n'aboutiront pas aux décisions du Conseil et n'impliqueront pas de ressources financières de la FAE. Ces actions sont potentiellement porteuses d'externalités positives pour le tissu économique et méritent d'être documentées par la FAE. Cela peut se faire par une meilleure statistique de l'activité des gestionnaires qui sont le premier contact des entreprises à la FAE. Cette dimension de l'activité de la Fondation doit donc être prise en charge par le nouvel instrument de gestion informatique.

Il en va de même de la partie en aval des interventions. L'action de la FAE a des effets directs à l'instar de l'emploi ou du chiffre d'affaires des entreprises, mais aussi un effet indirect : savoir-faire, vie de quartier, complémentarité de sous-traitance, diversité des métiers, etc. Ces effets sont au cœur de la mission publique de la FAE et doivent, à l'instar de ceux qui se trouvent en amont, être mieux documentés. La base de données devra donc capter ces effets.

Figure 1 : Les effets directs et indirects de la FAE sur le tissu économique genevois



4 L'outil de gestion et de récolte de données

L'ensemble des recommandations et, en conséquence, des travaux d'accompagnement converge sur la question de l'outil informatique dont la FAE devrait se doter :

« Aux responsables opérationnels de la FAE : le mode de stockage et d'archivage des données est trop artisanal pour permettre aux organes de direction d'extraire une synthèse des réalisations et, ce qui est bien plus important, de tirer les conséquences des erreurs passées. Il est donc vivement recommandé de se doter d'une base de données ad hoc. »

EcoDiagnostic a été amené à créer une base de données ad hoc spécifique au travail d'évaluation sur l'ensemble des entreprises aidées par la FAE. Dans le sillage de cet effort considérable, dès le début 2013, des travaux préliminaires pour définir les besoins en outil informatique ont été réalisés entre la FAE et EcoDiagnostic. Durant ces travaux d'accompagnement, il est apparu en fait que le besoin de la FAE était double : d'une part, une base de données discutée plus haut, d'autre part un outil de gestion du flux du travail. Ainsi, il a été possible de définir avec une certaine précision les données que la FAE produit et celles qu'elle utilise – ou pourrait utiliser - pour sa gestion interne et pour les rapports qu'elle fournit vers l'extérieur.

Les technologies modernes offrent des opportunités intéressantes permettant de satisfaire les deux besoins à l'aide d'un même outil : le besoin de la vision synthétique de l'état des entreprises aidées et des impacts éventuels et le besoin de la vision dynamique plus appropriée au suivi du travail effectué par l'institution.

La mise au point de l'outil dépasse largement le cadre des travaux d'accompagnement. Toutefois, il est possible, à ce stade, de préciser le contour d'un tel projet de conception et de développement d'une base de données unique.

- (1) l'outil doit être doté d'interfaces et d'accès adaptés aux besoins de chaque type d'utilisateur (gestionnaire, administration, comptabilité, direction) ;
- (2) l'outil devra être utilisable simultanément par plusieurs usagers ;
- (3) l'outil devra être susceptible de produire les documents et rapports prédéfinis de manière automatisée ;
- (4) La base de données devra comporter les informations identifiées comme indispensables (cf. annexe)

La réalisation de l'outil de gestion dont il est question plus haut pourrait bénéficier des efforts entrepris actuellement à l'initiative du Cautionnement Romand. La FAE et le DARES doivent toutefois garder présent à l'esprit la double fonctionnalité qu'ils attendent de l'outil : gestion et reporting.

5 La feuille de route

La finalisation et la mise en œuvre de l'outil informatique constituent une priorité pour la FAE tant du point de vue interne qu'externe. Ce processus va naturellement mettre en question certains processus internes à la FAE. Il est donc indispensable que la Direction et – dans une certaine mesure – le Conseil de Fondation accompagnent ce processus et veillent à ce que la mise en place du nouvel outil soit accompagnée d'une mise à niveau des compétences des collaborateurs.

Annexe :

Informations identifiées comme indispensables pour la future base de données de la FAE

Version FAE "2013-Tableau données statistiques 2" du 26/04/2013

Base de données FAE

Utilisateurs	Données	Mode de saisies	Actualisation	Archivage	
Présentation de l'entreprise GESTIONNAIRES & ASSISTANTS GESTIONNAIRES	NOMS (personne physique ou raison sociale)				
	STATUT JURIDIQUE				
	NUMERO DOSSIER RC				
	NUMERO REG				
	DATE DE CREATION				
	PERSONNE DE CONTACT (pour la raison sociale)				
	FONCTION				
	ADRESSE				
	TELEPHONE / FAX / NATEL				
	E-MAIL				
	GESTIONNAIRE				
	1er CONTACT	DATE			
		Téléphone			
		Rendez-vous			
		Séances			
		Evénements			
	PRESCRIPTEURS	E-mails			
Site internet					
Nom de la banque					
Nom de la fiduciaire					
Associations Patronales					
ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	Presse				
	SPREQ				
	Autres				
	ACTIVITE DE L'ENTREPRISE CLASSIFICATION FAE	Description			
		Construction			
		Industrie			
		Commerce			
		Finance			
		Informatique			
		Restauration			
Biotechnologies					
Prestations de services					
Autres					
ACTIVITE DE L'ENTREPRISE NOGA	Industrie manufacturière				
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur, d'air conditionné, d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution				
	Construction				
	Commerce				
	Transport et entreposage				
	Hébergement et restauration				
	Information et communication				
	Activités financières, assurance et immobilières				
	Activités spécialisées, scientifiques et techniques				
	Activité de services administratifs et de soutien				
	Enseignement				
	Santé humaine et action sociale				
	Arts, spectacles et activités récréatives				
Autres activités de services					
RAISON PRINCIPALE D'INTERVENTIONS PUBLIQUES	Maintien ou développement d'un savoir-faire				
	Maintien ou développement d'une activité d'importance locale				
	Sauvetage économique (place de travail)				
	Rapprochement des entreprises				
	Mise en relation réseau				
RAISON SECONDAIRE D'INTERVENTIONS PUBLIQUES	Conseils				
	Formation				
	Autres				
	Maintien ou développement d'un savoir-faire				
	Maintien ou développement d'une activité d'importance locale				
OBJET PRINCIPAL DE LA DEMANDE	Sauvetage économique (place de travail)				
	Rapprochement des entreprises				
	Mise en relation réseau				
	Conseils				
	Formation				
OBJET SECONDAIRE DE LA DEMANDE	Autres				
	Création d'entreprise				
	Transmission d'entreprise				
	Tésorerie				
	Investissement				
TRANSMISSION	Assainissement				
	PRIX / CA				
	PRIX DE VENTE / EBITDA				
DONNEES AU MOMENT DE L'OCTROI DE L'AIDE	PRIX DE VENTE / 7 M ²				
	Nombre d'emplois équivalent plein temps (EPT)				
	Nombre d'emplois effectifs (nombre de personnes)				
	Nombre d'emplois nouveaux attendus à 3 ans				
	Nombre d'emplois maintenus à 3 ans				
COMPTABILITE T-1	Montant demandé par EPT				
	Choisir l'un des deux				
	Calcul auto.				
	Amortissements				
	Chiffre d'affaires				
	Marge brute				
	Résultat net				
	Impôts payés				
	Salaires & Charges sociales				
	Capital ou fonds propres				
Dettes à long terme					
Total bilan					

Présentation de l'entreprise

Etude du dossier

Version FAE "2013-Tableau données statistiques 2" du 26/04/2013

Base de données FAE

Utilisateurs	Données	Mode de saisies	Actualisation	Archivage	
Gestion du dossier TOUS ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	COMPTABILITE T-2	Année			
		Chiffre d'affaires			
		Marge brute			
		Résultat net			
		Impôts payés			
		Salaires & Charges sociales			
	PREVISIONNEL	Capital ou fonds propres			
		Dettes à long terme			
		Total bilan			
		Chiffre d'affaires			
		Marge brute			
		Bénéfice net	Au moment de la saisie, choisir la période : T, T+1, T+2		
	Etat actuel du dossier	Prospect	En attente présentation C.F.		
			Retiré avant C.F.		
En suspens par C.F.					
Refus par C.F.			A cocher : choix unique		Dernier statut du dossier
Acceptation par C.F.					
Retiré après C.F.					
Dates importantes du dossier		Remboursé			
		Déclaré en perte			
		Formulaire rempli			
		En suspens par C.F.			
		Refus par C.F.			
		Acceptation par C.F.			
DATE SIGNATURES CONTRATS		Remboursement total			
		Déclaré en perte			
	Remboursement total de la perte				
	Lettre d'intention				
	Lettre de confirmation				
	Contrat de cautionnement				
REMARQUES ET COMPLEMENTS	Convention				
	Contrat de crédit banque				
	Courrier de déblocage				
Demande ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	FACTURE RENOUVELATION				
	FACTURE REMBOURSEMENT ANTICIPE				
	N° DOSS.	FAE			
	TYPE D'AIDE DEMANDEE	CR			
		Caution crédit (CC)			
		Caution leasing (CL)			
		Participation (P)	A cocher : choix multiple & montant de la demande		
		Mandat d'audit (MA)			
		Mandat d'expertise (ME)			
	TAXE	Mandat d'accompagnement (MAC)			
		Mandat de liquidité (A)			
		Total	Calcul auto.		
Décisions du Conseil et conditions ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	PREAVIS	Montant			
		Date de paiement			
	DEMANDE REFUSEE	Favorable			
		Défavorable	A cocher : choix unique		
	MONTANT ACCEPTE	FAE			
		CR			
	PART CR	Total FAE & CR			
		65.00%	A cocher : choix unique		
	PART FAE	82.50%			
		35.0% SUR CR	A cocher : choix unique		
	MONTANT PAR TYPE D'AIDE ACCEPTEE FAE	17.0% SUR CR			
		Caution crédit (CC)			
		Caution leasing (CL)			
		Participation (P)	A cocher : choix multiple & montant accepté par le C.F.		
Mandat d'audit (MA)					
Mandat d'expertise (ME)					
GARANTIES	Mandat d'accompagnement (MAC)				
	Mandat de liquidité (A)				
	Total	Calcul auto.			
	Cession des débiteurs				
	Cession du produit de la remise	A cocher : choix multiple & montant			
	Postposition				
ETABLISSEMENTS BANCAIRES	Amière-caution				
	Assurance-vie				
	Autres				
	Total	Calcul auto.			
	BCGE				
	UBS				
CONDITIONS D'INTERETS AU MOMENT DE L'OCTROI	Crédit Suisse				
	Crédit Agricole	A cocher : choix unique & autres : à définir			
	Postfinance				
	Banque Migros				
	Banque CIC				
	Autres				
TYPE REMBOURSEMENT	ATF				
	Taux variables				
	Mensuel				
	Trimestriel				
	Semestriel	A cocher : choix unique			
	Annuel				
	Montant				
	Date du 1er remboursement				

Version FAE "2013-Tableau données statistiques 2" du 26/04/2013

Base de données FAE

Utilisateurs		Données		Mode de saisies	Actualisation	Archivage
Modifications au contrat	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	MODIFICATION DU CONTRAT 1	Date		Possibilité d'ajouter un nombre indéfini de modifications	Les modifications antérieures sont archivées
			Modification des remboursements			
			Modification du montant de la limite			
		MODIFICATION DU CONTRAT 2	Date			
			Modification des remboursements			
			Modification du montant de la limite			
Positions bancaires	COMPTABLE	POSITIONS BANCAIRES CLIENTS	Limite		Position mensuelle	Les anciennes positions bancaires sont archivées
			Solde débiteur			
Provisions & risques	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE & COMPTABLE	MODIFICATIONS DU RISQUE	Niveau de risque interne		Modifiable tous les mois et tous les trimestres	Les provisions du mois sont archivées tous les mois, les provisions trimestrielles sont archivées tous les trimestres. A la fin de l'année, la provision en fin d'année et le niveau de risque sont archivés. Les informations mensuelles et trimestrielles sont supprimées.
			Règlement			
		Francs Forêts				
		= 900				
		Alimentation				
		?				
		PROVISIONS DU MOIS EN COURS				
		PROVISIONS 2012	Règlement			
			Francs Forêts			
			= 900			
Alimentation						
?						
PROVISIONS AU DERNIER BOUCLEMENT TRIMESTRIEL						
PROVISIONS EN FIN D'ANNEE						
VARIATION PROVISION & PERTES 2013	Dissolution					
	Dotation					
	Variation					
	Dissolution pour perte insuffisance pour perte					
ASSISTANTS GESTIONNAIRES	BILANS	N		A cocher : choix multiple		
		N + 1				
		N + 2				
		N + 3				
		N + 4				
	N + 5					
	DECLARATIONS AVS	N		A cocher : choix multiple		
		N + 1				
		N + 2				
		N + 3				
N + 4						
N + 5						
GESTIONNAIRES	EVOLUTION COMPTABLE T	Nombre d'emplois EPT				
		Nombre d'emplois effectifs				
		Montant obtenu par emploi EPT		Calcul auto.		
		Chiffre d'affaires				
		Marge brute				
	Résultat net					
	Impôts payés					
	Salaires & Charges sociales					
	Capital ou fonds propres					
	Dettes à long terme					
Total bilan						
EVOLUTION COMPTABLE T+1	Nombre d'emplois EPT					
	Nombre d'emplois effectifs					
	Montant obtenu par emploi EPT		Calcul auto.			
	Chiffre d'affaires					
	Marge brute					
Résultat net						
Impôts payés						
Salaires & Charges sociales						
Capital ou fonds propres						
Dettes à long terme						
Total bilan						
EVOLUTION COMPTABLE T+2	Nombre d'emplois EPT					
	Nombre d'emplois effectifs					
	Montant obtenu par emploi EPT		Calcul auto.			
	Chiffre d'affaires					
	Marge brute					
Résultat net						
Impôts payés						
Salaires & Charges sociales						
Capital ou fonds propres						
Dettes à long terme						
Total bilan						
EVOLUTION COMPTABLE T+3	Nombre d'emplois EPT					
	Nombre d'emplois effectifs					
	Montant obtenu par emploi EPT		Calcul auto.			
	Chiffre d'affaires					
	Marge brute					
Résultat net						
Impôts payés						
Salaires & Charges sociales						
Capital ou fonds propres						
Dettes à long terme						
Total bilan						

Utilisateurs	Données	Mode de saisies	Actualisation	Archivage		
Comptabilité de l'entreprise	EVOLUTION COMPTABLE T-4	Nombre d'emplois EPT				
		Nombre d'emplois effectifs				
		Montant obtenu par emploi EPT	Calcul auto.			
		Chiffre d'affaires				
		Marge brute				
		Résultat net				
		Impôts payés				
		Salaires & Charges sociales				
		Capital ou fonds propres				
		Dettes à long terme				
		Total bilan				
		EVOLUTION COMPTABLE T-5	Nombre d'emplois EPT			
			Nombre d'emplois effectifs			
	Montant obtenu par emploi EPT		Calcul auto.			
	Chiffre d'affaires					
	Marge brute					
	Résultat net					
	RAPPORTS DE PERTE année de déclaration en perte	Montant de perte			Les montants récupérés chaque mois sont stockés toute l'année. En fin d'année, calcul du montant récupéré sur l'année et suppression des montants récupérés chaque mois.	
		Montant récupéré mois 1				
Montant récupéré mois 2						
Montant récupéré mois 3						
Montant récupéré mois 4						
Montant récupéré mois 5						
Montant récupéré mois 6						
Montant récupéré mois 7						
Montant récupéré mois 8						
Montant récupéré mois 9						
Montant récupéré mois 10						
Montant récupéré mois 11						
Montant récupéré mois 12						
Récupération annuelle		Calcul auto				
Date 1er remboursement mensuel						
Taux d'intérêts						
Frais de recouvrement						
Frais d'avocat						
RAPPORTS DE PERTE 2ème année de perte		Montant de perte				Les montants récupérés chaque mois sont stockés toute l'année. En fin d'année, calcul du montant récupéré sur l'année et suppression des montants récupérés chaque mois.
		Montant récupéré mois 1				
		Montant récupéré mois 2				
	Montant récupéré mois 3					
	Montant récupéré mois 4					
	Montant récupéré mois 5					
	Montant récupéré mois 6					
	Montant récupéré mois 7					
	Montant récupéré mois 8					
	Montant récupéré mois 9					
	Montant récupéré mois 10					
	Montant récupéré mois 11					
	Montant récupéré mois 12					
	Récupération annuelle	Calcul auto				
	Date 1er remboursement mensuel					
	Taux d'intérêts					
	Frais de recouvrement					
	Frais d'avocat					
	RAPPORTS DE PERTE 3ème année de perte	Montant de perte			Les montants récupérés chaque mois sont stockés toute l'année. En fin d'année, calcul du montant récupéré sur l'année et suppression des montants récupérés chaque mois.	
		Montant récupéré mois 1				
		Montant récupéré mois 2				
Montant récupéré mois 3						
Montant récupéré mois 4						
Montant récupéré mois 5						
Montant récupéré mois 6						
Montant récupéré mois 7						
Montant récupéré mois 8						
Montant récupéré mois 9						
Montant récupéré mois 10						
Montant récupéré mois 11						
Montant récupéré mois 12						
Récupération annuelle		Calcul auto				
Date 1er remboursement mensuel						
Taux d'intérêts						
Frais de recouvrement						
Frais d'avocat						

Utilisateurs	Données	Mode de saisies	Actualisation	Archivage
Perte COMPTABLE	RAPPORTS DE PERTE 4ème année de perte	Montant de perte		Les montants récupérés chaque mois sont stockés toute l'année. En fin d'année, calcul du montant récupéré sur l'année et suppression des montants récupérés chaque mois.
		Montant récupéré mois 1		
		Montant récupéré mois 2		
		Montant récupéré mois 3		
		Montant récupéré mois 4		
		Montant récupéré mois 5		
		Montant récupéré mois 6		
		Montant récupéré mois 7		
		Montant récupéré mois 8		
		Montant récupéré mois 9		
		Montant récupéré mois 10		
		Montant récupéré mois 11		
		Montant récupéré mois 12		
	Récupération annuelle	Calcul auto		
	Date 1er remboursement mensuel			
	Taux d'intérêts			
	Frais de recouvrement			
	Frais d'avocat			
	RAPPORTS DE PERTE 5ème année de perte	Montant de perte		Les montants récupérés chaque mois sont stockés toute l'année. En fin d'année, calcul du montant récupéré sur l'année et suppression des montants récupérés chaque mois.
		Montant récupéré mois 1		
		Montant récupéré mois 2		
		Montant récupéré mois 3		
		Montant récupéré mois 4		
		Montant récupéré mois 5		
		Montant récupéré mois 6		
		Montant récupéré mois 7		
Montant récupéré mois 8				
Montant récupéré mois 9				
Montant récupéré mois 10				
Montant récupéré mois 11				
Montant récupéré mois 12				
Récupération annuelle	Calcul auto			
Date 1er remboursement mensuel				
Taux d'intérêts				
Frais de recouvrement				
Frais d'avocat				
CONTRÔLE SCI		À compléter avec cartographie		

 Informations dans la base de données créée par EcoDiagnostic

 Besoins d'informations complémentaires

 A discuter avec la FAE :

Activité de l'entreprise : 3 variables pour décrire l'activité de l'entreprise (1) description - en texte (2) classification FAE - à cocher (3) classification NOGA - à cocher
Remarques et compléments : Pour ajouter toutes les informations utiles et qui ne serait pas comprise dans les autres variables

Garanties : Les montant des garanties doivent-elles figurer?

Modifications du contrat : Uniquement, les deux dernières modifications sont accessibles rapidement. Ya-t-il besoin d'avoir un accès rapide aux modifications antérieures ?

Positions bancaires : Toutes les positions bancaires sont stockées, 12 mois x 5 ans soit 60 informations. Ya-t-il besoin de toutes les garder?

Provisions : On n'archive que la provision et le risque de l'année. Doit-on également garder les justifications du niveau de provision ?

Evolution comptable : les informations sont accessibles rapidement sur toute la durée du dossier. Doit-on penser à un archivage intermédiaire ?

Perte : Les informations, par année de perte, sont accessible rapidement tant que le dossier n'a pas été remboursé. Doit-on penser à un archivage intermédiaire ?

Suggestion : Archivage et suppression

Prospect -> lorsqu'il n'y a pas de date d'acceptation par le C.F. :

- Archivage 3 ans après la date de 1er contact

- Suppression 5 ans après la date de 1er contact

Dossiers terminés -> lorsqu'une date de fin de remboursement est rentrée :

- Archivage 2 ans après la date de remboursement

- Suppression 10 ans après la date d'obtention

Dossiers remboursés suite à une perte -> lorsqu'une date de remboursement total de la perte est enregistrée :

- Archivage 2 ans après la date de remboursement total de la perte

- Suppression 10 ans après la date de remboursement total de la perte

Manque

- Montant obtenu par EPT

(nous avons uniquement montant demandé par EPT)